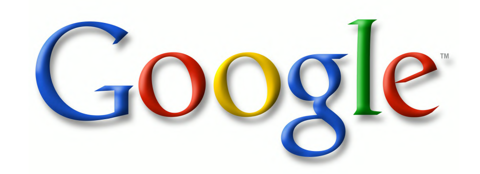
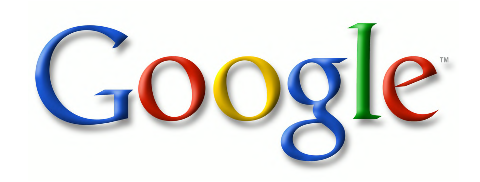
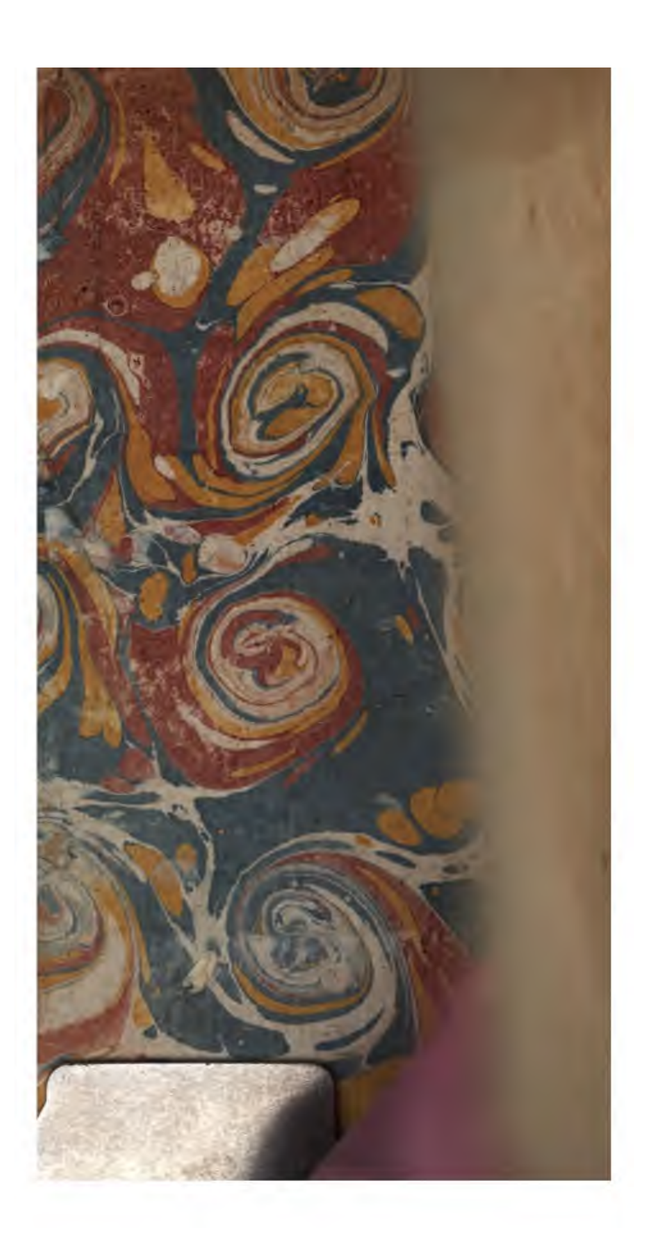










HISTOIRE
DES TROUBLES
DES
CEVENNES
OU DE LA
GUERRE DES CAMISARS,

ſous le regne de LOUIS *le Grand ;*

Tirée de Manuſcrits ſecrets & autentiques & des obſervations faites ſur les lieux mêmes, avec une Carte des Cevennes.

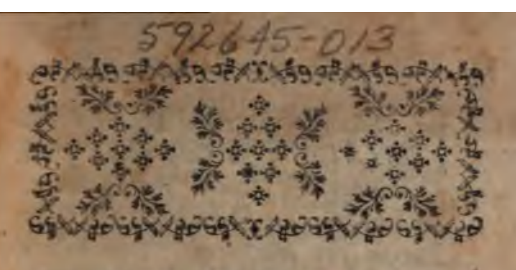
Par l'Auteur du PATRIOTE FRANÇOIS & IMPARTIAL.

TOME TROISIEME.



A VILLEFRANCHE,
Chez PIERRE CHRETIEN.

MDCCLX.



HISTOIRE DES TROUBLES DES CEVENNES.

LIVRE TREIZIEME.

SOMMAIRE.

Les Camisars continuent à se rendre. Le Maréchal de Villars & Cavalier vont à Nimes Ce dernier, avec les Mécontens qui s'étoient rendus, se met en chemin pour le Neuf-Brisac : divers jugemens qu'on porte de la reddition de leur Chef. Voiage de Cavalier à Paris, son retour vers sa Troupe ; leur évasion hors du Roiau-

me. Second Voiage du Baron d'Aygaliers à Paris: ses Conférences avec Chamilliard & avec le Roi lui même. Ordonnance du Maréchal contre les Parens des Mécontens. Enlévemens de plusieurs milliers de personnes. Lieux saccagés & brulés par les Troupes: exemples de moderation donnés par les Camisars: leur entreprise sur le Pont de Montvert, infructueuse. Forces des Mécontens. Négociations pour gagner Roland. Escadre que les Alliés envoient sur les Côtes du Languedoc: prise d'une des Tartanes qui la composent. Entrevue publique de d'Aygaliers avec quelques Chefs des Camisars. Fureurs des Cadets de la Croix. Maux que causent les Troupes Roiales. Fin tragique de Roland & de cinq de ses Officiers. Exécution de deux Capitaines pris sur la Tartane, leurs aveux. Echec de Catinat. Magasins enlevés aux Mécontens: conférences de d'Aygaliers avec les débris de la Troupe de Roland, & avec celle de la Roze. Négociateurs mis à mort par Joany. D'Aygaliers exilé hors du Roiaume. Lettre de Puisieux à LL. EE. de

Berne

Berne sur l'asile accordé à Cavalier & à ses gens : reponse de LL. EE. Combat de S. Benezet : Ravanel y a du dessous : sa Troupe se disperse par pelotons. Conférence de quelques uns de ces pelotons. Le Seigneur de S. André de Valborgne assassiné par la Roze : deux Cordeliers fusillés. Reddition de presque tous les Chefs des Mécontens. Surprise de ceux qui les voient.

DEPUIS la reddition de Cavalier, les affaires des Camisars déperissoient de plus en plus : chaque jour, quelqu'un d'eux imitoit son exemple & faisoit sa paix : trente vinrent tous à la fois se mettre entre les mains de la Lande, & vingt autres le même jour entre celles de Grandval. Pour les engager tous à suivre les mêmes traces, on accorda à ceux-ci des recompenses, outre leur pardon. Huit Mécontens de l'ancienne Troupe de Cavalier s'étant rendus le 15. Juin, on leur permit de rester chez eux : douze autres le même jour demanderent de suivre Cavalier &

1704. Juin.

Les Camisars continuent à se rendre.

1704. Juin. on les envoia à Valabregues sous bonne escorte. Il y en avoit déja 42 qui y avoient été conduits le 3. Juin par un Lieutenant de Fimarçon & par 150. hommes du Régiment de Haynaut: Duplan & le jeune Frére de Cavalier étoient à la tête: à mesure qu'ils arrivoient, on les logeoit dans des Casernes, & on leur donnoit une bonne paie; les Chefs aiant quarante sols par jour, & les soldats dix: *ils y prêchoient*, dit la Baume, *ils y chantoient des Pseaumes, & y faisoient la Priére nuit & jour*. Ce qui déplaisoit si fort, ajoute-t-il, aux habitans du lieu tous Catholiques, que *sans les Troupes qui gardoient* les Camisars, ces Habitans les eussent tous jettés dans le Rhône.

Le Maréchal de Villars & Cavalier vont à Nimes. D. L. III. Le Maréchal de Villars s'ennuiant à Anduse, revint à Nimes le 11. du Mois, & ramena Cavalier avec lui. La Baume raporte à cette occasion diverses particularités qui regardent ce Chef Camisard, qu'on ne sera pas faché de trouver ici.

Discours qu'y tient Cavalier. ibid. „ Cavalier, dit-il, fut logé chez „ *Vilas* Marchand de soie. Plusieurs „ Nouveaux Convertis le regalérent

„ Deu

„ Deux Suiſſes & deux ſoldats de 1704. Juin.
„ Haynaut l'accompagnoient par la
„ ville: il étoit précedé par un de
„ ſes anciens Gardes, qui portoit
„ un fuſil & qui avoit ſoin de lui
„ faire faire place: la foule étoit
„ toujours fort grande, dans tous
„ les endroits où il paroiſſoit: les
„ Nouveaux Convertis ne pouvant
„ ſe laſſer de le chercher & de
„ faire ſon Eloge, parce qu'ils cro-
„ yoient qu'il étoit la cauſe qu'on
„ ne les inquiéteroit plus ſur la Re-
„ ligion. Il diſoit lui même aſſez pu-
„ bliquement qu'il n'avoit pas eu
„ d'autres vues en prenant les armes,
„ que de ſe venger des Ecléſiaſti-
„ ques, & de procurer à ſes fréres
„ la liberté de prier Dieu: il ajou-
„ toit que les Proteſtans ayant vou-
„ lu qu'il s'accomodat; il y avoit
„ donné les mains parce qu'il ne lui
„ étoit pas poſſible de ſe ſoutenir
„ ſans leur ſecours: qu'il y avoit
„ conſenti d'autant plus facilement,
„ qu'il avoit exécuté les deux prin-
„ cipaux Chefs de ſa Miſſion, qui
„ étoient de punir les Eccléſiaſtiques,
„ & de procurer le repos à ſes fréres".

1704. Juin. Ayant été faire un tour à Valabregues, il revint à Nimes le 17. Juin accompagné de douze Camisars qui logérent avec lui au Logis des Arênes. Bernier Lieutenant de Prévot, eut ordre de ne pas le quitter & l'on établit un corps de Garde à la porte du Logis. Cavalier avoit pourtant la liberté d'aller partout: mais malgré cette précaution, ajoute notre historien, Cavalier " *fanatisoit*,
" *faisoit à haute voix la Priére dans*
" *sa chambre avec sa suite, chantoit*
" *des Pseaumes qui s'entendoient de*
" *la Rue toujours remplie de Nouveaux*
" *Convertis*.
" Un Boulanger apellé Joubert,
" lui donnant magnifiquement à sou-
" per chez un Hôte nommé Bonnaut,
" Cavalier dit à table; *mes Fréres*,
" *vous aurez la liberté de conscience;*
" *chacun pourra prier Dieu en liberté*
" *dans sa maison; & deux fois l'an-*
" *née il vous sera permis de faire des*
" *Assemblées générales aux endroits qui*
" *vous seront marqués pour y chanter*
" *les louanges de l'Eternel.* Et le Pro-
" phète Daniel le grand confident de
" Cavalier, eut l'impudence de dire
" à

„ à la porte de la Couronne à plu- 1704. Juin.
„ ſieurs Nouveaux Convertis ; *mes*
„ *fréres, vous aurez les Priſonniers &*
„ *les Exilés, & nous vous obtien-*
„ *drons des Temples.*

La Baume remarque, “ *que ces*
„ *Diſcours ſéditieux, que les Nou-*
„ *veaux Convertis recevoient comme*
„ *des oracles*, en renouvellant la folle
„ eſperance qu'il avoient concue au
„ commencement de la Revolte, de
„ voir retablir l'exercice de la Reli-
„ gion Calviniſte, les éloignoient en-
„ tiérement de la foi Catholique ”.

Il va joindre à Valabregues les Mécontens qui s'étoient déja rendus.

Cavalier ne repartit de Nimes avec ſes 15. Cavaliers pour ſe rendre à Valabregues, que le 21. de Juin. Il prit congé ce jour là du Maréchal. La foule des Nouveaux Convertis fut encore grande pour l'accompagner : elle le ſuivit, dit la Baume, *jusques à un quart de lieue de la ville, & le combla de careſſes & de préſens.*

On leur fait prendre à tous le chemin du Neuf-Briſac.

Il partit le lendemain de Valabregues pour le Neuf-Briſac, ſuivi de 150. hommes dont il n'y en avoit que 58. d'armés : les trois quarts de cette Troupe étoient des Proteſtans enrollés à Calviſſon avec Ravanel.

1704. Juin.

D. L. III.

De Vaſſiniac Aide-Major de Fimarcon fut chargé de leur conduite avec 50. Dragons & 50. ſoldats de Haynaut. Dès que Cavalier fut dans la Barque pour paſſer le Rhône, il voulut chanter les Pſeaumes: mais la Baume aſſure que *de Vaſſiniac lui ordonna de ſe taire, d'un ton à lui faire connoitre qu'il falloit obéir & que Cavalier ſe tut en diſant qu'être ſur l'eau ou dans le Déſert lui avoit paru la même choſe.*

Jugemens qu'on porte de la reddition de leur Chef.

Cavalier quitta ainſi la Province, aprouvé des uns & fort blamé des autres, mais au grand contentement de la Cour. Le plus grand nombre ne doutoit pas que ſi la tête ne lui avoit pas tourné, s'il ne s'étoit pas laiſſé ſéduire par d'Aygaliers, ou qu'il ſe fut concerté avec les autres Chefs, il auroit obtenu des conditions favorables & avantageuſes aux Proteſtans.

Préſens que leur fait le Maréchal. *Cav. p. 293.*

Cavalier aſſure dans ſes Mémoires que le Maréchal lui donna avant ſon départ de Nimes pour ſes menues dépenſes & pour celles de ſa Troupe; à lui une bourſe de cinquante Louis; trente à Billiard qu'il avoit fait ſon Lieutenant Colonel, à la

place

place de Ravanel qui s'étoit revolté contre lui ; dix à chacun de ceux qu'il avoit nommés Capitaines ; cinq à chaque Lieutenant, deux à chaque Sergent, & un à chaque soldat. 1704. Juin.

Ils furent très bien traités sur la Route : grands & petits s'empressoient pour les avoir, & pour leur faire accueil. Ils trouvérent à Macon des ordres de s'y arrèter. Il s'arrêtent à Mac on.

Cavalier écrivit de là à Chamilliard qu'il avoit des choses de quelque importance à lui communiquer. Ce Ministre lui envoia un Courier de Cabinet nommé *la Vallée* pour le prendre à Macon & l'amener à Versailles : Chamilliard écouta Cavalier. On assure que le Roi le voulut voir : on le plaça pour cela sur le grand Escalier où sa Majesté devoit passer : ce Monarque se contenta de jetter les yeux sur lui, & haussa les Epaules. Voiage de Cavalier à Paris.

Cavalier assure qu'il eut un long entretien avec Lui : il en raporte même les termes. Mais ce sont des Discours d'imagination & qui n'eurent jamais de réalité ; ce qui ne contribue pas peu à décréditer les Mémoires de ce Chef des Camisars, où la vérité est d'ail- *Cav. p. 209. & suiv.*

1704. Juin. leurs si défigurée par le mensonge, qu'on la méconnoit lors même qu'on la sait d'ailleurs.

Son retour vers sa Troupe.

Cavalier de retour à Macon, y trouva encore sa Troupe; elle étoit logée chez les Bourgeois; & chacun avoit 15. sols de paie par jour. Elle faisoit tous les jours la Priére publique, où assistoient souvent des Bourgeois de Macon, Catholiques. D'Aigaliers passant dans cette ville remarqua que *les Fréres y étoient fort aimés*, quoi qu'il y eut très peu de gens de la Religion; mais il croït que c'étoit par la haine, qu'on avoit généralement par tout pour les Prêtres.

Ils se sauvent tous hors du Roiaume. *Cav p.* 315.

Depuis long tems, Cavalier craignant qu'on ne lui joua quelque mauvais tour, avoit formé le dessein de se tirer des mains de ses gardes le plutôt qu'il pouroit: il en trouva l'occasion à Onnan village à trois lieues de Montbelliad: là, il assemble ses gens secretement & de nuit: il leur declare ses soupçons, ses craintes & son dessein de sortir du Roiaume. Ils aplaudissent à tout: & formant tous la résolution de le suivre, ils désertent ensemble, traversent le Mont-

Montbelliard, ſe jettent dans le Porentru, & prennent le chemin de Lauſanne. 1704. Juin.

Cependant d'Aygaliers étoit rétourné à Paris; il vouloit tenter encore une fois d'obtenir de la Cour un remède efficace aux maux qui affligeoient ſa chére Patrie. Il en avoit imaginé un, qui ſelon lui eut procuré au Roi & à toute la France, un avantage conſiderable: c'étoit de retablir la liberté de conſcience, ſur laquelle, diſoit il, *Dieu ſeul s'eſt reſervé l'Empire.*

Second Voiage de d'Aygaliers à la Cour *Aygal.*

Le Maréchal de Villars, qui vouloit encore ſe ſervir de lui, eut de la peine à conſentir à ſon départ: il ne le fit que parce que d'Aygaliers l'aſſura qu'il vouloit aller ſolliciter de l'emploi, n'étant pas en état de continuer de ſervir à ſes dépens. Alors le Maréchal lui donna des Lettres pour Chamilliard, & pour le Duc de Bauvilliers: de Paratte écrivit auſſi fort obligeamment en ſa faveur.

Il arriva à Verſailles quatre jours avant la naiſſance du Duc de Bretagne.

Il rendit au Duc de Bauvilliers Chef du Conſeil du Roi, & à Cha-

1704. Juin.

milliard, les Lettres du Maréchal & de Paratte: tous deux lui promirent de les présenter au Roi.

Quatre jours s'écoulérent sans que Chamilliard lui parlat, quoi qu'il se présentat devant lui toutes les fois qu'il entroit au Conseil, & qu'il en sortoit.

Au bout de ce tems, ce Ministre lui dit qu'il vouloit lui faire l'honneur de le présenter à sa Majesté; & il lui ordonna de se trouver le lendemain à l'entrée du Conseil, dans la chambre du Roi.

Ses Conferences avec Chamilliard & avec le Roi lui même.

„ Sa Majesté me reçut, dit d'Aygaliers, avec beaucoup de bonté, „ & me dit qu'Elle étoit contente „ du zéle, que j'avois témoigné en „ Languedoc pour son service, ce „ qu'elle me fit la grace de repéter „ deux ou trois fois.

„ Je repondis au Roi, ajoute-t il, „ que je m'estimois malheureux, de „ n'avoit encore rien fait qui put „ mériter la bonté avec laquelle sa „ Majesté daignoit me parler; & „ que je demandois à Dieu la grace „ de trouver à l'avenir des occasions „ à marquer mon zéle & ma fidélité „ pour son service ".

Le

Le Roi lui dit encore qu'il étoit très content de ce qu'il avoit fait; après quoi il entra au Conſeil. 1704. Juin.

Le ſoir, Chamilliard envoia chercher d'Aygaliers; lui dit que le Maréchal de Villars lui avoit écrit, que les Camiſars avoient une grande confiance en lui; & lui demanda s'il ne voudroit pas encore s'emploier, pour les faire rentrer dans le devoir.

„ Je lui repondis, dit le Nego-„ ciateur, que je le ferois volon-„ tiers; mais que les choſes étoient „ ſi fort brouillées, que je croiois „ qu'on auroit beaucoup de peine „ à calmer les Eſprits.

„ Mais que veulent donc ces gens „ là, dit Chamilliard à d'Aygaliers, „ & que penſez vous qu'il fallut „ faire pour pacifier les choſes?

„ Je crois Monſeigneur repondit „ le Baron, qu'il faudroit que Sa „ Majeſté permit à ſes Sujets Refor-„ més, l'exercice libre de leur Re-„ ligion.

„ Comment? rétablir l'exercice „ de la Religion prétendue Refor-„ mée, repliqua le Miniſtre? Gar-„ dez vous bien de parler de cela.

„ Le

1704. Juin. „ Le Roi verroit plutôt ſon Roiau-
„ me bouleverſé.

„ Monſeigneur, repondit le Baron, „ je ſuis bien faché de ne ſavoir point „ d'autres moiens pour calmer des „ malheurs qui cauſeront la perte „ d'une des plus belles Provinces „ du Roiaume.

„ Mais, dit le Miniſtre, voila „ une grande obſtination ! des gens „ qui veulent ſe perdre & entrainer „ avec eux la ruine de leur Païs ? „ Que ceux qui ne peuvent pas s'ac- „ comoder de nôtre Religion, prient „ Dieu chez eux : on ne les ira „ point troubler, pourvu qu'ils ne „ faſſent point d'Aſſemblées.

Cela étoit bon dans le commencement, repliqua d'Aygaliers, " & „ je crois Monſeigneur, ajouta t-il, „ que ſi l'on n'avoit pas fait con- „ feſſer & communier les gens par „ force, il auroit été facile de les „ contenir dans une ſoumiſſion de „ laquelle ils ne ſont ſortis que par „ le deſeſpoir où on les a pouſſés, „ en les contraignant de faire des „ choſes contraires à leur conſcien- „ ce, & qu'ils regardoient comme „ des ſacriléges.

„ Mais

„ Mais à préſent, ils diſent qu'il 1704.
„ ne ſuffit pas de prier Dieu chez Juin.
„ ſoi; qu'il faut ſe marier, batiſer
„ les Enfans, les inſtruire, & mou-
„ rir. Que cela ne ſe peut faire ſans
„ exercice de Religion.

„ Où avez vous vû, repliqua le
„ Miniſtre, qu'on ait fait communier
„ quelqu'un par force?

„ Helas Mgr. repondit d'Aygaliers,
„ feu mon Pére, & ma Mére enco-
„ re vivante en ſont de funeſtes
„ exemples". Le Baron en ajouta une longue ſuite d'autres; & de pluſieurs perſonnes, qu'on avoit tenu en priſon juſques à ce qu'elles euſſent commis ce ſacrilége.

Cette converſation avoit déja été longue, lors que Chamilliard demanda à d'Aygaliers s'il n'étoit point Catholique. *Non*, lui repondit celui ci. *Mais comment avez vous fait*, ajouta le Miniſtre, *de revenir dans le Roiaume.*

„ Pour faire là deſſus une con-
„ feſſion ſincére, repondit le Baron,
„ je dois dire à Vôtre Excellence,
„ que j'étois venu dans le deſſein de
„ faire ſortir ma Mére; mais qu'elle
„ ne put ſe reſoudre à cela, à cauſe
„ de

1704. Juin. „ de beaucoup de difficultés qu'il „ falloit surmonter: qu'elle emploia „ tous nos Parens pour me faire „ rester: que je cedai à la persécu„ tion qu'ils me firent, à condition „ qu'on ne m'inquiéteroit point sur la „ Religion: qu'un Prêtre de leurs „ amis dit que j'avois changé; que „ je le laissai dire, & qu'en cela, „ je fis fort mal & je m'en repens: „ j'ajouterai cependant que toutes „ les fois qu'on m'a fait la question „ que V. E. vient de me faire, j'ai „ repondu avec la même sincérité".

Chamilliard ne témoigna aucun chagrin à d'Aygaliers de sa franchise: mais il lui dit qu'il falloit trouver un expédient, pour faire sortir du Roiaume, ceux qui ne vouloient pas se soumettre aux ordres de sa Majesté, sur la Religion.

D'Aygaliers trouva la chose difficile & s'en expliqua avec le Ministre: celui ci repondit qu'on envoieroit ceux qui prendroient ce parti, chez un Prince Allié du Roi, chez qui ils seroient bien reçus, & où ils mangeroient les revenus du bien qu'ils laisseroient en France: il lui ordonna de plus

plus de travailler à un projet, pour obliger les Camisars à prendre ce parti. 1704. Juin.

J'obeis, dit d'Aygaliers, *& je lui présentai un traité qu'il agréa.*

Il est facheux que ce projet ne soit pas dans ses Mémoires: ce qu'il en dit, y supléera en quelque sorte; voici comme il s'exprime.

„ Je voiois beaucoup d'avantage „ pour nous si l'exécution s'en pou- „ voit faire, puis que j'aurois pro- „ curé par là la liberté de sortir du „ Roiaume à tous ceux qui auroient „ voulu suivre leur Religion, & la „ permission de vendre leurs effets, „ de jouir du revenu de leur bien, „ & l'élargissement des prisonniers „ détenus pour cause de Religion: „ car quoi que M. de Chamilliard „ en signant ce dernier article, n'eut „ accordé la liberté qu'à ceux qui „ avoient été arrètés à l'occasion de „ la Revolte, il m'avoit promis „ de bouche, d'accorder la liberté „ aux parens de ceux qui voudroient „ sortir du Roiaume: ainsi je ne „ doutois pas de trouver des parens „ de tous ceux qui étoient dans les

„ prisons

1704. „ prifons ou dans les Galeres, qui
„ à ce prix [illegible] es deli-
„ vrer ; je trouvois d'ailleurs que
„ ce n'étoit pas peu de chofe, de
„ faire fortir un très grand nombre
„ de pauvres malheureux arrêtés à
„ l'occafion des Camifars, parmi lef-
„ quels il y avoit plufieurs Gentil-
„ hommes, comme M. de Saignes,
„ M. de Ferrieres. M. de Rochegu-
„ de, M. de S. Victor & M. Barger-
„ ton ; d'autant mieux que je n'avois
„ d'autres reffources, que de recou-
„ rir à la Juftice, & à la Clémence
„ du Roi pour mes Fréres.

„ Apres que M. de Chamilliard
„ eut figné le Traité, article par
„ article, il me le remit, ajoute d'Ay-
„ galiers, & il me préfenta au Roi
„ pour avoir l'honneur de prendre
„ congé.

L'entretien que ce Baron eut ici avec le Monarque, eft trop intéreffant pour être paffé fous filence.

„ Sa Majefté, dit-il, me fit appel-
„ ler dans la Chambre du Confeil,
„ où elle me fit encore la grace de
„ me dire en préfence de tous les
„ Miniftres, qu'Elle étoit très con-
„ tente

„ tente de mes ſervices : qu'il n'y 1704. Juin.
„ avoit qu'une ſeule choſe, qu'Elle
„ auroit voulu corriger en moi. Je
„ ſupliai ſa Majeſté de me dire ce
„ qui pouvoit lui déplaire, & que
„ je tacherois de m'en défaire, au
„ péril de ma vie.

„ C'eſt de vôtre Religion, me
„ dit le Roi, dont je veux parler :
„ je ſouhaiterois que vous fuſſiez
„ bon Catholique, pour avoir lieu
„ de vous accorder des graces, &
„ vous mettre par là en état de conti-
„ nuer à me ſervir. Sa Majeſté ajouta,
„ qu'il faloit me faire inſtruire : que
„ je reconnoîtrois un jour, qu'Elle
„ m'auroit procuré par là un très
„ grand bien.

„ Je repondis à Sa Majeſté que je
„ m'eſtimerois heureux de pouvoir
„ témoigner aux dépens de ma vie,
„ le zéle dont j'étois pénétré pour
„ le plus grand Roi du monde :
„ mais que je me croirois indigne
„ de la moindre de ſes faveurs, ſi je
„ l'obtenois par une hipocriſie, com-
„ me ſeroit celle de trahir le ſenti-
„ ment de ma conſcience : que j'étois
„ obligé à ſa bonté Royale, du ſoin
„ qu'Elle

,, qu'Elle [illegible] prendre pour me
,, procurer [illegible] que j'avois fait
,, tout ce que j'avois pu m'en instrui-
,, re, & même pour étouffer les
,, preuves de sa naissance, qui em-
,, pêchent souvent les hommes de
,, connoître la vérité; que j'étois
,, tombé par là dans une espece
,, d'irréligion [illegible]; que Dieu,
,, ayant pitié de moi, m'eut fait
,, ouvrir les yeux, & sortir de cet
,, état deplorable pour connoitre
,, que la Religion, dans laquelle je
,, suis né, étoit bonne. Et je puis
,, assurer Vôtre Majesté, ajoutai-je,
,, que plusieurs Evêques du Langue-
,, doc, qui devoient ce semble tra-
,, vailler à nous faire Catholiques,
,, sont les instrumens dont la Pro-
,, vidence s'est servie, pour nous
,, empêcher de le devenir: au lieu
,, de nous attirer par la douceur &
,, par de bons exemples, ils n'ont
,, cessé par toutes sortes de persécu-
,, tions de nous faire connoitre que
,, Dieu vouloit punir nôtre lacheté,
,, d'avoir abandonné une Religion
,, que nous croions bonne, en nous
,, livrant à des Pasteurs qui bien

,, loin

„ loin de travailler à nous procu- 1704.
„ rer le ſalut mettoient toute leur Juin.
„ aplication à nous pouſſer dans le
„ déſeſpoir.

„ A cela, ajoute d'Aygaliers, le
„ Roi plia les Epaules & me dit,
„ cela ſuffit, n'en parlez plus. Je lui
„ demandai ſa bénédiction comme
„ à mon Roi & au Pere de tous ſes
„ ſujets. Le Roi ſe mit à rire & me
„ dit que M. de Chamilliard me
„ donneroit ſes ordres".

D'Aygaliers fut les recevoir le lendemain à Letang Maiſon de Campagne du Miniſtre, où celui ci lui avoit ordonné de l'aller trouver. Ce Miniſtre lui dit que le Roi, pour commencer de recompenſer ſes ſervices, lui avoit accordé une penſion de 800. livres.

Le Baron temoigna toute ſa reconnoiſſance pour une faveur qui l'aſſuroit que S. M. agréoit ſes ſervices: mais en même tems, il fit ſentir qu'il n'avoit pas travaillé pour une penſion & qu'il ſeroit plus utile pour le bien de l'Etat que S. M. lui fit rembourſer environ trois cent piſtoles qu'il avoit déja dépenſé & emprun-

1704. Juin.

emprunté de ses amis, pour son service; qu'il n'avoit que quelques miserables terres exposées aux pillage depuis les troubles & qu'il étoit épuisé.

Ces vérités & ces représentations ne furent pas assez fortes pour toucher le Ministre; & le Négociateur repartit de Versailles pour le Languedoc à ses dépens, comme il y étoit allé.

Il s'étoit passé bien des choses dans la Province pendant son absence: les raporter toutes en détail seroit peut-être aussi inutile qu'ennuieux. Je me contenterai d'en donner une idée succinte.

Ordonnance du Maréchal contre les Parens des Mécontens.

Le Maréchal rendit une Ordonnance le 17. de Juin, qui ne fut publiée que le 21. Elle portoit " qu'étant ,, informé que la plupart des Rebelles ne continuoient leurs crimes, ,, que par les secours que leurs Péres, ,, leurs Méres, & leurs femmes leur ,, donnoient: & qu'au lieu de les ,, rapeller dans leurs Maisons, pour ,, y jouir tranquillement du pardon ,, qu'il avoit plu au Roi de leur ,, accorder, s'ils rentroient dans ,, leur devoir, ils les maintenoient dans

„ dans la Revolte, par une condui- 1704. Juin.
„ te qui ne les rendoit pas moins
„ criminels, que leurs Enfans &
„ leurs Maris: Et voulant remedier
„ à un ſi grand abus, il déclaroit
„ qu'il feroit enlever les Péres, les
„ Méres & les femmes de tous ceux
„ qu'il ſauroit ètre parmi les Re-
„ belles, ſi dans trois jours après
„ la publication de ſon Ordonnan-
„ ce, ils ne venoient ſe ſoumettre
„ & raporter leurs armes, ou à lui,
„ ou à ceux qu'il avoit nommés
„ dans ſes précedentes Ordonnan-
„ ces: auquel cas, ils pourroient
„ demeurer dans leurs Maiſons en
„ donnant caution de leur bonne
„ conduite".

Enlévemens de pluſieurs milliers de perſonnes.

L'exécution de cette rigoureuſe Ordonnance qui expoſa un grand nombre d'innocens aux mêmes peines que les coupables, fut ſuſpendue juſques au 28. Mais ce jour là & les ſuivans, les enlévemens recommencérent de toutes parts: & bientôt les priſons de Nimes, d'Uſés, d'Alais, de S. Hipolite, de Sommieres & de Montpelier ſe trouvérent remplies de ces malheureux Parens.

Plus

1704. Juillet. & ils leur déclarérent en se retira
qu'ils ne tuéroient plus person
pourvu qu'on ne tua plus aucun
leurs.

L'autre avanture regarde vi
Florentins (*a*) que Roland avoit
levé par voie de represailles : il n
étoit sans doute aucun qui ne se
rendu coupable, & de meurtres
de pillages : néanmoins, Roland
contenta d'en faire tuer deux, ac
sés & peut-être convaincus d'av
fait mourir une Prophêtesse : il r
voia tous les autres sans leur f
aucun mal.

Entreprise des Mécontens sur le pont de Montvert : elle échoue. *L. T.III. p. 164. MSS.*

Sa Troupe s'étant réunie avec c
de Ravanel & de Joanni, ils fur
ensemble attaquer le Pont de Mo
vert, le 16. de Juillet : c'étoit
particulier afin de se pourvoir
provisions, qui devenoient tous
jours plus rares. Ils se rendirent
bord maitres d'une bonne partie
Bourg, & mirent en fuite la Ga
son composée de Miquelets : mais
I

(*a*) On se rapelle sans doute que c
le nom que l'on donnoit à des Trou
nombreuses de Paysans Catholiques ar
pour piller & saccager.

lieu de les pourſuivre, & de s'en défaire; ils s'amuſérent en gens preſſés de la faim à chercher de la nourriture. Les Miquelets revenus de leur premiére fraieur & reprenant courage, ſe mirent en devoir de les débuſquer & réuſſirent; douze d'entr'eux reſtérent ſur la place: cinq Camiſars eurent le même ſort & le reſte ſe retira en bon ordre, mais très affligés du mauvais ſuccès de leur expédition.

1704. Juillet.

Inquiétudes du Maréchal de Villars

Cependant l'embarquement de Ville-Franche & l'obſtination des Chefs Camiſars à ne vouloir entendre à aucun accommodement, donnoient de l'inquiétude au Maréchal; il comprenoit plus que jamais de quelle importance & de quelle néceſſité il étoit, de finir promptement l'affaire des Mécontens.

Forces des Camiſars. *D. L'III.*

La Troupe de Roland s'étoit extrémement groſſie par la jonction de celle de Cavalier: Joanny en avoit une de quatre cent hommes: celle de la Roze, à qui Caſtanet avoit remis le Commandement, étoit de trois cent: Boizeau de Rochegude en avoit une de cent du côté d'Uſés: Saltet

 de

1704. Juillet.

de Souſtelle avec le Cadet de la Forêt ; une de deux cent ; Louis Coſte, une de cinquante : & Catinat en avoit une autre, qui quoique plus petite n'étoit pas la moins redoutable. Tous ces differens corps repandus en differens lieux, donnoient beaucoup d'exercice aux Troupes & faiſoient déſeſperer aux Généraux d'en pouvoir jamais venir à bout par la force.

„ Auſſi dans la ſituation où étoient
„ les choſes, dit la Baume, il pa-
„ roiſſoit important au ſervice du
„ Roi de ramener *par la douceur*
„ les Rebelles qui occupoient un
„ grand nombre de Troupes, qu'on
„ auroit utilement emploiées ailleurs :
„ & c'eſt dans cette vue que l'on
„ continua ou que l'on renoua les
„ Négociations.

Négociations pour gagner Roland. *ibid.*

Il s'agiſſoit ſur tout de gagner Roland : tout étoit mis en œuvre pour cela ; & dès qu'un moien avoit échoué, auſſi-tôt on en imaginoit un autre. Entre les diverſes perſonnes qu'on emploia auprès de lui, fut un nommé Jourdan du lieu de Mialet, fort connu de ce Chef Camiſard : la Bau-

me

me dit qu'on le lui envoia deux fois : 1701 Juillet
& voici quel fut le ſuccès de la Négociation, ſelon cet Hiſtorien.

„ Le dernier voyage, dit-il, que
„ Jourdan fit auprès de Roland, il
„ étoit accompagné de deux Camiſars
„ qui le menérent dans un bois
„ à trois lieues au deſſus de Saumane.
„ A l'entrée on lui ôta une
„ Jument, qu'il avoit empruntée à
„ Anduſe : il s'en plaignit à Roland,
„ qu'il trouva avec une Troupe de
„ dix huit cent hommes bien armés,
„ qui lui promit de la lui faire rendre.
„ Jourdan lui remit une Lettre
„ de M. le Maréchal, & l'exhorta
„ extrémement d'accepter l'Amniſtie,
„ aux conditions offertes : on lui fit
„ même eſperer qu'on pourroit lui
„ donner le commandement de ces
„ nouvelles Troupes; ce qui le mettroit
„ au deſſus de Cavalier, & que ſon
„ Frére auroit un brevet de Colonel.
„ Roland répondit qu'il n'étoit pas
„ le Maitre de ſa Troupe, qui vouloit
„ *des Temples & des Miniſtres* :
„ qu'en ſon particulier, il avoit un
„ grand ſujet de ſe plaindre de ce
„ qu'au préjudice de la Trêve, dont

1704. Juillet.

„ il avoit eu des aſſurances par écrit „ de M. de Menon, on l'avoit in- „ veſti dans le Château de Prades, „ où il avoit perdu ſes Chevaux, „ ſes habits & une bourſe de trente „ cinq Louis.

„ Après une longue converſation „ qui n'aboutit à rien, il fit battre „ un ban qui ordonnoit de rendre „ la Jument de Jourdan à peine de „ la vie: un moment après, on la „ lui préſenta ſans bride: Jourdan „ s'en étant plaint, Roland la lui „ fit rendre ſur le champ. Le ſoir, „ il le fit ſouper ſur l'herbe où ſes „ gens étendirent une Nape aſſez „ propre: on ſervit un Levreau, „ deux Poulets & un Ragout, qu'ils „ mangérent ſeuls. Le ſoupé fini, „ il lui dit qu'il reprit ſeulement le „ chemin de Nimes ſans s'informer „ d'autre choſe.

„ Il partit à la pointe du jour: „ après avoir marché trois quarts „ de lieue, il parut un détachement „ de cinquante hommes qui l'arrêta „ & le conduiſit dans un petit bois „ où il trouva Roland à la tête d'une „ Troupe de Cavalerie, qui lui don-

„ na

» na ſa reponſe, & trois Camiſars » pour le mener juſques à une lieue » de Nimes.

1704. Juillet.

» M. le Maréchal renvoia le len- » demain Jourdan à Roland avec » ordre de lui dire, que s'il ne pou- » voit pas reduire toute ſa Troupe, » qu'il ſe ſoumit avec ſes deux Fre- » res & les gens qui voudroient » ſuivre, & qu'on lui tiendroit ce » qu'on lui avoit offert. Jourdan » partit avec cet ordre, & alla trou- » ver Roland, qu'il lui fut impoſſible » de perſuader ".

Diſperſion de la Flotte des Alliés ſur les côtes du Languedoc.

Les deux Frégates & les trois Tartanes parties de Ville-Franche le 24. Juin, furent battues deux jours après par une Tempête ſi violente qu'elle les diſperſa. Les Frégates retournérent dans le port de Ville Franche: une des Tartanes fut jettée ſur les côtes de Catalogne, d'où les ſoldats mutinés ſe ſauvérent à Roſes; une autre échoua ſur les côtes de Provence & la troiſiéme tomba entre les mains du Chevalier de Roanés, qui avoit été envoié à Cette, avec quatre Galéres, pour la défenſe des côtes.

D. L. III. B. T. IV. p. 85. L. T. III. p. 160. M S S.

1704. Juillet. Ce Chevalier raconte ainsi cette capture, dans une lettre qu'il écrivit d'Antibes le 12. Juillet au Maréchal. Il dit que revenant avec ses Galéres d'escorter un convoi de Munitions de guerre pour le Duc de Vendome en Italie, il rencontra à minuit à 7. ou 8. milles en deça d'Oneille deux Tartanes de Savoie, parties de Ville-Franche, avec les Vaisseaux Anglois qui devoient debarquer cinq cent hommes en Languedoc : qu'elles avoient été séparées par un coup de vent, & qu'après avoit attendu deux jours sur le Cap de Brau, les Vaisseaux qui leur y avoient donné rendez-vous, en cas de séparation, elles avoient fait voile pour venir à Oneille debarquer les Troupes dont elles étoient chargées. Qu'une avoit échoué à six ou sept milles en deça du port Maurice sur terre de Génes : qu'après avoir fait tirer à l'autre quelques coups de Canon, il l'avoit faite aborder par ses Chaloupes : qu'elle s'étoit rendue ; mais que de douze Officiers qu'elle portoit, il en étoit échapé dix : que les deux autres avoient été prises avec cent cinquante soldats, dont vingt

vingt s'étoient noiés ; & qu'il avoit fait mettre les prisonniers dans les prisons d'Antibes. Il ajoûtoit qu'il avoit apris que le dessein des ennemis étoit de débarquer au Grau d'Ayguemortes : qu'il y avoit sur les Vaisseaux Anglois dix mille fusils : beaucoup de poudre, de Grenades & autres munitions de Guerre, pour les Fanatiques ; que de 5. Vaisseaux, qui étoient partis de Ville-Franche, deux y étoient rentrés depuis cinq jours, & qu'on ignoroit ce que les autres étoient devenus : que les prisonniers lui avoient dit que quatre vingt soldats, qui étoient sur une troisiéme Tartane s'étoient revoltés & avoient fait route à Palamos : enfin que le secours destiné pour les Rebelles, avoit ordre en débarquant d'arborer le Pavillon de l'Empereur : & qu'il y en avoit quatre vingt dans la Tartane perdue.

1704. Juillet.

La nouvelle de cette capture, & la dispersion de la petite Flote repandit une grande joie parmis les Généraux qui commandoient en Languedoc ; & dissipa chez eux une crainte qui leur avoit causé beaucoup de

1704. Juillet. mouvement & d'inquietude; mais elle ne fit pas perdre de vue au Maréchal la voie de la négociation.

D'Aygaliers de retour de Versailles, fut emploié de nouveau: il trouva les Camisars fort irrités, sur tout de deux choses: la premiere, des procedures que Baville venoit de faire faire pour la confiscation des biens de ceux de la Religion qui étoient morts sans vouloir communier & se confesser suivant l'usage Romain.

La 2e. des enlevemens qu'il avoit fait faire en divers lieux de leurs Parens, & dont toutes les prisons étoient remplies.

Mém. de d'Aygaliers. Mém. Manus.

Pour prevenir tout inconvenient, il demanda aux Camisars une audience publique. Il se rendit pour cet effet le 25. de Juillet à S. Hipolite. Madame sa Mére voulut être de la partie: le Baron y consentit d'autant plus volontiers, que s'agissant en particulier de déterminer les gens à sortir du Royaume, il crut qu'elle pourroit resoudre les femmes & les filles à prendre ce parti, pendant que

que lui de ſon côté tâcheroit de perſuader les hommes. 1704. Juillet

Le 28. *Marchand*, qui commandoit la Cavalerie de Roland depuis la réddition de S. Paul, vint lui dire de la part de ſon Général, que le lieu choiſi pour l'entendre étoit Durfort, & qu'il pourroit s'y rendre dès le lendemain matin.

D'Aygaliers n'y manqua pas; il partit à la pointe du jour avec Madame ſa Mére, l'Hermet du Cayla, le Capitaine Valette, & un grand nombre d'autres eſcortés de huit ou dix Camiſars à cheval.

Roland fut au devant de lui avec vingt Camiſars, & Ravanel, qui d'un air furieux ordonna à la Suite du Baron de ſe retirer. Celui ci dit qu'il ne le vouloit pas & qu'il s'en retourneroit plutôt lui même; Roland impoſa ſilence à ſon compagnon: après quoi il fit ſur le chemin une priére, *que nous écoutames tous*, dit d'Aygaliers.

„ Enſuite nous allames à Durfort,
„ continue le Baron, où nous dinames ma Mére & moi avec Roland, & pluſieurs de ſes Officiers.

1704. Juillet.

„ Ravanel ne voulut point ſe mettre „ à table; témoignant toujours plus „ que nôtre viſite lui deplaiſoit. Après „ le diné, ajoute d'Aygaliers, je „ dis à Roland en préſence de ceux „ qui étoient dans la Chambre, que „ s'agiſſant d'une affaire à laquelle „ tout le Peuple avoit intérêt, il „ falloit examiner en préſence de „ tous, le parti que nous avions à „ prendre; & que là, je leur fairois „ ſavoir les intentions du Roi.

„ *Frére*, me dit Roland, *parlez* „ *ici: les autres tiendront pour fait* „ *ce que nous ferons.*

„ Vous ſavez, lui dis-je, ce qui „ eſt arrivé à Cavalier, vous l'avez „ blamé vous même de ce qu'il avoit „ traité ſans communiquer à tous „ les Fréres: ainſi ne faiſons pas „ comme lui; parlons devant tout „ le monde, pour que perſonne ne „ prenne ſon parti, ſans le connoitre.

„ *J'adore Dieu*, dit Ravanel qui „ prit la parole, *Cavalier eſt un Trai-* „ *tre: mais pour moi je veux ſervir* „ *l'Eternel, quand il y auroit trente* „ *mille Diables qui vouluſſent l'em-* „ *pêcher.*

„ Ces

„ Ces discours extravagans," dit 1704
„ d'Aygaliers, ne m'auguroient rien de Juillet
„ bon : cependant on convint que je
„ parlerois à la Troupe, parce que
„ ceux qui étoient hors de la mai-
„ son le demandoient avec un très
„ grand tumulte".

Roland ordonna donc à sa Troupe de s'assembler dans un Pré, derriére le Château de Durfort : & d'Aygaliers se mit sur un Balcon qui étoit au dessus pour parler à deux cent Camisars qui étoient en bas & à quatre ou cinq cent habitans du lieu, ou des Villages voisins.

Sur le balcon étoient aussi la Mére du Baron, Roland & dix à douze personnes.

D'Aygaliers alloit commencer son discours & il avoit déja demandé audience, lors qu'un Prédicateur de l'autre côté du Pré, vis à vis le balcon la demanda aussi. La moitié du Peuple se tourna de son côté, & l'autre moitié du côté du Baron : mais comme ils commencérent par le chant d'un Pseaume, d'Aygaliers remettant son discours à une autre fois, dit à Roland, *qu'il y avoit*

tems

1704. Juillet. *tems pour tout ; tems pour chanter les louanges de Dieu, & tems pour songer à ses affaires :* qu'il voioit bien qu'on abusoit de la Parole du Seigneur pour l'interrompre & qu'il s'en alloit.

Un habitant de Durfort nommé Olivier, voulut dire au Prédicateur qu'il devoit attendre, parce qu'il étoit déja tard & que le Baron ne pouvoit point passer la nuit en ce lieu : mais Ravanel mettant le sabre à la main, *comment*, dit-il ? *j'adore Dieu ; on veut empêcher d'entendre la Parole de l'Eternel !* & en même tems, il donna un coup sur le bras d'Olivier ; Madame d'Aygaliers fut fort effraiée de cette action ; un Camisard nommé Raspal sauta sur Ravanel ; trois ou quatre en firent de même ; comme il étoit à cheval, il se dépêtra de leurs mains : on le poursuivit & on l'amena desarmé.

Tout ce vacarme prit du tems & la nuit aprochoit : enfin d'Aygaliers trouva le moment de faire son discours. Ils tendoit particuliérement à faire connoitre aux Camisars, „ que ne pouvant pas avoir dans

„ le

„ le Royaume, l'exercice libre de 1704. Juillet.
„ la Religion, il en falloit sortir,
„ pour éviter toutes les horreurs
„ que cause la Guerre: qu'ils don-
„ neroient lieu par là à bien de leurs
„ Fréres d'aller avec eux dans un
„ Païs de liberté, qui sans cela
„ n'en auroient pas la permission:
„ & qu'ils procureroient aussi la dé-
„ livrance de ceux qui étoient dans
„ les prisons & dans les Galéres.

Après cela, il entra dans le détail du Projet qu'il avoit fait avec Chamilliard: & il n'oublia rien pour en faire voir les avantages.

Il eut à peine fini, que Roland prit la parole, & dit qu'il falloit rester dans le Païs, & qu'il avoit presenté à Dieu son corps en sacrifice: ajoutant plusieurs autres raisons fort contraires aux vues de d'Aygaliers; & dont celui ci ne jugea pas à propos de charger sa Mémoire.

Il repondit à Roland, qu'il n'étoit donc plus question de Religion, puis qu'il vouloit combattre pour des Montagnes & pour des arbres: il s'efforca de lui faire connoitre les malheurs dont seroit suivie pour ceux

de

1704. Juillet.

de leur Religion, une obſtination inutile : & pour marquer qu'il croioit bon le parti qu'il leur propoſoit, il aſſura qu'il vouloit le prendre avec eux lui & ſa famille. Il ajouta qu'il devoit lui Roland *bien prendre garde de ſe laiſſer ſéduire au déſir de vivre dans l'indépendance :* que s'il differoit, il ne feroit peut-être plus à même de *prendre le bon parti.*

A cela Roland repondit *que Dieu pouvoit s'il vouloit, lui faire vaincre toute la terre; qu'il lui avoit fait conquérir ce Païs là & qu'il leur en feroit conquérir bien d'autres.*

„ Comment conquérir ? lui dit „ d'Aygaliers; vous croyez donc avoir „ conquis un Païs parce que vous „ allez d'une Montagne à l'autre ? „ Mais dites moi, lors que les Trou- „ pes viennent, que vous vous en „ allez, & qu'on brulera peut-être „ le lieu où nous ſommes, penſez „ vous qu'alors vôtre protection ſoit „ fort utile aux habitans d'un Païs „ que vous regardez comme vôtre"? Les habitans de Durfort fort attentifs à ce diſcours, trouvoient l'Argument d'une grande force ; mais les

les Camisars, dit d'Aygaliers, qui n'avoient pas le même intéret à la conservation des Maisons & des Villages, animés de plus par quelques uns de leurs Chefs, commencérent à se mutiner ; " en sorte, ajoute-t-il, „ que je fus obligé pour les apaiser „ de leur dire, qu'ils devoient du „ moins me savoir bon gré de mes „ intentions : que je n'avois pu mieux „ faire & que je donnerois ma vie „ pour leur procurer la liberté de „ conscience dans leur Païs ; que je „ priois Dieu qu'il touchat le cœur „ du Roi pour cela ". 1704. Juillet.

„ Alors un des Fréres, dit encore le Baron, me fit une harangue „ pour me remercier de la part de „ tous, des peines que je prenois „ pour la Province & pour eux ; & „ m'exhorta de continuer me pro„mettant les recompenses du Sei„gneur ".

Cependant les habitans de Durfort fondoient en larmes de voir les Camisars obstinés : & ceux ci étoient très fachés de ce que tout le Peuple les blamoit. Ce qui fit craindre à d'Aygaliers, que s'il partoit la

nuit,

1704. Juillet. nuit, il ne lui arrivat quelque fâcheux accident; & que ce que l'on n'auroit osé entreprendre le jour à la vue d'un Peuple qui l'aimoit, ne fut exécuté dans les ténébres: aussi prit il le parti de rester au Château de Durfort.

Mais quelle nuit passat-il? La plus désagréable qu'on puisse imaginer. Lui & Madame sa Mére, & quelques personnes qui étoient auprès d'eux furent prêchés & Fanatisés pendant tout le tems qu'elle durat.

„ A minuit, dit-il, il entra dans „ nôtre Chambre un grand homme, „ armé d'un fusil & de deux pistolets, escorté de 4. ou 5. Camisars, il vint s'asseoir auprès de „ ma Mére, qui étoit avec cinq ou „ six femmes, deux ou trois hommes & moi.

„ Nous étions assis dans cette „ Chambre, où il n'y avoit qu'un „ méchant lit, attendant le jour avec „ impatience, quand tout d'un coup „ cet homme, après quelques mouvemens convulsifs ou qui paroissoient tels, se laissa tomber sur le „ pavé avec armes & bagages. Il

„ occu-

„ occupa la moitié de la Chambre, 1704. Juillet.
„ où il resta trois bonnes heures,
„ à faire des contorsions & des mou-
„ vemens épouvantables, se tenant
„ à lui même des discours, comme
„ s'il étoit ravi au Ciel, d'où il
„ présageoit beaucoup de malheurs
„ sur la terre.

„ Il fallut avoir la patience d'être
„ témoin de tout cela; je puis dire,
„ ajoute d'Aygaliers, que de ma vie
„ je ne me suis tant ennuié, &
„ n'ai été plus faché que je le fus
„ de la complaisance que j'avois eue
„ de laisser venir ma Mére; je crai-
„ gnois qu'elle ne mourut de peur;
„ d'autant mieux qu'elle faisoit de
„ grands efforts pour la cacher".

D'Aygaliers retourne à S. Hipolite, sans avoir pu réussir.

Il est facile de concevoir que dès que le jour parut d'Aygaliers & Madame sa Mére se retirérent au plus vite d'un lieu où ils s'étoient si fort ennuiés.

Ils partirent pour S. Hipolite: Roland eut la politesse de les escorter lui même. Leur conversation ne fut ni fort grande, ni fort rejouissante; & ils se séparérent assez froidement & fort mécontens les uns des autres.

Mais

1704. Juillet.

M S S. L. T. III. 167.

Mais d'Aygaliers, dans sa narration oublie deux circonstances. 1°. Que Roland n'étant pas content de la condition qu'on lui offroit de laisser vivre dans une entiére liberté de Religion & les Camisars & les Protestans, pourvû qu'ils ne fissent point d'exercice public de Religion, ni d'assemblées; & se relachant néanmoins sur le rétablissement de l'Edit de Nantes qui avoit fait constamment le principal objet de ses demandes, se bornoit à exiger qu'outre la liberté de conscience, on accorda aux Protestans quatre Temples, où ils pussent s'assembler & entendre publiquement la Prédication, faire la Céne, y batiser, & s'y marier; & ces Temples devoient être, l'un dans le Diocése de Montpelier, l'autre dans celui de Nimes, le 3me. dans celui d'Alais, & le 4me. dans celui d'Usés.

D. L. III.

La seconde circonstance que d'Aygaliers oublie, c'est qu'il souhaitoit pour lui un Régiment; & qu'on le lui avoit accordé à condition que Roland accedat aux propositions.

Il a ordre

Dès qu'il fut arrivé à S. Hipolite, il

il écrivit au Maréchal & à Chamilliard le mauvais ſuccès de la Negociation : il propoſa en même tems que ſi on le jugeoit à propos, il reſteroit à S. Hipolite où il eſperoit que nombre de Camiſars le viendroient joindre ; ce qui affoibliroit tellement la Revolte qu'elle ne ſeroit plus à craindre : mais le Maréchal lui ordonna de ſe rendre auprès de lui à Nimes. Il eſt aparent que ſes demarches commençoient à devenir ſuſpectes, & qu'on vouloit éclairer de plus près ſa conduite.

1704. Juillet.

de ſe rendre à Nimes.

Le mauvais ſuccès de cette Negociation confirma l'Evèque de Nimes dans l'idée où il étoit, que la voie de la douceur n'étoit pas celle qu'il falloit ſuivre : mais ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que ce Prélat craignoit que ſi les Camiſars ne recommencoient pas leurs meurtres, les Catholiques en deviendroient plus redoutables. Il eſt curieux de l'entendre ſur ces deux articles.

Craintes de Fléchier Evêque de Nimes.

„ J'ai toujours cru, dit-il, que la „ voie de douceur & de Negocia„ tion, qu'on tient depuis pluſieurs „ mois avec les Rebelles, ne pro„ duiroit

Lettres Choiſies Lett. 177. 9. *Août.* 1704.

1704. Août.

„ duiroit pas grand fruit ; & que „ fe croiant recherchés, ils deviendroient plus infolens : ils ont quelque efpérance de fecours, ou ils „ méditent quelque entreprife & fe „ muniffent de provifions. Ils nous „ amufent, ou plutôt nous nous amufons : je crains bien que tout d'un „ coup, ils ne recommencent leurs „ meurtres. S'ils ne tuent plus, les „ Catholiques feront à craindre : *com-„ mixti funt inter gentes, & didice-„ runt opera eorum.* La Religion „ s'affoiblit, le libertinage s'intro-„ duit aifément & je prévois des cho-„ fes facheufes".

Le Prélat avoit raifon de craindre : ils connoiffoit l'efprit qui animoit les Catholiques : plus les Camifars s'adouciffoient & s'humanifoient & plus les Catholiques devenoient cruels & barbares : la Baume n'en dit qu'un mot, mais qui exprime tout. *Les Cadets de la Croix*, dit-il, *voiant que les Negociations n'aboutiffoient à rien, s'attroupérent de nouveau & recommencérent leurs ravages.*

D. L.III.

Fureurs

Ces ravages allérent loin ; quelqu'un

l'un pour en arrêter le cours, 1704. Août.
mpruntant la voix des Camisars,
avisa d'écrire à de Paratte, une
ettre si extraordinaire, que le mê- & Inhumanités des Cadets de la Croix. ib. supra.
e historien n'a pas dedaigné de la
nserver : la voici telle qu'il la ra-
rte.

„ Nous ordonnons & enjoignons au S. de Paratte qui commande les Troupes du Roi dans tout le Diocése d'Usés, de n'inquiéter pas nos Fréres ; & d'empêcher que les voleurs infames & scelerats qu'on nomme les Cadets de la Croix, qui commencent derechef de troubler les Enfans de l'Eternel, ne les inquiétent d'avantage : & si le S. de Paratte n'y remédie dans trois jours, on perdra toute la Campagne, y compris Villes, Bourgs, & Villages ; où tous seront passés au fil de l'épée, & reduits en cendres".

Mais ce qui sert le plus à faire
oir à quels excés les ravages furent
ortés, c'est qu'on fut obligé de châ-
er un de ceux qui étoient à la tête
es Compagnies de Volontaires aux
rdres de l'Hermite, & de donner
aux

1704. Août. aux Cadets de la Croix, des nouveaux Chefs.

D. L. III. „ Plusieurs Nouveaux Convertis, „ dit la Baume, s'étant plaints que „ Florimond, sous prétexte d'aller en „ parti contre les Rebelles avec sa „ Compagnie, faisoit mille ravages, „ il fut arrêté & conduit au Château de Nimes : & l'on donna sa „ Compagnie à Alary de Bouillargues ".

„ Au commencement de Septembre, dit-il dans un autre endroit, „ on fit quatre Compagnies réglées „ des Cadets de la Croix du côté „ d'Usés : & on leur donna des Chefs „ de confiance. Les quatre Capitaines furent Gibert de Montaren, Ardoin du Mandement, Joseph de Belvezet, & Marcroix „ d'Usés ". Mais je dois observer que le reméde étoit pire que le mal : les Chefs valoient encore moins, que ceux qui leur étoient soumis ; c'étoient des hommes de sang, qui se plaisoient à le repandre, & qui ne menageoient pas plus celui des Huguenots que du plus vil insecte.

Le

Le même hiſtorien nous fournit encore des exemples qui juſtifient cette réflexion " Joſeph Richard, „ dit-il, avec une troupe de Cadets „ de la Croix ſurprit la Roche d'Au- „ dabias, avec quatre autres fana- „ tiques & deux Prophèteſſes : il „ en tua trois & prit les autres „ avec les Prophèteſſes : il coupa la „ tète aux morts, & les mettant „ dans un ſac, il força les priſon- „ niers à les porter eux mêmes „ juſques à Uſés, où il les con- „ duiſit. 1704. Août. *ib. ſupra.*

„ Une Troupe de Camiſars blancs, „ dit-il plus bas, fut dans la nuit „ à la Maiterie du Marquis de Tor- „ nac ſituée à la Vallongue : ils pil- „ lérent ce qu'ils purent emporter, „ tuérent Pedrié, qni en étoit Ren- „ tier, & bleſſérent ſa femme ".

Pour rendre les malheurs des Pro- teſtans encore plus grands, on les forçoit à fournir l'entretien en entier ſur le pied de Troupes d'ordonnan- ce à ces Pillards de leurs biens & à ces Meurtriers de leurs Fréres. *ib. ſupra.*

Ils n'étoient pas mieux du côté des Troupes réglées : celles-ci ſem- Maux que font les Trou-

bloient même l'emporter en cruautés, & par tout elles laissoient de funestes vestiges de leur passage ; j'en rapporterai quelques exemples tirés de sources non suspectes.

Le Marechal de Villars irrité de ce que Roland n'avoit pas voulu acceder aux propositions qu'on lui avoit fait, « mit dès lors toutes les « Troupes en mouvement, dit Louvreleuil, pour exterminer les Camisars ; & menaça de bruler trente Paroisses notées, & de passer au fil de l'épée tout ce qui se trouveroit à la Campagne.

Il fit piller S. Benezet & Soulorgues & y fit fusiller deux habitans.

De la Lande d'un autre côté, [illegible] les Paroisses de Cros, de S. Roman, de Colognac, de [illegible] &c. *& par tout*, dit un Auteur Catholique dans un Journal, *& par tout il a fait faire de grands ravages & pilleries : il a fait tuer Maurin Rentier du Mas de Cla[illegible] : il a fait abatre la Maiterie de [illegible], apartenant à Hebrard dit Po[illegible] ; & cela parce qu'on y a trouvé une [illegible] qu'on a cru suspecte.*

M.

M. de Planques, dit la Baume, *fit piller & bruler le village de Corbès près d'Anduse, & y fit fusiller 20 Camisars;* c'eſt à dire vingt Païſans ſous prétexte qu'ils étoient Camiſars. 1704. Août.

D. L. III. Et le 27. Août.

„ Malgré les deffenſes, dit le même Hiſtorien, de cultiver le Païs „ qui avoit été détruit dans les hau-„ tes Cevennes par ordre du Roi, „ on n'avoit pas laiſſé de ſemer en „ pluſieurs endroits: pour punir „ cette déſobéiſſance, de Tournon „ fit bruler tous les bleds qu'on „ avoit recueilli, dans les villages „ détruits, & il fit tuer environ qua-„ tre vingt perſonnes. *ibid. M S S.*

Enfin les Miquelets en garniſon au pont de Montvert, commandés par Palmerolles, s'étant rendus par ordre, dans les Paroiſſes de S. Privat de Vallongue, de S. Fréſal, & de S. Hilaire de Lavit, s'y chargérent de butin, tuérent pluſieurs habitans & violérent femmes & filles.

A ces exemples de ſévérité, on ajouta de nouveaux enlévemens. On en fit à Luſſan, à S. Jean de Ceyrargues, à Uſés & en pluſieurs autres lieux. On arrêta environ quatre vingt Enlévemens *B. T. III. p. 192.*

C 2 per-

1704. Août. personnes dans le seul voisinage d'Usés, & en plusieurs autres lieux quantité de Péres & de Méres de ceux qui étoient parmi les Mécontens.

Condamnations. D. L. III. Les enlévemens furent suivis d'un grand nombre de condamnations aux Galéres : ainsi le 20 Août, on jugea au présidial de Nimes Jaques Armentiéres & Robert Saltet du lieu de Pignan, qui s'étoient trouvés à une assemblée tenue dans la Bergerie du Marquis du Cayla le 22 Juin: ils furent condamnés aux Galéres pour six ans ; & Gredelin Prédicant, à être pendu en effigie. On fit aussi le procès à un grand nombre de défaillans. La Baume dit ailleurs que le 1 Octobre on envoia aux Galéres 35 de ces scélerats, parlant des Camisars, que de Villars & de Baville avoient condamnés militairement; Louvreleuil dit 40. L. T. III 214.

Fin tragique de Roland & de 5. de ses Officiers. L. T. III. p. 193. A toutes les voies dont on se servoit pour réduire les Camisars, on joignit les trahisons. Cent Louis furent promis à un jeune homme d'Usés nommé Malarte, qui avoit toute la confiance de Roland, s'il livroit ce redoutable Chef des Mécon-

contens. Malarte ne fut pas à l'épreuve de cette amorce : & ſachant que ce Chef avec ſix ou ſept de ſes Officiers devoit ſe rendre au Château de Caſtelnau à trois lieues d'Uſés, il donna avis à de Paratte, qui commandoit dans cette ville. C'étoit le 14 Août. Sur le champ, de Paratte fit partir la Coſte Badié Commandant du ſecond Bataillon de Charolois, avec tout ce qu'il y eut d'Officiers bien montés à Uſés & deux Compagnies de Dragons de S. Sernin. Ils étoient tous ſi empreſſés de ſaiſir Roland, qu'ils ſe rendirent à Caſtelnau avec une diligence incroiable. Le Chef Camiſard étoit couché, tout ſon monde auſſi ; ils ſe repoſoient ſur la vigilance d'un d'entr'eux nommé Grimaud ; cet Officier étoit en ſentinelle au haut du Château : malheureuſement il ne découvrit les Troupes que lors qu'il n'en étoit plus tems : déja elles inveſtiſſoient le Château, lorſqu'il fut donner avis à ſon Général du malheur qui les menaçoit. Roland reveillé en ſurſaut, ſe jette hors du lit, prend une partie de ſes habits, cinq de

1704. Août.

B T.IV. p. 89. D. L.III. Aygal. M SS.

1704. Août. ſes Officiers en font de même & tous enſemble courent aux Ecuries pour prendre leurs chevaux ; mais trois des leurs plus diligens, Marchand, Bourdalie, & Baſon avoient pris les meilleurs & avoient eu le bonheur de ſortir par la grande Porte, avant que les Dragons s'en fuſſent ſaiſi. Il ne reſtoit pour Roland & pour ſes cinq Officiers qui étoient avec lui que le parti de gagner à pied une porte de derriére, qui donnoit ſur la campagne, & dont les Dragons ne s'étoient pas encore rendus Maitres : quelque diligence qu'ils fiſſent, ils furent atteints. Roland s'étant adoſſé à un arbre défia le plus hardi d'aprocher : & ſa fiére contenance, déconcerta également & l'Officier & le ſoldat. Ils étoient embaraſſés ſur le parti qu'ils avoient à prendre lors qu'un Dragon nommé Soubeyran les tira d'embaras, en couchant Roland ſur la place roide mort d'un coup de feu.

Mallié, Grimaud, Couterau, Guérin & Raſpal, c'étoit le nom de cinq Officiers Camiſars, ne virent pas plutôt leur Général ſans vie & ſans

sans mouvement, qu'ils ne pensérent plus à leur conservation. Ils se laissérent prendre comme des agneaux. 1704. Août.

Roland fut enlevé mort, & porté en triomphe à Usés & de là à Nimes, où on fit faire le procès à son cadavre: il fut condamné à être trainé sur la claie, & ensuite à être brulé. L'exécution se fit avec tout l'apareil propre à éterniser la Mémoire de sa revolte & de son courage; & ses cendres furent jettées au vent.

Le suplice de ses cinq Officiers suivit de près; ils furent tous condamnés à la rouë & exécutés tous à la fois. Ils moururent en Héros; ce que la Baume dit de l'un, on le peut dire de tous. Ils ne marquérent ni foiblesse, ni repentir: convaincus qu'ils mouroient pour une cause juste, il se firent un devoir de la soutenir jusqu'à la fin & de la sceller par une mort, qui plus elle étoit cruelle & plus elle leur paroissoit un martire glorieux (*a*).

(*a*) D'Aygaliers qui étoit présent dit qu'ils *souffrirent le suplice avec une constance & même avec une gaieté qui surprit tout*

1704. Août. Cinq Prélats voulurent être les témois de leur exécution : mais il feroit difficile de décider, qui l'emporta chez eux, ou de l'étonnement de voir tant de fermeté ; ou de la joie de se voir délivrés de six ennemis, aussi redoutables. Un Officier témoin de leurs transports m'a assuré, qu'ils parurent indécens à bien des gens, qui n'étoient rien moins qu'amis des Camisars.

La mort de Roland déconcerta les Mécontens : le manque d'intelligence acheva leur ruine : il ne restoit plus parmi eux de Chef assez acrédité pour se mettre à la tête du parti, ou pour être consulté dans les occasions importantes & décisives ; chacun de ceux qui vivoient encore se regardoient comme indépendans, & aucun ne pouvoit cependant se maintenir par lui même. S'ils eussent agi de concert, ou s'ils eussent pu convenir d'un Généralissime, leurs affaires quelques desesperées qu'elles parussent, se feroient rétablies, & ils

tout le monde, sur tout ceux qui n'avoient pas vû mourir dans les tourmens les Camisars.

ils auroient encore donné ſans doute beaucoup d'inquiétude à la Cour, ſur tout par le ſecours qu'on leur promettoit des Païs Etrangers, & par la Bataille d'Hochſtet, ſi malheureuſe à la France qu'il reſta, pour me ſervir des termes de Fléchier, *une Armée preſque entiére de morts, de bleſſés ou de priſonniers*; & arrivée dans des conjonctures ſi triſtes, qu'une victoire même à la place d'une perte auſſi ruineuſe, eut affoibli le Roiaume.

1704. Août.

Lettres Choiſ. Lett. 81. 3. Sept. 1704.

Deux jours après cette exécution, on en fit une autre à Nimes avec beaucoup d'aparat; c'eſt celle des deux Officiers, qui avoient été arrêtés par le Chevalier de Roanés ſur une des Tartanes du Duc de Savoie.

Exécution de deux Officiers pris ſur la Tartane Angloiſe.

L'un s'apelloit Pierre Martin: il étoit de Nimes, & avoit une Commiſſion de Capitaine Lieutenant de la Reine Anne. L'autre étoit Charles de Goulaine Gentilhomme Poitevin; il étoit ſorti du Royaume en 1700. *parce*, dit la Baume, *qu'il ne pouvoit pas ſe reſoudre à vivre en Catholique.* Etant entré dans la Compagnie des Cadets de Rapins au ſervice

L. T. III. p. 201. *B. T. IV. p.* 87. *D. L. III. MSS.*

1704. Août. vice de la Hollande, il fut du nombre des Officiers que les Etats Généraux envoiérent en Piedmont ; la Reine de la G. B. lui avoit donné une Commiſſion de Capitaine.

La Baume dit, " qu'ils déclarérent l'un & l'autre, qu'il y avoit
" ſur les Tartanes ou ſur les Frégates quatre cent cinquante ſoldats
" & quarante Officiers, envoiés de Hollande & d'Angleterre, pour
" faire une deſcente à la Pinede d'Ayguemortes, ou à Agde: que le
" Marquis de Guiſcard, autrefois Abé de la Bourlie, commandoit
" cette petite Flote, ſur laquelle il y avoit des vivres pour vingt
" jours; cinquante caiſſes de fuſils & de ſabres; quantité de ſouliers,
" & de chemiſes; de la poudre, beaucoup de grénades, & une
" caiſſe d'argent. Que le Marquis de Carail Gouverneur de Nice avoit
" donné les ordres de l'embarquement: que l'Abé de la Bourlie
" avoit deux cent Commiſſions de la Reine d'Angleterre, qu'on devoit
" diſtribuer après la Deſcente: que Roland avoit écrit à Nice par

" la

1704. Août.

» par la voie d'un porteur de Chaiſe » d'Avignon, qui s'adreſſoit à Antibes à un homme ſorti depuis » peu des Galéres, qu'il y avoit quinze mille hommes pour favoriſer la » deſcente : que c'étoit dans cette » vuë qu'il avoit fait durer les Negociations, & enlever beaucoup » de chevaux; enfin que les Officiers & les ſoldats embarqués, » étoient preſque tous François à la » reſerve de trois Suiſſes".

Martin fut condamné à être pendu & de Goulaine à avoir la tête tranchée. Martin nomma dans ſon Teſtament de mort, les Officiers François qui étoient ſur les Tartanes, dont il put ſe ſouvenir: en voici la liſte telle que nous la fournit la Baume, mais avec des erreurs que nous releverons dans une note.

De Meirol, Lieutenant Colonel du Régiment de Portes; Sarlande de Perigord Capitaine, Brena de Dauphiné Capitaine, la Roquete des Cevennes, Vigneau de Saintonge Capitaines, Candomergue de Montpelier, venu d'Angleterre Capitaine, S. Brais de S. Jean de Gardonnen-

1704. Août. ques Capitaine, Marcel d'Usés, Say de Nimes, un Suisse appellé Marquis, Vignoles de Castres, la Roque Capitaine, Coterel de Nérac, Riaille de Montpelier, la Bastide de Béziers, Peytau de Boucairan, Laban Gazcon, la Garde, Péage de Généve, Audibert d'Alais depuis lors Lieutenant Général, Randon de Nimes, le fils du Camus Cabaretier de Nimes, Pélissier de Nimes, Melon de Calvisson, le Riche de Clarensac, Arnaud & Seraplon d'Usés (*a*).

De la Baume ajoute, que *cette exécution répandit une grande terreur par-*

(*a*) Cette déposition contient plusieurs fautes. De Meirol ne fut jamais Lieutenant Colonel du Régiment de Portes; mais de celui de S. Damiano Il servoit dans cette expédition en qualité de Colonel, la Reine Anne lui aiant donné depuis quelques mois le Régiment de Hook, qui depuis lors porta son nom. Il fut tué en Portugal en Sept. 1710. Lieutenant Général. 2°. Brena, S Brais, qui n'étoit pas de S. Jean de Gardonnenque, Marquis Capitaine avec Rang de Major, & Laban furent du nombre des Officiers qui refusérent à Nice de s'embarquer; ils furent imités par quelques autres, & on les laissa libres.

parmi les Nouveaux Convertis, qui perdirent alors l'eſperance d'un ſecours Etranger. 1704. Août.

Le lendemain de cette exécution, Catinat reçut un grand échec. Trahi par un Païſan qui avoit ſa confiance, il fut ſurpris par un Détachement de Soiſſonnois dans une vigne où il ſe repoſoit lui douziéme, près du lieu de Maruége en Vaunage: dix de ſes gens furent tués: le onziéme apellé Béchard du lieu d'Aubais fut fait priſonnier (*a*), & lui même

Echec de Catinat. *L. T.III. p.* 103. *MSS.*

(*a*) Béchard s'étoit diſtingué dans pluſieurs occaſions. Il oſa lui troiſiéme attaquer à Pſalmodi entre Aiguemortes & le Caila un Convoi de quatre vingt trouſſes de foin: ils diſſipérent l'eſcorte & mirent le feu au foin. Cette fumée qui couvrit tout le Canton attira deux Compagnies de Dragons en quartier au Caila. Dès que les trois Camiſars les aperçurent, ils ſe ſeparérent; & ſe mirent à crier chacun de leur côté, *à moi, à moi Camiſars, tue, tue.* A ces cris redoublés, que rend plus effraians l'épaiſſeur de la fumée, les deux Compagnies prennent la fuite: nos trois braves qui étoient à cheval les pourſuivent l'épée aux reins juſqu'au Caila, en tuent pluſieurs,

1704. Août.

même ne se sauva qu'avec beaucoup de peine, après avoir été même blessé. Un seul soldat périt dans cette action.

Magasins enlevés aux Mécontens. *MSS.*

Tous les malheurs des Camisars n'étoient pas finis : il s'en préparoit d'autres, qui dans l'état actuel des choses, ne pouvoient qu'avoir pour eux les suites les plus facheuses. Roland dont les Projets étoient vastes, & qui songeoit sérieusement à se maintenir, s'étoit donné beaucoup de soins pour ramasser des Provisions : outre celles qu'il faisoit enlever chez les Catholiques, ou aux Troupes, quand il le pouvoit, il envoioit chez les Païsans les plus riches de son parti, des gens de confiance, avec une espéce de suplication de sa part, par laquelle il les conjuroit de lui accorder du blé & autres choses nécessaires à la vie.

Tout

sieurs, sans que les autres reviennent de leur fraieur panique, tant étoit grande la terreur du nom des Camisars : & en se retirant, ils étendent sur les carreaux d'un coup de feu un homme qui du haut du clocher du Cayla sonnoit le tocsin sur eux. Béchard fut condamné aux Galéres perpetuelles : liberé au bout de plusieurs années, il est mort à Lausanne.

Tout étoit reçu précieusement & dépofé avec beaucoup de précautions dans des Magafins fécrets, connus de lui feul, ou de fes gens affidés. Mais après fa mort, tous ces Magafins furent découverts ou par les recherches qui en furent faites, ou par la trahifon de ceux là même qui avoient fervi à les former. 1704. Août.

Le jour même que Roland fut tué à Caftelnau, on prit un de ces Magafins du côté de Toiras : on y trouva plus de quatre vingt facs de blé. Le 25 du même mois les Camifars en perdirent un autre du côté de Sauve confiftant en cent cinquante facs du plus beau froment. Peu de jours après le Chevalier de Froulay fe rendit maitre d'un troifiéme, du côté de Mialet : celui-ci fervoit d'Hôpital ; il s'y trouva dix Bœufs falés, du vin, de la farine, des remédes & fix Camifars bleffés ou malades, qui furent fufillés.

Pour rendre le fort des Camifars auffi trifte qu'il pouvoit l'être & les réduire à une extrême famine, le Maréchal enjoignit par une Ordonnance à tous les Habitans de la Cam- Nouvell[e] Ordonnance [d]u Maréch[al]

1704. Août.

Campagne " de se retirer dans dix
„ jours aux lieux qui leur étoient
„ indiqués par cette Ordonnance,
„ avec leurs meubles, leurs den-
„ rées & leurs bestiaux ; à faute
„ dequoi ils seroient fusillés, & trai-
„ tés comme Rebelles ".

Malgré ces précautions & tous les désastres arrivés coup sur coup aux Camisars, on en vint encore aux voies d'accomodement.

Nouvelles négociations de d'Aygaliers avec les Mécontens. *Aygal. D. L. III.*

D'Aygaliers fut de nouveau employé pour cela : mais il étoit si rebuté de toutes ces Ambassades, qu'il eut beaucoup de peine à se resoudre d'en accepter de nouvelles ; il le fit néanmoins aux sollicitations de cinq ou six habitans de la Salle, de S. Hipolite & de Durfort, qui l'en prioient très instamment, & par les ordres du Maréchal de Villars qui l'exigea absolument.

Il partit donc d'Alais, où il étoit à la suite de ce Maréchal, & fut coucher le soir 29 Août au Château de Toiras. Vingt hommes de la Troupe de Roland, vinrent l'y trouver : il les gagna, mais sous la condition qu'ils auroient la liberté de

de paſſer dans les Païs Etrangers. 1704. Août.
Il leur dit que non ſeulement cela leur ſeroit accordé, mais que s'ils pouvoient engager cent de leurs compagnons à entrer dans les mêmes ſentimens, il en écriroit à M. de Chamilliard, qui donneroit ordre à Cavalier de ſe rendre au Païs, pour leur aider à en augmenter le nombre; & qu'en conſideration de ceux qui prendroient ce parti, on accorderoit des permiſſions de ſortir du Royaume, à tous ceux des Proteſtans qui voudroient en profiter.

La propoſition parut avantageuſe aux vingt Camiſars: ils y donnérent les mains, & pour en accélerer l'exécution, ils partirent avec d'Aygaliers, & s'avancérent du côté de S. André de Valborgne, pour conférer avec la Roze, qui avoit trois cent hommes ſous ſon Commandement.

Ils virent ce Chef: il parut bien diſpoſé à d'Aygaliers, qui fit auprès de lui tout ce qu'il falloit pour le perſuader; il étoit preſque gagné, lors que tout d'un coup ſa Troupe ſe mutina au point que d'Aygaliers vit

1704. Sept.

vit le moment qu'il alloit être égorgé avec les vingt Camisars qu'il avoit amené. La Roze fit ce qu'il put pour calmer sa Troupe & pour la faire retirer : mais d'Aygaliers gagna au plus vite du côté des Montagnes ; il s'y retrancha : & il recevoit & nourissoit à ses depens tous les Camisars qui étoient résolus de mettre bas les armes & de passer dans les Païs Etrangers.

Autres Négociateurs mis à mort par Joany. *MSS.*

D'autres Négociateurs moins heureux encore que lui, étant allés par les ordres du Maréchal trouver Joany ; & leur proposer que s'il vouloit se rendre, on lui donneroit un brevet de Colonel, & on laisseroit chacun libre sur la Religion, furent fusillés par les ordres de ce Chef : afin d'oter à tout autre l'envie de se charger de pareilles commissions.

D'Aygaliers exilé hors du Roiaume.

Cependant d'Aygaliers grossissoit tous les jours sa petite Troupe ; & sélon toutes les aparences elle se seroit beaucoup accruë ; mais ainsi que je l'ai déja dit, il commençoit d'être suspect ; & comme tel il reçut l'ordre de son bannissement hors du Roiaume par deux lettres de Chamil-

milliard. De Baville qui le haïssoit & qui avoit extrêmement souffert de le voir chargé de pareilles Négociations, n'avoit cessé d'écrire en Cour pour le noircir: c'est au moins à cet Intendant que d'Aygaliers attribue sa disgrace. 1704. Sept.

„ Je laissai, dit-il, cette Terre, *Aygal.*
„ que je trouvai bien ingrate pour
„ un homme qui avoit tant pris de
„ peine pour y procurer la paix;
„ & je m'en allai joindre M. le
„ Maréchal avec les gens qui s'é-
„ toient venus rendre; voulant té-
„ moigner ma fidélité jusques à la
„ fin, nonobstant le mauvais trai-
„ tement que je recevois. M. le
„ Maréchal, ajoute d'Aygaliers, fut
„ touché de mon avanture: pour
„ M. de Baville, il en parut con-
„ fus; & j'eus la consolation, dit-
„ il encore, que tout ce qu'il y avoit
„ d'honnêtes gens à l'Armée, ou
„ dans les Villes étoient fort scan-
„ dalisés de la recompense que je
„ recevois de mes services" (*a*).

De

(*a*) Un Auteur Catholique habitant de Sauve, dont nous avons déja eu quelquefois

1704. Sept. De la Baume en parlant de ce bannissement ne dit rien qui ne serve auprès d'un Juge équitable a faire l'éloge de d'Aygaliers.). L.III.

„ Ce Gentilhomme, dit-il, qui „ avoit fait tant de bruit au com„ mencent des Negociations, ne fut „ pas si heureux dans la suite. Il „ reçut un Ordre du Roi de sortir „ du Royaume avec sa Mére: ses „ maniéres indiscretes, si l'on ose „ se servir de ces termes ajoute „ l'Historien, avoient donné un juste „ sujet de soupçonner sa conduite: „ il publioit par-tout qu'il n'étoit „ pas Catholique, & qu'il ne le se„ roit jamais. Lors qu'on chanta le „ *Te-*

quefois occasion de citer les Mémoires sur cette guerre attribue positivement la disgrace de ce Gentilhomme à la même cause " Dans l'audience, dit-il, que le „ Roi voulut bien donner à M. d'Ay„ galiers, il crut qu'il devoit tout dire „ à ce Grand Monarque & en lui disant „ tout il deplut à M de Baville; celui„ ci pour s'en venger ne négligea rien „ de tout ce qui pouvoit le rendre sus„ pect au Ministére, insinuant qu'un „ homme capable d'apaiser les séditions, „ l'étoit autant de les exciter".

„ *Te-deum* pour la naiſſance de feu 1704.
„ Mgr. le Duc de Bretagne, il ac- Sept.
„ compagna M. le Maréchal de Vil-
„ lars juſques à la porte de l'Egli-
„ ſe, & ſe retira ſans y vouloir en-
„ trer".

D'Aygaliers partit d'Uſés avec trente trois hommes, qu'il amena à Geneve où il arriva le 23 Sept. & c'eſt là qu'il aprit, que Cavalier avoit déſerté avec tout ſon monde, & qu'il étoit à Lauſanne (*a*).

C'eſt

(*a*) Lorſqu'on porta à d'Aygaliers l'ordre de ſe retirer à Geneve, on lui promit une penſion de quatre cent Ecus, & on lui en paia le premier quartier d'avance: mais les autres ne lui aiant jamais été compté, & ſe trouvant ſans reſſource dans l'Etranger, il ſe crut en droit de revenir à ſa Terre d'Aygaliers. Malheureuſement, le Prévot des Marchands de Lion informé de ſa démarche le fit arrêter à ſon paſſage dans cette Ville, d'où on le conduiſit au Château de Loches en Anjou, où ce jeune Gentilhomme digne d'un meilleur ſort, finit miſerablement ſes jours. S'étant un jour échapé de ſa chambre, après avoir fait ſauter un des barreaux qui en fermoient la fenêtre, & avoir étendu par terre roide mort une ſentinelle avec ce barreau même, il fut tué d'un coup de fuſil que lui lacha un autre factionnaire.

1704. Sept. C'eſt là en effet que j'ai laiſſé Cavalier en parlant de ſon évaſion: M. de Puiſieux Ambaſſadeur de France auprès des Louables Cantons Suiſſes ne l'y ſut pas plutôt, qu'il écrivit à ſon ſujet une Lettre remplie de plaintes à LL. EE. de Berne. Ces Seigneurs y repondirent d'une maniére très forte: ces piéces ſont ſi curieuſes qu'on ne ſera peut-être pas faché de les trouver ici.

Voici celle de l'Ambaſſadeur.

MAGNIFIQUES SEIGNEURS.

Lettre de l'Ambaſſadeur de France en Suiſſe à LL.EE. de Berne au ſujet de Cavalier.

„ L'on ne peut-être plus ſurpris „ que je le ſuis, de ſavoir que le „ Traitre Cavalier & les malheu„ reux qui le ſuivent, ſont à Lau„ ſanne depuis pluſieurs jours, en „ attendant à ce qu'ils diſent les „ ordres de M. le Duc de Savoie.

„ Je n'aurois jamais cru que vous „ euſſiez accordé le paſſage ſur vos „ Terres à des ſujets Rebelles du „ Roi mon Maitre, qui ont repris „ les armes contre ſa Majeſté. Je „ me ſerois encore moins attendu, „ que vous euſſiez voulu leur donner

„ aucun

,, aucun Azile. Vous m'aviez assuré 1704. Sept.
,, par vôtre Lettre du 1er. de ce mois,
,, que vous aviez réiteré vos ordres,
,, suivant les *Absceyts* & les Con-
,, ventions de Baden, pour ne laisser
,, passer personne par vos Païs en
,, Troupes, & encore moins ceux
,, qui se trouveroient armés. Ce sont
,, les propres termes de vôtre Let-
,, tre: cependant le malheureux Ca-
,, valier est non seulement arrivé
,, sur vos Terres, avec sa Troupe
,, armée, il est encore à Lausanne,
,, & vous l'y avez souffert jusques
,, ici. Je suis si surpris de cette dé-
,, marche de vôtre part, & je m'y
,, attendois si peu, que je dépêche
,, dans ce moment un Courier au
,, Roi, pour lui rendre compte de
,, tout ce que vous avez fait dans
,, cette rencontre. Vous jugez bien
,, que S. M. en sera piquée, avec
,, d'autant plus de raison, qu'Elle
,, n'a pas cru jusques à present qu'au-
,, cun des Louables Cantons, qu'El-
,, le a toujours regardé comme ses
,, plus Anciens Alliés & Confede-
,, rés, put avoir la moindre envie
,, de montrer une partialité si mar-
,, quée

1704. Sept.

„ quée & si injuste, que celle que
„ vous faites paroitre en faveur des
„ ennemis de S. M. en donnant re-
„ traite comme vous faites à des
„ gens, qui ne doivent trouver au-
„ cun azile en quelque endroit que
„ ce soit.

„ Je prie Dieu, qu'il vous main-
„ tienne dans la prosperité de tout
„ ce qui peut vous être le plus avan-
„ tageux,

MAGNIFIQUES SEIGNEURS,

Vôtre affectionné à vous servir
PUISIEUX.

à Soleure le 8. Septembre 1704.

Leurs Excellences de Berne firent cette reponse.

MONSIEUR,

Reponse de L L. E E. de Berne.

„ Vôtre Excellence ne doit pas
„ être surprise, si nous n'avons pas
„ repondu plutôt à la Lettre du 8
„ de ce Mois, puisque nous l'avons
„ trouvée remplie de faits peu sou-
„ tenables,

„ tenables, & d'expreſſions peu „ convenables, à un Etat auſſi libre „ qu'eſt le nôtre; nous en ſommes „ d'autant plus ſenſiblement tou- „ chés, qu'avant que d'y repondre, „ nous avons été bien informés de „ l'état des choſes: ſur quoi V. E. „ doit ſavoir, qu'avant que nous „ euſſions reçû ſa Lettre du 31. „ d'Août, nous avions par nos or- „ dres réiterés averti nos Baillifs, „ de ne point laiſſer paſſer par nos „ Etats, des gens attroupés, & „ moins encore étant armés, en „ conformité très exacte des Con- „ ventions faites à Baden, que nous „ ſouhaiterions bien être auſſi reli- „ gieuſement obſervées d'un autre „ côté qu'elles le ſont du nôtre. „ Si cela avoit été, l'on n'auroit „ pas fait paſſer dans nôtre Païs, „ comme l'on a fait au Printems „ dernier ſans demander aucun Paſ- „ ſeport, quelques centaines de „ Bœufs, & de Mulets chargés, „ avec une forte eſcorte, depuis „ la Bourgogne juſques en Italie, „ & particuliérement encore depuis „ quinze jours par Yverdun, une

1704. Sept.

1704. „ Troupe conſiderable de Cavaliers
Sep. „ & Gens armés, venant de la
„ Franche-Comté; ſans parler de
„ ce qui s'eſt paſſé à Arau, que V.
„ E. n'ignore pas. Mais comme
„ juſques à preſent, nous avons
„ toujours eu plus d'attention à
„ régler nôtre conduite, qu'à pren-
„ dre garde à celle des autres, nous
„ en demeurerons aujourdhui à cet
„ uſage, en faiſant connoitre néan-
„ moins à V. E. que nous ne diſons
„ rien que de bien avéré.

„ Il eſt vrai que nos Baillifs nous
„ ont informés que le nommé Ca-
„ valier, & quelques uns de ſes gens
„ avoient paſſé inopinément à Lau-
„ ſanne, par trois differentes ban-
„ des, d'environ 25. hommes, après
„ avoir traverſé ſans obſtacles deux
„ autres Souverainetés. Mais cela
„ a fait qu'on les a d'abord regar-
„ dés comme des Déſerteurs & des
„ Refugiés, qui ne vont par le mon-
„ de que pour gagner leur vie par
„ leur travail. Néanmoins dès qu'ils
„ ont été informés de nos ordres,
„ ils ſe ſont incontinent diſperſés &
„ retirés, ſans avoir eu auprès d'eux

„ d'ap-

utres armes, que cinq fusils en 1704.
ivant à Lausanne, le surplus Sept.
leurs armes, leur aiant déja
enlevé dans le Territoire de
uschatel.

Cependant, quoique nous n'aions
prévoir la désertion dudit Ca-
lier & de ses Gens; V. E. n'a
laissé que de nous imputer de
r avoir accordé passage, sureté
logement; & par là fait con-
itre une partialité injuste & pu-
que. Non seulement, il ne se
uvera rien de semblable, mais
plus nous contredisons ouver-
nent & constamment, tout ce
e l'on aura pu insinuer au con-
ire, étant très sensiblement tou-
és de voir que nous sommes ainsi
rcis auprès de S. M. T. C. pour
faits que V. E. n'a pas daigné
oir, avant que de s'en plain-
; comme nous n'en usons
de même à vôtre égard, nous
erons que vous le ferés mieux
noitre à sa Majesté, & que vous
herés de lever les sinistres im-
ssions, que vous pourriés lui
ir fait concevoir; ou si V. E.

1704. Sept. „ en fait difficulté, nous la
„ de nous en avertir sans re
„ dement, afin que nous pui
„ les faire lever nous mêmes
„ près de sa Majesté, d'autai
„ que nous n'avons point d'
„ pensées, que d'exécuter fidél
„ tout ce que les Traités d'
„ ce & les Conventions peuve
„ mander, dans l'esperance
„ en usera de même envers
„ Au reste Nous recommar
„ V. E. à la Providence Divi
„ sommes.

DE VOTRE EXCELLEN

Les très humbles & bien affeć

l'Avoyer, le Petit & le
Conseil de la Ville de B

à Berne le 17. Septembre 1704.

Mémoires pour servir à l'Hist. du XVIII. Siècle. Mémoires du Tems.

Cette Lettre fut estimée pa le Monde Politique, égalemei me & modeste, aussi bien que de sagesse: & l'on ne pouvoit pêcher de remarquer l'extrêm tialité, & l'injustice qui regnoi celle de l'Ambassadeur. " Les

„

» Proteſtans, diſoit-on, ne ſont-ils » pas toujours en droit de recevoir » chez eux ceux de leur Commu- » nion qui ſont perſécutés ? Leurs » Excellences de Berne y ont elles » renoncé? Et ſi elles ſont blama- » bles n'eſt-ce pas d'avoir gardé trop » de meſures & de ménagemens à » cet égard ? La France ne recevoit- » elle pas tous les jours avant la » guerre de 1702. des Anglois & » des Irlandois, bien plus rebelles » que les Habitans des Cevennes" ? 1704. Sept.

Mais pendant que L L. E E. de Ber-[ne] & l'Ambaſſadeur de France ſe plai-[g]noient ainſi de leurs démarches [re]ſpectives, au ſujet de Cavalier, la [T]roupe que ce Chef avoit laiſſée en [Ce]vennes & qui étoit commandée [pa]r Ravanel eut avec les Troupes [du] Roi une affaire, qui décida entié[rem]ent de la guerre dont j'écris [l'h]iſtoire.

Debris de la Troupe de Cavalier ſurpris & diſſipés dans les

[C]ette Troupe qui ſe voioit dépé[rir] tous les jours & qui ne decou[vro]it dans l'avenir que des ſuites [fun]eſtes, ſe propoſa de célébrer un [jeû]ne, pour intéreſſer le Ciel en ſa [fav]eur. Dans ce deſſein, elle ſe ren-

 dit

1704. Sept. dit le Samedi 13. Septembre dans les bois de S. Benezet, pour y passer le lendemain en priéres & en jeune ; malheureusement deux Païsans, qui avoient peut-être leur confiance, furent donner avis de leur retraite dans ce bois, à le Noir Maire de Ledignan : celui ci en informa aussi-tôt le Maréchal & Baville qui étoient à Anduze. Rien ne pouvoit être plus heureux dans les vues du Maréchal, qu'une nouvelle de cette importance : aussi prit-il toutes les mesures qui lui parurent efficaces, pour tirer tout le fruit qu'il pouvoit s'en promettre. Il ordonna à Courten Colonel & Brigadier qui commandoit à Alais, de prendre un Détachement des Troupes qui étoient sous ses ordres ; & d'aller border le Gardon entre Ners & Cassagnoles, pour attendre les Camisars, quand ils sortiroient du bois, qui leur servoit de retraite ; & qui étoit le seul chemin, qu'ils pouvoient prendre, lors qu'ils seroient poussés par un autre Corps de Troupes qui viendroit du lieu oposé. Cet autre Corps fut tiré d'Anduse, & se rendit dans la nuit aux envi-

bois de S. Benezet & de Vaquieres. *Mém. du Tems. L. T. III. p.* 208. 210. *B. T. IV. p.* 94. 99. *D. L III M S S.*

environs de Dommeſſargues. Les deux Détachemens faiſoient enſemble une petite Armée : ils étoient composés d'un Bataillon Suiſſe, d'un du Régiment de Hainaut commandé par de la Roche, d'un de Charolois & de quatre Compagnies de Dragons de Fimarcon, & de S. Cernin : & il alloient inveſtir & attaquer tout au plus deux cens hommes. 1704. Sept.

A la pointe du jour, le Détachement qui avoit pris du côté de Dommeſſargues, commença d'agir : les ſentinelles des Camiſars les plus avancées s'aperçurent bien tôt du mouvement, & en donnérent avis à Ravanel, qui commandoit la Troupe. Ce Chef aſſembla auſſi-tôt un petit Conſeil de guerre. Les avis furent unanimes : il fut reſolu de ne pas combattre, de ſe retirer du côté de Ners, d'aller paſſer le Gardon au deſſous de ce lieu, & de gagner le bois de Vaquiéres, où ils pouroient peut être continuer leur devotion tranquilement.

C'étoit préciſément ce qu'il falloit pour donner dans l'embuſcade, &

1704. Sept. pour ſe faire tailler en piéces ; c'eſt auſſi ce qui arriva.

Ils ne furent pas hors du bois de S. Benezet qu'ils aperçurent entre Maruejols & un Moulin apellé le Moulin du Pont, un Détachement qui ne branloit point. Pour l'éviter, ils gagnérent les bords du Gardon ; & les ſuivirent jusques au deſſous de Maruejols, où ils paſſérent la Riviére.

Ils crurent ici être hors de tout danger, & commençoient à s'en féliciter, lors qu'ils aperçurent proche d'un Moulin apellé la Reſſe, ou le Moulin de la Scie, un autre Détachement aſſis tranquillement ſur le gazon : il n'en falut pas d'avantage pour les faire reculer ; ils le firent & furent repaſſer le Gardon au deſſous de Caſſagnoles pour gagner du côté de Cardet : mais ils n'étoient pas ſortis d'un piége, qu'ils tomboient dans un autre. Ici ils trouvérent les Dragons & le Bataillon de Haynaut qui commencérent de fondre ſur eux. Pluſieurs Camiſars auroient voulu qu'on ſe fut mis en poſture de défenſe, ou du moins

qu'on

qu'on ſe fut battu en retraite ; mais le danger étoit ſi preſſant, & les ennemis ſi repandus & en ſi grand nombre, que les plus courageux ſe laiſſérent entrainer par les plus timides ; & ſans penſer qu'ils alloient encore donner dans de nouveaux piéges, ils prirent la fuite ; tout au plus en ſe retirant, lachérent-ils quelques coups de fuſils. 1704. Sept.

Ils repaſſérent pour la troiſiéme fois le Gardon, mais inveſtis de tous côtés, ils n'y eut que les plus agiles à la courſe, qui puſſent ſe ſauver. Encore pluſieurs de ceux ci allérent tomber entre les mains de la Garniſon de Bagards : attirée par le bruit du combat, elle s'étoit miſe en embuſcade ſur le chemin où les fuiars devoient paſſer ; & la plûpart y périrent.

On vanta beaucoup la bonne conduite de Courten, & la bravoure de la Roche, Commandant du ſecond Bataillon de Haynaut, & celle des Hutiers & de Ville-Moulin Capitaines de Fimarcon : mais y avoit-il beaucoup de gloire à aquerir en combattant dix contre un, & contre

1704. Sept. des gens qu'on avoit investi de tous côtés ; & dont la plupart, dit Louvreleuil, n'étoient *armés que de batons*, qui avoient au bout des bayonnetes, & des fourches de fer ? Cette gloire consistoit moins dans le triomphe, que dans la satisfaction d'avoir dispersé pour toujours une Troupe, qui avoit tenu tête des années entiéres à des Troupes nombreuses & aguerries, commandées par des Généraux & des Maréchaux de France, sages & expérimentés, & qui avoit remporté sur eux des victoires complettes.

Celle ci ne le fut pas si parfaitement qu'il n'échapa plus de la moitié des deux cens Camisars, dont la Troupe de Ravanel étoit composée ce jour là. Ce Chef fut du nombre des rechapés : il est vrai qu'on crut d'abord qu'il avoit été tué, mais on aprit deux jours après qu'il s'étoit sauvé ; & que comme il savoit que c'étoit à lui principalement qu'on en vouloit, il avoit fait courir lui même le bruit de sa mort afin de n'être pas poursuivi ; en sorte, ajoute Brueis, que ce *Gueux* eut ceci de semblable au destin de Mithridate, qui évita d'être

d'ètre pris par le faux bruit de sa mort, qu'il prit soin de faire repandre après sa défaite. 1704. Sept.

Quelques jours après, le déplorable reste de cette Troupe se rassembla au nombre de soixante hommes, dans un bois de chènes verts appellé en Langue Vulgaire *Leuzieres du Mas de Hortes:* mais aussi-tôt ils s'y virent investis, par des Régimens entiers: cependant ils eurent le bonheur de se retirer du piége, & de s'aller perdre dans les bois de Lens, sans qu'aucun périt; & ce qu'il y eut de singulier, c'est que quatre d'entre eux demeurérent constamment au sommet d'une Montagne, pendant que tout autour d'eux & à leur vue, les Troupes battoient les bois; tout de mème que lors que des Communautés entiéres s'assemblent pour la chasse du Loup.

Ce fut ici la derniére fois que cette Troupe se rassembla en aussi grand nombre: elle ne se vit plus que par petits Pelotons. Deux ou trois de ces Pelotons, les uns à pied & les autres à cheval, se joignirent du côté de Bragassargues, pour con- Ceux qui échapent se separent tous.

1704. Sept. certer ensemble sur ce qu'il y auroit à faire, dans l'état déplorable où ils se trouvoient, poursuivis & relancés sans relache; n'y ayant ni valon, ni plaine, ni bois, ni montagne qui ne fussent couverts de soldats, préposés à leur courre sus. L'avis général fut de monter dans les Cevennes, d'y aller joindre ceux de leurs Fréres qui y étoient encore en armes, & de se concerter avec eux sur le parti qu'il y auroit à prendre: mais ne pouvant s'accorder, ni sur la maniére d'exécuter le Projet, les gens à cheval voulant que les piétons marchassent avec eux, & ceux-ci s'en faisant de la peine, crainte que le bruit des chevaux ne les decouvrit: ni sur le but principal, les uns se proposant de poser les armes si les Cevenols étoient peu en nombre, ou peu disposés à se soutenir: & les autres au contraire, étant resolus à ne les poser jamais, que les Cevenols fussent peu ou beaucoup, fermes ou chancelans, ils se séparérent sans rien resoudre.

ienereu- Ce qu'il y eut ici de plus remarquable

quable & qui mérite peut-être d'être raporté ; c'eſt que le Brigadier Bonbonnoux, s'étant aperçu que Marchand un des principaux Officiers de feu Roland paroiſſoit avec quelques autres diſpoſé à mettre bas les armes, il tira en particulier Ravanel & lui declara devant Dieu qu'il ne ſeroit jamais dit de lui, qu'il eut imité un ſi lache exemple, & qu'il ſe fut rendu à ſes ennemis. Ravanel charmé de cette reſolution, fit une declaration ſemblable : auſſi-tôt les deux Champions s'embraſſent, mais non pas ſans verſer des larmes ; ſignes évidens tout enſemble & de la joie qu'ils ont de ſe trouver un courage ſi digne de leur cauſe, & de la vive douleur qu'ils éprouvent, en trouvant dans les autres ſi peu de diſpoſitions à marcher ſur leurs traces, & de ſe voir reduits dans l'état le plus déplorable.

1704. Sept.

Belle reſolution de Bonbonnoux & de Ravanel.

Pendant que ceci ſe paſſoit dans la plaine, la Roze ſongeoit dans les Cevennes à ſe defaire de Feſquet Seigneur de S. André de Valborgne ; il avoit pluſieurs griefs contre lui. Outre que de Feſquet pour faire ſa Cour,

Le Seigneur de S. André aſſaſſiné. *L. T. III. p.* 313. 214.

1704. Sept. Cour, s'étoit rendu un zélé persécuteur des Protestans, il avoit tiré une fois sur la Roze un coup de fusil, dont ce Chef Camisard resta longtems blessé; il avoit de plus fait massacrer impitoiablement à coups de haches trois Meuniers, qui étoient à son service, accusés d'avoir contre les défenses moulu du blé de quelques Païsans des Plantiers Paroisse de S. Marcel & d'avoir fait fusiller aussi les trois Païsans. Tout cela passoit pour des crimes si énormes dans l'esprit du Chef Camisard, qu'il crut s'en pouvoir permettre à lui même le plus noir, pour en tirer vengeance: c'est ainsi que je qualifie la perfidie, à laquelle il eut recours. Ne pouvant avoir en sa puissance de Fesquet, que par la perfidie dont je parle, il lui demanda un rendés vous, pour traiter avec lui des conditions de sa Reddition, l'assurant qu'il étoit resolu de mettre les armes bas. Ce Seigneur donnant dans le piége, indiqua un lieu pour le rendés-vous, & s'y rendit le 19 Septembre avec peu de monde. Il n'y fut pas plutôt, que la Roze l'ayant fait fai-

B. T. IV. p. 100. D. L. III. MSS.

ſaiſir lui fit une longue énumeration des griefs dont il avoit à ſe plaindre contre lui : après quoi, l'aiant exhorté à la mort il le fit fuſiller. 1704. Sept.

Le Maréchal irrité de cette noire perfidie repondit en ces termes au Gentilhomme, qui lui en donna la nouvelle (*a*).

„ Vous m'aprenés la fin malheu-
„ reuſe du S. de Feſquet, par la
„ perfidie de la Roze : cet exemple
„ indigne devroit bien engager vos
„ Peuples à ne plus ſecourir ces mal-
„ heureux, qui ſont l'unique cauſe de
„ leur ruine. J'envoie des ordres aux
„ Troupes d'agir ſans diſcontinuer
„ & avec toute la ſévérité poſſible
„ contre les Rebelles & tous les
„ Peuples des Paroiſſes condamnées,
„ qui ne méritent plus aucun égard
„ ni bonté ".

Cette ſévérité fut en effet extréme & rien n'étoit plus triſte que l'état des Proteſtans des Cevennes : on en pourra juger par les fragmens d'une lettre écrite le 25 de Sept. par un des principaux habitans du Pont de Mont-

(*a*) Vignoles de la Valette Seigneur de Cabrieres.

1704. Sept.

Montvert à ſon Frére refugié dans ce tems là à Geneve.

Mémores du Sr. Dupont.

„ Je ſuis tellement foulé par le „ logement des Troupes, que je n'y „ puis plus tenir : outre deux lits „ garnis que je fournis aux Cazer- „ nes, j'ai chez moi deux Capitai- „ nes, deux Lieutenans & ſix ſol- „ dats : je donne encore de cinq en „ cinq jours deux pots d'huile & „ deux quintaux de bois. Il me „ faudra vendre mon mulet faute „ de foin, quoi que j'en aie recueil- „ li plus de cent quintaux : mais les „ ſoldats nous prennent tout. Nous „ attendons demain M. de la Lande, „ avec ſa ſuite qui eſt de neuf cens „ hommes. Je me verrai à la fin „ obligé d'abandonner tout. Dieu „ eſt toute ma conſolation : il faut „ que j'aſſiſte des gens qui avoient „ cent fois plus de bien que moi. „ J'ai eu des ennemis qui ont tâ- „ ché de me perdre dans l'eſprit de „ notre Commandant, avec lequel „ j'ai eu des paroles : j'ai réſiſté à „ ſes menaces, & lui ai ſoutenu que „ s'il avoit le cœur auſſi noblement „ placé que moi, il n'auroit pas

„ fait

„ fait mourir tant de pauvres in- „ nocens; il en a fait perir plusieurs „ du côté de Cassagnas, & une tren- „ taine du côté de S. Hilaire.

1704. Sept.

Deux Péres Cordeliers de la ville de Ganges avoient formé le projet d'en faire périr d'autres; mais ils eurent le malheur d'être eux mêmes les victimes de leur zéle: voici en peu de mots l'histoire de cette avanture. Quelques jeunes filles de la ville de Ganges chantoient des Pseaumes: un de ces Reverens Péres nommé Grillon, leur representa, que c'étoit une contravention aux Edits, & les menaça de les en faire punir. Elles repondirent, que *de chanter les louanges de Dieu n'étoit pas un crime, & qu'il n'y avoit que le crime qui dut mériter le chatiment.* Là dessus le Reverend Pére s'échauffa, & dit tout ce que son zéle fut capable de lui inspirer: les jeunes filles défendirent leur cause, & soutinrent toujours que de chanter les louanges de Dieu, n'étoit pas un crime. Le Pére Grillon offensé d'une pareille audace, en porta ses plaintes devant le

Exécution de deux Cordeliers. *D. L. III. MSS.*

1704. Sept. le Magiſtrat. On prit des informations : mais perſonne n'oſoit les porter à Baville, crainte de tomber entre les mains des Camiſars. Le Cordelier plutôt que de laiſſer un tel crime impuni & ſon ouvrage imparfait, s'offrit de le faire lui même : le Pére Paul de S. Remi en Provence, qui de Gardien des Recolets s'étoit fait Cordelier, animé du même zéle, s'offrit de lui ſervir de Compagnon. La Baume nous aprend, „ qu'ils louérent deux chevaux d'un „ nouveau Converti & qu'ils ſe mi„ rent en chemin le 25. Sept. mais „ que le nommé Fidel, étant averti „ de leur départ, les attendit auprès „ du Logis du Boſc Paroiſſe de nôtre „ Dame de Londres, avec ſept ou „ huit Camiſars : qu'il les arrêta avec „ un Capucin qui tenoit le même „ chemin : qu'il les conduiſit tous „ trois dans le fond d'un bois, tout „ près de cette Hotellerie ; & qu'il „ dit aux Cordeliers de ſe préparer „ à la mort & de ſe confeſſer l'un „ l'autre, puis qu'ils croioient la „ confeſſion bonne. L'Hiſtorien ajou„ te que ces bons Peres ſe mirent

„ à

„ à genoux & implorérent la mise- 1704.
„ ricorde de Dieu, tandis que Fidel Sept.
„ demandoit à haute voix à ce même
„ Dieu, d'agréer le sacrifice, qu'il
„ alloit lui faire de deux *Idolatres* : "
enfin les Péres Cordeliers furent fusillés, & le Capucin renvoié, avec ordre de ramener les chevaux, de les remettre à celui à qu'ils apartenoient & de dire au Gardien de Ganges, que s'il continuoit à inquiéter les Protestans, sur des affaires aussi innocentes que celle de louer le Seigneur, ils l'iroient poignarder dans son Couvent.

Presque tous les Chefs des Camisars se rendent.

Cependant la defaite de Ravanel, acheva de faire perdre courage aux autres Chefs. Poursuivis & relancés de toutes parts, ne trouvant point de retraites, manquant de toutes choses, ils resolurent, après avoir été longtems combatus en eux mêmes, de prendre le seul parti qui leur restoit pour se dérober au triste sort qui les menaçoit. C'étoit de profiter de l'Amnistie, que le Maréchal venoit de leur offrir de nouveau.

Castanet fut un des premiers; il se rendit au Maréchal le 6 Sept.

Cati-

1704 Octobre. Catinat, & François Sauvayre son Lieutenant l'imitérent dès le 19 dudit mois : & Amet Fréte de Roland quelques jours après.

Joany suivit celui ci de près ; il se rendit avec 46 hommes à la Lande le 4. Octobre. Le 9. du même mois la Roze, Valette, la Forêt, Salomon, Moulieres, Salles, Abraham, & Marion en firent de même.

Onze jours après Fidel se rendit aussi ; & enfin Beulaygue de Rochegude le 25.

Avantages qu'on leur accorde.

Chacun d'eux fit son Traité ; & le fit aux meilleures conditions qu'il lui fut possible. En général, on leur donna à tous des recompenses, aux uns plus, aux autres moins. Les plus modiques étoient de deux cent livres : on leur donnoit des Passeports pour sortir du Royaume, & on les faisoit conduire aux dépens du Roi, & par des escortes jusques à Geneve. On s'engageoit de délivrer les prisonniers, & de laisser les Protestans tranquilles sur la Religion. Elie Marion raporte ainsi son traité avec le Marquis de la Lande. " Je
„ fus député, dit-il, pour capituler
„ avec

Avertissemens Pro-

„ avec ce Lieutenant Général : je „ traitai avec lui pour ma Troupe, „ pour celle du Chef la Roze & pour „ les habitans de trente ou trente „ cinq Paroiſſes, qui avoient con- „ tribué à nôtre ſubſiſtance, pen- „ dant la guerre. En vertu de ce „ Traité, tous les priſonniers de „ nos Cantons devoient être mis en „ liberté, & rentrer comme les autres „ dans la poſſeſſion de leurs biens. „ Les habitans des Paroiſſes que les „ ennemis avoient brulées, devoient „ être exempts des Tailles pendant „ trois ans : & ni les uns ni les autres „ ne devoient plus être inquiétés „ pour le paſſé, ni moleſtés ſur le „ chapitre de la Religion : mais il „ leur devoit être permis de ſer- „ vir Dieu dans leurs maiſons, ſe- „ lon les mouvemens de leurs con- „ ſciences ”.

1704. Octobre.

phétiques d'Elie Marion, dans l'Avis au Lecteur.

La Roze fut en perſonne faire délivrer le jour même du Traité, les priſonniers qui étoient au Château de S. Hipolite, & d'autres qui étoient dans les priſons d'une Tour de la même ville.

1704. Octobre.

Leur arrivée à Geneve.

Catinat & Castanet arr Geneve avec 22 personnes di 8. Octobre. D'Aygaliers y arrivé dès le 23. Septem le Frére ainé de Cavalier, sécretaire de Roland, & Camisars. La Roze, la Fo mon, Mouliéres, Salles, Marion, & Fidel n'y arrivé mois de Novembre. Cett Troupe fut conduite par tenant nommé de Pradine torze Dragons de Fimarc vreleuil dit que *les Catholiq fortement tentés d'égorger le dès qu'ils les virent désarmé* fallut toute l'attention des pour prévenir ces funestes leur zéle.

L. T. III. p. 218.

La Baume ajoute une constance, qui mérite égale voir place ici: il dit que le 28. de Novembre se deux petites troupes de l'une de 8. personnes, & 7. la seconde aiant pour nommé Joseph, qui avoit seur de M. de Fesc: qu'ils le 2. Decembre pour Ge

huit femmes, *qui n'étoient que leurs bonnes amies*: qu'au sortir de la porte de Nimes, ils commencerent *à chanter des Pseaumes*: que le Peuple les suivit en foule, benissant Dieu de ce qu'il lui étoit permis de le louër publiquement; & que quelques uns des plus séditieux avoient l'audace de dire que *l'Eternel avoit ressuscité en quelque maniére par des moiens extraordinaires, la véritable Religion; & que son Bras tout puissant la remettroit bien-tòt en France, dans tout son lustre & dans tout son éclat.*

1704. Octobre.

Le Maréchal de Villars se félicitoit avec raison de la reddition des Chefs: il en écrivit en Cour dans des termes bien propres à exprimer sa joie (*a*).

„ Graces à Dieu, dit-il, voilà „ nôtre pleine tranquilité: la deffai- „ te bien entiére de la Troupe de „ Ravanel a ébranlé tous les autres „ petits Chefs. Catinat & cinq au- „ tres se sont rendus, & ils parti- „ ront tous demain pour Geneve, „ avec Castanet & un grand nom- „ bre

(*a*) En datte du 20. Sept. 1704. & de Nimes.

1704. Octobre.

„ bre de Prédicans, qui n'osent
„ plus se flater d'éviter les Troupes
„ du Roi & les suplices. Enfin si
„ ma destinée n'a pas voulu que je
„ fusse emploié cette Campagne à
„ détruire les Bataillons ennemis,
„ ou à conserver ceux du Roi, Dieu
„ m'a fait la grace d'en pouvoir
„ rendre (des Bataillons) à sa Ma-
„ jesté, qui étoient sinistrement em-
„ ploiés dans le cœur du Roiaume
„ à detruire ses propres sujets & à
„ étouffer une Revolte, d'autant
„ plus dangereuse qu'il y avoit à
„ craindre, qu'elle ne se communi-
„ quat dans les Provinces voisines.
„ Le nombre des Camisars qui a
„ imploré la Clémence de S. M. ra-
„ portant leur armes, & donnant
„ de bonnes cautions de leur con-
„ duite à l'avenir, passe cinq cent.

„ J'aprens dans le moment une
„ avanture des Hautes Cevennes,
„ qui me fait un sensible plaisir;
„ soixante Camisars de la Paroisse
„ de Fraissinet, où les Rebelles
„ avoient fait de grands desordres,
„ ont raporté leurs armes, se sont
„ mis à genoux devant les anciens
„ Catho-

„ Catholiques de la même Paroiſſe, 1704. Octobre.
„ les ont prié de faire revenir leur
„ Curé, lequel réellement eſt rentré
„ dans ſon Egliſe ; l'ont engagé de
„ la demurrer, & l'ont aſſuré qu'ils
„ périroient tous pour le defendre
„ & pour le conſerver ".

Mépris que l'on a pour ces Chefs *Lettres Choiſies Lett.* 186. *du* 6. *Nov.* 1704.

On trouva à Nimes & à Geneve, que la figure des Chefs Camiſars ne repondoit point à leur reputation. Rien n'eſt plus dédaigneux ni plus mépriſant, que l'idée qu'en donne dans pluſieurs de ſes Lettres l'Evêque Fléchier.

„ Nous voyons, dit-il, venir ici
„ leurs Chefs; gens groſſiers, mal
„ faits & feroces, qu'on fait con-
„ duire à Geneve. Il en coute beau-
„ coup de fatigue, d'argent & de
„ patience pour les reduire: car ils
„ ne connoiſſent ni bienſéance, ni
„ raiſon, ni Religion, & ne ſavent
„ être ni radoucis, ni repentans,
„ lors même qu'ils demandent grace.

Lettres Choiſies Lett. 194. *de Montpe ier du* 8. *Janv.* 1705.

„ Nous avons vu paroitre ici, dit-
„ il ailleurs, tous leurs Chefs plus
„ foux & plus gueux les uns que
„ les autres, qui ſe diſoient pourtant
„ Evangeliſtes, Prédicateurs, Pro-

 „ phêtes,

Lettres Manuſcrites d'Arzeliers.

Le Marquis d'Arzeliers, R
d'Angleterre à Geneve, faiſo
réflexions d'un autre genre
petite figure des Chefs Camiſa
ſur leur groſſiéreté & leur pau
„ Je les ai vu tous, dit-il, e
„ Cavalier. Ce ſont des gen
„ Lettres, ſans expérience,
„ de mine pour la plupart:
„ te, ajoute-t-il, que j'ai de
„ ne à concevoir comment i
„ pu réſiſter & ſe maintenir ſi
„ tems: d'autant plus qu'ils
„ tous proteſté n'avoir reçu
„ ſecours étranger, pas mên
„ argent", & ils le pouvoient
ce qu'en effet la choſe étoit
ne & inconteſtable.

Mais l'Evêque de Nimes, en

geliſtes, ces Predicateurs, ces 1704.
ètes, qui ont fait tête pendant Octobre.
le deux ans à vingt mille hom-
le Troupes réglées & à plus
arante mille Bourgeois armés,
i ont traité avec un Maréchal
ance? Et que n'auroit on pas
craindre, ſi les Alliés euſſent
a conſideration les mouvemens
par ces foux & par ces gueux,
qu'ils étoient en armes, com-
le firent lorſqu'il n'en fut
ems? C'eſt ſans contredit un
énemens les plus ſurprenans
te cette Hiſtoire, que les en-
de la France n'aient pas pris
nſideration cette guerre, lorſ-
auroit falu pour leurs intèrets;
ls l'aient priſe auſſi chaleu-
ent qu'ils le firent, lorſqu'il
toit plus tems; juſques à ſe
comme nous le verrons dans
e, à tous les Chevaliers d'in-
qui ſe préſentoient avec des
chimériques, fondés unique-
ur la cupidité de ces maitres
, qui eurent même le ſécret
ier des ſommes conſiderables.



HISTOIR

DES TROUBLE

DES

CEVENNI

LIVRE QUATORZII

SOMMAIRE.

Mouvemens dans les Païs Etran
faveur des Mécontens. Proj
Marquis de Miremont. Piéces
ſées aux Camiſars. Précautior
la ſureté du Languedoc. Ex
de divers Mécontens. Conv
des Etats du Languedoc. Le
chal de Villars quitte la Pr
éloges qu'il reçoit. Retour en
ce de pluſieurs Chefs des Méc

Projet du fourbe Sallier : protection qu'il trouve en Hollande. Camisars congédiés de Lausanne. Résolution des Etats Généraux. Sallier se rend à Geneve. Plusieurs Mécontens mis à mort ; en particulier Castanet. M. de Berwick succéde à M. de Villars. Etat des Troupes qu'il trouve en Languedoc. Assemblée de divers Conjurés chés Boëton. Ils sont découverts : on en arrête à Montpelier, & à Nimes, entr'autres Ravanel & Catinat : d'autres sont attaqués dans un Moulin, ils se defendent quelque tems, merveilleuse résistance de Francezet. Exécution de tous ces Conjurés. Boëton est aussi arrêté & exécuté ; sa fermeté.

TOUT commençoit à être tranquille en Languedoc ; il n'y avoit plus de Camisars : leurs Chefs avoient été mis à mort, ou étoient sortis du Roiaume ; le seul Ravanel subsistoit encore, mais sans suite, & sans aucune espérance ni aparence d'en avoir à l'avenir. Dans ces circonstances, trois Héros aspirent à la

1704. Octobre.

Mouvemens dans les Païs Etrangers en faveur des Mécontens.

1704. Octobre. la gloire de délivrer leur Pr
ses fers; les deux derniers
posent surtout de retablir en
la Religion Reformée dans
miére splendeur; de la tirer de l
sion, & de lui faire rendre
ciens Priviléges. Dans ces vu
veulent non seulement soute
guerre des Camisars, ils v
même soulever les Provinces
jusques là avoient été tranq
& ce qui n'est pas moins
nant, contre toute aparence d
cès, on les écoute dans l'Etra
on prend en considération leur
jets, on les aprouve, on y
les mains.

Ces trois Héros étoient le
quis de Guiscard dit l'Abé
Bourlie, le Marquis de Miren
& de Belcastel. Malheureuseme
n'agissoient pas de concert, so
même ils se croisoient.

Le premier avoit pour le
vastes projets, détaillés dans
Mémoires qu'il venoit de faire
primer à Utrecht: les prépa
qu'il disoit avoir fait en Rou
pour un soulévement, qui n'

manqué selon lui que par un accident qu'il ne pouvoit ni prévoir, ni prévenir. Il avoit aussi la gloire d'être le premier qui eut voulut rompre la glace, non seulement dans le tems qu'il étoit en Rouergue, mais depuis même qu'il étoit passé dans les Pays Etrangers; & il en donnoit pour preuve son embarquement à Ville-Franche dans le mois de Juin 1704. 1704. Octobre

Le Marquis de Miremont avoit pour lui sa haute naissance; il prétendoit être de la Famille Roiale: il avoit de plus son zéle, & les pressantes sollicitations qu'il ne cessoit de faire depuis longtems auprès des Puissances Maritimes, pour secourir les Camisars.

Enfin de Belcastel avoit en sa faveur sa probité, son intrépidité, sa bravoure, & son expérience dans l'art militaire. Le choix qu'on avoit fait de lui, pour pénétrer dans le Dauphiné cette même année, étoit encore un puissant préjugé pour cet Officier Général.

Chacun d'eux demandoit aux Puissances le commandement des Camisars,

1704. Octobre.

ſars, & chacun d'eux briguoit auprès de ceux-ci pour en être ſuivi préferablement à ſes Concurrens. Guiſcard ſouhaitoit même qu'ils formaſſent un Régiment qui portat ſon nom, quoiqu'il prétendit mettre à ſa tête un Colonel de la Religion Reformée : il repandit de l'argent parmi quelques uns des Chefs, pour ſe les attacher plus efficacement ; & s'aquit la confiance de *Tobie Roqueyrol* acrédité parmi eux, & qu'il amena avec lui en Hollande.

De Miremont tint auprès d'eux Flotard, qui leur devint fort recommandable & par les ſervices qu'il avoit voulu leur rendre, & par l'argent qu'il donna à quelques uns des Chefs, ou qu'il fit paſſer en France.

De Belcaſtel de ſon côté eut un puiſſant ſolliciteur dans la perſonne d'un de ſes Officiers nommé Vilas, qui pour mieux réuſſir paſſa en France, & ſe lia étroitement avec Catinat & avec Ravanel.

Projet du Marquis de Miremont.

Le Marquis du Bourg à la Haïe, & le Comte de Briançon à Londres, ſollicitoient puiſſamment des ſecours pour le Duc de Savoie leur Maitre : ils

ils demandoient quinze mille hommes. La Reine Anne parut disposée à y donner les mains : elle vouloit cependant que les Etats Généraux contribuassent à leur solde. Le Marquis de Miremont s'offrit à faire cette levée : il comptoit beaucoup sur quantité d'Officiers Refugiés, sans emploi, & par conséquent, portés à entrer dans ses vues pour se procurer du pain. Il fut envoié en Hollande pour engager les Etats Généraux à concourir de leurs finances pour l'entretien des quinze mille hommes. Mais son dessein n'étoit pas uniquement de secourir le Duc de Savoie, il vouloit de plus comme nous avons dit, pénétrer dans le sein de la France, & relever le courage des Camisars abattus ou dispersés : il poussoit le zéle en leur faveur, jusqu'à se plaindre de ce que l'on ne faisoit pas des priéres en leur faveur dans les Eglises. Il eut le 8. Octobre, une conférence sécrete avec les députés des Etats Généraux, dans le dessein de leur faire gouter ses propositions ; & il leur produisit le Projet suivant, qui devoit servir à leur en faire con-

1704. Octobre.

Lamberti Mém. du XVIII. Siécle T. III. 237. &c.

1704. Octobre. noitre la ſolidité, les moiens de l'exécution & la facilité.

„ Le deſſein qu'on forme étant „ ſolide, diſoit-il, puis qu'il eſt fondé ſur le déſeſpoir où ſont réduits „ les Proteſtans en France, qui ne „ ſoupirent qu'après une occaſion „ de délivrer leur conſcience, du cruel „ joug ſous lequel ils gémiſſent: „ ſur l'eſpérance de leur délivrance „ par les bénédictions dont Dieu a „ béni les entrepriſes de ſa Majeſté „ Britannique: ſur le mécontentement univerſel de tous les ſujets „ de l'une & de l'autre Religion: „ ſur ce que les Provinces du Dauphiné, du Languedoc, des Cevennes, du Vivarais & de l'Albigeois ſont dépourvues de gens „ de guerre: ſur les engagemens „ accablans où ſe trouve la France „ avec les Etrangers; & ſur ce que la „ France craint l'Angleterre ſur les côtes de l'Océan &c. Il ne s'agit que „ d'en faciliter l'exécution. Ayant „ un Chef dont la naiſſance & le „ nom lui donne du crédit (*a*), & „ étant

(*a*) Louis Armand de Bourbon Marquis de Miremont.

„ étant aſſuré d'un ſecours étran- 1704.
„ ger, l'affaire ſe peut exécuter avec Octobre.
„ aſſés de facilité, à peu près de
„ la ſorte.

„ Il faut avoir environ deux mil-
„ le hommes choiſis avec de bons
„ Officiers, diſperſés en divers en-
„ droits du Canton de Berne en
„ Suiſſe, où l'on eſt accoutumé
„ de voir beaucoup de François &
„ de Vaudois Refugiés, ce qui ote-
„ ra tout ſoupçon. Il faut avoir
„ dans quelque maiſon du reſſort
„ de Geneve, ou du Chapitre,
„ qu'on apelle de S. Victor au de-
„ là du Rhône, des munitions &
„ dequoi les armer, ce qui eſt fa-
„ cile; car il y a un homme
„ (Rocca) à Geneve, qui a trois
„ mille bons mouſquets à vendre,
„ & qui a quantité de poudre qu'il
„ tire de quelque Moulin qu'il a
„ ſur le Rhône. On peut tranſpor-
„ ter ces armes & ces munitions
„ au lieu du rendés-vous par le
„ Rhône, ſans que le Réſident de
„ France ni d'autres s'en aperçoi-
„ vent, & par des moiens qu'on in-
„ diquera.

1704. Octobre.

„ Il y a trois paſſages pour en
„ en Dauphiné. Un par le For
„ l'Ecluſe, en deça du Rhône,
„ faudroit emporter & on y
„ droit du tems: un autre p
„ Savoie, mais il faudroit pa
„ un quart de lieue du For
„ Barreau, ce qui pourroit in
„ moder: le plus ſur eſt de
„ voir chaque homme de v
„ pour quelque jours & de pr
„ la route des Montagnes,
„ les chemins ne ſont pas d
„ les, & où l'on trouvera d
„ vres; & on ira droit & ſans
„ cle quelconque dans le D
„ né, où il faudroit deſcend
„ ceſſamment vers les lieux
„ on ſera aſſuré, pour gro
„ nombre & ſe joindre après à
„ du Vivarais & des Cevenn
„ il faut ſe cantonner.

„ La ſituation du Païs eſt
„ veilleuſe pour cela, & il y
„ ſeul paſſage, qui étant c
„ un petit nombre peut arrê
„ forces conſiderables: le F
„ S. Hipolite ne peut faire
„ obſtacle: & ayant ainſi u

„ de retraite qui peut fournir des „ vivres sans en tirer d'autre part, „ & étant ramassés en nombre, on „ se pourroit partager en deux Corps. „ L'un se tiendra en Dauphiné, où „ il y aura les Vaudois, si l'on en „ met parmi les hommes, qui se- „ ront choisis en Suisse. 1704. Octobre.

„ L'autre corps doit se joindre à „ ceux du Languedoc, & se saisir „ d'un lieu commode pour recevoir „ par mer des munitions de guer- „ re & du Canon, afin d'être en état „ de tenir la Campagne, & d'en- „ treprendre de se saisir de quelque „ Forteresse.

„ *Cette* seroit fort propre à cela, „ comme on en étoit convenu dans „ des plans présentés depuis long- „ tems à l'Espagne: on peut s'y „ fortifier; & des Navires y être à „ l'abri.

„ L'on ne doit aucunement faire „ insulte ni aux Eglises des Catho- „ liques, ni aux Moines & Prêtres, „ ni commettre aucune chose con- „ tre les Catholiques, pour ne pas „ se les attirer sur les bras.

„ Si l'on prend en quelques lieux

84. ,, des provisions, il faut les paier.
bre. ,, On doit avoir des Manifestes avec
,, des prétextes spécieux, & préve-
,, nir les Peuples d'un changement,
,, par quelque Prophétie ancienne-
,, ment tracée & qui soit bien in-
,, ventée. L'on peut imprimer ces
,, Manifestes à Geneve, ou ailleurs;
,, & afin que rien ne se puisse sa-
,, voir, il faut avoir un Imprimeur
,, Allemand, qui ne sache point de
,, François, & louer une chambre
,, d'Imprimerie & qu'une personne
,, s'y trouve quand l'Imprimeur tra-
,, vaillera, afin qu'il n'emporte au-
,, cun papier. Toutes les plaintes se
,, doivent raporter au mauvais Con-
,, seil; & outre les griefs particu-
,, liers aux Protestans, il faut qu'il
,, y en ait de communs avec les
,, Catholiques: comme que la splen-
,, deur de la Noblesse est ternie,
,, l'Autorité des Parlemens abattue;
,, les trois Etats abolis &c. & crier
,, par tout où l'on passera, l'aboli-
,, tion du papier marqué, des im-
,, pôts insuportables & du logement
,, des gens de guerre; & faire que
,, les gens des lieux abatent les Bu-

,, reaux

„ reaux des Douanes & Impôts, 1704. Octobre.
„ afin de les engager à en craindre
„ le châtiment.

„ Voici une ébauche fort généra-
„ le, & faite à la hâte; mais si l'on
„ veut y donner les mains, four-
„ nir le nécessaire, & faire savoir
„ le secours qu'on peut avoir, l'on
„ donnera un plan exact & bien
„ circonstancié de tout. On sauve-
„ ra toutes les difficultés, & on
„ se mettra en devoir de s'assurer
„ de ceux qui doivent agir dans les
„ differens endroits de ces Provin-
„ ces, pour y conclure les assem-
„ blées & rendre efficaces les moiens,
„ qui peuvent conduire à la fin
„ qu'on se propose. La chose étant
„ bien conduite par les voies qu'on
„ pourra indiquer, est humainement
„ parlant presque immanquable.

L'Abé de la Bourlie ou le Marquis de Guiscard présentoit aussi des projets: c'étoient les mêmes que nous avons raporté. Il fit imprimer alors à Delft les Mémoires qui les contiennent.

Leurs Hautes Puissances & sa Majesté Britanique paroissoient aprouver

Difficultés qu'o[n]

1704. Octobre.

trouve au Projet.

ver tout ; la difficulté étoit dans l'exécution : elle ne leur sembloit pas aussi facile qu'à Miremont. La Savoie étoit entre les mains des François ; ils occupoient aussi la Val d'Aoste ; & les Cantons Suisses n'auroient pas accordé le passage aux levées qu'on vouloit envoier. Quel moien donc de pénétrer en Dauphiné ?

Secours accordés en argent aux debris des Camisars *M SS.*

En attendant une occasion favorable, les deux Puissances Maritimes convinrent de secourir en argent les tristes débris des Camisars, qui seroient encore en armes. Dès le 30. Sept. les Etats Généraux autorisérent *Nicolas Clignet* Maitre des Postes à Leyde, à leur faire parvenir par le canal du Marquis d'Arzeliers Résident de S. M. B. à Geneve, jusques à dix mille florins, & cela *afin de les encourager autant qu'il seroit possible :* ce sont les termes de la resolution.

D'un autre côté, de Mellarede Envoié du Duc de Savoie auprès des Cantons, se chargea de la subsistance des Camisars qui étoient en Suisse & qui n'avoient pas pu passer en Piémont pour y joindre Cavalier, à qui

qui son Altesse Royale avoit accordé un Brevet de Colonel pour lever un Régiment. Ils furent entretenus par ce Ministre jusques au 15. de Novembre que les Puissances Maritimes s'en chargérent. 1704. Nov.

On eut soin en même tems de repandre dans les Provinces des Ecrits propres à relever les courages abatus, & à ranimer les esperances d'un prochain secours. La Baume nous a conservé deux de ces piéces, la premiére est une Lettre de Mallach Sécretaire de Roland: elle étoit conçue dans ces termes.

Ecrits qu'on leur adresse pour les ranimer. *D. L.III.*

M. ET TRES-CHERS FRERES.

„ Le principal motif qui m'a obligé de vous écrire, est pour vous aprendre le sujet qui m'a obligé d'accepter la liberté de sortir de France, qui est pour voir les amis, avec lesquels nous avions corespondance, & savoir au vrai d'où venoit que les promesses qu'ils nous avoient faites de la part de S. M. B. & de nos Seigneurs les Etats Généraux de Hollande, ne fussent

Lettre du Secretaire de Roland.

„ pas

1704. Decemb.

„ pas effectuées. Je leur ai montré „ l'extrémité où nous étions, de la ma- „ niere la plus forte : on m'a repondu „ & fait voir en même tems par les „ Mémoires & Lettres de M. le Mar- „ quis de Miremont qu'ils n'avoient „ en rien négligé le ſecours qu'ils nous „ avoient promis, & dans lequel il y „ a eu des obſtacles : mais graces à „ Dieu ils ſont otés à préſent ; le Mar- „ quis de Miremont étant en marche „ avec un grand corps de Troupes „ pour venir, en vous ſécondant, „ effectuer les promeſſes qui nous „ avoient été faites. L'Angleterre & „ la Hollande non ſeulement font „ toutes leurs diligences pour paſſer „ à nôtre ſecours ; mais l'Empereur „ & les Princes y entrent auſſi de „ toutes leurs forces : c'eſt ce que „ j'ai vû dans une Lettre écrite à „ M. de Miremont nôtre Général ; „ de ſorte que dans peu j'eſpere d'a- „ voir le plaiſir de vous revoir avec „ un bon ſecours. Cavalier eſt déja „ en Piémont avec ſa Troupe, & „ tout le monde eſt diſpoſé à ſe „ rendre au rendés-vous.

„ Nôtre

„ Nôtre Député (*a*) a ordre de- 1704. Decemb.
„ puis peu de vous faire compter
„ de l'argent en attendant le reste.
„ Soiés exacts à lui envoier des reçus
„ & qu'ils soient signés des Chefs
„ principaux, afin qu'il continue de
„ vous en envoier. Faites savoir à
„ tous nos Fréres que je ne serai pas
„ inutile ici: que je vous prie tous
„ de continuer l'œuvre que vous
„ avés commencée avec tant de gloi-
„ re: soiés persuadés que la Déli-
„ vrance est prochaine. Je ne vous
„ en dis pas d'avantage, me remet-
„ tant à ce que nôtre Député vous
„ écrira: vous étant dans un atta-
„ chement inviolable,

MES TRES-CHERS FRERES,

Vôtre &c.
MALPLACH.

L'autre piéce est du Député dont parle Malplach. Elle portoit, que les Refugiés s'étoient engagés de les *Lettre de Flotard aux mêmes.*

(*a*) Ce député étoit Flotard, Agent sécret de la Reine Anne, & envoié à Geneve par le Marquis de Miremont.

1704. Decemb. les ſecourir en Rouergue: que les nouveaux Convertis ne devoient plus balancer à prendre les armes: que le ſecours aprochoit, comme Malplach les en aſſuroit par ſa Lettre; que ceux qui étoient ſortis avec M. d'Aygaliers avoient joint Cavalier en Piémont: qu'il croioit que M. de Vendome avoit levé le ſiége de Verrue: que Landau avoit été emporté l'épée à la main, & la garniſon paſſée au fil de l'épée: que Marlborough & le Prince Eugene étoient entrés en Lorraine avec une forte armée: que la Flote de France avoit été bien battue; & que ce Royaume autrefois ſi formidable étoit ſur ſon déclin. Qu'il les exhortoit à la perſéverance, auſſi bien que M. de Miremont qui les aſſuroit de ſon amitié: qu'il reſervoit des emplois conſiderables pour les vrais fidéles; la Reine d'Angleterre lui ayant donné plein pouvoir de leur en diſtribuer, & à tous ceux qui lui ſeroient recommandés de leur part: & que le Marquis de Miremont s'avançoit avec un corps de Religionnaires, qui groſſiſſoit à tout mo-

moment, pour les tirer de la captivité. Il les exhortoit encore à s'encourager les uns les autres pour soutenir avec fermeté le dernier effort de leurs ennemis, afin d'avoir la gloire & en ce monde & en l'autre, d'être les instrumens dont Dieu se seroit servi pour la délivrance de son Eglise: qu'il ne croioit pas qu'il y eut personne d'entre les Fréres, qui après avoir commencé si glorieusement l'œuvre du Seigneur, voulut par une lache crainte la laisser imparfaite. Il ajoutoit qu'il ne falloit pas se fier aux promesses des *Idolatres*, qui n'ont ni foi ni loi: qu'ils auroient fait mourir Cavalier, s'il n'avoit pas eu le bonheur de se sauver avec toute sa Troupe: qu'on ne l'avoit ménagé, que dans l'esperance de le seduire: que ledit Cavalier viendroit à leur secours; & que leur longue souffrance ne feroit qu'augmenter la gloire qu'ils avoient déja aquise. Le Député ajoutoit encore, que M. de Miremont les exhortoit à la perseverance: que le Marquis de Guiscard viendroit avec lui: que celui ci les prioit de faire savoir

1704. Decemb.

1704. Decemb. ſavoir à ceux du Rouergue, étoit tems de faire lever le maſ qu'il ſavoit que les Parlemens ét dans leurs intérêts : que pluſ Provinces n'atendoient que l'e de leurs Troupes en France, ſe ſoulever : que le Roi ne ſa plus envoier des Troupes en guedoc, les Alliés étant par plus fort que lui : ſon armée d' magne de cent mille hommes duite à trente mille ; la Catal prête à ſe ſoulever contre Philip & l'armée Françoiſe ſaiſie de c te dans l'attente de celle de M Marlborough : que ce Général ordre de fournir des Troupes Marquis de Miremont pour les de l'Eſclavage. Enfin le Dépu aſſuroit que la Religion Proteſ ſeroit retablie en France, avec tes ſes libertés, & que les A s'étoient engagés à continuer la g re juſques à ce qu'on leur eut a dé des Temples. Il finiſſoit e exhortant de nouveau à tenir me & en les aſſurant qu'il leur voieroit toutes les ſemaines des tres de change.

La Baume assure que " quoique ces Lettres fussent remplies d'impostures & de faussetés, elles n'avoient pas laissé de faire une terrible impression dans l'esprit de la plupart des nouveaux Convertis, qui toujours entétés de leur ancienne Religion se persuadoient sans peine ce qui flattoit leur passion, quelque impertinent & quelque ridicule qu'il fut: qu'ils esperoient toujours que Cavalier reviendroit pour retablir en France l'Exercice du Calvinisme. Qu'ils disoient entre eux que Dieu se servoit de moiens extraordinaires, quand il vouloit faire éclater ou sa puissance ou sa bonté; que pour tirer son Peuple de la captivité d'Egypte, il s'étoit servi de Moïse quoi qu'il fut Berger, & qu'il gardat les Troupeaux de son Beau-pére; qu'il avoit choisi Saül lorsqu'il cherchoit les Anesses de son Pére, pour les délivrer des Philistins, & qu'il avoit emploié David petit Berger pour vaincre le Géant Goliath: qu'ainsi il avoit bien pu susciter Cavalier & les autres fidé-

1704. Decemb.

D. L III. p. 220.

,, les

1704. Decemb.

„ les à qui il avoit communiqué le
„ don de Prophétie, pour rétablir
„ la pureté du culte de la vérita-
„ ble Religion, quoi qu'ils fussent
„ d'une naissance obscure & sans
„ aucune connoissance des affaires,
„ ayant plu à Dieu de les choisir
„ pour en faire les instrumens de
„ sa gloire ".

Précautions que prennent le Maréchal & l'Intendant.

Je ne voudrois pas garantir tout ce qu'on vient de lire : je me contenterai de remarquer que quelques chimériques que fussent ces espérances, le Maréchal & de Baville ne laissoient pas de mettre en œuvre tous les moiens imaginables, pour empêcher qu'elles ne s'accomplissent, & pour prévenir tous les mouvemens qu'auroient pu faire dans ce dessein ces vils Instrumens, que les Protestans, au sens de l'Historien, croioient *avoir été choisis par une main divine*.

B. T. IV. p. 113. *& suiv.*

Leur premier soin fut d'accorder une exemption de tailles & de toutes sortes de subsides, aux habitans du Païs dont on avoit été obligé de bruler les Habitations, pour leur faciliter les moiens de *se retablir*,

de

de retablir leurs Maiſons & de reprendre la culture de leurs Champs, dit Brueis ; prévoiant bien que les gens qui ſe verroient exempts de charges, & tranquiles poſſeſſeurs de leurs héritages, ne ſongeroient plus à rallumer les feux dont ils avoient été dévorés, & ne s'occuperoient que du ſoin de leurs petites affaires. 1704. Decemb.

Ils firent en même tems une exacte recherche de tous les fuſils & de toutes les armes qui étoient entre les mains des Religionnaires, afin de les obliger à les rendre.

Ils firent garder exactement tous les paſſages du Rhône, tant du côté du Dauphiné, que de celui du Languedoc, ne doutant point que pluſieurs de ceux qui étoient ſortis des Cevennes, ne tentaſſent bien-tôt toutes ſortes de moiens pour y rentrer afin de renouveller les troubles.

Brueis ajoute qu'ils renouvellérent les enlévemens, faiſant arrêter pluſieurs perſonnes ſuſpectes, qui furent tranſportées ailleurs : qu'ils rendirent par leurs Ordonnances *les péres & les méres reſponſables des maux que feroient leurs enfans :* qu'ils poſtérent

1704. Decemb. ſi bien les Troupes du Roi, c
rent laiſſées dans les Cevennes
les contenir, qu'elles pouvoien
ler par tout, & *accabler* le p
qui feroit mine de vouloir re
Enfin que les Officiers qui les
mandoient eurent auſſi ordre
ſeparer par Pelotons, & de ch
continuellement Ravanel & ſes
rens; avec promeſſe de reco
ſer ceux qui pourroient les
rer, & les faire prendre mo
vifs.

Ordonnance contre Ravanel. *L. T.III. p.* 217. *M S S.*

En effet, le Maréchal avo
du une Ordonnance le 8. O
par laquelle il déclaroit Rava
chu de la grace de prétendre
cune amniſtie; promettoit à
qui l'arrêteroient & l'ameneroi
vie la ſomme de cent cinq
Louis, & à celui qui le tueroit
le trouveroit mort, celle de
Louis; & menaçoit les Bou
villages qui lui donneroient r
d'être brulés, & les habitans
au fil de l'épée.

Exécutions de diverſes

A toutes ces précautions, on
ta quelques exécutions. Dès
Novembre le Préſidial de Nime

c

damna à la potence un Camiſard nommé Jaques Martin ; & le même jour & à la même peine Laurent & Antoine Chaſſagne anciens Catholiques de Bagnols, qui avoient tiré un coup de fuſil à un Officier Huguenot du Préſident *de Montclus*, qui ſe promenoit avec lui auprès de Treſque.

1704. Decemb.

perſonnes. *D. L. III.*

Le lendemain Claude Lauriol & Etienne Almeras du lieu de Valas Paroiſſe de S. Chriſtol furent condamnés à être pendus : la Baume dit qu'on avoit trouvé *dans la maiſon du premier, des proviſions pour les Fanatiques, & quelques armes cachées* ; & que l'autre *étoit ſon complice* : ils furent exécutés à S. Chriſtol.

La Revolte paroiſſant éteinte & le calme retabli, le Maréchal fut rapellé. Avant ſon depart, il tint les Etats qui s'ouvrirent cette année au mois de Novembre ; c'eſt là qu'il reçut les juſtes éloges qui lui étoient dûs, & des preuves de la reconnoiſſance de la Province. *Les Etats*, dit Fléchier, *lui ont fait un préſent de douze mille livres, & à Madame la*

Aſſemblée des Etats : Eloges & préſent qu'y reçoit le Maréchal de Villars.

Lettres Choiſies Lett. 196.

1704. Decemb. *la Maréchale un de huit mille, avec tous les éloges qu'ils ont mérités.*

du 8. Janv. 1705. Le Clergé en particulier déploia toute ſon Eloquence pour le remercier du ſervice qu'il venoit d'en recevoir : voici la Harangue que lui adreſſérent les Evèques dans cette aſſemblée.

MONSEIGNEUR,

„ Nous venons mèler nôtre joie „ à celle que Vôtre préſence inſpi- „ re à tous les Ordres de cette Vil- „ le. C'eſt à l'Egliſe principalement „ de ſe réjouir à la vue de celui „ que le Ciel lui donne pour Défen- „ ſeur, & qui, comme un autre Ma- „ chabée, après avoir humilié les „ ennemis de la Patrie, vient de „ conſacrer ſes mains triomphantes „ à reparer les ruines du ſanctuaire.

„ Nous avons admiré avec toute „ l'Europe les glorieux événemens „ des deux derniéres Campagnes ; „ un Prince Allié de la France, „ puiſſamment ſecouru ; les projets „ de ſes ennemis renverſés : l'expé- „ rience de leurs plus habiles Géné-

„ raux

„ raux déconcertée; la fraieur & 1704. Decemb.
„ l'épouvante portée dans la Capita-
„ le de l'Empire. Chaque action,
„ chaque pas, pour ainsi dire, étoit
„ une nouvelle victoire; Fridelin-
„ gue, le Fort de Keilh, les passa-
„ ges de Montagnes inaccessibles
„ forcés presqu'à la vuë d'une gran-
„ de armée, *Hochstet* même, (nom
„ fatal que nous ne proferons main-
„ tenant qu'avec peine,) Hochs-
„ tet, dis je, étoit alors nommé
„ dans les cantiques de nôtre joie,
„ & faisoit le sujet de nos actions
„ de graces.

„ Nous ne demandons plus main-
„ nant à quoi devoient aboutir tant
„ de succès & tant de gloire; Dieu
„ préparoit dès lors un Défenseur
„ à ses Autels; il suscitoit un Pro-
„ tecteur de sa cause. En effet Mon-
„ seigneur, destiné à de si hauts
„ emplois, à peine ètes vous arrivé
„ dans cette Province, qu'on y voit
„ tout changer entiérement de face.
„ Le Doigt de Dieu paroit par tout;
„ on n'a pas besoin d'emploier la
„ valeur des Troupes accoutumées
„ à vaincre, la seule présence de

1704. Decemb. „ leur Général, envo
„ des armées, suffit
„ lieux où il se présc
„ chasser l'esprit de
„ Fanatisme. Cet A
„ sourd jusques alors,
„ à peu ses oreilles, il
„ mer à la voix du
„ teur : son venin se d
„ avoir quité le dessein
„ autres, il perd ens
„ de se défendre lui
„ Nous nous bornon
„ Monseigneur, à ce
„ ment, parce qu'il e
„ rieux de vôtre vie
„ gne de nos louange
„ sons à une autre élo
„ tendre sur d'autres
„ nous, nous nous ar
„ dont la mémoire
„ dans cette Province
„ la vraye Religion,
„ des Autels dressés à
„ Dieu vivant : nous
„ de transmettre à n
„ le précieux souvenir
„ re mémorable; & no
„ drons en même tems,

les ſentimens de la vive & parfaite reconnoiſſance, dont nous ſommes pénétrés, auſſi bien que la profonde véneration que nous conſerverons toujours pour vôtre Perſonne". 1704. Decemb.

Les éloges ſuivirent le Maréchal la Province à la Cour. Le Roi reçut avec de grandes marques ſatisfaction; & les recompenſes tardérent pas à ſuivre auſſi les audiſſemens: le Monarque l'hora du Titre de Chevalier, & le déa de la Croix, & du Colier de Ordre. Fléchier ſe hâta de ı féliciter. "Le Roi, dit le Prélat, vous a reçu comme vous le méritiés, & comme nous nous y étions attendus. Le ſervice que vous veniés de rendre, portoit aſſurance du bon accueil, eſpérance même de recompenſe. *Toute juſtice a été accomplie*, & vous voila Monſeigneur, Commandeur des Ordres du Roi, & Duc en fort peu de jours. Sa Majeſté s'eſt fait un plaiſir de vous donner cette derniére Dignité & ne ſauroit croire le plaiſir qu'Elle a fait à tou-

Recompenſes qu'il reçoit de S. M.

Lettres Choiſies Lett. 201. *du* 23. *Janvier* 1705.

1704. Decemb.

„ te cette Province, qui vous ho-
„ nore & qui vous doit ſa tran-
„ quilité.

Tom. 2. p. 218. 219.

Rien n'eſt plus flateur que le Diſcours que l'Auteur des Mémoires de ce Maréchal lui fait adreſſer par Sa Majeſté. " Vos ſervices paſſés, lui
„ dit le Monarque, me donnent de
„ grandes eſperances de ceux que
„ vous pouvés me rendre à l'ave-
„ nir, & les affaires du Royaume
„ en iroient beaucoup mieux ſi j'avois
„ pluſieurs Villars à emploier: mais
„ n'en ayant qu'un, je ne puis l'en-
„ voier qu'aux endroits les plus
„ néceſſaires ; c'eſt pourquoi je vous
„ avois envoié en Languedoc. Vous
„ y avés remis la tranquilité par-
„ mi mes ſujets ; il faut à preſent
„ les aller défendre contre mes en-
„ nemis : vous irés commander l'ar-
„ mée que j'aurai ſur la *Moſelle*, la
„ Campagne prochaine ".

Négociations de Flotard Agent du Marquis de Miremont.

Cependant le Marquis de Miremont ne perdoit point (ſon projet, de vue.) En attendant que les Puiſſances Maritimes euſſent pris les arrangemens néceſſaires pour le faire réuſſir, il envoia à Geneve une eſpéce

espéce d'Agent nommé Flotard, qui avoit toute sa confiance: & le fit partir sécretement de la Haye & à l'insçu de Guiscard. Il se proposoit dans ce voiage d'engager les Chefs des Mécontens à rentrer dans les Cevennes, pour y entrétenir des dispositions conformes à ses vuës; & de s'assurer les Camisars qui étoient en Suisse, pour en former un Régiment.

1704. Decemb.

Flotard arriva en Suisse peu de tems avant Cavalier. Il engagea dès le mois de Novembre Catinat, François Sauvayre son Lieutenant & Flessiéres à retourner en Cevennes: leur marche ne fut pas si cachée, que Baville n'en fut bien-tôt informé. Un Historien prétend que ce fut par le moien du frére même de Catinat, que cet Intendant fut instruit d'un retour qui causa beaucoup d'allarme, & fit promptement contremander plusieurs Régimens prets à partir du Languedoc.

Catinat & quelques autres Chefs rentrent en France. *MSS.*

„ Je n'ai jamais eu le courage, „ écrivoit à cette occasion Fléchier „ au Comte de Calvisson, je n'ai „ jamais eu le courage de vous écri-

Lettres Choisies Lett. 191. *du* 12. *Decembre* 1704.

1704. Decemb.

„ re que nos malheurs étoient finis:
„ je ſentois bien le petit repos dont
„ nous jouiſſions, mais je prévoiois
„ qu'il ne ſeroit pas de longue du-
„ rée. Nos maux étoient ſoulagés,
„ mais je ne les ai pas cru guéris.
„ Catinat, un des plus grands meur-
„ triers du Païs, qu'on avoit con-
„ duit à Geneve, eſt rentré dans
„ la Vaunage avec pluſieurs ſatelli-
„ tes auſſi ſcélerats que lui. On
„ croit que Cavalier en fera bien-
„ tôt autant: il écrit qu'il eſt prêt
„ à partir. Il vient avec quelque
„ ſecours, & des inſtructions de Sa-
„ voie. Les Peuples ſont auſſi foux
„ qu'ils l'étoient, & il eſt à crain-
„ dre que nous ne voions renou-
„ veller la Rebellion, ſous des for-
„ mes peut être nouvelles, qui ne
„ feront pas moins dangereuſes.
„ Dieu veuille détourner l'orage,
„ & oter la force au poiſon Piémon-
„ tois, dont ces eſprits ſont infectés:
„ mais il n'eſt pas encore tems de
„ publier tout cela ".

Au mois de Févrïer ſuivant, Flotard engagea d'autres Chefs à ſe rendre auſſi en Cevennes: tels Elie Ma-

Marion, Atgier, la Valette & Abric Fidel. Il les aſſura que S. M. B. dont il étoit l'Agent devoit envoier à leur ſecours le Marquis de Miremont, avec un corps de Refugiés Proteſtans, qu'on levoit actuellement. Il leur donna de l'argent non ſeulement pour le voyage, mais pour emploier dans les Cevennes à l'achat des choſes néceſſaires au ſoulévement : c'eſt le premier argent que les Camiſars touchérent dans ce Païs là de la part des Puiſſances Maritimes. Elles leur en avoient bien envoié précedemment ; mais étant paſſé par des mains infidéles, il ne leur étoit point parvenu.

1704. Decemb.

Avertiſſemens Prophetiques de Marion. Preface p. V.

„ Je ſuis bien aiſe ", écrivoit à cette occaſion Hill Envoié extraordinaire de S. M. B. auprès de Son Alteſſe Royale le Duc de Savoie, à d'Arzeliers ; " je ſuis bien aiſe que „ vous ſoiés chargé de faire tenir „ de l'argent aux pauvres gens des „ Cevennes. J'eſpére que vous ſerés „ plus heureux que moi. Je me ſuis „ donné bien de mouvemens pour „ cela pendant huit mois : j'ai fait „ des faux frais & des dépenſes ; &

19. *Nov.* 1704.

„ [illegible]
„ [illegible]
„ [illegible]
„ [illegible]
„ [illegible]
„ [illegible]
„ [illegible]
„ vous [illegible] que [illegible],
„ autant qu'il [illegible] possible. [illegible]
„ que je [illegible]
„ plaisir dans une si bonne cause,
„ il y trouvera [illegible]
„ meroit M. autant qu'il me sera
„ possible à la continuation de vos
„ soins. Je crois que vous en
„ eussiez besoin, car outre les [illegible]-
„ gations où nous sommes en bon-
„ ne conscience de soulager ces pau-
„ vres gens, nous y trouverions
„ bien nos interêts. Je souhaite
„ passionnement que vous y puissiés
„ réussir: je partagerois volontiers
„ la peine & le mérite avec vous,
„ vous laissant toute la gloire.

Fourbe [illegible]

Il parut alors à la Haye un Chevalier d'industrie nommé Daniel Salier natif du Vivarais, & fort brouillé avec les espéces. Il s'adressa à Nicolas Clignet maitre des Postes à Leide,

de, qu'il ſavoit être dans la confiance d'une Commiſſion établie à la Haye par les Etats Généraux pour les affaires des Cevennes: il eut l'adreſſe de lui perſuader, qu'il pourroit faire ſoulever tout le Vivarais, Religionnaires & Catholiques, la Nobleſſe même de l'une & de l'autre Religion. Quoique ce projet n'eut d'autre fondement que la cupidité, & les fourberies de celui qui l'avoit conçu, il ne laiſſa pas que d'être favoriſé pluſieurs années de ſuite, malgré toutes les raiſons qu'on avoit de le ſuſpecter. 1704. Decemb

C'eſt en conſéquence de la bonne opinion qu'on eut de ce projet & de ſon Auteur, & du fond qu'on fit ſur tout ce que ce maitre fourbe eut l'adreſſe d'inſinuer, que les Etats Généraux prirent la reſolution ſuivante le mardi 3. Décembre 1704.

„ Après que le maitre de Poſtes „ Nicolas Clignet avoit été autoriſé „ par nôtre reſolution priſe le 30. „ Septembre dernier de remettre au „ Marquis d'Arzeliers à Geneve, „ juſqu'à la ſomme de mille Florins „ pour les faire paſſer aux Cevennes: Reſolution des Etats Généraux. *MSS.*

1704. Decemb.

„ nes : Il nous a été propofé que „ la difpofition des Peuples non feu„ lement de ce Païs là, mais géné„ ralement auffi des environs étoit „ pour fe foulever, s'ils pouvoient „ faire fonds fur quelque fecours de „ dehors. Pour lequel fecours étoient „ demandés dix mille Florins par „ provifion à Geneve & cent mille „ écus, pour quand ledit fouléve„ ment aura pris fon commence„ ment, avec tout autre fecours „ poffible. Sur cela ayant fu par le „ fufdit maitre de Poftes Clignet „ que le Marquis d'Arzeliers n'avoit „ touché encore, que huit mille „ Florins : nous lui ordonnons „ par la préfente de faire paffer in„ ceffamment les deux mille Flo„ rins qui manquent aux dix mille, „ que M. d'Arzeliers emploiera „ avec communication de Daniel „ Sallier, que nous envoions d'ici „ à Geneve pour s'entrétenir du „ refte avec les intéreffés dans „ cette affaire ; & nous lui ordon„ nons d'agir de concert en tout „ avec le Marquis d'Arzeliers, le„ quel nous autorifons pareillement,

„ par

r la présente Resolution, pour la ème fin. Et comme Milord Duc Marlborogh est attendu en peu jours dans ce Païs, quand ce igneur sera arrivé ici nous ré-rons cette affaire, pour les cent lle écus & autres secours à en-ier de ce côté là, ensemble pour yer chacun sa quote part sui-nt nôtre convention avec sa ijesté Britanique". 1704. Dceemb.

fut pris une autre resolution . Janvier suivant, par laquelle it ordonné à d'Arzeliers de fai-ucher incessamment de l'argent les Cevennes, avec la précau-autant qu'il seroit possible qu'il nbat pas en de mauvaises mains, *qu'il ne fut pas détourné de l'em-uquel il étoit destiné.*

attendant mieux, le fourbe r fut décoré d'un Brévet de aine, & d'une pension de six florins par an.

us avons vû que les Camisars entretenus quelque tems en aux dépens des Alliés. Ils t divisés pour cet effet en 4. . Ceux de la premiere avoient 15.

Liste & Etat des Camisars à la solde des Alliés en Suisse.

1704. Decemb. 15. ſols par jour: ceux de la ſeconde 10. ceux de la troiſiéme 8. & ceux de la derniére 6. La premiere fut longtems composée de dix huit perſonnes, ſavoir de deux fréres du Colonel Cavalier, d'un frére de Roland, de la Pierre, Baſtide, Mellon, Teiſſier, Barri, Pavilliard, la Roze, Jallaguier, Salomon, Pelliſſier, Caldevert, Salles, Soulier, Soullage, & Gui, auxquels il faut ajouter deux Gentilhommes Refugiés des Cevennes, qu'on mit ſans doute par charité dans la liſte, ſavoir de Coladon, & de Sobreton: Catinat, Francezet ſon Lieutenant, Fontanes, & Olivier, deſtiné pour être le Miniſtre de Camp des Camiſars.

La ſeconde claſſe étoit composée de dix-neuf perſonnes, ſavoir Amat, Brun, Bonnet, Blanc, Soullages, Raze, la Salle, Meyſonnet, Mallier, Pelat, Faure, Abric, Ceſtin, Falgueyrolles, Courteiz, Liſſorgues, Ferrier, Chabrier, & Tavan, ces deux derniers étoient les Chirurgiens des Camiſars.

La troiſiéme étoit composée de peu de perſonnes. La derniére étoit la

plus

plus nombreuſe : elle pouvoit con- 1704. Decemb.
ſiſter en cent trente ou cent qua-
rante perſonnes.

Cette Troupe fut d'abord raſſem- On les fait ſortir de Suiſſe.
blée & entretenue pendant quelque
tems à Lauſanne : mais aux ſolli-
citations de la France à qui elle fai-
ſoit ombrage, les Souverains du
Canton de Berne publiérent un
Mandat au mois de Mars, par le-
quel il étoit enjoint aux Camiſars
de ſortir des Terres de leur Domi-
nation. Ils paſſérent donc à la Neu-
ville dans le Porentru, où étant égale-
ment l'objet des pourſuites de l'Am-
baſſadeur de France, l'Evêque de
Bale leur ôta encore cet aſile.

Le fourbe Sallier captivant tou-
jours plus l'attention des Etats Gé-
néraux, leurs Hautes Puiſſances arrê-
térent en ſa faveur la reſolution ſui-
vante du 7. Mars 1705.

„ Ayant été déliberé par réſomp- Reſolution des Etats Généraux du 7. Mars. *MSS.*
„ tion ſur une Lettre du Sr. de Vry-
„ bergem Envoié Extraordinaire de
„ LL. HH. PP. à la Cour de S.
„ M. la Reine de la G. B. écrite de
„ Londres le 30. Janvier dernier,
„ adreſſée au Greffier Fagel, par
„ laquelle il repond à la Reſolution

„ ſecrette

1705. Mars.

„ fecette de LL. HH. PP. du 18.
„ dudit mois touchant les moiens,
„ par lesquels on pourroit donner
„ quelques secours à ceux des Ce-
„ vennes, & spécialement que sa dite
„ Majesté avoit aprouvé quatre points
„ contenus dans la dite Resolution,
„ savoir.

„ 1°. Qu'on peut remettre quel-
„ que argent aux Cevenols, qui
„ sont encore en armes pour leurs
„ assistances.

„ 2. De donner une somme de
„ dix mille livres pour ceux du
„ Vivarais, avec promesse qu'il leur
„ sera encore donné une somme de
„ cent mille écus, dès qu'ils se se-
„ ront effectivement soulevés.

„ 3. En troisiéme lieu, l'entre-
„ tien d'environ deux cent Camisars
„ venus des Cevennes & qui se sont
„ arrêtés aux environs de Geneve.

„ 4. Et en quatriéme lieu, l'en-
„ tretien de Flotard & de quelques
„ Officiers Refugiés, qui sont aussi
„ aux environs de Geneve & qui
„ n'ont pas pû pénétrer dans les
„ Cevennes.

„ Il a été trouvé bon & arrêté,
„ que

„ que comme le Marquis d'Arzeliers eſt emploié à Geneve de la part de S. M. de la G. B. que LL. HH. PP. ont fait remettre de leur part dix mille florins, & que ſa dite Majeſté a promis d'y joindre vingt mille florins, le Marquis d'Arzeliers ſera autoriſé, comme il eſt autoriſé par les preſentes : 1705. Mars.

„ 1°. Pour remettre de la dite ſomme de trente mille florins quelque argent aux Cevennes ; & que pour la quantité, cela ſera laiſſé à ſa diſpoſition ; ladite remiſe à faire ſoit par Flotard, ou par telle autre perſonne envoiée qu'il jugera la plus propre.

„ 2. Comme l'on eſt informé que dans le Vivarais on ſeroit diſpoſé à prendre les armes, ſous l'aſſurance d'une aſſiſtance effective, & que l'on demande pour cela une ſomme de dix mille livres, qui ſe devroit trouver à Geneve pour être emploiée inceſſamment ; & cent mille écus, pour être paiés lorſque ceux du Vivarais ſe ſeront actuellement ſoulevés : que „ le

„ de l'Etat, les dits cent n
„ au fusdit cas, favoir lorſ
„ du Vivarais ſe feront en
„ levés, & qu'il fera ledit p
„ & promeſſe, comme il ju
„ le plus convenable & ef
„ 3. Que deſdits trente
„ rins, il en retirera ce q
„ l'entretien & autres néceſſ
„ nies aux Camiſars, qui
„ voiſinage de Geneve. Et
„ un des Chefs des Camiſ
„ mé Cavalier eſt préſente
„ Piémont, où S. A. R. le
„ Savoie lui permet de fo
„ Régiment tant de Camiſa
„ d'autres Refugiés de la R
„ auquel ce Duc fait don
„ armes, des habits & l'e

ledit Cavalier, dans les Vallées de Piémont, si faire se peut. 1705. Mars.

„ 4. En quatriéme lieu, que desdits deniers, il donnera à David Flotard & à quelques Officiers Refugiés qui sont aux environs de Geneve quelque argent pour subsister.

„ Et qu'enfin ledit Marquis d'Arzeliers sera autorisé, comme il est autorisé par ces presentes, de prendre la Direction de cette affaire par provision & aussi longtems, que les Ministres d'Angleterre & de l'Etat qui sont à Turin, ne pourront agir en cela, à cause de la difficulté des passages & correspondance; & emploiera les dits deniers avec le plus de ménage possible pour le but auquel ils sont destinés: & si les dits trente mille florins, ne peuvent s'étendre à cela, il envoiera un état de ce qu'il aura deboursé, pour que l'Angleterre & l'Etat pourvoient à remettre d'autres deniers".

Cette resolution étoit signée de [...]rre Vanttechs Vt. Président des Etats

1705. Mars. Etats Généraux, & de leur Greffier F. Fagel.

Sallier se rend à Geneve.

Deux jours après cette resolution, le fourbe Sallier partit de la Haye pour se rendre à Geneve auprès du Marquis d'Arzeliers : il fut designé à cause du jour de son depart par *l'homme du 9. Mars*; il le fut encore par les noms de Laurence & de la Batie. Il amena avec lui un nommé Cotte, dit Dupin, ou Dubuisson. Ces deux Chevaliers d'industrie devoient passer en Vivarais pour y commencer l'exécution du projet : mais Sallier eut l'adresse de faire aprouver au Marquis d'Arzeliers sous divers prétextes qu'il restat en Suisse, en attendant que par la correspondance qu'il alloit établir avec deux personnes qu'il nommoit Descroses & Daubigni (*a*), il eut mis les affaires en Vivarais sur un pied à pouvoir lever le masque dès qu'il le faudroit ; mais c'est à quoi il pensoit le moins.

Il sert la

Toutes ses vues se bornoient à attraper

(*a*) Ce n'étoit qu'une seule & même personne, Raoulx de Villeneuve de Berg dont Sallier avoit épousé la Fille.

ttraper de l'argent: il en prenoit même de toutes mains; offrant éga-ment ses services à la France & ux Alliés, & étant paié des deux ôtés. Ses correspondans étoient des ersonnes aussi fourbes que lui; & vec lesquelles il eut le secret de eurrer les Puissances Maritimes lusieurs années de suite, & d'en rer des sommes considerables. 1705. Mars.

France & les Alliés, & les trompe tous.

Son arrivée en Suisse fut suspecte Flotard: ils se faisoient un mystére eciproque de leurs demarches, & se aisoient reciproquement ombrage. Ce dernier fit encore partir pour es Cevennes le célébre Castanet & uelques autres: & il envoia dans e Païs là des sommes plus conside-ables qu'auparavant. J'ai des reçus n original par lesquels il paroit, u'il fit toucher à Catinat, à Rava-el & à d'autres Chefs quatre cens ouis, dans les mois de Mars & 'Avril.

Demarches de Flotard.

Cet argent ne fut pas envoié si ecretement que Baville n'en eut uelque connoissance. Brueys dit po-tivement que cet Intendant fit dans e tems là une découverte très im por-

De Baville découvre un des Correspondans de Flotard.

& ſuiv.

„ pouvoient pour le troub
„ dans ce deſſein, ils envoy
„ l'argent à Geneve, d'o
„ faiſoit paſſer dans la Pr
„ pour être diſtribué à c
„ étoient propres à y ex
„ nouveaux deſordres. Il
„ à démêler cette affaire :
„ des gens affidés qu'il en
„ dans les Païs Etrangers
„ averti qu'un homme app
„ tard recevoit cet argen
„ neve, & l'envoioit à un
„ du Païs, nommé Maill
„ en étoit le diſtributeur.
„ arrêter ce dernier & l'on
„ ſur lui deux cens écus, qu
„ le reſte de quatre cens q
„ couvrit lui avoir été por

ɔit faire, les avoient acqui- 1705. Mars.
très innocemment, ainsi que
le le vérifia, par l'examen
alla faire lui même dans leurs
ns de tous leurs papiers".
est certain, ajoute Brueys,
par cette découverte M. de
e arrêta le cours de l'argent
Étrangers, qui étoit capable
llumer le feu qu'on venoit
ndre; & que par le suplice
aillé, & les soins qu'il prit
e d'obliger Flotard à s'en-
e Geneve, il fit perdre l'en-
les imiter, à ceux qui au-
pu se mêler de ce criminel
erce".

découverte fut fatale aux
; mais elle ne mit aucun
au cours de l'argent des
s: plusieurs Chevaliers d'in-
rouvérent le sécret, malgré
nce de Baville, d'en tou-
iverses fois des remises con-
s.

oins de Baville ne se bor- Exécutions.
as à découvrir les sources, B. T. IV. p. 156. MSS.
oit l'argent que les Etran-
oioient dans le Païs, ni d'en

velles exécutions. C'eſt ai
par ſes ordres *Brouillet* fut
Sommiéres, & ſon fils pend
me jour: & qu'il fit exécute
de S. Cezaire, *Barandon* Préd
Vauvert, *Deleuze* du lieu de
don, ſurpris à Caveirac a
autre Mécontent d'Aigueviv
mé Patus qui ſe fit tuer ;
tre autres perſonnes furent
en Janvier & pluſieurs ma
ſées, parce qu'on les ſoup
d'avoir ſervi à des aſſembl
gieuſes.

Caſtanet arrêté avec deux autres. Su-

Caſtanet, qui étoit parti
ve vers la fin de Février, ét
reuſement arrivé en Vivarais
tenu une Aſſemblée de Religi
une Caverne du côté de la

ils furent trahis & dénoncés par des Païsans à un Officier Suisse nommé Muller, qui commandoit un petit Détachement dans un Village nommé *Riviére* sur le Ceze près de Barjeac. Cet Officier fut les relancer le 17. de Mars, dans un bois qui leur servoit d'asile. Boyer fut tué en fuiant, mais on prit Castanet; & le lendemain des Bergers arrêtérent Valette, qui s'étoit évadé à la faveur de la nuit. On commença le suplice de Castanet en lui faisant porter à la main la tête de son ami Boyer, tandis qu'on le conduisoit à Montpelier avec Valette. Brueys dit que Castanet crut d'abord pouvoir justifier son retour en disant *qu'il n'avoit aucun mauvais dessein; & qu'il n'étoit revenu dans le Païs, que parce qu'il n'avoit pas de quoi vivre à Geneve:* mais qu'il déclara ensuite, dans plusieurs interrogatoires, soit par l'adresse du Commissaire, soit par la violence de la question; „ qu'il y avoit un dessein formé, „ de faire entrer dans les Cevennes, „ par le Dauphiné, ou par la Mer, „ une Troupe de Religionnaires,

1705. Mars.

B. T.IV. p. 236. *& suiv. D L.III. M S S.*

 „avec

1705. Mars.

,, avec des Officiers pour les com-
,, mander ; & qu'en attendant ce
,, ſecours, on avoit envoié par avan-
,, ce des Emiſſaires, pour diſpoſer
,, les eſprits à la Revolte ; qu'il étoit
,, lui même un de ces Envoiés ;
,, que Catinat étoit auſſi déja venu
,, pour le même deſſein : qu'il avoit
,, aporté de l'argent que les Etran-
,, gers lui avoient donné pour
,, diſtribuer ; & que pluſieurs au-
,, tres étoient auſſi entrés dans le
,, Païs qu'on vouloit ſoulever.

Fermeté de Caſtanet.

Caſtanet fut condamné à être rompu vif, & exécuté le 26. de Mars à Montpelier. Louvreleuil dit qu'il repouſſa avec une voix pleine de fureur l'Abé Tremondy Curé de Nôtre Dame, & l'Abé Plomet Chanoine de l'Egliſe Cathédrale, qui l'exhortoient ſur l'échaffaut à ſe convertir : leur diſant tantôt, *retirés vous ſauterelles du Puits de l'abyme* ; tantôt, *que venés vous faire ici maudits tentateurs ?* & qu'il *vouloit mourir dans la Religion dans laquelle il étoit né.*

Son compagnon Valette fut condamné à être pendu, & exécuté le même jour.

Le

Le Duc de Berwick arriva dans ce tems là dans la Province (*a*). Le Maréchal de Villars en étoit parti le 6. de Janvier; & de la Lande avoit eu le commandement général dans l'intervalle. Les premiers soins du nouveau Général furent de s'instruire auprès de Baville, de l'état des choses. Cet Intendant, " dit „ Brueys, lui fit connoitre le genie „ des Fanatiques & des habitans „ des Cevennes: il lui communi- „ qua les avis qu'il recevoit de „ Geneve, par lesquels on lui man- „ doit qu'on sollicitoit sans cesse, „ ceux qui s'y étoient refugiés, à „ retourner dans le Païs dont ils „ étoient venus, pour y remettre „ le feu: que plusieurs étoient déja „ partis dans ce dessein, & que quel- „ ques uns pouvoient être rentrés. „ Qu'il en étoit des Cevennes com- „ me des Mers, où après que les „ vents ont cessé de souffler, & „ que la Tempête est apaisée, les „ Flots ne laissent pas d'ètre encore

1705. Mars.

Arrivée du Duc de Berwick, successeur du Maréchal de Villars. *B. T. IV. p.* 145.

(*a*) C'étoit le 17. Mars.

1705. Mars.

„ en mouvement & difpofés à de „ nouvelles agitations. Qu'il l'inf- „ truifit enfin de tout ce qui avoit „ été fait par le paffé, pour apaifer „ la Revolte: & qu'ils formérent „ enfuite le plan de ce qu'il y avoit „ à faire à l'avenir, pour contenir „ les Peuples".

Etat des Troupes de la Province.

Il ne reftoit dans la Province que deux Bataillons du Régiment de Haynaut, trois de Suiffes de celui de Courten, un de celui de Çordes, le Régiment de Dragons de S. Sernin, les 32. Compagnies de fufiliers entretenues par la Province de Languedoc, & treize Compagnies de Miquelets.

D. L.III.

Outre les Garnifons des Villes, on avoit établi des petits Poftes dans les endroits les plus fufpects de la Vaunage, & aux environs de Nimes. A Uchau, il y avoit un Détachement de quarante hommes; à la Baraque de Codognan un de trente, à Bernis un de cinq, & un de 18. au Château d'Aygremont. Il y en avoit de femblables aux ponts de Lunel, & de S. Nicolas, au Mas de Gardies & derriére la Tour Magne:

gne : & de plus nombreux encore au Mas de Vignoles, au deſſous de Nimes, & à S. Cezaire qui n'en eſt qu'à demi lieue. 1705. Mars.

Mais rien n'égaloit les précautions qu'on obſervoit ſur les bords du Rhône ; les paſſages en étoient exactement gardés de l'un & de l'autre côté. Ces précautions embraſſoient également & le Velay & l'Auvergne, parce que l'on craignoit que les Camiſars ne pénétraſſent auſſi par là dans les Cevennes.

Exactitude avec laquelle on garde les paſſages. *B. T. IV. p. 139. & ſuiv.*

De Berwick reſolut de tenir ces Troupes dans un mouvement continuel, afin de chercher ſans ceſſe & de tous côtés les Rebelles, qui ne s'étoient pas encore ſoumis, ou qui pourroient être rentrés dans le Royaume ; de tomber ſur ceux qui cauſeroient les moindres émotions ; & de faire par tout des perquiſitions exactes des armes, qu'on pouvoit avoir cachées malgré les ordres de les rendre.

Autres précautions qu'ils prennent. *B. T. IV. p. 146.*

Et parce que la ſaiſon de la Navigation étoit venue, & qu'on avoit eu avis que les ennemis venoient d'embarquer ſur leur Flote pluſieurs

1705. Mars. Religionnaires avec des Officiers pour les commander; & quantité d'armes & de munitions, pour les transporter ſur les côtes de Provence ou de Languedoc, & les faire paſſer de là dans les Cevennes: de Berwick forma avec Baville le deſſein d'aller viſiter eux mêmes tous les endroits où l'on pouvoit faire une deſcente, & de pourvoir à tout ce qui étoit néceſſaire pour l'empêcher.

ib. ſupra. p. 154. Mais ils reſolurent de faire auparavant une tournée dans les principales Villes du Canton, telles que Nimes, Uſés, Alais, Anduſe, S. Hipolite, & Sommiéres pour reconnoitre le Païs, contenir les Peuples & les exhorter à la fidélité: ils viſitérent enſuite les côtes depuis Montpelier juſques à Narbonne, examinant & fortifiant avec ſoin tous les endroits où les Alliés pouvoient faire des deſcentes. Sur tout, les parages qui s'étendent depuis Ayguemortes juſqu'à l'embouchure du Rhône, qu'on chargea Grandval de garder à la tête de nombreuſes Troupes d'élite.

Mais pendant que de Berwick & de

de Baville s'occupoient de ces choses, il s'en tramoit d'un genre capable de mettre en deffaut toute leur prudence, leur vigilance & leur politique. Encore quelques jours de secret, & l'on alloit voir éclore un projet tel qu'on ne l'eut point imaginé, & contre lequel il eut été presqu'impossible de trouver quelque reméde, dans le triste état où étoit actuellement la Province. 1705. Mars.

Conjuration pour recommencer la guerre avec une nouvelle fureur.

Tout paroissoit calme & tranquile dans la Province: trois hommes seulement venoient d'être massacrés dans les Cevennes, par quelques Camisars errans, qui regardoient ces malheureux comme de faux fréres, de façon que leur meurtre ne fut pas consideré comme une chose de consequence & qui dut avoir des suites.

B. T. IV. p. 156.

Ainsi à la rigueur on pouvoit dire avec Brueys *qu'il y avoit longtems qu'on n'avoit joui dans la Province d'une si parfaite tranquilité*; & ajouter avec lui que comme l'on voit sur la Mer *un calme profond être ordinairement suivi d'une violente tempête: au moment que l'on croioit n'avoir rien à craindre, la conjuration qui se*

1705. Avril. *tramoit secretement étoit prête à éclater & à exciter un grand orage.*

Le détail de cet événement ne peut que revolter le lecteur : mais ne sera-t'il indigné que contre ceux à qui le désespoir fit oublier ce qu'ils devoient à leur Monarque ? Oh ! Esprit de persécution & d'intolerance, eussiés-vous été à jamais banni de notre Patrie ! jamais elle n'eut été souillée par ces sanglantes scènes qui nous étonnent, & que nous ne raportons qu'avec horreur.

Vues des Conjurés. Affoiblir de plus de trente mille hommes nécessaires dans les Provinces, les armées que la France devoit oposer à celles des Alliés : tirer les Protestans de l'opression, les retablir dans leurs anciens Privilèges, dans la possession de leurs Temples & dans l'exercice public de leur Religion : délivrer même la Noblesse Catholique & les Parlemens d'un vil abaissement : telles étoient les vues du Marquis de Miremont & de l'Abé de la Bourlie dans le projet qu'ils venoient de former : telles étoient celles de la conjuration, dont je vais rendre compte.

Déja

Déja le Marquis de Miremont avoit inſtruit ſes Emiſſaires d'une partie des choſes qu'il y avoit à faire, & des plans de conduite à tenir. Ses Ecrits à ce ſujet contenoient en ſubſtance, qu'il ne falloit plus piller ni bruler les Egliſes, ou tuer les Prêtres, de peur de s'attirer tous les anciens Catholiques qui pourroient ſe joindre à eux dans la ſuite s'ils étoient menagés: qu'il falloit s'attacher à pourſuivre les Troupes & ne leur point faire de quartier, parce qu'elles n'en faiſoient point; & que ce ſeroit le moien de les rebuter. Qu'il falloit s'attacher à faire des priſonniers de conſideration, & ſur tout parmi les Prêtres, ſans leur faire aucun mal, afin que ſi l'on arrêtoit des Proteſtans ou des Conjurés & qu'on les fit mourir, on put traiter ces priſonniers de la même maniére; & que lors qu'on trouveroit des Officiers allant & venant ſans eſcorte, il falloit les arrêter auſſi afin de les échanger avec les Priſonniers qu'on pourroit faire ſur la ligue des enfans de Dieu. Que lors qu'on auroit quelque exécution à

1705. Avril.

Inſtructions que leur donne le Marquis de Miremont. *D. L.III.*

1705. Avril.

faire, il falloit lorſqu'on manqueroit d'exécuteur, donner la vie à un des condamnés pour qu'il pendit les autres; & que ſi cela ne ſe pouvoit faire, il n'y auroit qu'à les bruler tous dans une grange; obſervant toujours de faire tranſporter les corps des ſupliciés aux portes des Villes les plus prochaines, avec une écriteau qui contiendroit la raiſon de ce traitement: & que ce ſeroit le moien de faire ceſſer l'uſage des roues, des potences & des autres eſpéces de ſuplices. Qu'il falloit en uſer de même à l'égard des lieux où l'on ſeroit obligé de faire des exécutions, imitant en cela ce que l'on pratiquoit du tems du Duc de Rohan. Qu'il falloit pourſuivre vivement les faux fréres & les faire bruler vifs: que lors qu'un Village ancien Catholique auroit maltraité un Village nouveau converti, il ſeroit pillé & brulé, tous les habitans paſſés au fil de l'épée, & le butin partagé entre les fréres, par les ſoins de leurs Chefs: ce qui eſt permis, diſoit le Mémoire, en bonne conſcience. Qu'il falloit exiger des contributions pour les beſoins,

mèr encore ſous leurs ruines. Il cherchoit auſſi en vengeant la cauſe de Dieu, ainſi apelloit-il celle dont il alloit prendre la défenſe, à venger ſes propres malheurs. Ils avoient été longtems detenus dans les fers, lui & ſon fils jeune encore, dans les priſons de Puilaurens, ſur de fauſſes accuſations. Les cicatrices n'étoient point encore effacées ſur ſon corps; encore moins les profondes impreſſions qu'elles avoient fait ſur ſon eſprit. Ainſi il bruloit d'envie de ſe diſtinguer dans une cauſe ſi belle. 1705. Avril.

Articles dont on y convint.

Ce fut donc dans ſa maiſon, que ſe tint la principale conférence des Chefs. On y dreſſa le projet d'un ſoulévement général, & chacun des aſſiſtans jura un ſécret & une fidélité inviolable à la cauſe commune, qu'ils regardoient tous comme celle de Dieu, vengeur des outrages & des ſacriléges commis envers ſon St. Nom. On y arrèta tous les principaux articles du projet: ils conſiſtoient à ſurprendre Nimes & Montpelier: à faire priſonniers de Berwick & Baville: à punir celui-ci de ſes violences & de ſes tyrannies: tandis

1705. Avril. tandis qu'on traiteroit Berwick généreusement, & qu'on l'envoieroit à bord de la Flotte Angloise que l'on attendoit alors ; & de mettre dessus toutes les personnes de distinction, comme l'Evêque de Nimes & de Montpelier, les Juges & les Officiers & géneralement tous ceux qui auroient pu servir d'Otages : enfin on devoit attaquer le Fort de *Cette* pour donner un libre accès aux Vaisseaux des Alliés. Il étoit resolu sur tout d'observer une discipline très exacte, purgée de vol, de meurtres, & d'incendies ; & de crier par tout, *vive le Roi, sans Jesuites ; & liberté de conscience !*

Les Chefs s'étant separés après ces Réglemens ; Boëton se rendit aussi-tôt en Rouergue, où il devoit avoir la direction des affaires. Ses premiers soins furent de faire préparer des armes pour un corps de quinze cent hommes qu'il avoit engagé de son côté ; & qui se devoient joindre au premier signal, à cinq mille autres qu'Alison, Alegre & les autres Chefs du parti avoient engagés en Languedoc. On avoit resolu de

de ſe mettre en campagne ſitôt que la Flotte des Alliés paroitroit ſur les côtes ; & au cas qu'on ne l'aperçut pas avant le 25. Avril, on devoit également entrer en action ſans attendre plus longtems. 1705. Avril.

A ces circonſtances, les Hiſtoriens Catholiques en ajoutent beaucoup d'autres, d'autant plus ſuſpectes qu'ils ne les raportent que ſur la foi de ceux des conjurés qu'on apliqua à la queſtion, & à qui la violence des tourmens faiſoit dire ce qui étoit & ce qui n'étoit pas. Ce qu'il y a de plus certain, c'eſt la déclaration d'un déſerteur Suiſſe, arrêté des premiers à Montpelier ; & qui ſous l'eſperance de conſerver ſa vie dit tout ce qu'il ſavoit, & fit arrêter lui même Ravanel, Vilas, & Jonquet, en indiquant leur retraite. *L. T.IV. p. 25. & 32. B. T.IV. p. 171. & 176. D. L.III.*

Sa déclaration contient, ſelon le raport de Brueys, les dépoſitions ſuivantes.

Dépoſition d'un Conjuré.

„ Que ſur pluſieurs Lettres venues des Païs Etrangers, par leſquelles on aſſuroit les mal intentionés de la Province d'un grand ſecours d'hommes & d'argent, il „ s'y

1705. Avril. „ s'y étoit formé un parti confide-
„ rable pour y exciter un nouveau
„ foulevement : que par ces Lettres,
„ & par divers autres Ecrits, qui
„ avoient été repandus de tous cô-
„ tés, on leur faifoit efperer que
„ M. de Miremont devoit amener
„ ce fecours, compofé de cinq ou
„ fix mille hommes, qui viendroient
„ par Mer, & feroient une defcen-
„ te à Aiguemortes, ou au port de
„ *Cette*; & que deux mille Barbets
„ ou Religionnaires viendroient en
„ même tems par le Dauphiné,
„ & fe joindroient aux Troupes
„ de débarquement.

„ Que dans cette efperance, Ca-
„ tinat, Ravanel, Clary, & Jon-
„ quet, Chefs de l'entreprife, avoient
„ deja parcouru fecretement les qua-
„ tre Diocéfes infectés du Fanatif-
„ me; y avoient difpofé toutes cho-
„ fes à la Revolte, établi des Ma-
„ gafins fécrets de poudre, & de
„ plomb, & de toute forte de mu-
„ nitions de guerre & de bouche;
„ enrollé tous ceux de leur con-
„ noiffance, qui étoient d'âge à
„ porter les armes : fait un état de
„ ce

„ ce que chaque Ville, Bourg & 1705.
„ Village devoit contribuer pour ce Avril.
„ qu'ils appelloient *la ligue des En-*
„ *fans de Dieu*: qu'ils comptoient
„ avoir déja huit ou dix mille hom-
„ mes prêts à ſe déclarer au premier
„ ſignal. Qu'il avoit été reſolu de
„ ſe ſoulever en differens endroits
„ tout à la fois: qu'ils s'étoient
„ diſtribué les lieux, nommé ceux
„ qui y devoient agir, & convenu
„ de ce qu'il y falloit exécuter. Qu'à
„ Montpelier, cent des plus hardis
„ devoient mettre le feu en divers
„ quartiers aux maiſons des anciens
„ Catholiques; tuer ceux qui cour-
„ roient pour l'éteindre; & avec le
„ ſecours des Religionnaires, égor-
„ ger la Garniſon, ſe ſaiſir de la
„ Citadelle, & enlever M. le Duc
„ de Berwick, & M. de Baville:
„ qu'à Nimes, Uſés, Anduſe, Alais,
„ S. Hipolite, Sommiéres & autres
„ villes, on devoit faire à peu près
„ la même choſe. Qu'il y avoit près
„ de trois mois qu'on travailloit à
„ cette conſpiration: que les Con-
„ jurés, pour n'être pas decouverts,
„ ne s'étoient adreſſés qu'à ceux
„ qu'ils

1705. Avril.

„ qu'ils ſavoient être diſp
„ lier avec eux; qu'ils n'avo
„ lé leur ſécret à aucune fe
„ à perſonne qui leur fut
„ peu ſuſpect : & qu'ils avoi
„ toutes choſes en de petit
„ blées tenues de nuit da
„ nes maiſons de campa
„ l'on n'avoit été introdu
„ le mot du guet, qu'ils
„ donné pour ſe reconnoitre
„ fin on avoit pris le 25.
„ d'Avril pour ſe ſoulever
„ & exécuter ce qu'on avoit

Ce qu'il y a de vrai & de faux dans cette dépoſition.

Ce qu'il y a de vrai
encore, c'eſt que les Con
ſe ſeroient aſſemblés dans
nage ſeroient tombés ſur to
tits Poſtes, qu'on avoit étal
Nimes juſques à Montpelie
les auroient égorgé & en
pris les armes; qu'ils en auroi
être fait de même à l'égard
pagnies de Bourgeoiſie, da
rance qu'au bruit de ces mo
les Garniſons qui étoient
mes & à Montpelier en fero
ties ; & qu'alors les Conjur
dans ces deux Villes s'en

plus aisément rendus maîtres. Mais ce qu'il y a d'absolument faux dans les Relations que les Historiens ont fait de cette conjuration, c'est que les Conjurés eussent pensé à se défaire du Duc de Berwick, du Gouverneur de Nimes, & de l'Evêque Fléchier, de même qu'à faire main basse sur les Catholiques. Non seulement ces circonstances sont fausses, elles sont de plus absolument contraires aux vues des conjurés. Ils avoient resolu, comme nous l'avons raporté, de se saisir des personnes de consideration, telles que celles-ci pour s'en faire autant d'Otages; & de ménager les anciens Catholiques de façon, qu'ils pussent dans la suite se les attacher & les faire entrer dans leur parti. Auroient-ils pu remplir ces vues, s'ils eussent fait ce que les Historiens leur prêtent sur des témoignages arrachés par la force des tourmens; mais ce qui achéve de le démontrer, c'est la maniére dont Fléchier raporte cette conjuration. " Nous aprenions, dit-il, depuis ,, quelque tems que plusieurs de ces ,, honnêtes gens (les Camisars) ,, étoient

1705. Avril.

1705. Avril.

depuis Lion jusques à Castres il y avoit plus de deux cens personnes au dessus du commun, qui trempoient dans la conspiration.

Comment on decouvre la Conjuration.

Les Historiens ne conviennent point de la maniére dont cette conjuration fut decouverte. Brueys en attribue les premiéres lumiéres à un prisonnier detenu dans la Citadelle de Montpelier: & voici comme il raconte le fait. " On étoit, „ dit-il, sur la fin de la semaine „ Sainte. M. le Duc de Berwick „ & M. de Baville étoient tran„ quiles à Montpelier, & tout le „ monde n'y étoit occupé que de „ la devotion du tems. Il y avoit „ encore alors dans les prisons de „ la Citadelle quelques Fanatiques, „ auprès desquels on avoit mis l'Abé „ de Massillan, vertueux Ecclésiasti„ que pour en prendre soin: & com„ me il méloit aux Instructions qu'il „ leur donnoit, beaucoup de cha„ rité, & qu'ils les assistoit dans „ leurs besoins, il gagnoit quelque „ fois leur confiance, & les portoit „ à s'ouvrir à lui sur plusieurs cho„ ses, qu'on étoit bien aise de savoir.

„ Un

Jn jour qu'il avoit rendu quel- 1705.
service de cette nature à un Avril.
ne homme apellé *Chevalier* qui
it été fort accrédité parmi
Rebelles, celui-ci en recon-
sance du plaisir qu'il venoit
recevoir, lui déclara qu'on
oit bien-tôt un événement
extraordinaire que tout ce
l'on avoit vu par le passé,
qu'il n'étoit pas même fort
gné, puisqu'il arriveroit dans
re ou cinq jours.

'Abé le pria de lui dire ce que
oit: le Fanatique ajouta que
de Baville n'avoit qu'à pren-
garde à lui; qu'on avoit resolu
le tuer, & d'enlever Mr. de
wick: qu'il y avoit déja plus
trente hommes dans la ville
vés à ce dessein: qu'on n'at-
oit plus que les Bandes que
avel & Catinat devoient ame-
, composées de leurs gens les
hardis: que le jour étoit pris
ingt cinq du mois pour exé-
r ce projet: qu'on devoit com-
cer par mettre le feu au gre-

 „ nier

1705. Avril.

» nier à foin de M. de Baville, qui
» est devant sa maison, & que dans
» le tems que pour y mettre ordre,
» il en sortiroit, ou paroitroit aux
» fenêtres, il y auroit des gens
» postés pour lui tirer des coups de
» fusils. L'Abé lui demanda s'il savoit
» où étoient logés ceux qui étoient
» déja arrivés dans la Ville : il repon-
» dit qu'il le savoit, mais qu'il ne
» pouvoit pas le dire, parce qu'il
» vouloit bien donner avis du mal-
» heur qui devoit arriver, afin qu'on
» le prévint ; mais qu'il ne vouloit
» pas être la cause de la mort de
» ses fréres. L'Abé fit tout ce qu'il
» put pour le lui faire dire, n'en pou-
» vant venir à bout, il alla sur le
» champ découvrir ce qu'il venoit
» d'aprendre à M. de Baville, qui
» le renvoia encore auprès de Che-
» valier, pour faire un dernier effort
» afin de lui faire dire où ces gens
» étoient refugiés, parce que c'étoit
» principalement ce qu'il étoit essen-
» tiel de savoir. L'Abé y retourna,
» emploia priéres & menaces, mais
» ce fut inutilement, & il revint
» sans rien obtenir.

» M.

„ M. de Baville informa auſſi-tôt „ M. le Duc de Berwich de toutes ces „ choſes ; & ils conſultérent longtems „ enſemble, pour ſavoir ce qu'il y „ avoit à faire afin d'obliger Cheva- „ lier à parler. Il ſembla d'abord à M. „ le Duc de Berwick, qu'il n'y avoit „ point d'autre parti à prendre que ce- „ lui de la torture ; mais de Baville, „ qui connoiſſoit le génie des Fanati- „ ques, ne fut point de cet avis : il „ ſavoit par expérience qu'on ne pou- „ voit rien arracher d'eux par les tour- „ mens : qu'ils parloient juſqu'à un „ certain point, & jamais au delà ; „ qu'ils en diſoient même ſouvent „ plus qu'il n'en falloit pour les fai- „ re pendre, mais jamais aſſés pour „ éclaircir les faits : & ainſi au lieu „ de la queſtion, il propoſa un ex- „ pédient, qui eut tout le ſuccès „ qu'on en pouvoit attendre ".

1705. Avril.

Que ce long narré ſent le Roman ! 1°. On ne connoiſſoit parmi les Camiſars, qu'un ſeul homme nommé Chevalier ; & il ne fut arrêté que quelques jours après la découverte de la conjuration ; Brueys nous raportera même bien des fables ſur

1705. Avril. son compte. 2°. Etant en prison, comment savoit-il le secret de la conjuration ? Brueis nous parle d'un homme détenu depuis longtems, & le plan de la conjuration n'étoit dressé tout au plus que depuis cinq ou six semaines. 3°. Comment encore auroit-il sû qu'il y avoit actuellement plusieurs Camisars à Montpelier. 4°. La délicatesse qu'on lui prête n'est-elle pas sur tout admirable ? Il veut bien donner avis de ce qui se passe, mais il ne veut pas être cause de la mort de ses fréres : est-il donc assés imbécille, pour ne pas comprendre que ce qu'il vient de revéler, en conduira pour le moins quelques uns à la potence ? 5°. Enfin si Baville connoissoit si bien le génie des Fanatiques, & étoit aussi persuadé qu'on le rapporte que la torture étoit inutile pour les faire parler ; d'ou vient cet Intendant n'en fit-il mourir aucun, qu'après les avoir fait passer des heures entiéres & plusieurs jours de suite par tout ce que ce traittement a de plus cruel & de plus barbare : étrange façon de faire l'éloge de cet Intendant !

Ce

Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que Brueys eſt le ſeul qui attribue la decouverte du complot à ce priſonnier : les autres Hiſtoriens Catholiques ſe contentent de dire que pendant les Fètes de Paques, de Baville fut averti qu'il y avoit dans la Ville de Montpelier, des gens venus pour machiner contre la Religion & contre l'Etat : ainſi s'exprime Louvreleuil & voici de quelle maniére le fait de la Baume. 1705. Avril.

„ M. de Baville, dit-il, ayant eu „ avis le 17. Avril à l'entrée de la „ nuit qu'il y avoit à Montpelier quel- „ ques Camiſars revenus depuis peu „ des Païs Etrangers, ſans qu'on put „ lui dire la maiſon où ils étoient „ cachés, donna inceſſamment les „ ordres néceſſaires pour les faire „ chercher ".

Un autre Hiſtorien attribue la cauſe de cette découverte à une femme qui ayant remarqué des viſages étrangers logés chés une Veuve en avertit l'Intendant.

Lamberty prétend que la découverte venoit de plus loin ; & qu'elle étoit due à un Emiſſaire du Clergé envoié en Suiſſe auprès de Flotard,

 où

[illegible] Prisonnier, & [illegible] conventions avec l'Agent du Marquis de Miremont, [illegible] & [illegible] ses correspondans en Languedoc.

J'ajouterai que ce [illegible] ressemble fort à Daniel [illegible], & que toute sa manœuvre montre qu'il fut le délateur de toute cette afaire. Et comme il ne pouvoit pas être précisément quelles étoient les Retraites des Conjurés en Languedoc, parce qu'ils n'en avoient point de fixes, quoiqu'il sût le tems, où chacun devoit se rendre au quartier respectif qui lui étoit destiné: de Baville sut par son moien qu'il y avoit des gens suspects dans Montpelier, mais il ne put en aprendre les maisons qui leur servoient d'asiles.

Quoiqu'il en soit de la véritable cause de cette découverte, de Baville & de Berwick resolurent de faire fouiller dans la nuit par de nombreux Détachemens, certaines maisons dont ils supofoient les maitres capables de donner retraite aux Mécontens.

Il

Il étoit ſix heures du ſoir quand il prirent cette réſolution ; & à minuit, on fit douze Détachemens compoſés de ſoldats & d'Archers, à la tête deſquels on mit des gens aſſûrés. Dumayne Lieutenant de Roi leur aſſigna à chacun les Quartiers qu'ils avoient à viſiter ; & ils partirent tous à la fois de l'Hôtel de ville à une heure après minuit, ſans bruit & ſans tumulte.

1705. Avril.

Recherches exactes dans les maiſons ſuſpectes. *B. T. IV. p. 162. & ſuiv. L. T. IV. p. 37. & ſuiv. D. L. III. M S S.*

Ils fouillérent d'abord pluſieurs maiſons inutilement ; mais enfin Jaufferand Prévot Diocéſain, étant entré avec Vila Capitaine de Bourgeoiſie, dans une de celles qu'ils avoient eu en partage, ils y trouvérent trois hommes couchés à terre ſur des Matelas. Le Prévot les éveilla, leur demanda qui ils étoient, d'où ils venoient, & ce qu'ils faiſoient à Montpelier : ayant remarqué quelque déſordre dans leurs reponſes, & ſu qu'ils n'avoient point de Paſſeports, il leur commanda de s'habiller promptement & de le ſuivre.

Trois Conjurés ſont ſurpris dans

L'un de ces trois étoit *Fleſſiéres*, Déſerteur du Régiment de Fimarcon, & celui qui étoit principale-

 ment

1705. Avril.

ment chargé du ſécret de la Conjuration : un autre étoit *Gaillard* dit l'Allemand qui avoit été ſoldat dans le Régiment de Haynaut ; & le troiſiéme *Jean Louis*, ſurnommé le Genevois ; il avoit deſerté du Régiment de Courten.

...une maiſon. Avantures occaſionnées par là.

Fleſſiéres comme le plus hardi feignant de prendre ſes habits, qui étoient ſur un coffre, gliſſa ſes mains par deſſous, & les porta ſur deux piſtolets qu'il banda. Le Prévot ayant oui le bruit du reſſort ſe jetta ſur lui, & le ſaiſit par derriére : Fleſſiéres ne pouvant ſe tourner, lui tira par deſſus l'épaule un coup de piſtolet qui lui brula les cheveux ſeulement & bleſſa à la main le valet de Vila, qui portoit un Fanal. Mais comme il faiſoit un effort pour tirer un ſecond coup de piſtolet, Jauſſerand lui lacha un des ſiens dans la tête, dont il tomba mort ſur le pavé.

Tandis que le Prêvot & Fleſſiéres étoient aux priſes, l'Allemand s'étoit jetté ſur Vila, qu'il tenoit étroitement embraſſé ; mais voiant la lumiére du Fanal que le valet bleſſé à la main avoit laiſſé tomber par terre,

terre, presque éteinte, il crut pouvoir s'évader dans l'obscurité & le quitta pour s'enfuir. La maison où ils étoient avoit deux portes qui repondoient à deux Ruës : on y avoit posté des soldats & des Archers ; ceux-ci apercevant un homme qui se sauvoit à toutes jambes, ils coururent après lui, lui tirérent quelques coups de fusil, dont il fut légerement blessé, l'arrètérent & le conduisirent à l'Hotel de ville, où le cadavre de Flessiéres fut aussi porté.

1705. Avril.

Le Genevois eut le bonheur d'échaper : il erra longtems de rue en rue : le hazard l'ayant conduit à la Poissonnerie, il y trouva un Gueux à qui il proposa de changer d'habit ; celui-ci croiant que ce fut une plaisanterie se fit répéter la proposition plus d'une fois : mais s'étant assuré qu'on lui parloit sérieusement, l'échange fut bien tôt fait : & les deux troqueurs se separérent fort contens l'un de l'autre : l'un s'avança vers les portes de la ville dans le dessein d'en sortir dès qu'on les ouvriroit : & l'autre se hata de s'éloigner de l'inconnu qui l'avoit si bien habillé,

1705. Avril. crainte que le repentir ne ſuivit l'échange de trop près.

Parmi les tragiques avantures de la nuit, celle de cet échange en produiſit une autre aſſés ſinguliére. Le Gueux fut arrêté ſous l'habit du Genevois, parce que l'habit fut reconnu, & on le conduiſit à l'Hotel de ville: trop d'indices y annoncérent la mepriſe, & le gueux traveſti fut renvoié. Mais pendant qu'à l'Hotel de ville, on lachoit ainſi le gueux ſous l'habit du Genevois, on arrêtoit dans une rue le Genevois ſous l'habit du gueux. Le valet qui avoit été bleſſé & qui alloit ſe faire panſer, le rencontra, & malgré ſon déguiſement le reconnut à la faveur du Fanal, qu'il portoit encore; il ſe jetta ſur lui, & du renfort étant ſurvenu, il fut mené à l'Hôtel de Ville, & de la chés le Duc de Berwick, où de Baville ſe rendit auſſi tôt: c'eſt là que furent decouvertes toutes les circonſtances de la conjuration.

Déclaration de l'un d'eux. Le Genevois n'eut pas été plutôt amené en leur preſence, dit Brueys, que ſe voiant perdu, il ſongea aux moiens de ſe garantir. D'abord, il ſe

jetta

jetta à genoux, avoua qui il étoit, & les raiſons qui l'avoient obligé de s'enroller avec les Fanatiques : dit qu'il étoit véritablement coupable de ce crime ; mais qu'il ne l'avoit commis que pour ſe tirer du preſſant danger où il étoit ; & que ſi l'on vouloit lui ſauver la vie & lui en donner des aſſurances, il leur déclareroit des choſes de la derniere conſequence ; & leur donneroit le moien de faire arrêter les principaux des Conjurés. 1705. Avril.

L'aveu parut trop ingénu & trop intéreſſant pour ne pas en accepter la condition, de Berwick promit la vie au Genevois & lui en donna les plus fortes aſſurances ; & celui-ci s'engagea de bonne foi à ne rien cacher & ſur tout à faire arrêter les Chefs de la Conjuration. C'eſt alors qu'il fit la déclaration que nous avons raportée plus haut ſous le nom d'un Déſerteur Suiſſe.

„ Jamais, dit le même Auteur, „ nos Fanatiques n'avoient fait d'en„ trepriſe ſi grande, ni ſi bien con„ certée : l'on jugea par là, que des „ gens plus ſenſés qu'eux l'avoient „ conduite. L'on fut étonné, qu'une

 „ conſpi-

1705. Avril.

„ conſpiration de cette conſequen-
„ ce, où tant de gens avoient eu
„ part, eut pu être tenue ſecrete
„ pendant ſi longtems : l'on admira
„ que la Providence ſe fut ſervie
„ de l'un des Conjurés pour la re-
„ véler ; & tout le monde trouva
„ qu'il y avoit du raport entre ce
„ que l'on voioit alors, & ce que
„ l'hiſtoire raconte de la conjura-
„ tion de Veniſe, qui ne fut dé-
„ couverte par un des Conjurés,
„ qu'à la veille de l'exécution, quoi-
„ que pendant près d'un an, plus
„ de ſix mille perſonnes en euſſent
„ eu connoiſſance ; avec cette diffe-
„ rence pourtant, que la conju-
„ ration de Veniſe ne regardoit
„ qu'une ſeule ville, & que celle
„ que l'on préparoit alors devoit
„ embraſer toute une grande Pro-
„ vince ".

Cependant le danger étoit preſſant ; le jour fatal aprochoit, & l'on n'en avoit que ſix pour diſſiper l'orage dont on étoit ménacé. Dans une conjonƈture auſſi délicate, le Duc de Berwick & de Baville, prirent d'abord le parti de garder le ſécret ſur

ſur ce qu'ils venoient d'aprendre ; 1705. Avril.
& afin d'empêcher que ce qui s'étoit paſſé cette nuit là ne fut divulgué au dehors, ils ordonnérent que les portes de la Ville ne fuſſent point ouvertes & ſongérent aux moyens de faire arrêter promptement les principaux Chefs de la conjuration.

Ils demandérent au Genevois quelle voie il avoit pour cela: il leur dit " qu'il n'y en avoit pas d'autre
„ que de le conduire à Nimes où
„ Ravanel & Catinat devoient être ;
„ & dans une maiſon & dans une
„ ruë dont il ne ſavoit pas le nom,
„ mais qu'il reconnoitroit, ſi on le
„ faiſoit promener par la Ville. Il
„ ajouta qu'il n'y avoit point de tems
„ à perdre, puiſqu'ils n'y devoient
„ ſéjourner que juſqu'au 20. du
„ mois ; & que ſi l'on differoit d'y
„ aller, on ne les trouveroit plus".

Il fallut donc ſe déterminer de l'envoier à Nimes mené par ſix Archers, ſous la conduite de Barnier Lieutenant de Prévot, *homme*, dit Brueys, *de confiance*, *de main & de tête*, à qui l'on donna des Lettres pour

1705. Avril. pour le Marquis de Sandricourt Gouverneur de Nimes.

Danger que courent quelques conjurés.

Tandis qu'on le menoit à Nimes, Baville prenoit ſoin de faire arrêter dans Montpelier tous ceux qui lui paroiſſoient ſuſpects : le bruit s'étoit même repandu que Clary s'y trouvoit. Il y étoit en effet & avec lui cinq ou ſix autres Camiſars, entre leſquels Montbonnoux : mais ils furent aſſés heureux pour n'être pas decouverts ; quoique leurs Hôtes au bruit de ce qui ſe paſſoit, les priaſſent honnêtement de ſortir de chés eux & d'aller chercher gite ailleurs : heureuſement un de leurs amis leur donna retraite dans une chambre même où il vendoit vin. Au ſecours de quelques buches de bois ils ſe formérent ſous l'eſcalier un aſile ſécret où ils furent trois jours : ils ſortirent enſuite de la Ville avec un domeſtique d'une riche maiſon à qui leur ami propoſa d'aller faire avec ſes parens une partie de Mail.

Recherches dans Nimes.

Dès la premiere nuit que le Genevois fut à Nimes, on le fit promener dans la Ville : c'étoit le 19. Il indiqua pluſieurs maiſons dans le

le quartier de Ste. Eugenie : aussitôt Sandricourt ordonna aux Officiers de la Garnison, & à ceux du Régiment de Courten & de la Bourgeoisie, de faire mettre sous les armes tous les soldats, de les repandre sans bruit dans la Ville, & de faire investir principalement le quartier de Ste. Eugenie. 1705. Avril.

Tout cela ponctuellement exécuté, à dix heures du soir, de l'Estrade Major du Fort, le Major des Suisses, Barnier, Joseph Martin, Euseby, & quelques autres Officiers suivis d'un petit nombre de soldats choisis se rendirent chés Alison Marchand de Soie : ils trouvérent la porte de sa maison ouverte, ce qui leur fit d'abord croire, qu'il y avoit peu d'aparence que les Chefs d'une Conjuration fussent dans un logis, dont l'entrée étoit si libre : ils ne laissérent pas de se glisser doucement jusques dans l'intérieur d'un vestibule au rés de chaussée. Après un silence de quelques minutes, ils entendirent des gens qui parloient assés haut dans une chambre voisine : & prêtant l'oreille avec attention, ils

ouirent

1705. Avril. ouirent diſtinctement un homme qui diſoit : *c'eſt une choſe ſure, que dans moins de trois ſemaines le Roi ne ſera plus maitre du Dauphiné, du Vivarés ni du Languedoc : l'on me cherche partout, je ſuis dans Nimes, & je ne crains rien.*

Ravanel arrêté, & avec lui deux autres Chefs des Conjurés.

Il n'en fallut pas davantage pour leur perſuader que c'étoient les gens qu'ils cherchoient : ils courrurent à la porte ; elle n'étoit que pouſſée, & ils entrérent tous dans la chambre l'épée à la main. Quelle ſurpriſe pour Ravanel Jonquet & Vilas! c'étoit eux qui parloient enſemble : l'un étoit aſſis près d'une table, un autre vers la cheminée, & le troiſiéme ſur un lit.

Jonquet étoit un jeune homme de S. Chates, fort eſtimé parmi les Camiſars & qui avoit été un des principaux Officiers de la Troupe de Cavalier. Vilas étoit un acteur nouveau, fils d'un Médecin de S. Hipolite, & d'une bonne famille : il étoit jeune, bien fait de ſa perſonne, propre en ſes habits, ſe préſentant bien, & ne manquant pas d'eſprit : *en quoi*, dit Brueys, *il étoit tout diffe-*

rent

rent des autres qui n'étoient que des rustres & des brutaux. Il avoit toujours porté l'épée & avoit servi en Angleterre en qualité de Cornéte dans le Régiment de Gallowai. Il étoit parti de Suisse pour se mettre à la tête des Conjurés, en attendant que des gens de plus haut calibre vinssent prendre sa place. 1705. Avril.

De l'Estrade en abordant Ravavel lui dechargea un soufflet à tour de bras: celui ci demanda la raison d'un tel traitement, & dit qu'aparemment on se trompoit, & qu'on en vouloit à d'autres: Barnier l'assura que c'étoit à lui même, & l'examinant de près il s'écria, ah! c'est bien Ravanel: *Oui, je le suis*, repliqua fiérement le Chef Camisard: *faut-il faire tant de bruit pour cela*: & aussi tôt il voulut se jetter sur ses armes, mais on ne lui en donna pas le tems: il fut saisi, & attaché avec ses deux compagnons: & tous trois conduits au Fort, où on les garda à vue.

Sandricourt fit partir promptement un Courier, pour porter la nouvelle de cette importante capture à

Berwick

1705. Avril.

Berwick & à Baville : ils en eurent une si grande joie qu'ils se rendirent aussi tôt eux mêmes à Nimes.

[Conster-nation de la Ville de Nimes.]

Tout y étoit en mouvement & en allarmes. " Jamais, dit Louvreleuil, la fraieur des Protestans n'y " avoit été aussi grande : quel specta-„ cle pour eux ! ajoute-t-il, de voir „ à leur lever toutes les Rues gar-„ dées par des soldats, la baïonne-„ te au bout du fusil, les portes „ de leurs maisons & celles de la „ Ville fermées, sans qu'il fut per-„ mis à personne d'en sortir que „ pour affaires pressantes & sous „ caution ".

Mais le spectacle devint bien plus allarmant, lorsqu'on aprit que sur les dénonces du Genevois, on arrêtoit dans tous les quartiers de la ville tous ceux qu'il accusoit sans distinction de l'innocent ou du coupable : & qu'outre les Détachemens, qui couroient d'un quartier à l'autre, il en partoit à toute heure pour aller arrêter sur les mêmes indications, des gens à la campagne & dans tous les lieux du voisinage.

[On y ar-]

Sur ces indications ou sur les dénon-

dénonces des prévenus, il y eut pendant la nuit ou le lendemain matin plus de cinquante personnes arrêtées, hommes ou femmes : dont les uns, dit Brueys, étoient du *nombre des Conjurés* ; les autres, ou leur avoient *donné divers secours*, *ou les aiant connus*, *ne les avoient pas dénoncés.* Il ajoute qu'ils furent tous jugés & condamnés dans la suite aux peines qu'ils avoient méritées. 1705. Avril. rête plus de cinquante personnes.

Après Ravanel, Vilas & Jonquet, on arrêta Alison & son beau frére la Croix, qui aiant entendu le bruit qu'on faisoit en arrêtant Ravanel s'étoient cachés sur les toits, où on les decouvrit le matin. On saisit aussi Alegre, un autre Alison, tous deux marchands de Soie; un nommé Grollier marchand Facturier de bas ; Jean Lauze accusé d'avoir apreté le souper pour Ravanel : la Mére de ce Lauze qui étoit veuve, Tourrelle sa servante, l'Hôte de la Coupe d'or, & un Prédicant nommé la Jeunesse ; bien-tôt toutes les prisons se trouvérent remplies de prévenus.

Mais parmi tant de gens qu'on arrêtoit à la Ville & aux champs, on Publication contre Catinat.

1705. Avril.

on n'entendoit point parler de Catinat, qui étoit pourtant celui qu'on cherchoit avec le plus de ſoin : on ſavoit qu'il étoit dans Nimes, mais on ne pouvoit découvrir ſa retraite, lorſque de Berwick s'aviſa de cet expédient : il fit publier une Ordonnance par laquelle, « il promettoit de » donner cent Louis d'or, à celui » qui le livreroit ou qui le fairoit » prendre : il declaroit qu'il feroit » grace, à celui qui l'auroit retiré, » pourvû qu'il le dénonçat avant » la perquiſition exacte & générale » qui en alloit être faite dans tou» tes les maiſons ; mais qu'après » cela, l'habitant de celle où il ſe» roit trouvé ſeroit pendu ſur le » champ à ſa porte, ſa famille em» priſonnée, ſes biens confiſqués, » & ſa maiſon raſée, ſans autre for» me de procès.

Il veut ſortir de la Ville.

Il eſt aparent que le maitre de la maiſon qui ſervoit d'aſile à Catinat, ſe laiſſant intimider à cette publication, le pria d'en ſortir : ou que celui-ci craignant une viſite trop exacte, crut qu'il valoit encore mieux hazarder de ſortir de la Ville, que d'y

r enfermé. La difficulté étoit 1705. Avril.
per la vigilance des gardes,
nt aux portes : Catinat croit
imaginé un moien qui pour-
ssir ; c'est d'entrer dans la
e d'un Barbier, de s'y faire
oudrer, & ajuster le plus
ent qu'il lui seroit possible :
nter ainsi proprement mis la
e la porte de S. Antoine, qui
verte.

'un & l'autre ; & le chapeau Il est arrêté & reconnu.
sur les yeux, tenant un pa-
main, qu'il faisoit semblant
il alloit être hors de la por-
que Charreau Capitaine de
excité par un autre qui lui
ompagnie & sur qui la figure
rche de Catinat avoit fait
on, le fit arrêter.

aussi tôt conduit à un corps
e qui n'étoit qu'à deux pas,
e examiné : on fut assés long-
s savoir encore qui il étoit,
plusieurs personnes fussent
s pour le voir : une d'elles
tirant dit assés haut, que cet
ressembloit fort à Catinat :
ns qui l'entendirent se mi-
rent

1705. Avril. rent ſur le champ à crier à voix redoublée ; *Catinat eſt pris.* Un nommé *Anglejas* l'ayant conſideré de plus près, dit affirmativement que c'étoit le même.

A l'inſtant la garde fut renforcée, & le prévenu fouillé : des Pſeaumes à fermoirs d'argent, & une Lettre qui avoit pour ſubſcription *à M. Morel dit Catinat*, qu'on trouva ſur lui, ne laiſſérent plus de doute que ce ne fut Catinat lui même.

Le bruit de cette importante capture, vola dans un inſtant de ruë en ruë : les habitans de la Ville la crioient du haut des murailles à ceux des Fauxbourgs ; & l'on ne voioit de tous côtés que des gens qui couroient, pour ſe le dire les uns aux autres.

Cependant le Prévenu fut conduit ſous une ſure eſcorte au Palais, où Baville travailloit avec le Préſidial à juger Ravanel, Vilas & Jonquet. Cet Intendant fut ſi tranſporté de joie en aprenant que Catinat étoit arrêté qu'il *alla au devant de lui*, dit Louvreleuil, *pour s'aſſurer par ſes propres yeux que c'étoit bien le même.*

Le

e prévenu fut de là envoié chés 1705. Avril.
Berwick qui lui fit diverſes in-
gations, auxquelles Catinat
t ſatisfait, il dit à ce Général
auroit quelque choſe d'important
i communiquer en particulier; il
it par le recit de Louvreleuil que
Berwick ſe faiſoit quelque peine
e tête à tête avec Catinat. " Mi-
rd, dit l'hiſtorien, eut la bon-
& la complaiſance de l'écouter
n particulier, parce qu'il le voioit
ien garroté; & il voulut que M.
e Sandricourt fut preſent à cette
ourte converſation.

lle roula ſur un échange que Ca-
: oſa propoſer de ſa perſonne,
le Maréchal de Tallard pri-
ier de guerre en Angleterre:
ut auſſi la hardieſſe d'ajouter
le même traitement que lui Ca-
: recevroit en France, ce Ma-
al l'éprouveroit dans la Grande
agne: de Berwick trouva la pro-
ion, & la comparaiſon égale-
t inſolentes; auſſi aſſortit-il ſa
nſe à l'idée qu'il en avoit: *ſi tu*
rien de meilleur à propoſer, dit-
il

1705. Avril.

il à Catinat, *je te promets que dans quelques heures tu ne seras pas en vie.*

Sa condamnation & celle de trois de ses Complices.

Il le renvoia donc au Palais, où son procès fut bien-tôt terminé: celui des autres trois étoit prêt à juger. Lui & Ravanel qui passoient pour les plus coupables furent condamnés à être brulés vifs. Louvreleuil *dit que " plusieurs Conseillers
" vouloient que Catinat fut tiré à
" quatre chevaux; mais que le plus
" grand nombre opina pour le feu,
" parce, disoit-on, que le feu est un
" suplice plus violent & plus long
" que le déchirement.

Vilas & Jonquet furent condamnés à être roués; avec cette difference que ce dernier devoit ensuite être jetté vivant dans le bucher de Catinat & de Ravanel.

Le jugement portoit qu'ils seroient apliqués à la question ordinaire & extraordinaire: Ravanel la souffrit avec une constance au dessus de l'humanité. Brueys convient qu'il *ne fut pas possible de lui arracher un seul mot*: & Louvreleuil en confirmant le fait ajoute, que ce *silence finit bien-tôt la peine du patient.* Il n'en

n'en fut pas tout à fait de même 1705. Avril
de Catinat : quelque resolution qu'il eut prise de ne point parler, comme il étoit robuste, sa force le rendit plus sensible à la douleur ; & l'on assure qu'il revéla plusieurs complices. Jonquet parla fort peu. On prétend que Vilas convint que les Conjurés avoient formé le dessein d'enlever le Duc de Berwick & de Baville, lors qu'ils iroient à la promenade.

Cependant avant que tout cela fut fait, & que l'échaffaut & le bucher fussent dressés, la nuit survint. Baville ne jugea pas à propos de faire exécuter aux flambeaux & dans les ténébres, les quatre principaux Chefs d'une si grande conjuration ; & il en fit remettre l'exécution au lendemain, quoique les quatre condamnés eussent été déja conduits au lieu du suplice.

La raison que Brueys en rend, est que Baville vouloit que *les mal intentionnés entre les Religionnaires ne pussent pas dire, comme il dit qu'ils avoient fait quelquefois, que ceux qu'on avoit mené au suplice n'étoient*

[illegible]

les tambours battant la caiſſe ſans relache. On craignoit la voix expirante de ces Malheureux : s'il leur avoit été permis de parler, ils euſſent peut-être dit des choſes qui auroient fait impreſſion. Ils avoient préparé un Manifeſte, qui fut trouvé chés Aliſon ; il contenoit un grand nombre de Griefs, & eut juſtifié ou excuſé leurs démarches dans l'eſprit de pluſieurs, d'autant plus qu'ils n'auroient pas manqué d'en répéter une bonne partie ſur l'échaffaut.

1705. Avril.

Fermeté avec laquelle ces 4. Conjurés ſouffrent leur ſuplice.

Ravanel ſouffrit le ſuplice, avec toute la fermeté imaginable : il ne ceſſa de chanter des Pſeaumes, qu'au moment que le feu étouffant ſa voix, il expira. Jonquet & Vilas périrent auſſi en héros, mais il ſembla aux ſpectateurs que Catinat ſouffroit avec quelque impatience : ſon ſuplice fut de beaucoup plus long que celui des autres ; parce que le vent lui étant contraire empèchoit le feu de produire promptement ſon effet ſur lui : ce qui ne pouvoit que cauſer quelque altération dans ſa conſtance, & produire des agitations au déhors.

Jugement que

Louvreleuil épuiſe les termes pour

1705. Avril. marquer son déchainement contre ces quatre principaux Chefs de la conjuration : « telle fut, dit-il, la dé-
» testable fin de ces quatre brigands,
» qui moururent dans leur Hérésie,
» avec plus de férocité que de cons-
» tance. Des Ecclésiastiques & des
» Religieux exercérent inutilement
» leur zéle, & emploiérent envain
» divers pieux moiens pour les con-
» vertir. Il falloit, ajoute l'historien,
» que Dieu accomplit ce qu'il a dit
» dans la Ste. Ecriture, lors qu'il
» a ménacé ceux qui sont sans mi-
» sericorde, de ne leur en faire
» point ; mais de les traiter avec la
» rigueur de sa Justice : ils allérent
» où va le chemin qu'ils avoient
» pris, ils furent paiés du maître
» qu'ils avoient servi, je veux dire,
» qu'ils tombérent entre les mains
» du Démon, qui paia de ses noires
» fureurs, de ses tisons ardens, &
» de ses cruautés éternelles, l'obéïs-
» sance qu'ils avoient rendu à ses
» suggestions criminelles ».

porte d'eux Louvreleuil. L. T.IV. p. 92.

On veille à la sureté des Côtes.

A peine ces quatre Chefs eurent-ils expiré, que Berwick partit de Nimes afin de pourvoir à la sureté des Côtes,

&

& parce qu'on avoit apris des Conjurés que c'étoit principalement auprès d'Aiguemortes que les Alliés avoient résolu de tenter une descente, il y fit construire de petits Forts de distance en distance, garnis de Troupes à portée de se joindre, & d'aller où le besoin le demanderoit: il établit aussi des signaux de nuit & de jour sur les lieux les plus élevés le long des bords de la Mer jusqu'à Agde, afin d'être averti dès qu'on verroit paroitre dans le Golfe, des voiles ennemies. 1705. Avril.

Il ordonna de plus à ceux qui gardoient les passages du Rhône de redoubler leur vigilance, parce qu'il avoit apris des Conjurés que le Duc de Savoie devoit leur envoier du secours par le Dauphiné.

Pendant que Berwick donnoit ainsi ses ordres pour la sureté des Côtes & pour la garde des passages du Rhône, de Baville assisté du Présidial continuoit de faire le procès aux prévenus.

Le Vendredi 24. du mois, il rendit un Jugement qui condamnoit six personnes à mort & une aux Galé- Condamnation de 7. autres Conjurés.

705. Galéres : ces sept personnes étoient
vril. deux Alisons Cousins germains, Alé-
gre, Rougier, Lauze, la Jeunesse
& la Croix. Alison chés qui Ravanel
avoit été pris fut condamné à la roue,
sa maison à être démolie & son bien
confisqué. Alégre accusé d'avoir don-
né retraite à Catinat & d'être le
[illegible] des Camisars, fut condam-
né au même suplice : l'autre Alison,
dont l'innocence avoit été d'abord
reconnue & qui en conséquence avoit
été mis en liberté, prévenu de nou-
veau sur de nouvelles accusations, fut
condamné à être pendu. Rougier
[illegible] accusé d'avoir [illegible] les
[illegible] des [illegible] : Jean Lauze
[illegible] accusé d'avoir donné à man-
ger à Ravanel [illegible] l'avoir dénon-
[illegible] accusé d'être Pré-
[illegible] aussi condamnés au
[illegible] tous conduits à la
[illegible] à l'extrémité
[illegible]

& d'où il paſſa à Arles en 1720. où il fut enlevé par la peſte.

1705. Avril.

Le Mardi 28. du mois, Semelin femme d'un Meunier chés qui François Sauvayre dit *Francezet*, & trois de ſes Compagnons s'étoient retirés, ſavoir Daudé pére & fils, & Pierre Brun, les dénonça à Sandricourt.

Quatre autres Conjurés ſont pris: merveilleuſe reſiſtance de Francezet l'un d'eux. *L. T. IV. p. 105. & ſuiv. B T. IV. p. 204. D. L. III. MSS.*

Ce Gouverneur détacha en diligence le Chevalier de la Valla & Grandidier avec cinquante Suiſſes, le Major de St. Sernin, un Capitaine du même Régiment & trente Dragons pour les aller arrêter. Les Officiers avant que d'arriver au Moulin ſe rendirent maitres d'un pont qui étoit ſur le Viſtre, par où ces quatre Camiſars auroient pu échaper. Après y avoir établi une garde, ils s'avancérent vers le Moulin; les quatre Camiſars ne les eurent pas plutôt aperçu, que ſe jugeant perdus, ils voulurent du moins faire une vigoureuſe défenſe & vendre chérement leur vie. Dans ce deſſein, ils firent une décharge ſur le Détachement, qui bleſſa dangereuſement un Suiſſe à la joue, un Dragon au cou & un autre à la cuiſſe,

1705. Avril. & tua un cheval. Comme ils alloient être investis & qu'ils n'étoient pas en état de tenir tête à tant de gens, ils prirent enfin la fuite. Les Daudé pére & fils furent bien tôt atteints & saisis.

Pierre Brun & Francezet gagnérent le large, & donnérent beaucoup d'exercice au Détachement, avant que d'être arrêtés: sur tout le dernier, qui courroit comme un Cerf & qui sautoit avec tant d'adresse & de légereté, qu'aucun fossé quelque large qu'il fut n'étoit capable de l'arrêter: le Païs en est coupé, & sur tout par le Canal du Vistre qui est large & profond. Ni Officier, ni Dragon, personne ne pouvoit le suivre: car avant qu'ils eussent trouvé des endroits où leurs chevaux pussent franchir les fossés, le Camisard étoit loin: & lors qu'ils l'aprochoient de trop près, il couchoit en jouë le téméraire qui avançoit trop, & quelquefois il le jettoit par terre; mais toujours dès qu'il avoit tiré son coup, il franchissoit de nouveau le fossé; ce qui replongeoit ses ennemis dans le même embaras. Il eut été amusant

ſant s'il n'y avoit eu rien de tragique, de voir pluſieurs Officiers, trente Dragons & cinquante Suiſſes, aux trouſſes d'un jeune homme de vingt ans ſans pouvoir l'atteindre : & lors qu'ils étoient prêts à mettre la main deſſus, voir celui-ci franchir un foſſé & ſe délivrer par là d'un danger qui ſembloit inévitable : il fit ce manége pluſieurs heures de ſuite, & juſques à ce qu'il eut fini ſa munition. Il crut alors devoir prendre la fuite & gagner du côté de Millaud, où le terrain eſt encore plus coupé de foſſés : il laiſſoit fort loin tous ceux qui le pourſuivoient, & ils l'alloient perdre de vue pour toujours, lors qu'un Païſan (*a*) ſe mit en devoir de venir à leur ſecours. Il ſe cacha adroitement derriére une muraille, où il prévit que le fuyard ſeroit obligé de paſſer : & avant qu'il put en être aperçu, il lui déchargea un ſi rude coup de houe (*b*) qu'il le coucha par terre, noié dans ſon ſang. 1705. Avril.

Francezet arraché au Païſan qui

I 5 vou-

(*a*) Nommé la Baſtide.

(*b*) C'eſt un inſtrument de fer qui a pour manche un baton long de ſix pieds.

1705. Avril. vouloit l'achever, fut levé de la place sans connoissance & transporté à Millaud : on banda sa plaie, & on le rapella à la vie par des liqueurs. Louvreleuil dit que ce Chef des Camisars *par son adresse & ses efforts inconcevables étonna les Officiers qui le poursuivoient :* il auroit pu ajouter qu'il s'étoit rendu si redoutable, qu'ils n'osoient plus l'aprocher. Il tira quinze coups, & peut-être n'y en eut il aucun tiré à faux.

Son camarade Brun accablé de lassitude, désesperant de trouver aucun azile, & aiant perdu de vue le Détachement, se jetta dans un fossé, où il s'endormit : mais il fut cherché avec tant de soin, qu'enfin il fut découvert & saisi.

Il furent alors menés tous les quatre en triomphe à Nimes ; mais dans un équipage à faire pitié. Comme le bourreau ne vouloit partager avec personne la dépouille des supliciés, les soldats se hatérent de dépouiller leurs prisonniers ; & à la place de leurs habits qui étoient fort propres, ils les couvrirent de vieux haillons. C'est dans

dans cet état qu'ils les amenérent dans Nimes. 1705. Avril.

Louvreleuil dit que lorſque Francezet parut devant le Gouverneur, il lui dit que *depuis que ſon frére Catinat étoit mort, il avoit ſouhaité de mêler ſes cendres avec les ſiennes.* Que Sandricourt ne fut pas ſurpris de ce langage, ſachant que ce jeune homme qui n'avoit que vingt ans étoit néanmoins un Fanatique du premier ordre; mais qu'il fut ſurpris du recit qu'on lui fit de ſa réſiſtance; & qu'il eſtima beaucoup ſa capture.

Leur condamnation.

Francezet fut condamné à être brulé vif après avoir ſubi la queſtion ordinaire & extraordinaire: *Quelle Juſtice!* s'écria-t-il à l'ouie de ſa ſentence, dit Louvreleuil. *Quelle Juſtice! Faire périr dans les flammes les Enfans de Dieu!* Pierre Brun fut condamné au même ſuplice. Daudé le pére à être rompu vif: & Daudé le fils à être pendu. Ils furent exécutés au même lieu que les précedens, le Jeudi 30. Avril.

Cinq perſonnes exécutées à

Le mois de Mai fut emploié à un grand nombre d'exécutions ſoit à Nimes ſoit à Montpelier. Ici on con-

I 6 damna

1705. Mai. damna le 2. du mois à la roue *Annibal Gaillard* dit l'Allemand arrêté avec Flessiéres (*a*), & à la potence

Montpelier. *Jeanne Guitarde* qui leur avoit donné retraite & *Jean Deleuze* de Pierredon. Et le 30. *Claude Maillé* de Corbes, & *Pierre Regis* de Tornac Vieillard de 80. ans *à tête blanche*, dit Louvreleuil, furent exécutés dans la même Ville pour avoir aquitté des lettres de change en faveur des Camisars.

8. autres à Nimes. Le 4. cinq personnes accusées d'intelligence avec les Camisars furent pendues à Nimes, *Pierre Sabatier* de Sincens, *Jean Joubert* de Massillargues, *Jaques Mourgues* de Sauve, *Pierre Martin* Jardinier de Nimes, & *Bernard Gui* frére du fameux Billiard : & l'on roua *Fabre* rentier de M. de Rochemaure chés qui l'on trouva des armes cachées.

Par cette même raison, *Galoffre* de Bouillargues, souffrit le 10. & à Nimes aussi, le même suplice de la roue,

(*a*) Il souffrit la question, dit Louvreleuil, sans découvrir quoique ce soit, & les soins des Prêtres pour l'engager à renoncer à l'hérésie furent inutiles.

roue, & l'on pendit *Isaac Pau* de Nages, & *Fabre* Concierge de Mr. de Rochemaure. 1705. Mai.

Le 22. on exécuta dans la même Ville Guillaume Delorme dit le Chevalier, natif d'Evreux en Normandie, jeune homme de 24. ans; & sur lequel Brueis & Louvreleuil se copiant l'un l'autre, ont débité bien des fables, pour noircir les Camisars dans leurs mœurs.

Suplice de Guillaume Delorme dit Chevalier.

Fausseté des noires accusations dont il est chargé.

L. T. IV. p. 116. 129. *à* 137. *B. T. IV. p.* 205. *à* 209.

„ Chevalier, disent ces historiens, „ étoit de la Troupe de Cavalier, „ à qui il avoit fait acroire qu'il „ étoit de Charenton pour être par„ mi eux mieux reçu & plus con„ sideré. Il s'étoit rendu, lors que „ ce Chef avoit fait son Traité: & „ avoit pris parti dans le Régiment „ de Tournon dont il avoit déserté „ depuis peu, pour se joindre avec „ Ravanel & Catinat. Après leur „ exécution, il avoit demeuré quel„ que tems inconnu & caché dans „ Nimes, où enfin il avoit été dé„ couvert & pris, un soir qu'il avoit „ trop bû. C'est tout ce qu'on savoit „ de lui, dit Brueys.

„ Mais lors qu'il fut sur la sellete, „ jamais

1705.
Mai.

» jamais prevenu ne fit une plus
» franche confession de ses crimes,
» & n'en témoigna tant de repen-
» tir. Il n'étoit connu que sous le
» nom de Chevalier: il déclara *qu'il*
» *s'appelloit Guillaume Delorme: qu'il*
» *étoit de la Ville d'Evreux en Nor-*
» *mandie, d'une honnête famille, &*
» *Catholique de naissance.* Il confessa,
» *qu'ayant été sujet toute sa vie au*
» *vin & aux femmes, cela l'avoit*
» *porté à se jetter* parmi les Fana-
» tiques dans la pensée qu'il y *trou-*
» *veroit de quoi se satisfaire: qu'il ne*
» *s'étoit point trompé en cela, leurs*
» *assemblées n'étant que des occasions*
» *de libertinage, & de debauche* (a):
qu'étant

(a) Brueys que je copie mot pour mot, en copiant lui même Louvreleuil, a trouvé la calomnie si atroce, qu'il n'a pas osé transcrire ce qui suit & qui est raporté par l'historien Prêtre. Après avoir fait dire à Chevalier, que les assemblées auxquelles il avoit assisté plusieurs fois étoient de véritables lieux de dissolution, il ajoute, *que les jeunes filles faisant semblant d'être Prophêtesses & de suivre les inspirations du St. Esprit, n'y alloient que pour se trouver en pleine liberté avec leurs galants*

„ *qu'étant avec eux, il avoit pris le* 1705.
„ *nom de Chevalier, & commis une* Mai.
„ *infinité de crimes, dont il se repen-*
„ *toit : mais dont il prioit ses Juges*
„ *de le punir, par le suplice qu'il avoit*
„ *mérité : que toute la grace qu'il leur*
„ *demandoit, étoit de lui permettre*
„ *de parler un moment à ceux qui*
„ *assisteroient à sa mort, afin de repa-*
„ *rer par une confession publique le*
„ *scandale de son apostasie & de leur*
„ *protester qu'il mouroit Catholique :*
„ enfin il les suplia, *que son corps*
„ *fut porté en terre sainte.*

Brueys ajoute que lors que Chevalier fut sur l'échaffaut, *il dit à peu près aux assistans à haute voix, ce qu'il avoit déja dit sur la sellete.* Pour

galants : que pour les femmes, les unes embrassoient cette occasion, de couvrir leurs intrigues & les commerces qu'elles avoient avec d'autres que leurs Epoux : les autres qui n'auroient pas voulu être adultéres, ni infidéles, n'étoient point en état de refuser aux Chefs de la Revolte ni aux Prédicans, ni aux Prophêtes ce qu'ils leur demandoient, quand ils leur disoient en Fanatisant qu'elles auroient part aux dons de Dieu, si elles obéissoient à ses enfans. Louv. suite du Fanatisme, ou Tom. IV. p. 132. 133.

[illegible] Pour démontrer la fausseté de tout [illegible] à la charge des Camisards & de ceux qui assistoient aux assemblées, il n'y a qu'à [illegible]. 1° Que Bruneys [illegible] par [illegible] pas [illegible] de nos adversaires, dans le [illegible] à Chevalier. 2° [illegible] à Baume, alors [illegible] au Presidial à Nîmes, qui [illegible] les Juges de Chevalier. [illegible] Registres [illegible] Histoire. [illegible] Chevalier à la charge des Camisards & des femmes & [illegible] qui assistoient dans leurs assemblées [illegible] premier Historien [illegible] jugement & l'execution de Chevalier, [illegible].

[illegible] „ [illegible] Desorme dit Chevalier,
„ [illegible] Evreux en Normandie, an-
„ [illegible]. [illegible] parmi les
„ Camisards au commencement de
„ la Revolte. M. le Marechal de
„ [illegible] pardonna lors que la
„ [illegible] de ces scelerats se ren-
„ dirent, à la charge de s'enroler
„ de



dans les Troupes. Il 1705.
ns la Compagnie de Mai.
tfalcon fils de M. le
du Roi à Nimes ,
quelques jours après.
t à Ravanel & à Ca-
ui confiérent le ſécret
ation. Quand elle fut
il ſe cacha dans une
Arénes : peu de tems
it ſortir de la Ville , il
la porte de la Couron-
contenta pas d'avouer
il en exagera lui mê-
té ſur la ſellete : il
itoit d'être condam-
uel de tous les ſu-
e demandoit point
peine : mais ſeu-
i fit la grace de
d'Albéte Jéſui-
r à la mort :
rer en terre
e Nimes le
l'échaffaut
le ſon cri-
à Dieu
es mar-
ir ,
m

1705. Mai.

„ mourut avec beaucoup de constan-
„ ce & une parfaite resignation”.

C'est ainsi que la Baume raporte tout ce qui regarde le Sr. Chevalier: s'il y avoit eu quelque chose de plus, & sur tout qui eut été a la charge des Camisars, ou des Protestans en général, ce Conseiller qui prend sans cesse parti contre eux, ne l'eut point passé sous silence. Ainsi quand le discours qu'on prête à Chevalier n'eut pas été en lui même une calomnie affreuse, comme il le seroit en effet s'il l'avoit tenu tel qu'on le raporte; le silence de la Baume & le retranchement qu'a fait Brueys de tout ce qu'il y a dans ce discours de plus grossiérement controuvé, sont une preuve sensible qu'ils regardoient ce qui y est dit contre les Protestans, comme un effet de l'imagination de Louvreleuil, ou comme lui aiant été fourni par des Mémoires qui ne méritoient aucune créance.

Prise de Boëton.

Dans le tems qu'on exécutoit Chevalier à Nimes, on travailloit à Montpelier au procès d'un des principaux Chefs de la conjuration, mais qui n'avoit point paru publiquement sur

ſur la ſcéne: il s'agit de Boëton du lieu de St. Laurent d'Aigouſe, mais établi à Millaud en Rouergue. C'étoit chés lui, comme on l'a vu ci deſſus, qu'avoit été dreſſé le plan de la Conjuration: il attendoit avec impatience le jour marqué pour en commencer l'exécution, lorſque tout à coup il vit ſa maiſon inveſtie par une Compagnie de fuſiliers commandée par le Baron de S. Chates, qui avoit épouſé une de ſes Couſines germaines: il fut d'abord conduit en triomphe à Nimes, & de là transferé à la Citadelle de Montpelier. Il trouva ſur ſon chemin ſa femme, ſon fils & une parente qui venoient de Montpelier de ſolliciter en ſa faveur: rien ne fut plus touchant que l'entretien qu'eurent un moment ces tendres époux, & le diſcours que le pére adreſſa à ſon fils, auſſi bien que les triſtes adieux qu'ils ſe firent.

1705. Mai.

Hiſt. de la Baſtille par Renonville. MSS.

Boëton fut condamné à la rouë, & à être apliqué à la queſtion ordinaire & extraordinaire. Un Hiſtorien dit qu'il la ſouffrit avec une fermeté qui irrita Baville, parce qu'il ne pouvoit tirer de lui les lumiéres dont il auroit eu beſoin pour pourvoir

Sa Condamnation. *Renonville.*

1705. Mai.

voir à la ſureté du Languedoc & du Rouergue, qu'il croioit à la veille d'être envahis par les Alliés, ſoutenus des Proteſtans, dont ces Provinces étoient pleines, & que cet Intendant eut la baſſeſſe de l'inſulter; ſurquoi Boëton élevant les yeux au Ciel s'écria. *Juſques à quand ſouffriras tu Seigneur le triomphe de l'impie! Juſques à quand permettras-tu qu'il repande le ſang de l'innocent! Ce ſang crie vengeance devant toi: Tarderas-tu encore longtems à en faire juſtice! Réveille ton ancienne jalouſie & rapelle tes compaſſions.*

Comme on le menoit au ſuplice, il ne ceſſoit d'élever ſa voix au deſſus du bruit des tambours, pour exhorter les ſpectateurs, & principalement ceux qu'il voioit fondre en larmes, *à demeurer fermes dans la Communion de J. Chriſt.*

On lui offre ſa grace s'il changeoit de Religion.

Sans ceſſe importuné par deux Religieux qui l'accompagnoient au ſuplice, & qui lui offroient ſa grace de la part du Roi, s'il vouloit abjurer ſa Religion, & ſe repentir de ſes fautes; on le voioit élever ſes yeux vers le Ciel, comme pour lui demander

mander la grace de pouvoir réſiſter aux ſuggeſtions de ces Religieux, qu'il regardoit comme des Anges de ténébres, envoiés pour le ſéduire ; & la fermeté de ſoutenir les attaques de la mort en fidéle ſoldat qui combattoit pour lui : ainſi s'exprime ſon hiſtorien. 1705. Mai.

Un de ſes amis s'étant trouvé ſur ſes pas lors qu'on le conduiſoit au ſuplice, fut ſaiſi d'une ſi vive douleur à ce touchant ſpectacle qu'il ſe jetta promptement & tout en pleurs dans la boutique d'un Marchand, pour éviter cette rencontre. Boëton s'en étant aperçu, demanda la permiſſion de dire un mot à ſon ami ; on la lui accorda, il le fit appeller. *Quoi!* lui dit-il, *me fuiés vous, parce que vous me voiés couvert des livrées de J. Chriſt? Pourquoi pleurés vous, quand il me fait la grace de m'apeller à lui, & à la gloire de ſceller de mon ſang la défenſe de ſa cauſe?* Son ami alloit l'embraſſer ſans pouvoir lui repondre ſuffoqué par les ſanglots, lorſque les Archers firent marcher Boëton.

Discours touchant à un de ſes amis.

Du plus loin qu'il aperçut l'échaf-

faut

1705. Mai. faut dreſſé ſur l'Eſplanade, il s'écria; *courage mon ame! je vois le lieu de ton Triomphe: bien-tôt dégagée de tes liens douloureux, tu entreras dans le Ciel.*

Ses cruelles ſouffrances & ſa fermeté.

Il s'avança en effet vers l'échaffaut, dit ſon hiſtorien, avec un viſage ſérein & une noble aſſurance, pendant que tout le monde & Proteſtans & Catholiques fondoient en larmes. Ils les conſoloit tous avec une fermeté heroique. Il s'étendit lui même ſur l'échaffaut avec une contenance intrépide; & redoublant ſes priéres à Dieu, il laiſſa faire au bourreau ſon office ſans ſe plaindre. Lors qu'on lui eut fracaſſé les os, on l'étendit ſur une rouë, les jambes & les bras paſſés ſous ſon corps, & la tète penchée en bas: il ne laiſſa pas dans cette triſte & cruelle ſituation, où il fut pendant cinq heures de chanter des Pſeaumes, & d'adreſſer des priéres ferventes à Dieu, ou des exhortations aux Proteſtans qui s'aprochoient de lui pour l'entendre.

L'Abé de Maſſillan, temoin de ce cruel ſuplice, & des diſcours touchans que le patient adreſſoit aux ſpecta-

spectateurs malgré le bruit des tambours, fut dire à Baville que *bien loin que cette mort effraiat les Protestans, elle ne servoit qu'à les affermir dans leur Religion:* qu'il étoit *facile de le reconnoitre par les larmes qu'ils versoient & par les louanges qu'ils donnoient au mourant.* 1705. Mai.

L'Intendant ordonna donc qu'on l'achevat: mais un Archer qui étoit sur l'échaffaut, dit qu'il falloit laisser expirer sur la rouë cet Huguenot obstiné puisqu'il ne vouloit pas renoncer à ses erreurs: le patient repondit alors à cet homme cruel: *vous croiés mon ami que je souffre: je souffre en effet: mais aprenés que celui qui est avec moi & pour lequel je souffre, me donne la force de suporter mes souffrances avec joie.* L'exécuteur paroissant pour achever son œuvre: Boëton fit un dernier effort; il souleva sa tête, malgré la dure situation où il étoit, & élevant encore sa voix au dessus des tambours, qui n'avoient cessé de battre pendant l'exécution, au milieu des Troupes en bataille autour de l'échaffaut, il prononça, dit son Historien, ces der-

1705. Mai. dernières paroles avec ferveur : *Mes très-chers frères, que ma mort vous soit en exemple pour soutenir la pureté de l'Evangile ; & soiés les fidéles témoins comme je meurs de la Religion de J. Christ & de ses saints Apôtres :* & dans l'instant, il rendit le dernier soupir.

Cette fermeté lui est commune avec les autres Mécontens. *D. L. III.*

Il est certain que tous ceux qui souffrirent la mort dans cette occasion, à l'exception de Chevalier, qui étoit Catholique, la souffrirent avec une grande fermeté : la Baume n'a pû s'empècher de le remarquer.

Après avoir raporté les exécutions faites à Nimes ; & avoir dit qu'il y en eut plusieurs autres à Montpelier : il ajoute. *Tous ces scélerats moururent avec une intrépidité surprenante : avant leur condamnation, ils sembloient se moquer des suplices dont ils étoient menacés : & ils les souffroient avec une fermeté qui mériteroit d'être admirée, si la cause pour laquelle ils les souffroient ne donnoit de l'horreur à tout le monde.* „ Tant il est vrai, dit encore l'histo-„ rien, qu'il y a dans le crime, „ aussi bien que dans la vertu, je „ ne sai quoi d'extraordinaire, ca-

„ pable

„ pable de tromper ceux qui ne 1705. Mai.
„ s'arrètent qu'au dehors de l'action,
„ ſans en pénètrer le fonds ".

A toutes ces exécutions, on ajouta un grand nombre de condamnations : *Jean Verdailhan* de la Melouze : *Iſaac Boiſſier* d'Aubord, *Antoine Maſſip* de Caveirac, *Daniel Granier* de Millaud, *Antoine Martel* de Baron, *Jean la Croiſette*, ſoldat dit la Briſée, furent condamnés aux Galéres. Six perſonnes condamnées aux Galéres.

Demoiſelle *Catin Brieuſe* de St. Chates, Demoiſelle *Eleonor Beruſte* du Caylle, *Jeanne Fontanine* d'Hyeuſet, *Suſanne la Pierre* de Caveirac, *Jeanne Soulier* de Nimes, *Florete Fontaniere* de Sieure & *Marie Triayre* du Vigan furent enfermées dans le vieux Cháteau de la Ville de Carcaſſonne. Sept femmes renfermées à Carcaſſonne.

Firmine Fontanine d'Hieuſet, *Bernardine Galiberte* de Baron : *Iſabeau Maurigue* de Bourdigués : *Jeanne Bouſanquete* de Caveirac & *Anne Fontaniere*, furent enfermées dans la Tour de Conſtance à Ayguemortes. Et cinq dans la Tour de Conſtance.

On avoit arrété pluſieurs autres perſonnes ; mais apparemment elles ne furent point trouvées coupables, puiſqu'il n'y eut point de peines dé-

1705. Mai. cernées contre elles : du moins ni mes Mémoires, ni mes informations ne m'ont rien apris là dessus. Ainsi le nombre des Conjurés n'étoit pas aussi grand qu'on se l'imaginoit; puisque les historiens n'ont parlé que de trente personnes exécutées à mort, de sept hommes condamnés aux Galéres & de douze femmes renfermées dans des prisons : & qu'ils assurent néanmoins que les prévenus revéloient leurs complices, & qu'en particulier le Genevois, Catinat, Vilas & la Croix Chefs de la conjuration dirent tout ce qu'ils en savoient.

Discours qu'occasionnoient ces suplices.

Le suplice de plusieurs d'entre eux parut excessivement rigoureux. On justifioit cette rigueur par les exemples de sévérité, qu'il falloit donner pour contenir le peuple; & pour empêcher qu'il ne prit fantaisie à d'autres de se mettre à la tête des Mécontens. Mais on repondoit qu'au lieu de la terreur qu'on vouloit inspirer, on risquoit de porter à des coups de desespoir ceux qui restoient de la conjuration : que la politique de ceux qui disent, que la clémence est quelquefoisfuneste aux Princes,

ces, n'eſt pas toujours juſte: que 1705. Mai.
la maxime ſurtout de Machiavel
qui établit qu'un Prince ne ſe doit
point ſoucier du reproche de cruauté, lors qu'il s'agit de contenir ſes ſujets dans l'obéiſſance, n'eſt pas toujours bonne, & ſur tout dans des circonſtances telles que celles d'alors.

On déclamoit ſurtout beaucoup contre la perſécution qu'on regardoit avec raiſon comme la principale & l'unique cauſe de ces ſcénes tragiques, & qui duroient depuis ſi longtems dans la Province.

„ Les vexations qui ſe font en
„ matiére de Religion, diſoit-on,
„ ſont ſi odieuſes & ſi contraires à
„ l'eſprit du Chriſtianiſme, qu'on
„ ne peut aſſés admirer qu'il y ait
„ des Princes qui veuillent bien écou-
„ ter là deſſus les gens d'Egliſe. Les
„ malheurs de tous les Etats ne
„ procédent que de cette pernicieu-
„ ſe maxime, *qu'il faut perſécuter*
„ *ceux qui ne profeſſent pas nôtre*
„ *Religion*: c'eſt ce qui a cauſé la
„ décadence de l'Eſpagne; c'eſt ce
„ qui a ſi ſouvent mis la maiſon

1725.

„ d'Autriche à deux doigts de sa ruine „ totale. C'est de là que procédent „ les troubles qui affligent la Pro„ vince: & qui ne voit encore au„ jourd'hui, ajoutoit-on, que les „ Protestans & les Catholiques d'Al„ lemagne sont sur le point de se „ brouiller, sur ce que ces derniers „ persécutent en Silésie, dans le Pa„ latinat, & ailleurs".

xtrait un Ou- rage in- tulé *la oi du alion.*

Il parut alors un petit Ouvrage qui avoit pour titre, *la Loi du Talion.* L'Auteur prétendoit que pour faire cesser les persécutions que la France exerçoit contre les Reformés, les Etats Protestans devoient rendre la pareille aux Catholiques Romains, qui vivoient sous leur Domination. On avouoit que le reméde étoit violent, mais on ajoutoit qu'il en faut de tels dans les maladies violentes. On observoit que les maximes de l'Auteur de la Loi du Talion, n'étoient pas aussi contraires à l'Esprit du Christianisme qu'elles le paroissoient d'abord; qu'il seroit autant permis à un Prince Protestant de traiter dans ses Etats les Catholiques Romains de la même maniére, que le

le Roi de France traitoit les Proteſtans dans ſon Royaume, qu'il leur eſt permis dans une guerre défenſive de bombarder & de ſaccager des places, où une infinité d'innocens périſſent: que les repréſailles dans une telle guerre ſont des hoſtilités que la néceſſité rend licites. On étoit convaincu encore, que la pratique des maximes de l'Auteur de la Loi du Talion, ſeroit une voie preſque infaillible pour procurer le repos à tous ceux, qui ſont oprimés pour leur Religion: & que les Eccléſiaſtiques Romains, tout enflammés qu'ils étoient de menaces & de meurtres, auroient été les premiers à ſe jetter aux pieds du Roi très Chrêtien pour intercéder en faveur des Proteſtans. 1705. Mai.

On trouvoit ſur tout aſſés ſingulier, que pendant que la France faiſoit périr en Languedoc par les feux, & par la rouë ſes Sujets Proteſtans & Mécontens, elle favoriſat en Hongrie d'autres Mécontens ſujets de l'Empereur, qui avoient pris les armes comme ceux du Languedoc pour la défenſe & de leur Religion & de leurs Priviléges: qu'elle

 fomen-

1705. Mai. fomentat leur mécontentement & qu'elle leur fournit des ſecours en argent. On trouvoit du moins qu'après cette conduite, elle n'auroit pas beaucoup à ſe plaindre, ſi les Alliés marchant ſur ſes traces, cherchoient à en faire de même dans ſes propres Etats.

Clignet & d'Arzeliers accuſés d'avoir occaſionné la perte des Conjurés.

Le Marquis de Miremont & l'Abé de la Bourlie furent fort fachés des déſaſtres qui étoient arrivés en Languedoc; & il prétendirent que Clignet & d'Arzeliers y avoient contribué en exigeant de Ravanel & de Catinat, des reçus de l'argent qu'ils envoioient. Ils ne ſe contentérent pas de leur faire de très vifs reproches à eux mêmes; ils en portérent leurs plaintes aux Puiſſances mêmes.

Lettres Apologétiques qu'ils écrivent à ce ſujet.

„ M. de Miremont m'a dit en „ partant de la Haye pour Londres, „ écrivoit Clignet à d'Arzeliers, „ qu'il informeroit la Cour d'Angle„ terre, comme nous ſommes cauſes „ de la mort de ceux qui ont été „ exécutés en Languedoc, pour avoir „ exigé des quitances ſignées de la „ propre main de feu Ravanel & „ Cati-

„ Catinat &c. Il importe que nous 1705. Mai.
„ nous defendions contre ces fauſſes
„ impreſſions, & que vous m'écri-
„ viés une lettre à ce ſujet, qui
„ ne contienne rien autre choſe, afin
„ que je la puiſſe montrer à la Haye
„ & la faire paſſer enſuite en An-
„ gleterre ".

La reponſe de d'Arzeliers m'a paru aſſés importante pour être raportée en entier, à cauſe des détails qu'elle contient.

„ Pour repondre à la lettre que
„ vous m'avés fait l'honneur de m'é-
„ crire, dit-il à Clignet, je vous
„ dirai que vous ſavés auſſi bien
„ que moi que Flotard ſe mêle ſeul
„ de la conduite des affaires des
„ Cevennes : aiant renvoié de ce
„ Païs en Languedoc Catinat, Fleſ-
„ ſiéres, & Sauvayre, ſans me l'avoir
„ communiqué, & enſuite Marion,
„ Valette & Abric; quoiqu'avant le
„ départ de ces derniers, qui fut
„ le 22. Février, il ſut que L L.
„ H H. P P. m'avoient fait l'hon-
„ neur de me confier de l'argent
„ pour envoier en ce Païs là, puis

1705. Mai.

„ que je lui en avois remis dès le
„ 2. Février. Je n'ai aussi jamais su
„ par quelles voies il faisoit tenir
„ les sommes que je lui ai remis:
„ je l'ignore encore. Je ne lui en
„ ai jamais fait aucun reproche,
„ souhaitant qu'il eut tout l'hon-
„ neur de la réussite de cette affai-
„ re. Il faut donc me considerer seu-
„ lement comme une personne qui
„ donnoit de l'argent à Flotard,
„ sans me mêler en aucune maniére
„ de la distribution, dont le détail
„ rouloit sur lui.

„ Je lui ai remis quatre cens Louis
„ en divers tems, & quand j'ai exi-
„ gé qu'il me procurat des reçus
„ des Cevenols, je n'ai rien fait
„ que suivant les ordres que j'ai eu
„ par vous; & que Flotard n'igno-
„ roit pas, puis qu'il a eu commu-
„ nication de la lettre de M. Caillaud
„ à M. Grenu dont je vous envoie
„ la copie. J'avois d'autant plus de
„ raison de prendre cette précau-
„ tion que M. Hill, dans sa lettre
„ du 19. Novembre 1704. (a) m'a-
„ voit

(a) Voi. cette lettre ci dessus, p. 131.

„ voit donné avis, que quelques „ dépenses qu'il eut fait, pour faire „ tenir de l'argent aux Cevennes, „ & quelle précaution qu'il eut pris, „ il n'étoit jamais parvenu à ceux „ pour qui il étoit destiné. 1705. Mai.

„ Je dois rendre cette justice à „ Flotard, qu'il n'a jamais fait diffi„ culté de me promettre des reçus „ des Cevenols. En effet, il en a „ raporté de quelques uns des Chefs „ pour environ deux cens Louis „ d'or que je lui avois donné le 17. „ Février & le 9. Mars de la pré„ sente année.

„ Flotard revint à Geneve le 4. „ ou 5. Avril, pour me demander „ de l'argent; je lui donnai deux „ cens Louis d'or; & comme Rava„ nel étoit un des principaux Chefs „ des Cevenols, qui selon les apa„ rences n'avoit rien recu des deux „ cens Louis envoiés la premiére „ fois, puis qu'il n'y avoit point „ de reçu de lui, je priai Flotard „ de vouloir faire en sorte que Ra„ vanel eut sa part de ces deux cens „ Louis d'or; & qu'il m'en procu-

1705. Mai ,, rat le reçu : ce qui devoit lui ,, être aussi aisé que d'en avoir de ,, Catinat, de Flessiéres & d'autres: ,, Flotard me le promit sans peine; ,, je me contentai de la parole qu'il ,, m'en donna.

,, On prétend à ce que vous m'é- ,, crivés, que Ravanel aiant quitté ,, sa retraite pour venir à Nimes ,, recevoir de l'argent, s'est trouvé ,, envelopé dans ce malheur avec ,, Catinat; ce qui ne lui seroit pas ,, arrivé, si je n'avois pas exigé ,, de Flotard, qu'il me procureroit ,, des reçus de Ravanel.

,, Quand cela seroit arrivé, à ,, quoi il n'y a nulle aparence ni ,, fondement, j'ai fait ce qu'on ,, m'avoit ordonné de faire, qui ,, étoit de prendre le plus de qui- ,, tances que je pourrois & le plus ,, de précautions, pour que l'argent ,, qu'on leur envoioit leur parvint: ,, d'ailleurs c'étoit aux personnes ,, dont Flotard se servoit en Lan- ,, guedoc, à empêcher que les Chefs ,, ne s'exposassent tous ensemble en ,, même lieu, puis qu'il étoit très ,, faci-

„ facile d'envoier de l'argent à ceux 1705. Mai.
„ à qui on le destinoit, sans faire
„ pour cela une assemblée. Aussi,
„ hors d'une révélation particuliè-
„ re, on ne pouvoit pas présumer
„ que tous les Chefs se fussent don-
„ né rendés-vous à Nimes, pour
„ une chose de si petite importance.
„ En effet Vilas, qui avoit la
„ principale direction de cette affai-
„ re, & la confiance de Flotard,
„ n'auroit pas fait un reçu de 630.
„ livres conjointement avec Cati-
„ nat & Clary à Montpelier le 14.
„ Avril dernier, s'ils avoient don-
„ né rendés-vous à Nimes à Rava-
„ nel, pour ce sujet, Vilas devant
„ s'y rendre le lendemain, comme
„ on voit par la lettre qu'il écrivit
„ à Flotard le 14. Avril. Dans les
„ aparences, Ravanel s'étoit retiré à
„ Nimes, à cause des affaires facheu-
„ ses arrivées à S. Hipolite, & de
„ l'emprisonnement & la mort de
„ Castanet, & nullement pour y
„ recevoir pour lors aucun argent;
„ puis que ledit Ravanel ne pou-
„ voit pas savoir jusques au 14.

 „ Avril,

1705. Mai. „ Avril, qu'on lui en eut envoié:
„ Flotard ne pouvant lui en don-
„ ner avis plutôt, parce que jusques
„ au huit d'Avril il ne savoit si je
„ lui en donnerois.

„ Encore une fois il n'étoit nul-
„ lement nécessaire d'une assemblée
„ des Chefs, pour exiger un simple
„ reçu de Ravanel. Il n'y avoit qu'à
„ lui envoier un homme & de l'ar-
„ gent; ainsi que Vilas nous mar-
„ qua s'être conduit par raport à
„ Salomon qui étoit dans les Ce-
„ vennes.

„ Ce qu'il y a de plus vraisem-
„ blable dans cette malheureuse affai-
„ re, c'est que Vilas, & Catinat
„ allérent trouver Ravanel à Nimes
„ pour s'y concerter, leur projet
„ étant sur le point d'éclater. Flo-
„ tard ne put s'empêcher de me
„ le faire connoitre lorsque je lui
„ remis de l'argent en Avril, com-
„ me je vous le marquai alors.
„ Cela se voit clairement encore par
„ la lettre de Vilas, d'autant plus
„ que Flotard leur avoit envoié un
„ Manifeste, ce que j'ai su depuis.

„ Leur

„ Leur malheur eſt venu de ce 1705. Mai.
„ qu'ils ont été trahis ſoit par cet
„ Irlandois dont parle Vilas dans
„ ſa lettre, ſoit par le Suiſſe pris
„ à Montpelier, ou par quelqu'autre
„ perſonne en qui ils ſe feront con-
„ fiés trop légérement ".

HIS

1705. Mai. „ Avril, qu'on lui en eut

„ Flotard ne pouvant

„ ner avis plutôt, par

„ au huit d'Avril il

„ lui en donnero

„ Encore une

„ lement nécef

„ des Chefs,

„ reçu de R

„ lui env

„ gent;

„ qua

„ Salo

„ ver

„

„

„

„

RE

UBLES

DES

VENNES.

IVRE QUINZIEME.

SOMMAIRE.

Nouveaux projets de soulévement formés en Hollande. Lettres de l'Ambassadeur de France au Canton de Berne & à celui de Zurich: les Camisars obligés par là de se refugier dans le Wirtemberg. Condamnation de quelques Camisars blancs pour vol & assassinat. Amnistie en faveur des Mécontens: quelques uns de leurs Chefs

...nt. Infortunes de ceux ...nniers Mécontens ... Chefs Cami... qui écha... ...utres. ...ptée. ...: espé... ...r, crain... ...guedoc. Pro... un nouveau sou... ...on Couderc & d'au... ...is arrêtés en rentrant ...oiaume & mis à mort: ... arrêté à la requisition de la ...ce & delivré par celle d'An...terre. Allarmes du Languedoc: ...tres tués, Camisars mis à mort. ...toire de la Croix de S. Gervasi ... de ses miracles. Projet de soulève...nt remis sur le tapis en 1707. Four...ies de Sallier. Prophêtes Camisars ... Londres, leurs révélations. Mou...ens & écrits qu'ils occasionnent.

...ISARS. Liv. XIV. 229 ...heur est venu de ce ...trahis soit par cet ...de Vilas dans ... Suisse pris ... d'autre ...on. 1705. Mai.

TANDIS que tout se pré- paroit en Languedoc pour la ruine totale des Con- jurés, Miremont & la ...ie se donnoient de grands mou- vemens

1705. Mai.

Nouveaux projets



HISTOIRE DES TROUBLES DES CEVENNES.

LIVRE QUINZIEME.

SOMMAIRE.

Nouveaux projets de ſoulévement formés en Hollande. Lettres de l'Ambaſſadeur de France au Canton de Berne & à celui de Zurich: les Camiſars obligés par là de ſe refugier dans le Wirtemberg. Condamnation de quelques Camiſars blancs pour vol & aſſaſſinat. Amniſtie en faveur des Mécontens: quelques uns de leurs Chefs

Chefs se rendent. Infortunes de ceux qui restent. Prisonniers Mécontens qui se sauvent. Deux Chefs Camisars arrêtés & roués. 3me. qui échape: condamnation de deux autres. Lettre de Chamilliard interceptée. Cavalier arrive en Hollande: espérances qu'il y fait concevoir, craintes qu'il causoit en Languedoc. Projets pour y exciter un nouveau soulévement. Salomon Couderc & d'autres Mécontens arrêtés en rentrant dans le Roiaume & mis à mort: Flotard arrêté à la requisition de la France & delivré par celle d'Angleterre. Allarmes du Languedoc: Prêtres tués, Camisars mis à mort. Histoire de la Croix de S. Gervasi & de ses miracles. Projet de soulévement remis sur le tapis en 1707. Fourberies de Sallier. Prophètes Camisars à Londres, leurs révélations. Mouvemens & écrits qu'ils occasionnent.

TANDIS que tout se préparoit en Languedoc pour la ruine totale des Conjurés, Miremont & la Bourlie se donnoient de grands mouvemens

1705. Mai.

Nouveaux projets

1705. Mai.

vemens en leur faveur. A leurs sollicitations, les Puiſſances Maritimes réſolurent de fournir de nouveaux fonds dans leſquels l'Angleterre entreroit pour quarante mille florins de Hollande: & L L. H H. P P. arrêtent de plus le Samedi 11. Avril de former 4. Compagnies des Camiſars qui étoient en Suiſſe ou en Hollande.

de ſoulévemens formés en Hollande & en Angleterre.

M. S S. Lett. de Clignet à d'Arzeliers du 15. Mai.

Etat de 4. Compagnies de Camiſars qu'on vouloit lever.

On voit par leur reſolution de ce jour ſignée par de *Gentz* Préſident de Semaine & par *Fagel* Greffier, que ces Compagnies devoient être de 65. hommes chacune, les Officiers compris: qu'on les aſſembleroit en Souabe, & qu'on les y pourvoiroit & d'armes & d'habits. Que *Grenu* & *Dauphin* qui étoient de Geneve & avoient ſervi en qualité de Majors & de Lieutenans Colonels ſeroient à leur tête, aiant chacun leur Compagnie; & qu'entre les Officiers Refugiés *Vigneau* en auroit une, les deux freres *Baſtide*, *Riche* & le *Vieux* ſeroient Lieutenans, *Philibert* & *Fontane* Enſeignes: les deux autres devant être choiſis d'entre les Mécontens.

Qu'auſſi-

Qu'auſſi-tôt que les paſſages ſe-roient ouverts, elles iroient joindre Cavalier dans les Vallées du Piemont; que la ſolde des 4. Compagnies enſemble ſeroient de 4319. livres par mois, chaque mois de 42. jours. 1705. Mai.

Enfin que le Miniſtre *Olivier* ſeroit leur Aumonier & de Villettes leur Commiſſaire.

Mais la découverte du projet & l'exécution des principaux Chefs, auſſi bien que le mauvais état des affaires de S. A. R. le Duc de Savoie menacé lui même d'être aſſiégé dans ſa Capitale, dérangérent entiérement ce plan. C'eſt en conſéquence que les Etats Généraux écrivirent à d'Arzeliers le 2. Mai pour lui ordonner de ſurſeoir la levée des Compagnies, juſques à ce que de Miremont fut arrivé en Suiſſe; & qu'il ſe *fut pris*, dit la lettre, *une nouvelle réſolution de la part de S. M. Brit. & de nous.* Elle étoit ſignée, *Vos bons Amis les Etats Généraux des Provinces Unies,*

B. Velvelde, *Fagel.*

Flotard

1705. Mai.

Flotard obligé de quitter Geneve: il se retire dans le pays de Vaud.

Flotard avoit été extrémement chargé par quelqu'un de ceux qui avoient été exécutés à Nimes, il étoit déja beaucoup soupçonné à la Cour de France de se méler des affaires des Cevennes: en conséquence le Résident n'avoit point donné de relache au Magistrat de Geneve, qu'il n'eut fait sortir Flotard des terres de la Republique. Flotard se retira à Aubonne dans le pays de Vaud: bien-tôt l'Ambassadeur de France à Soleure en fut informé. Aussi dès qu'il eut apris tout ce dont Flotard avoit été chargé par les Conjurés, il demanda à LL. EE. de Berne par une lettre du 7. Mai de le faire sortir des terres de leur obéissance. Il leur disoit,

MAGNIFIQUES SEIGNEURS,

Lettre de l'Ambassadeur de France à LL. EE. de Berne pour faire sortir Flotard

„ Je viens d'aprendre que le nommé Flotard est à Aubonne; comme c'est un Rebelle au Roi, qui n'est dans vos Etats, que pour tacher d'attirer les gens de sa sorte & de les exciter à la Rebellion, & qu'il a même été accusé par „ ses

„ ſes complices, qui viennent d'ètre 1705. Mai.
„ punis en Languedoc, je vous prie
„ Magnifiques Seigneurs, de vouloir
„ le ſaire ſortir des terres, de vôtre
„ dépendance. Je ſuis certain après
„ tout ce que je viens de vous mar-
„ quer, que vous ne voudrés pas
„ le ſouffrir plus longtems, & qu'il
„ vous plaira me mettre en état de
„ rendre compte au Roi de ce que
„ vous aurés fait à l'égard d'un de
„ ſes ſujets Rebelles, qui eſt indi-
„ gne de tout ſecours, & de tout
„ aſile, particuliérement parmi des
„ chers & anciens Alliés de ſa Ma-
„ jeſté, tels que vous ètes &c.

Le Marquis de Puiſieux.

de leurs terres.

Il y eut donc un ordre de LL. EE. pour faire ſortir Flotard du Canton: il ſe rendit à Lauſanne où il ſe tint caché juſques à ce qu'il put partir pour la Hollande, où il ſe rendit en effet dans le cours de l'année; & ce ne fut qu'à ſon retour qu'il fut mis en priſon dans cette même Ville, quoique Lamberti prétende que ce fut déja dans ce tems.

Mém. pour le XVIII. ſiècle. T. III. p. 679.

Ses amis & tous ceux qui avoient eu

1705. Mai.

Mém. Manusc.

eu quelques liaiſons avec lui furent auſſi les objets des recherches du Réſident. “ L'Ambaſſadeur de France, „ dit d'Arzéliers à Clignet, ne ſe „ contente pas de perſécuter Flo„ tard : mais le Réſident attaque „ ici (Geneve) tous ceux qui ont „ eu quelques liaiſons avec lui. Il „ y a un bourgeois nommé *Regis* „ dont le pére a été pendu à Mont„ pelier parce qu'on l'accuſoit d'être „ impliqué dans l'affaire de Rava„ nel, qui eſt obligé de s'abſenter. „ M. Grenu a été apellé par le Ma„ giſtrat, il s'eſt défendu forte„ ment ; il a dit qu'il étoit dans „ une Ville neutre : que le Réſident „ n'avoit rien à lui commander ; „ mais que ſi ſes Souverains lui „ ordonnoient de ſortir de la Ville, „ il le feroit. Je ne ſai, ajoute d'Ar„ zeliers, ſi ledit Réſident ne s'avi„ ſera pas de me faire chercher noiſe. „ On a ici une telle déference pour „ tout ce qu'il demande, que tout „ eſt à craindre de la timidité du „ Magiſtrat ”.

Les Camiſars ſortis de France avec paſſeport, n'étoient pas moins l'objet des

cherches de l'Ambaſſadeur ; il 1705.
it fait ſortir du Païs de Vaud ; Mai.
pourſuivit dans le Porentru :
es laiſſa point en repos à Zu-
ù ils ſe retirérent. Il écrivit en
rmes au Magiſtrat de ce Can-
ès le commencement de Mai.

NIFIQUES SEIGNEURS.

Lettre du même Ambaſſadeur à LL. EE. de Zurich pour faire ſortir les Camiſars de chés eux.

e ne doute pas que vous ne ſoiés
n informés des inſtances que
fait faire auprès de MM. de
rne, pour les engager à faire
tir du Païs de Vaud tous les
ets du Roi, où ils étoient aſſem-
s. Si-tôt que ces malheureux
rent abandonné, ils ſe retiré-
t dans le territoire de Poren-
; mais je donnai avis à l'Evê-
e de Bâle, que puiſque leur
our dans ſon Evêché, pourroit
ner au Roi quelque ombra-
, j'eſperois qu'il ne les y ſouffri-
t plus ; & ce Prélat les a bien
lu faire ſortir auſſi-tôt. Pré-
tement, je ſai que ces miſe-
les ſont dans vôtre Canton ;
me la plus grande partie demeu-

" rant

1705. Mai. „ rant dans vôtre Ville. C'eſt pour-
„ quoi je vous prie, Magnifiques
„ Seigneurs, de leur vouloir com-
„ mander de n'y demeurer plus, &
„ de les faire ſortir de vos terres
„ ſans aucun delai. Ce ſont des re-
„ belles au Roi, & qui diſent libre-
„ ment qu'ils demeurent ſeulement
„ dans vos Etats, pour y attendre
„ les ordres des ennemis de ſa Ma-
„ jeſté. Tout cela me fait eſpérer
„ que Vos Seigneuries voudront bien
„ me mettre en état de pouvoir
„ rendre compte des égards, que
„ je me flate que vous aurés pour
„ mes priéres dans cette occaſion;
„ outre que ceci eſt tout à fait con-
„ forme à l'Alliance, que vous avés
„ avec ſa Majeſté.

„ Je puis bien vous aſſurer, que
„ cela ſera fort agréable au Roi mon
„ Maitre: en mon particulier j'en
„ conſerverai une parfaite recon-
„ noiſſance; & je me tiendrai heu-
„ reux, ſi vous me fourniſſés des
„ occaſions de la faire paroitre dans
„ toute ſon étendue. Je prie Dieu &c.

Puiſieux.

Cette

Cette lettre fut d'abord communiquée aux Camiſars, qui écrivirent auſſi-tôt ou quelqu'un pour eux, celle qu'on va lire: c'eſt l'un d'eux qui parle pour tous à L L. E E. de Zurich: la Lettre eſt du 4. Mai. 1705. Mai.

MAGNIFIQUES SEIGNEURS.

„ Après avoir très humblement „ remercié Vos Seigneuries, de „ m'avoir bien voulu communiquer „ la lettre, que M. le Marquis de „ Puiſieux Ambaſſadeur de France „ vous a écrit, contre cette petite „ Troupe refugiée dans vos Etats „ ſous la protection de Vos Seigneu- „ ries: elles me permettront de les „ aſſurer très reſpectueuſement, que „ nous ſommes très ſenſibles à la „ grace que vous nous avés faite, „ Magnifiques Seigneurs, en logeant „ charitablement de pauvres refu- „ giés, & en les reconnoiſſant com- „ me fréres, quoiqu'on veuille les „ rendre odieux par des crimes „ qu'on leur impute, & dont il leur „ ſeroit aiſé de ſe juſtifier, s'il étoit „ néceſſaire de faire leur Apologie „ en

Lettre des Camiſars à ce ſujet aux mêmes Seigneurs.

1705. Mai.

„ en vôtre présence. Mais Vos Seigneuries sont assés informées du sujet qui a donné lieu à tous les mouvemens dans les Cevennes; auxquels ces pauvres gens n'auroient jamais pensé, si l'on ne les eut poursuivis, & poussés à bout, pour les faire aller à la Messe. C'est désobéir; c'est être rebelle.

„ Il est vrai qu'ils ont pris les armes, pour se défendre contre les violences qu'on vouloit leur faire à l'égard de l'ame; & en cela ils sont plus à plaindre qu'à blamer. Mais sans entrer dans ces sortes de discussions, je demande si l'on a raison de traiter de rebelles, des gens que l'on caresse en France, que l'on a gagné par promesses, & que l'on a fait conduire en Suisse sous de bonnes escortes; car nous ne disons rien qui ne soit vrai & que tout le monde ne sache: cependant ces gens là même sont des malheureux, des Rebelles, contre qui l'on se déchaine & que l'on vient persécuter jusques dans

„ les

„ les Païs Etrangers, jusques dans 1705. Mai.
„ Vos Louables Cantons, oú nous
„ devons être en sureté.

„ Nous sommes tout prets de sortir d'ici Magnifiques Seigneurs, lors qu'il plaira à Vos Seigneuries de l'ordonner: nous avons même pris des mesures pour chercher une retraite ailleurs, & l'on n'attend pour cela qu'une reponse d'Inspruck, qui doit arriver dans quelques jours. En attendant cette reponse, souffrés nous, s'il vous plait, dans vôtre Capitale, Magnifiques Seigneurs: soiés très persuadés de nôtre très respectueuse reconnoissance, & que nous prions toujours pour l'entiére prosperité de Vos Seigneuries,

Signé *Valette.*

Ces mesures réussirent, & les Camisars passérent dans le Wirtemberg, après avoir séjourné à Zurich depuis le 3. d'Avril que les premiers d'entre eux y arrivérent, jusques au 23. de Mai qu'ils en partirent.

Ils se refugient dans le Wirtemberg.

Les exécutions qu'on venoit de faire à Nimes & à Montpelier, en-

1705. Mai.

couragérent quelques Cadets de la Croix à faire de nouveaux ravages: en voici un exemple que nous a conservé Louvreleuil.

Condamnation de quelques Camisars blancs pour vol & assassinat. L. T. IV. p. 138.

Dans le tems qu'on faisoit à Nimes tant d'exécutions, dit cet Historien, le nommé Jean Visprон d'Alais, ancien Catholique, Camisard Blanc ou Cadet de la Croix, connoissant dans un hameau de la Paroisse de St. Hilaire un nouveau Converti, qui passoit pour riche, & actuellement Collecteur des tailles, il proposa à dix de ses camarades, de se defaire de ce Païsan & de se partager tout ce qu'ils trouveroient dans sa maison.

Ils se rendirent donc de nuit chés ce Collecteur, & se firent ouvrir la porte au nom de la Lande Lieutenant Général. Ils firent aussi-tôt descendre dans la basse-cour tous les gens de la maison, & attachérent le Chef de la famille, sa femme, son fils, son valet, sa servante. Ensuite ils montérent dans les chambres, forcérent les garde-robes, enfoncérent les coffres, & enlevérent deux mille cinq cens livres. Poussant leur fureur plus loin, ils fusillérent

ces

ces bonnes gens, qui tombérent ſur le carreau ſans vie, à la reſerve du valet, qui ayant reçu un coup de fuſil, ſe jetta ventre à terre, & demeura immobile, ce qui fut cauſe qu'on le crut mort. Ces meurtriers faiſant alors le partage de leur butin, ſe retirérent tranquilement chacun chés ſoi. Le lendemain le valet s'étant trainé à Alais pour faire panſer ſa bleſſure, il publia ce qui s'étoit paſſé. 1705. Mai.

Auſſi tôt on en donna avis à la Lande, qui fit fermer les portes de la Ville, pour arrêter les aſſaſſins. Les Nouveaux Convertis s'intriguérent beaucoup de leur côté dans la même vue. Mais on n'en put trouver que deux, Viſpron & un jeune homme de dix-ſept ans.

Le Préſidial fut ſollicité extraordinairement en leur faveur par les Catholiques, & contre eux par les Huguenots. Ceux ci en vouloient à tous les Cadets de la Croix, particuliérement à Viſpron, qui à leur tête, dit notre hiſtorien, avoit fait du mal à pluſieurs Proteſtants. Ceux là, ajoute t-il, tranſportés d'un zéle con-

1705. Mai.

traire, s'intéressoient pour les sauver, à cause des services qu'ils avoient rendus en un tems de désordre. Mais les Officiers du Présidial condamnérent Visspron à être rompu vif dans la place du Marché d'Alais; & son compagnon aux Galéres perpétuelles.

Amnistie en faveur des Camisars: quelques uns de leurs Chefs se rendent.

Il restoit encore dans le Languedoc & dans les Cevennes, plusieurs personnes redoutables au Gouvernement & sur tout à Baville. Tels étoient principalement Clary, Montbonnoux, Abraham Mazel, La Fons, Moïse, Daniel, Gaubert, Bessede, Valette, Fidel, & Couderc dit la Fleurete. Comme ils avoient échapé à toutes les recherches, & à tous les soins qu'on s'étoit donné pour les arrêter, on crut qu'il falloit encore une fois avoir recours aux amnisties; la voie fut efficace à l'égard

MSS.

de quelques uns. Elie Marion traita une seconde fois avec le Marquis de la Lande, & obtint du Duc de Berwick une Capitulation honorable; Abraham Mazel qui s'étoit depuis peu sauvé de la Tour de Constance, Atgier dit la Valette, Durand Fage, & quelques autres

furent

furent conduits à Geneve aux dépens du Roi, comme la premiere fois. 1705. Juin & Juillet.

Gaubert du lieu d'Arfi près du Vigan, Teulon de Valeraugue, qui passoient l'un & l'autre pour Prédicans, & la Sallette furent moins heureux; s'étant remis entre les mains de Paratte Maréchal de Camp & Commandant du Vigan, Gaubert fut envoié dans les prisons de Carcassonne, & de là à Pierre-cize, d'où il ne sortit qu'à la paix d'Utrecht: & l'on retint ses Camarades dans le Païs.

Infortunes de ceux qui n'en voulurent pas profiter.

Clary, Montbonnoux, & plusieurs autres, loin de profiter de l'Amnistie, regardoient comme des laches, tous ceux qui l'avoient acceptée. Ils aimérent mieux s'exposer à tous les dangers qui les ménaçoient, & à toutes les miséres de la condition la plus triste & la plus déplorable qu'on puisse imaginer, que d'avoir recours pour en sortir, à des démarches qu'ils regardoient comme criminelles. Ils s'attendoient que Dieu touché enfin de compassion en faveur des Protestans, délivreroit de quelque façon ce qu'ils appelloient son Egli-

1705. Juin & Juillet.

ſe ; & que peut-être même, il voudroit bien ſe ſervir d'eux comme de vils inſtrumens, pour acheminer cette bonne œuvre ; cette œuvre de tant de vœux.

Comme Baville avoit les noms de tous, ils devinrent l'objet continuel de ſes recherches : ſans ceſſe de nombreux Détachemens étoient en parti contr'eux ; & il n'eſt point de moiens qu'on n'emploiat pour les avoir morts ou vifs : enſorte qu'il eſt moins étonnant qu'on les ait preſque tous arrêtés ou tués, qu'il ne l'eſt qu'ils aient pu ſe maintenir un ſeul moment dans cet état.

Ils erroient continuellement d'un lieu à l'autre ; les bois, les Cavernes, les trous de rochers étoient leurs retraites : ils ne paroiſſoient que dans la nuit, & ſeulement pour changer de gite ou pour ſe procurer quelque ſubſiſtance, dont ils étoient quelquefois entiérement privés pluſieurs jours de ſuite. L'on s'expoſoit à tant de dangers en les favoriſant, que ceux là même qui conſervoient le plus de bonne volonté pour eux, n'oſoient pas la mani-

manifester : perſonne ne vouloit les recevoir ; & ſi l'on étoit aſſés hardi pour leur donner quelque oignon crud, un peu de fromage ou quelque miche de pain, ce n'étoit jamais qu'en le leur jettant par quelque fenètre reculée, ou par la chatiére de la porte. 1705. Juin & Juillet.

Auſſi-tôt qu'ils avoient attrapé quelques petites proviſions, ils ſe ſauvoient comme des renards dans leurs taniéres : ils avoient grand ſoin d'en fermer les ouvertures, & les choiſiſſoient dans des lieux ſi périlleux, ſi eſcarpés, & ſi cachés, qu'eux ſeuls pouvoient y aborder ou les trouver. Quand une fois ils y étoient, ils n'en ſortoient plus que par la faim la plus preſſante : & ce manége dura des années entiéres.

Ils ne s'éloignoient jamais tant ſoit peu de leurs Taniéres, qu'il ne leur arrivat quelqu'avanture facheuſe, le recit en ſeroit trop long, quoique curieux ; contentons nous d'en raporter quelques exemples pour donner une idée du génie, du courage & des reſſources de ces gens là.

Accablés de laſſitude & de miſé-

1705. Juin & Juillet.

re, ils s'endormirent un jour ſous un arbre : quelle ne fut pas leur ſurpriſe & leur détreſſe de voir à leur reveil tout le Païs couvert de neige ! ils ne pouvoient ni reſter ni s'éloigner, ſans être découverts : auſſitôt ils ſe rendent dans un grand chemin peu éloigné de la Montagne où étoit leur antre : là, ils tournent leurs ſouliers devant derriére, & les attachant avec leurs jarretiéres, ils vont gagner leur triſte retraite. Ils n'y ſont pas plutôt que pluſieurs Détachemens arrivent à l'endroit d'où ils ſont partis ; pleins de joie, ils ſuivent les pas qu'ils voient tracés ſur la neige, eſperant qu'ils les conduiront ſur la Montagne : mais quel n'eſt pas leur étonnement de voir enſuite que ces traces les en éloignent. Ils crurent que deux Troupes de Camiſars s'étoient donné rendés-vous dans ce grand chemin ; mais on ne put jamais comprendre ce qu'elles étoient devenues.

Une autrefois revenant dans leur retraite, ils n'entendoient point de bruit, & en faiſoient encore moins : malheureuſement l'un d'eux aiant

donné

donné contre un figuier, ce bruit attira des cris redoublés de *qui va là?* C'eſt un Détachement couché ventre à terre au delà du figuier. En fuiant d'une courſe légére, on tombe au milieu d'un autre Détachement dont les *qui va là* ſont accompagnés d'une décharge terrible, mais dont perſonne ne fut bleſſé : on fuit d'un autre côté, lorſque l'aurore qui commençoit à paroitre fait apercevoir pluſieurs autres Détachemens, auxquels ils n'échapérent qu'en ſe jettant dans des lieux où l'on n'oſa jamais les ſuivre. 1705. Juin & Juillet.

Une fois preſſés d'une faim devorante, ils frapérent doucement à la porte d'une Maiſon connue; on ouvre : mais qui ſe préſente? Un Officier qui étoit dans cette maiſon avec ſon Détachement, & qui ſe ſaiſiſſant du premier leur dit, *entrés, entrés Meſſieurs.*

A cette voix inattendue, ils fuient; mais s'apercevant bien-tôt qu'il leur manque un camarade, ils reviennent ſur leurs pas : & l'un fondant ſur l'Officier le piſtolet à la main, le force à relacher ſa proie. L'Officier en fureur querelle ſon Détachement qui

1705. Juin & Juillet. étant endormi n'étoit pas venu à son secours, & emmene prisonniers tous ceux de la maison. Il ne manqua pas de se vanter d'avoir arrêté Clary, mais il falut ajouter que ce Chef Camisard avoit fait un si grand effort qu'il s'étoit arraché de ses mains, en lui laissant la manche de l'habit : malheureusement cette manche ne paroissant pas, on relacha les prisonniers, & l'Officier fut censuré comme voulant se faire valoir par un faux exposé.

Depuis la mort de Ravanel & de Catinat, Clary étoit regardé comme le principal des Chefs Camisars : aussi étoit-il fort recherché, & sa tête mise à haut prix : il arriva à son occasion une avanture qui mérite d'avoir place ici ; on y verra dans quel respect, Clary & ses camarades tenoient les Milices Bourgeoises. C'est Louvreleuil à qui nous la devons.

L. T. IV. p. 145. On vint dire à Chrêtien Capitaine de Bourgeoisie à Aubais, qu'on avoit vu sur les neuf heures du soir & assés près du bourg quatre hommes armés. Il sort à la tête d'un Déta-

Détachement pour aller chercher Clary & sa bande, car il ne douta point que ce ne fut eux; il se trompoit, c'étoit un Détachement d'une Paroisse voisine qui cherchoit aussi Clary & qui se rafraichissoit au bord d'une fontaine. La sentinelle de ce dernier Détachement croiant de son côté que l'autre fut la Troupe qu'il cherchoit, cria d'abord *qui vive?* Même question de la part de Chrêtien: mais quelle est la reponse de la sentinelle? un coup de fusil qui blesse au bras le Capitaine de Bourgeoisie & fait fuir tout son monde. Cependant les uns & les autres étant retournés chés eux, se vantoient d'avoir mis en fuite les rebelles, jusqu'à ce qu'à force de parler de cette escarmouche, on découvrit la vérité. Cette bévue, ajoute l'historien, obligea le Duc de Berwick à defendre aux Milices Bourgeoises sous peine de la vie, d'aller en parti sans un ordre exprès des Officiers des Troupes réglées, ou des Colonels des Régimens de Bourgeoisie.

1705. Juin & Juillet.

Les Historiens ont trouvé à propos de conserver plusieurs autres

1705. Juin & Juillet.

avantures, dont nous raporterons ici quelques unes à cause de ce qu'elles ont de singulier, ou de tragique, & pour remplir le reste de cette année.

Le Genevois delivré: fraieur que lui fait son ancien Colonel. *L. T. IV. p. 154. B. T. IV. p. 210.*

Lorsque l'on eut tiré du Genevois toutes les lumiéres qu'il put donner, on le mit en liberté: mais il ne fut pas hors de prison que son Colonel de Courten le fit reprendre comme déserteur, & condamner à mort par son Conseil de guerre. Au moment qu'on alloit l'exécuter, Courten content d'avoir montré parlà que le Roi ne le privoit pas du droit de juger ses soldats, dit qu'il revoquoit la sentence prononcée contre ce déserteur, en considération du service qu'il avoit rendu à la France; & qu'il lui donnoit la vie, la liberté & son congé.

Dix sept Camisars se sauvent de la Tour de Constance. *L. T. IV. p. 155. Théat. sacré des*

Le 27. Juillet, dix sept prisonniers se sauvérent de la Tour de Constance: Louvreleuil dit que Baville y avoit renfermé en divers tems & à vie, 34. personnes de diverses Paroisses, & distinguées parmi les Camisars; & on *les regardoit*, ajoute-t-il, *comme des personnes ensévelies.* Mais plusieurs de ces malheureux trou-

trouvant que ce ſépulchre étoit horrible, cherchérent à en ſortir: ils avoient de grands obſtacles à ſurmonter; mais que ne peut le courage, ſurtout lorſqu'il eſt accompagné de l'inſpiration? Elle ſe mêla ici, ſi l'on en croit du moins le témoignage d'Abraham Mazel, un des principaux de ceux qui ſortirent de cet affreux tombeau. Voici comme il raconte le fait, en remontant au moment de ſa capture. Sa narration aiant pour objet un des plus anciens Chefs des Camiſars & renfermant des faits aſſés ſinguliers, nous n'en retrancherons rien, d'autant plus qu'elle n'eſt pas longue.

1705. Juin & Juillet.

Cevennes. p. 100. MSS.

„ Environ trois mois après, dit-„ il, que le frére Elie Marion mon „ aſſocié au Commandement de la „ Troupe, eut capitulé pour moi „ en même tems que pour lui, ſe-„ lon le pouvoir que je lui en avois „ donné, je fus pris par les Mique-„ lets & conduit à la Citadelle de „ Montpelier; car je n'avois pû me „ reſoudre à quitter le Païs, ni à „ marcher ſans mes piſtolets. J'avouai „ naïvement tout, quand on m'in-„ ter-

1705. Juin & Juillet.

„ terrogea, & comme je confeſſois,
„ qu'il étoit vrai que c'étoit moi
„ qui avois ſoulevé les Cevennes,
„ en obéiſſant à mes inſpirations,
„ mes Juges ſe moquoient de moi;
„ ils me diſoient, que j'avois fait
„ des merveilles, & que je n'avois
„ qu'à me préparer aux plus rudes
„ ſuplices. Je leur repondis que j'étois
„ réſigné à la volonté de Dieu, ce
„ qui étoit vrai auſſi, que je ne les
„ craignois point du tout, aiant été
„ averti plus d'une fois par l'Eſprit,
„ que j'échaperois de leurs mains;
„ on en avoit roué & brulé, qui
„ n'avoient été que de ſimples ſol-
„ dats : on en avoit pendu ſeulement
„ à cauſe des inſpirations : quelle ne
„ devoit donc pas être ma deſtinée?
„ Cependant Dieu fit agir d'un côté
„ le Lieutenant Général la Lande,
„ qui par des raiſons, que j'expli-
„ querois s'il étoit néceſſaire, écri-
„ vit en Cour en ma faveur. D'un
„ autre côté, il mit au cœur d'un
„ Curé à qui j'avois ſauvé la vie
„ de ſolliciter fortement ma grace
„ (c'étoit le Curé de St. Martin de
„ Corconas.) Par l'entremiſe de ces

„ orga-

„ organes de la Providence, je fus- 1705. Juin & Juillet.
„ ſeulement condamné à une priſon
„ perpetuélle dans la fameuſe Tour
„ de Conſtance.

„ Quelques jours après qu'on m'eut
„ mis dans ce lieu fatal, l'eſprit me
„ dit par inſpiration, que j'en ſor-
„ tirois : il redoubla ſes ſaintes Pro-
„ meſſes. A quelques jours de là, Dieu
„ me mit au cœur de percer la mu-
„ raillle : elle étoit épaiſſe : nous
„ étions au ſecond étage à cent pieds
„ de hauteur du terrein. Je n'avois
„ point d'outils : il y avoit trente
„ trois autres priſonniers avec moi
„ dans la même chambre : il falloit
„ ou gagner tous ces gens là, &
„ les trouver fidéles, ou être accuſé
„ par quelqu'un d'entre eux : il
„ falloit des cordes pour deſcendre
„ en bas ; il y avoit encore de hau-
„ tes murailles à eſcalader, des ſen-
„ tinelles à éviter ; de grands ma-
„ rais pleins d'eau à traverſer ; &
„ après tout cela, ne ſavoir où pren-
„ dre du pain, ni où ſe retirer.
„ Mais avec l'aſſiſtance de Dieu, je
„ ſurmontai tous ces obſtacles, après
„ ſept ou huit mois de travail. Seize

„ de

1705. Juin & Juillet.

„ de mes compagnons me ſuivirent, „ & les dix ſept autres manquérent „ de courage ”.

Louvreleuil dit qu'ils arrachérent une groſſe pierre d'une des Lucarnes, à l'extrémité de l'embraſure; & qu'aiant mis en travers une barre par dedans, ils y avoient attaché leurs linceuils & leurs couvertures liées en forme de corde : qu'enſuite, ils étoient deſcendus ſans bruit l'un après l'autre, au nombre de dix ſept. Que ceux qui reſtoient n'avoient pu les ſuivre, parce que le dernier qui étoit deſcendu, avoit tellement remué la barre, qu'elle avoit changé de place; & qu'étant paſſée par la Lucarne en long, elle étoit tombée à terre avec les cordages. Que ces derniers pour éviter le mauvais traitement qu'ils craignoient, s'aviſérent tous enſemble de crier au ſecours; & d'apeller la ſentinelle poſtée dans le Phare, élevé ſur le ſommet de la même Tour, comme s'ils n'avoient pas été complices : mais qu'avant que cette ſentinelle eut reveillé le Lieutenant de Roi & le Major, les fugitifs furent loin.

L'éva-

L'évaſion de ces priſonniers fit d'autant plus de peine à Baville, que le cœur aigri par les mauvais traitemens qu'ils venoient d'éprouver, ils auroient pû fomenter dans les Cevennes de nouveaux troubles, qui auroient fort embaraſſé la Cour à cauſe du mauvais état des affaires en Catalogne. Mais les craintes de cet Intendant ſe calmérent lorſqu'il aprit que les fugitifs acceptoient l'Amniſtie, & les paſſeports qu'on leur faiſoit offrir de la part du Roi. Ils furent conduits dans les Païs étrangers par des eſcortes. Cependant, le Lieutenant de Roi & le Major d'Aiguemortes furent caſſés, pour n'avoir pas prévenu cette évâſion par leur diligence, ou par leurs précautions.

1705. Août.

Ils acceptent l'amniſtie & ſortent du Roiaume.

Le 13. Octobre, Montbonnoux & deux de ſes compagnons, nommés *la Fond* de Colognac, & *Beſſede*, s'étoient cachés dans un bois entre S. Hipolite & Manoblet. Des perſonnes qui devoient leur porter quelque ſubſiſtance, furent les denoncer au Détachement en garniſon dans le dernier des lieux que je viens de

On pourſuit trois Chefs des Mécontens: Deux ſont pris & roués: le 3me. échape ſinguliérement.

1705. Octobre. — L. T. IV. p. 161. MSS.

de nommer: au moment qu'ils comptoient de recevoir des rafraichissemens dont ils auroient eu grand besoin, ils entendirent quelque bruit sur le haut d'un rocher, au pied duquel ils étoient cachés: ils voulurent voir ce que c'étoit: ils s'en aperçurent bien tôt & prirent la fuite. Les soldats coururent après, mais avant qu'ils eussent trouvé le moien de descendre du haut du rocher, les trois Camisars avoient gagné du chemin: un chasseur nommé *Vassas* coucha en jouë Montbonnoux, le blessa au visage, & lui lança une pierre qui l'atteignit & le renversa: il alloit mettre la main sur lui; mais le Camisard se relevant, lui présenta le pistolet à la gorge, & le fit reculer. Montbonnoux profitant du moment & léger à la course, gagna du terrein & rejoignit ses compagnons. Les soldats hors d'haleine ne suivoient que de loin, & les perdirent enfin de vue: mais d'autres soldats ou Païsans prirent leur place. Les Camisars qui connoissoient mieux le païs, que ceux qui les

les pourſuivoient, mirent encore en deffaut ces derniers. 1705. Octobre.

Ils étoient hors de danger de ce côté là lors qu'ils tombérent malheureuſement pour eux dans un endroit, où l'on faiſoit une Glaciére & où travailloient une douzaine de Païſans: ceux-ci enflammés par les recompenſes promiſes à ceux qui arrèteroient un Camiſard, & ſe perſuadant, que c'en étoit ici trois, ſur tout lorſqu'ils en virent un couvert de ſang, ſe mirent à les pourſuivre & à faire retentir les airs des cris redoublés, *arrête, arrête les Camiſars.*

Alors il parut de tout côté des gens qui ſe mirent à la pourſuite de ces trois malheureux, épuiſés par une courſe qui duroit depuis plus de trois heures. L'Artiſan, le Laboureur, le Païſan, le ſoldat, les Proteſtans même ou qui paſſoient pour tels ſe mirent de la partie: quel moien d'échaper? Il ſembloit qu'il n'y en avoit plus: Montbonnoux néanmoins, en découvrit un: il trouva ſur ſes pas un arbre qu'on venoit d'ébrancher, & dont les branches étoient encore ſans aucun arran-

gement

1705. Octobre. gement au pied de l'arbre : le Cret d'une petite Montagne, deroboit dans ce moment Montbonnoux à la vue de ceux qui poursuivoient. Il profita du tems avec tant d'adresse & de promptitude qu'il se fut menagé un asile sous ces branches avant que ses ennemis pussent l'apercevoir ; & il le fit avec tant de succès, que les recherches les plus opiniatres furent inutiles.

Ses deux compagnons moins adroits, ou moins heureux furent atteints & saisis dans un bois un peu plus bas : deux prétendus Protestans, *Salle* fermier du Mas des Fournés & *Deveze* de Sauve furent les premiers à leur mettre la main dessus. La Fond & Bessede furent conduits à Montpelier, où leur procès fut fait dans moins de vingt quatre heures. Ils y arrivérent le 14. d'octobre ; & le lendemain, ils furent condamnés à être roués & jettés en suite encore vivans dans un bucher : ce qui fut exécuté le même jour à l'Esplanade.

Deux Cevenols condam- Le 19. Novembre suivant, on condamna aussi à mort deux jeunes Ceve-

Cevenols qui paſſoient pour Camiſars: l'un fut exécuté à Montpelier & l'autre devant la porte de ſa maiſon. Ainſi finit l'année 1705. La ſuivante fournira d'autres ſcénes que je raporterai avec toute la briéveté poſſible.

1705. Novemb.

nés à mort comme Camiſars. *MSS.*

Les Alliés ne perdoient point de vuë le projet d'un nouveau ſoulévement, dans les Provinces Méridionales de la France: & la Cour n'étoit pas ſans crainte à cet égard. On en pourra juger par une lettre de Chamilliard du 16. Décembre 1705. qui fut interceptée en Suiſſe & qui s'adreſſoit à un particulier déſigné ſous le nom de S. Etienne; mais dont le véritable nom étoit *la Croix.*

1706.

Mouvemens des Alliés en faveur des Camiſars. *MSS.*

„ Quelque aſſurance que vous me „ donniés, lui diſoit le Miniſtre „ dans cette lettre, par la vôtre du „ 8. de ce mois que l'Abé de la „ Bourlie eſt à Turin, qu'il a paſſé „ dans les Vallées & qu'il s'eſt abou„ ché avec Cavalier; j'ai néanmoins „ peine à le croire. On m'avoit man„ dé qu'il s'étoit embarqué à Génes „ pour aller à Barcelonne trouver „ l'Ar-

Lettre de Chamilliard pour épier les démarches de l'Abé de la Bourlie. *M SS.*

1706. „ l'Archiduc, & revenir ensuite en
„ Rouergue & dans les Cevennes.
„ Faites de nouvelles diligences pour
„ savoir surement le lieu où il est ;
„ & mandés moi tout ce qui se
„ passera.

Chamilliard.

Grandes idées que l'on avoit de Cavalier dans les Païs Etrangers

Je ne sai pas précisement si l'Abé de la Bourlie fut dans ce tems là, s'aboucher avec Cavalier dans les Vallées du Piémont : ce qu'il y a de vrai, c'est que Cavalier passa alors en Hollande, où l'on pensoit sérieusement à pénétrer dans les Cevennes par la Catalogne ; à quoi l'on croioit que Cavalier étoit beaucoup plus propre qu'aucun autre.

La prévention en sa faveur alloit au delà de tout ce qu'on peut concevoir : on en trouve un trait bien sensible dans le 4me. volume des Mémoires de Madame du Noyer, pag. 239. & cependant cette Dame ne doit être lue qu'avec circonspection sur tout ce qui concerne Cavalier. La bonne opinion qu'on en avoit, se manifeste aussi d'une maniere frapante

parte dans une lettre d'un des Ministres de la G. Bret. 1706.

„ Vous voiés par cette lettre, " dit-il en parlant de celle de Chamilliard que nous venons de raporter, " vous voiés par cette lettre *Lettre d'Arzeliers.*
„ qu'on craint encore des mouvemens dans les Cevennes: mais il
„ me paroit que personne n'est plus
„ capable de les exciter, que le Sr.
„ Rouviéres (c. à. d. *Cavalier*) Je
„ ne le connois pas: je ne l'ai jamais vû: il ne me connoit pas
„ non plus; mais j'en juge par la
„ confiance que ses camarades ont
„ en lui tant au dedans qu'au dehors, & par leur ardeur à le suivre; & je suis convaincu qu'en
„ l'envoiant en Catalogne, avec une
„ Troupe de ces Gens là, il peut
„ rendre de bons services, par la
„ proximité des Provinces voisines;
„ & par la facilité avec laquelle
„ étant maitres de la Mer, on peut
„ y aller, & y porter des armes &
„ de l'argent: cela étant très difficile d'ailleurs de ce côté ici (*La
„ Suisse & Geneve*) sans être decouvert".

La

1706. La mème prévention pour ce Chef Camisard se trouvoit chés les Puissances qui commandoient en Languedoc : il semble qu'on ne craignoit que lui, on en jugera par ces deux traits tirés de Fléchier.

Terreur que son nom causoit dans les Provinces.

Lettres Chois. Lettre 258.

„ Nous sommes ici, graces au „ Seigneur, dans une grande tranquilité, disoit ce Prélat dans une „ lettre en datte du 15. Août 1706. „ contens que Cavalier soit embarqué dans la Flotte Angloise. Ce „ Vaisseau périra sans doute, ajoutoit le pieux Prélat, *étant chargé* „ *de tant de crimes. Quelque orage* „ *imprévu s'élèvera, & le brisera con-* „ *tre quelque effroiable Rocher : aussi* „ *bien ce scélerat, seroit-il venu pé-* „ *rir ici sur une rouë.*

Lettres Chois. Lett. 285. du 13. Avril 1707.

„ *Nous ne craignons plus Cavalier,* ajoutoit ce Prélat dans une autre lettre ; après avoir dit qu'on reprenoit courage à Toulon, & que l'on commençoit à croire que le Duc de Savoie seroit forcé d'en lever le siége, & s'en retourner s'il le pouvoit, avec son armée.

Nouvelles im-

Les Alliés ne comptoient pas seulement sur Cavalier ; ils comptoient aussi

aussi beaucoup sur les espérances que leur donnoit Daniel Sallier d'un prochain soulévement en Vivarais. Ce maitre fourbe les assuroit toujours que tout étoit prêt de se soulever dans cette Province, les Catholiques aussi bien que les Protestans ; & que les Gentilhommes de l'une & de l'autre communion seroient les premiers à secouer le joug : & il montroit des lettres de son prétendu d'Aubigni, qui assuroient qu'avec de l'argent tout iroit à souhait.

1706.

postures de Sallier. *MSS.*

La trame étoit si mal ourdie que d'Arzeliers, malgré tout son aveuglement pour ce fripon, ne pouvoit s'empêcher de faire connoitre dans presque toutes ses lettres, combien il se défioit de ces espérances.

Malgré cela, on étoit si prévenu en faveur de Sallier, que les Puissances Maritimes formérent le projet d'une descente en France avec une armée de dix mille hommes de pied & de douze cens chevaux. Le Comte de Rivers devoit commander les Troupes, & Showel la Flote. La descente devoit se faire près de Bourdeaux & l'on avoit preparé un ma-

Projet d'une descente en France. *Mémoire pour servir à l'Hist. du XVIII. siécle. Tom. III.*

1706. nifeste pour le repandre en arrivant. Burnet Evêque de Salisbury assure dans ses Mémoires, en avoir vu des exemplaires: le Comte y déclaroit n'être pas venu pour piller le Païs, ou pour en faire la conquête; mais simplement pour faire rendre aux Protestans leurs Edits, & aux peuples leur liberté, & le droit de tenir les Etats comme autrefois; & il promettoit sa protection à tous ceux qui viendroient le joindre.

Hist. de Louis XIV. par de Limiers T. VIII. Hist. de la G. Bretagne par Burnet. Tom. V, p. 433. M S S.

Nouveau Régiment que l'on accorde à Cavalier.

On resolut aussi d'envoier des recrues en Portugal, & de nouvelles Troupes en Espagne. Outre cinq Régimens que l'Angleterre y destinoit, elle en ajouta encore deux, & fit solliciter les Etats Généraux d'en envoyer aussi trois de leur côté. Marlborough en fit lui même la proposition aux Etats. Ils y consentirent, & ordonnérent la levée de ces Régimens. Cavalier fut décoré d'un nouveau Brevet de Colonel: il avoit laissé son Régiment en Piémont, sous le commandement de Billard son Lieutenant Colonel, & il reçut des Etats la permission d'en lever un nouveau; mais qui ne seroit que

d'un

d'un Bataillon de ſept cens hommes. 1705.
Pour remplir ce nombre, Cavalier reſolut de faire des levées parmi les Camiſars & les refugiés qui étoient dans le Wirtemberg & en Suiſſe, & il chargea de cette commiſſion ſon Major St. Paul, qui avoit été Commandant de la Cavalerie de Roland : il envoia dans la même vue en Brandebourg, un autre de ſes Officiers nommé Vigneau.

Les emplois de ce nouveau Régiment furent fort brigués : il s'éleva même quelques difficultés ſur la nomination de ceux qui les rempliroient. Cavalier ne vouloit que des gens de ſon choix (*a*) ; mais les Etats déſiroient ſe décharger de dix huit Officiers Refugiés qu'ils entretenoient. Il fut enfin convenu, que ces Officiers ſeroient mi partis ; c'eſt

(*a*) „ M Hop Conſeiller d'Etat, écrivoit-on à d'Arzeliers, aura peine à venir à bout de ce petit homme (Cavalier), qui eſt ferme ; on le veut ménager ; mais on veut auſſi qu'il ſe ſerve d'Officiers Reformés, du moins à moitié, tant pour ſoulager l'Etat que pour mettre ſon Régiment ſur un pied de ſervice, pareil à peu près aux autres.

1706. à dire, que dans une Compagnie dont le Capitaine ſeroit Camiſard, le Lieutenant ſeroit un Officier qui auroit du ſervice : & que dans celle dont le Capitaine ſeroit un Officier qui auroit du ſervice, le Lieutenant ſeroit pris d'entre les Camiſars : mais tous les Officiers de l'Etat Major devoient être Camiſars. Ce mélange paroiſſoit dur aux anciens Officiers, qui ſe trouvoient par là aſſociés & ſubordonnés à d'autres, qui n'avoient jamais ſervi qu'à la charue ; mais à quoi n'oblige pas la néceſſité d'avoir du pain ?

Miremont briguoit avec ardeur le commandement de ces nouvelles troupes deſtinées à pénêtrer dans les Cevennes par la Catalogne : preſqu'aſſuré de l'obtenir, il avoit même renvoié en Suiſſe ſon Agent Flottard, pour s'aſſurer des Camiſars qui s'y étoient refugiés : mais après l'avoir longtems amuſé, on lui préfera quand il falut partir le Brigadier de Lille-Marais.

Flottard arriva en Suiſſe vers la fin de Janvier, muni de quelques milliers d'écus ; il s'attacha ſur-tout

au

au fameux Salomon Couderc qui avoit ſuccedé à Eſprit Seguier, dans le commandement de la premiére Troupe Camiſarde, & le gagna : Salomon partit de Suiſſe au commencement de Février accompagné de Pierre Vignes qui avoit été Lieutenant de Joanny ; & de Jaques Veyrac, tous les trois des Cevennes. 1706.

Trois Chefs des Mécontens arrêtés en rentrant dans le Roiaume. *L. T. IV. p. 167. M S S.*

Ils arrivérent heureuſement à Livron, quoi qu'on eut donné avis à Baville de leur départ. Mais un batelier du Pouſſin nommé Colomb à qui ils avoient promis un Louis d'or, s'il vouloit les amener au delà du Rhône pendant la nuit, les aiant trahi ; ils furent ſaiſis dans l'hôtellerie même par des Païſans que le Curé de Livron ameuta, & conduits ſous une eſcorte conſiderable à Montpelier.

Leur procès fut bien-tôt inſtruit. Salomon fut condamné à être brulé vif, & ſes deux compagnons à être pendus : ce qui fut exécuté le 3. Mars. Louvreleuil dit que Couderc alla au *bucher en reprouvé, & qu'il mourut en Demoniaque*, ne déclarant

1706. jamais ni ce qui le ramenoit en France, ni ses complices.

Flottard arrêté à Lausanne. L'un de ses compagnons aiant déclaré qu'il avoit vu Flottard chés un Seigneur Baillif dans le Canton de Berne, Flottard fut arrêté à Lausanne le 15. Mars à la requisition de l'Ambassadeur de France. *Il faut*, lui dit le Baillif de cette Ville, *que les Princes qui se servent de gens comme vous soient bien aveugles* : mais Stanian Envoié Extraordinaire de la Grande Bretagne auprès des Cantons, le reclamant en qualité de son sécretaire dont Flottard avoit réellement le brevet, il ne tarda pas à être relaché.

Les Etats Généraux permettent à d'Arzeliers de fournir de l'argent aux Camisars du Vivarais. *MSS.* Le 25. Février, les Etats Généraux autorisérent d'Arzeliers à délivrer aux Mécontens dès qu'ils auroient commencé d'agir en Vivarais, jusqu'à la concurrence du tiers de cent mille Ecus, qui étoit le fond que les Puissances Maritimes avoient resolu de former pour le soulévement qu'on vouloit faire. Mais ce même d'Arzeliers aiant demandé ce qu'il devoit faire au cas que les Mécontens demandassent quelqu'avance pour

pour s'équiper, on lui permit par une nouvelle résolution du 11. Mai de leur livrer par provision jusques à trente mille livres : & le même jour, le Duc de Marlborough écrivit au Marquis d'Arzeliers pour l'assurer que la Grande Bretagne paieroit les deux tiers de cette somme. 1706.

Sallier & son prétendu d'Aubigni se prévalant de ces résolutions, attrapérent des sommes considerables, en représentant les Provinces comme prêtes à se revolter, pourvu qu'elles pussent faire provision d'armes & de poudre. Aucune Province cependant ne pensa pas seulement à prendre les armes, quoiqu'en put dire l'Abé de la Bourlie qui s'étoit embarqué sur la Flotte des Alliés avec le titre de Lieutenant Général.

Vives allarmes du Languedoc.

L'on étoit cependant dans les plus vives allarmes en Languedoc : jamais en effet un tems plus favorable pour des rebelles : la levée du siége de Barcelonne, la perte de la bataille en Flandres où Villeroi fut battu par Marlborough, & la Flotte qui voltigeoit le long des Côtes, étoient autant de sujets de consternation :

1706. ils ſont vivement décrits dans pluſieurs lettres de Fléchier ; parlant en particulier de la Flotte des Alliés, il ne l'apelle que *cette Flotte terrible, qui jette la fraieur ſur nos côtes.*

Lettres Choiſ. Lett. 148. 162. &c.

Le Duc de Roquelaure devient Commandant du Languedoc.

C'eſt par une ſuite de ces craintes, que le Duc de Roquelaure qui ſuccéda au Duc de Berwick dans le Commandement général du Languedoc, où il arriva le 19. Mars, viſita inceſſamment les Cevennes, fit rendre les armes à ceux qui en avoient encore, & ordonna aux Catholiques aiſés d'entretenir un ou deux chevaux & d'armer leurs valets pour marcher en cas de beſoin.

Mais tout ſe borna pendant le cours de cette année au maſſacre de quelques Prêtres & de quelques traitres dans les Cevennes, du côté des Camiſars ; & au ſuplice de quelques uns de ceux-ci de la part des Puiſſances.

Prêtres & Traitres

Le Prieur de Cezas (*a*) & le Curé de Peyroles, furent tués par Couderc

(*a*) Le Prieur de Cezas s'apelloit *Temple* ; il fut expédié le 23. ou 24. Août dans un grand chemin près de S. Hipolite.

Couderc dit la Fleurete, de Mazel-rosade. Quelque tems auparavant on avoit massacré de S. Julien de la Nef proche Ganges, accusé d'avoir dénoncé une assemblée, sur laquelle les Troupes avoient fait main basse & où étoient péris plusieurs Protestans (*a*). 1706. massacrés

On en avoit fait de même aux nommés Martin de las Combes (*b*), Salle (*c*), Bourguet (*d*) & à quelques autres accusés d'avoir trahi des Cami-

(*a*) Il fut massacré dans sa maison la nuit du 29 au 30. Juillet 1705. on exposa dans un Billet qu'on attacha sur lui le sujet pour lequel on l'avoit mis à mort: & l'on disoit que l'Assemblée qu'il avoit trahie, s'étoit tenue au Mas Bourel.

(*b*) Martin de las Combes étoit accusé d'avoir trahi Montbonnoux, la Fons & Bessede. voi. p. 898. il fut mis à mort la nuit du 7. au 8. Avril.

(*c*) Salle étoit accusé d'avoir saisi la Fons & Bessede qui furent exécutés à Montpelier le 15. Octobre 1705. & de conduire les Détachemens dans les lieux suspects, il fut aussi mis à mort la nuit du 7. au 8. Avril.

(*d*) Bourguet avoit été Camisard & étoit devenu Traitre & Délateur de ceux qu'il avoit quitté. Il fut expedié la mê-

1706. Camisars. On vouloit par là tenir en respect, les Délateurs & les Traitres.

Camisars tués ou exécutés. Cela n'empêcha pas que plusieurs Camisars ne fussent trahis, tués, ou envoiés au suplice: du nombre de ceux là, le fameux *Abric Fidel* de Mandagout: surpris aux environs de Suméne dans la maison de Mazot potier de terre, il en sortit le pistolet à la main & se fit tuer; un déserteur qui étoit avec lui fut blessé & rompu vif, la femme de Mazot pendue, sa maison rasée, & le cadavre de Fidel brulé. Ces exécutions se firent à Suméne & sont du 11. Mai.

Abric Fidel.

Bour-

me nuit que les deux précedens: & tous en consequence d'une resolution prise par Clary & par ceux de sa suite, qui se voiant sans cesse trahis & dénoncés, formérent le dessein de se défaire des faux fréres, qui leur étoient connus, afin d'intimider tous ceux qui voudroient marcher sur leur traces Ils se separérent donc cette nuit là par petites bandes de deux ou de trois personnes; & chaque bande tirant d'un côté differend, immola la victime qui lui avoit été assignée.

On massacra aussi dans les Cevennes un Habitant de S. Martin de Corconac & sa femme; deux hommes du côté du Vigan, & quelques autres personnes.

Bourgade dit la Veille, de S. André de Valborgne, trahi par le nommé Adoul & investi dans une maison apeliée les Ondes, se fit tuer sur la porte, quoiqu'il n'eut point d'armes & n'en eut jamais porté; un berger voulant se sauver dans le même tems par une fenêtre, eut le même sort. 1706. *Bourgade*

Porte-Effroi Camisard renommé, aima mieux aussi dans une autre occasion, se faire tuer que de se laisser prendre. *Porte-effroi.*

Le 8. Juin on roua vif à Montpelier *Nicolas Moyse* célébre Prédicant: il avoit été trahi & arrêté à Ners quatre jours auparavant. *Moyse.* *B T.IV. p. 220.* *M S S. Pouget &c.*

On fit souffrir le même suplice & dans la même Ville à *Daniel Pouget* de S. Côme le 22. Novembre; & à *Pierre Pautiche* dit Montvert, deux jours après. Le premier avoit été surpris avec plusieurs autres par un Détachement, dans une vieille masure nommée S. Roman près d'Anduse; & tous excepté lui, avoient trouvé leur salut dans la fuite.

Le mois de Decembre fut funeste à *Couderc* dit *la Fleurete*, célébre parmi les Camisars: il avoit assisté *Couderc* dit *la Fleurete.*

1706. à la mort de l'Abé du Cheyla, & depuis lors il étoit devenu le fléau des Prêtres : il étoit brave & courageux. Trahi lui troisiéme, près du Château des Plantiers le 23. de ce mois, il se défendit avec beaucoup de valeur, & il ne tint pas à lui qu'il ne fut tué sur la place : déja il avoit blessé plusieurs soldats & il étoit aux prises avec un Miquelet, lorsqu'il fut mis hors de combat par nombre de coups de baïonnettes : il fut roué à Montpelier le 28. Ses camarades plus heureux avoient trouvé le moien de s'échaper pendant l'attaque.

Histoire de la Croix de S. Gervasi, & de ses miracles.

Dans le tems que ces exécutions se faisoient à Montpelier ou dans divers lieux des Cevennes, une croix plantée par un berger Provençal sur le sommet d'une petite Montagne apellée S. Gervasi dans le Diocése de Nimes, devint célébre par le nombre prodigieux de Miracles, qu'on prétendoit qu'elle operoit. Elle a trop de connexion à mon sujet pour être passée sous silence. On en jugera par l'Histoire que j'en vais faire & que je tirerai des écrits de Fléchier.

„ Un

„ Un Berger natif de Provence, 1706.
„ dit le Prélat, venu quelquefois
„ dans notre Diocése, d'un age assés
„ avancé, zélé pour la Religion
„ Catholique & dévot à la Croix
„ de J. Christ, vint nous commu-
„ niquer le dessein qu'il avoit d'éle-
„ ver une Croix dans une de nos
„ Paroisses à deux lieues de la Ville
„ de Nimes, si nous voulions le lui
„ permettre. Il nous fit connoitre
„ que les Paroissiens en auroient
„ beaucoup de joie; qu'il avoit re-
„ marqué le lieu, qu'il croioit être
„ le plus propre: & qu'il n'avoit
„ d'autre motif, ni d'autre intérêt
„ que celui de relever l'honneur de
„ la Croix & de contribuer à la re-
„ paration des outrages que les Hé-
„ rétiques lui avoient fait, dans les
„ derniers désordres des Fanatiques.

Mandemens & Lett. Pastorales. Lett. Past. au sujet de la Croix de St. Gervasi. p. 174.

„ Nous reconnumes en cet hom-
„ me, une simplicité qui ne man-
„ quoit pas de bon sens: son dessein
„ nous parut louable; & par nos
„ ordres, la Croix fut faite avec
„ soin, benite suivant les formes de
„ l'Eglise, portée avec quelque so-
„ lemnité, posée en signe de la mort

„ &

1706.

„ & de la Paſſion de J. Chriſt, ſur „ une eſpéce de Montagne, qui domine d'un cô é ſur un grand chemin, de l'autre ſur une plaine, „ où regnent pluſieurs Villages Catholiques; d'où pouvant être vue „ de plus loin & de plus d'endroits, „ elle peut être par conſequent plus „ honorée.

Lettres Choiſies lett. 245. *du.* 2. *de Juillet* 1706.

„ Les Paroiſſes voiſines y vinrent „ en foule: il ſe forma en ce lieu „ tout d'un coup une dévotion qui „ s'échauffa, ſe multiplia, s'étendit. „ Il parut qu'il y avoit quelque cho- „ ſe d'extraordinaire: les malades „ s'y firent porter: pluſieurs ſe ſentirent ſoulagés: quelques uns ſe „ crurent guéris. Des perſonnes ſages & dignes de foi le témoignérent: le bruit s'en repandit dans „ les Provinces voiſines: de celles „ là, dans les plus éloignées: le concours de Peuple ne ceſſoit point. „ *Dieu vouloit peut-être*, ajoutoit le „ pieux Prélat, *ſe faire glorifier dans* „ *un Païs où il avoit été ſi offenſé. Le* „ *ſang de tant de Martyrs pouvoit* „ *avoir obtenu grace, non ſeulement* „ *pour leurs fréres, mais encore pour* „ *leurs Meurtriers*".

La

La reputation de cette *Croix*; *le concours de Peuple* qui s'y faisoit *tous les jours : la dévotion qui s'y* établissoit; *les merveilles qui s'y* publioient: *les hommages précipités* que *la foule empressée* y alloit offrir; *les nouveaux miracles* qu'on y suposoit tous les jours: *les Relations fausses & fabuleuses* qui en courroient: *la véneration* du Peuple, *qui alloit jusques à la regarder comme une Croix miraculeuse, & le Berger qui l'avoit dressée, comme un Saint & comme un Prophète*, reveillérent enfin la sollicitude de Fléchier. Il craignit *que l'erreur, ou l'illusion ne se glissat dans l'esprit du Peuple, & que l'homme ennemi dans l'obscurité de cette dévotion naissante, ne semat quelque yvraie parmi le bon grain.* Il *instruisit*, il *exhorta*, il envoia *sur les lieux* & *aux environs, des Prédicateurs & des Catechistes*; il essaïa de remettre *dans l'ordre ceux qui trop zélés ou trop crédules, pouvoient en être sortis.* 1706.

Lett. Past. au sujet de la Croix de St. Gervasi. p. 167. 171. 172.

Il fit imprimer pour cet effet une Lettre Pastorale en datte du 21. Juillet, où après avoir raporté l'origine de cette croix, & tout ce que la renom-

1706. renommée en publioit ; il inſtruiſoit ſon Troupeau des choſes qu'il avoit faites pour reprimer les abus, & donnoit enſuite des régles de conduite.

Lett. Paſt. p. 177. Le Prélat avoit d'abord *éloigné de ſon Diocéſe le Berger à qui le Peuple rendoit des honneurs exceſſifs, de peur que cette prévention populaire ne l'expoſat à la ſéduction de l'orgueil ou de l'intérêt, & que ſa préſence n'excitat quelque eſpéce de curioſité, ou d'eſtime ſuperſtitieuſe.*

p. 178. Il avoit auſſi *rejetté les viſions & les révélations céleſtes, dont quelques uns croioient qu'il falloit relever l'origine de cette croix pour la rendre plus vénérable, en la rendant miſtérieuſe.*
„ Si ſon exaltation, diſoit le Pré-
„ lat, eſt l'œuvre de Dieu, il n'eſt
„ pas beſoin pour la maintenir du
„ ſecours des fictions & des inven-
„ tions humaines : ſi c'eſt l'ouvra-
„ ge de l'eſprit, ou de l'imagina-
„ tion de l'homme, elle tombera
„ d'elle même. *Pourquoi* comme les
„ faux Prophêtes, *faire parler le*
„ *Seigneur, quand le Seigneur n'a*
„ *point parlé?* Et pourquoi vouloit
„ honorer par le menſonge, celui
„ qui

„ qui dans ſon Evangile s'eſt apellé 1706.
„ la vérité.

Le bruit s'étoit répandu qu'un St. Evèque Prédéceſſeur de Fléchier, avoit été enterré ſur la Montagne où étoit élevée cette Croix. Fléchier *empêcha le Peuple crédule d'aller ſur* *Lett. Paſt.* *des traces imaginaires d'un Tombeau,* *p. 179.* *porter de vaines & indiſcrétes Priéres à un ſaint qu'on ne connoit point, & qui n'a peut-être jamais été.*

Il deffendit *de ratiſſer cette croix, ou d'en couper des morceaux, pour les regarder comme des reliques: ces parties ſeparées ainſi du tout, ayant perdu le mérite de la ſignification & de la repréſentation de la mort & des ſouffrances de J. C.* n'étoient *que des fragmens d'un bois commun, qui n'eſt plus digne d'aucun honneur.*

Après avoir ainſi reformé les pré- *p. 180.* *ventions & les ignorances d'un petit nombre de perſonnes,* le Prélat avoit *eu la ſatisfaction de voir croitre avec l'affluence du Peuple, la ferveur de la pieté dans un Culte religieux & raiſonnable:* c'eſt ainſi qu'il s'exprime. Ici il relevoit la véneration, qu'on a toujours eue pour la croix, la faiſant

1706. faiſant remonter à des tems reculés & controverſés entre les Catholiques & les Proteſtans. Il prenoit de là occaſion de juſtifier les vœux & les démarches de ſes Diocéſains auprès de la croix de S. Gervaſi. Reflechiſſant enſuite ſur la nature des Miracles, & ſur leurs effets, il tiroit ces concluſions.

ib. ſupra p. 188. „ Qui ſait ſi par cette croix nou-
„ vellement élevée, Dieu ne veut
„ pas reparer l'ignominie de tant
„ d'autres indignement briſées &
„ abbatuës; & ſi comme il a fait
„ voir en nos jours de véritables
„ Martyres, il n'a pas deſſein de
„ montrer de véritables Miracles.

„ Ce n'eſt pas notre deſſein pour-
„ tant, ajoutoit le Prélat, d'aprou-
„ ver tant de Miracles, que nous
„ n'avons pas encore jugé à propos
„ de vérifier dans les formes". On croioit cependant que le Prélat auroit dû commencer par là, & qu'il eut mieux valu ſe mettre en état par un examen ſage & refléchi de parler à ſon Troupeau d'une maniére poſitive, que de lui tenir ce langage.

„ Nous ne pouvons pas dire qu'il
„ y en ait (des Miracles operés par
„ la

» la croix) aucun de certain ; ni 1706.
» qu'il ſoit certain, qu'il ne s'en
» ſoit fait aucun. Mais comme il
» ne nous convient pas de favoriſer
» les opinions populaires ſur des
» faits qui ne ſont pas avérés, nous
» ne voulons pas auſſi laiſſer perdre
» le bien, que la Providence divi-
» ne veut tirer de cette dévotion,
» qui s'augmente tous les jours : il
» ne faut rien donner au menſon-
» ge, mais il ne faut rien ôter à
» la vérité ; & comme nous ne de-
» vons pas donner cours aux erreurs
» naiſſantes, nous ne devons pas
» auſſi arrêter le cours d'une ſour-
» ce nouvelle de bénédictions, qui
» s'ouvre & ſe repand dans nôtre
» Diocéſe.

Le Prélat défendoit enſuite à ſes Diocéſains d'aller à la croix par envie de voir des miracles, ni de ſe faire un honneur de raconter les Miracles qu'ils s'imaginoient avoir vu, ou qu'ils avoient entendu proclamer tumultuairement. Et il recommandoit à ſes Curés de ne donner aucune atteſtation de Miracles, dont on ne peut ſainement juger ſans les avoir examinés.

L'abus

1706. L'abus ou la fraude alloit loin à cet égard : la Province étoit remplie de fauſſes Relations de Miracles ſupoſés & de prétendues guériſons opérées par la croix, & atteſtées par les Eccléſiaſtiques mèmes, qui diſoient avoir été préſens, & avoir examiné les faits.

Fléchier, qui ne doutoit ni de la fraude ni de l'abus, & qui étoit témoin des railleries des Proteſtans à ce ſujet, ſe chargea d'examiner les faits : mais il ne tint point parole.

En attendant, la crédulité augmentoit ; & les miracles ſupoſés tous les jours à la Ste. Montagne ou à ce nouveau Calvaire, étoient autant de témoignages contre les Camiſars, qui avoient renverſé les croix en divers lieux, & contre les Proteſtans en général qui ſoutiennent qu'il ne faut point adorer la croix.

Mais ce que l'examen ne fit point, le tems l'opéra. L'impoſture fut découverte, le zéle s'affoiblit ; les miracles diſparurent, la foule ne fut plus empreſſée : elle ceſſat totalement & la croix de St. Gervaſi, la Ste. Montagne ou le nouveau Calvaire,

ne

ne tardérent point d'être déſerts. 1706.
Tout l'avantage qui en reſta, furent les richeſſes que la fraude & la crédulité y attirérent, dont la Paroiſſe & le Curé eurent tout le profit.

Cet abandon total vengea bien tôt les Proteſtans de toutes les avanies & inſultes, que ces faux miracles leur attiroient, comme à des ennemis de la croix: & juſtifia auprès de tous les Gens ſenſés, les démarches qui avoient donné lieu à Fléchier de leur adreſſer ces vives Exhortations.

„ Pour vous, mes très-chers Fré- *Lett. Paſt.*
„ res, qui ſortis depuis peu du ſein *p.* 101.
„ de l'erreur, n'avés pas encore le
„ gout de ces dévotions affectueuſes,
„ ne vous offenſés pas des honneurs
„ qu'on rend par raport à J. Chriſt,
„ à tout ce qui lui apartient, ou
„ qui le repréſente. Ne ſoiés pas les
„ ennemis de ſa croix, de peur d'en
„ être les adorateurs. Nous ne pré-
„ tendons pas qu'il y ait en cette
„ croix matérielle, ni divinité ni ver-
„ tu qui la puiſſe faire honorer; ce
„ n'eſt pas là que nous adreſſons nos
„ demandes, ou que nous attachons

„ nôtre

1707. „ nôtre confiance ; nous revérons „ ce qu'elle nous repréſente".

Queſtions propoſées par les Alliés à d'Aubigni. *MSS. Lett. d'Arzel. & de Clignet.*

La campagne s'étant terminée ſans qu'il eut paru aucune eſpéce de ſoulévement en France, les Puiſſances Maritimes irritées retirérent des mains du Marquis d'Arzeliers deux cent mille livres qu'il avoit reçu dans cette vue de S. M. Brit. Cependant elles ne ſe déſabuſérent ni de Sallier, ni de ſon pretendu d'Aubigni. Dès le mois d'Avril 1707. on lui envoia 14. queſtions tendant à connoitre ſi tout étoit prêt pour favoriſer le ſiége de Toulon, & l'entrée des Troupes de Catalogne dans les Cevennes. Rien de plus ſatisfaiſant que les reponſes à toutes ces queſtions ; tout étoit au mieux ; il n'y avoit plus qu'à faire certaines avances en argent : malheureuſement Clignet & d'Arzeliers n'en avoient plus ; & les Alliés avoient emploié à d'autres choſes, les fonds qu'on leur avoit rendus.

Il s'agiſſoit encore de s'entendre avec S. A. R. le Duc de Savoie, mais le prétendu d'Aubigni trouva à pro-

pos

pos de differer jufques à ce que ce Prince fut entré dans le Roiaume. 1707.

Le Duc de Savoie paffe heureufement le Var, & Cavalier eft dans fon armée: Vandermeer Envoié de LL. HH. PP. auprès de S. A. R. écrit donc à d'Arzeliers qu'il faut que les entrepreneurs du Vivarais fe mettent inceffamment en Campagne, & que Sallier y aille mettre tout en mouvement.

Le Duc de Savoie paffe le Var. On veut que les Camifars agiffent.

Rien n'égale fes bonnes difpofitions: & afin que l'on en foit mieux convaincu, il prend la pofte & fe rend à Turin: mais il s'éléve une petite difficulté dans fon efprit qui allarma fon courage: c'eft que s'il étoit pris, il pourroit bien périr par la main du boureau, & il n'étoit pas né pour cette efpéce d'héroïfme; auffi déclara-t-il qu'il vouloit au cas qu'il fe rendit en Vivarais, que S. A. R. l'avoua pour un de fes Agens: il eft bon de l'entendre lui même; & de voir jufqu'où il portoit les fublimes efforts de fon zéle, & de fon courage, & ce que fa vanité étoit capable de lui faire dire à fa louange.

„ Je n'ai pas de plus grand défir

Lettre de Sallier à

„ au

1707. „ au monde ”, écrit il à d'Arzeliers le 14. d'Août veille de ſon depart. „ Je n'ai pas de plus grand déſir „ au monde que de ſervir mes maî„ tres, quand même mon intérêt „ ne s'y trouveroit pas; quoique „ je ſuis très perſuadé qu'ils ſauront „ bien recompenſer ceux qui ſe ren„ dent utiles. Je n'épargnerai point „ ma vie pour cela: c'eſt dans cet„ te vue M. que je me fais un plaiſir „ d'aller auprès de M. l'Abé (*le Duc* „ *de Savoie*) afin d'aller s'il eſt poſſi„ ble avec le garçon (*Cavalier*) qui „ eſt auprès de lui, à Mendes (*Ceven*„ *nes*) & de là à Baux (*Vivarais*). „ Si cela arrivoit nous ferions des „ profits conſiderables, car je ſuis „ auſſi bien connu à Baux que lui „ à Mendes: j'oſe même dire, des „ Marchands de plus grande conſi„ deration, & je connois des Négo„ cinas qui ſont auprès du Prieur „ (*le Duc de Savoie*), qui ſe feroient „ un plaiſir d'y aller, & qui ſont des „ gens à bien entendre le Negoce. Je „ ſai ce que j'avance, de leur propre „ bouche; mais il faudra que M. le „ Prieur & ſon Aſſocié (*l'Angleterre*) „ nous

d'Arzeliers pour avoir le titre d'Agent du Duc de Savoie.

„ nous regardent comme leurs pro- 1707.
„ pres Garçons de Boutique, afin
„ que nous ne puiſſions craindre
„ que la mort ſans autre ſuplice.
„ Je le leur repréſenterai & à l'hom-
„ me (*Vandermeer*) à qui vous &
„ Mrs. les Fréres (*Clignet*) écrivés,
„ qui eſt auprès d'eux. Car cela ſe-
„ roit fort eſſentiel & d'une grande
„ conſequence".

Sallier arrive à Turin: le projet ſelon lui ne dépend plus que d'une bataille.

Arrivé à Turin le 24. Août, il y trouva des perſonnes qui lui conſeillérent de ne point paſſer outre: il ſavoit bien lui même qu'il n'iroit pas plus loin. Il fit de là le Sancho-Pança; & loin des coups, il fut d'avis de voir de quelle maniére tourneroient les affaires. La réuſſite du projet ou le ſoulévement du Vivarais ne dépendoit plus de l'entrée de ſon Alteſſe Royale en France, mais du gain d'une Bataille: ſans cela, il n'y avoit rien à faire.

„ Je ſuis arrivé ici le 24. au ſoir,
„ écrit-il à d'Arzeliers le 27. Août:
„ on ne me conſeille pas d'aller à
„ Génes. Il faut attendre à quoi
„ aboutira le ſiége de Toulon. On
„ n'a pas diſcontinué de le bombarder

1707. „ depuis la nuit du 18. au 19. Les
„ lettres de hier au ſoir diſent qu'il
„ eſt preſque tout brulé: qu'il n'y
„ a cependant pas aparence que ſon
„ Alteſſe le prenne, puiſqu'on n'y
„ a point ouvert de tranchées; &
„ qu'il faudra que ſon Alteſſe ſe con-
„ tente de ruiner cette place &
„ ſon Port. L'armée des deux Cou-
„ ronnes eſt auſſi forte en nombre
„ en ce Païs là que celle des Alliés;
„ mais de méchantes Troupes. Les
„ Ducs de Bourgogne, de Berri, &
„ de Berwick s'y doivent rendre
„ avec des renforts: on croit qu'il
„ y pourroit bien avoir une batail-
„ le. Si cela arrivoit & que l'armée
„ des deux Couronnes la perdit,
„ la Provence & le Dauphiné en
„ ſouffriroient; & faciliteroient aux
„ Mécontens du Languedoc & des
„ Cevennes, de faire paroitre leur
„ mauvaiſe volonté. Je ſuis d'avis
„ de reſter ici pour voir à quoi tout
„ aboutira; & ſuivant cela, je pour-
„ rai aller trouver M. l'Abé; car
„ pour le preſent, je riſquerois beau-
„ coup d'être pris".

Le ſiége — Bien loin qu'il y eut une bataille

&

& qu'elle fut à l'avantage des Alliés, S. A. R. leva le ſiége de devant Toulon au grand étonnement de tout le monde. Rien ne pouvoit être plus heureux pour tirer d'intrigue Sallier & ſon prétendu d'Aubigni pour cette année. Ce dernier ne manqua pas de faire valoir cet événement à ſon avantage : lui ſeul faiſoit l'apologie de ſa conduite. Il n'avoit point *remué, parce qu'il n'avoit pas été prudent de le faire: & que lui & tous ceux qui l'auroient ſuivi, ſeroient péris* infailliblement *par la main du boureau.*

1707.

de Toulon levé, & les Alliés ſe retirent.

Les Puiſſances Maritimes ne goutérent pas extrémement ces raiſons. Elles paroiſſoient perſuadées, que d'Aubigni auroit pu mieux faire. Mais ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que ce maitre fourbe, oſa encore demander juſques à dix mille livres à la fois.

Nouvelles demandes de d'Aubigni rejettées.

„ Nous avons apris, diſoit-il dans „ ſa lettre du 18. Novembre, la „ priſe de Suze, qui doit être ſui„ vie ſuivant les aparences de celle „ de la Peyrouſe ; & comme cela „ donneroit entrée aux Marchan-

1707. ,, diſes (*les Troupes*) que nous avons
,, en Italie & qu'elles pouroient faci-
,, lement parvenir juſques à nous:
,, nous vous prions de tenir prêtes
,, mille aunes de rubans (*dix mille*
,, *livres*) des plus beaux & des mieux
,, conditionnés, pour nous les faire
,, tenir au premier avis.

La demande parut trop forte, & fut refuſée; mais d'Aubigni ne ſe rebuta pas; il revint plus plus d'une fois à la charge, & fut écouté.

Prophêtes Camiſars à Londres Ils y ont des revelations.

Il parut à Londres vers l'Automne de 1706. trois Camiſars qui firent grand bruit: *Elie Marion* de Barre, *Durand Fage* d'Aubais & *Jean Cavalier* de Sauve. Le premier avoit été Chef dans les Cevennes d'une petite Troupe de Camiſars: à cette qualité, il joignit encore celle de Prophête: mais ſes revélations auparavant confondues parmi les Mécontens avec celles de tant d'autres Prophêtes, devinrent célébres à Londres & eurent des ſuites qui paroitront intéreſſantes. On verra que tout le merveilleux n'étoitpas à la Montagne de S. Gervaſi.

On court les entendre. Trois perſon-

On avoit oui dire des choſes ſi ſurprenantes de tout ce qui s'étoit paſſé

passé dans les Cevennes pendant trois ou quatre ans, qu'au seul nom de Camisars, chacun sentit sa curiosité vivement excitée. On courut les voir & les entendre: trois personnes même, le célébre Mathématicien *Nicolas Fatio*, *Jean Daudé* & *Charles Portalés* s'érigérent en sécrétaires pour recueillir & rediger les paroles, que ces Etrangers prononçoient dans leurs extases & qu'ils apelloient des *Avertissemens Prophétiques*.

1707.

nes recueillent leurs discours.

Les Esprits ne tardérent pas à être partagés & sur les Prophètes & sur leurs Prophèties. Quelques personnes, mais en petit nombre, crurent qu'il y avoit quelque chose de surnaturel dans ces extases, parce que ces Inspirés mêloient continuellement dans leurs discours peu suivis, des exhortations à la crainte de Dieu & à la repentance. D'autres suspendirent leur jugement, jusqu'à ce qu'on fut mieux informé de l'état de ces gens là qui pouvoient être des Fanatiques ou des fourbes, tout comme des Inspirés. Des troisiémes plus décisifs & les aiant observé de près, ne doutérent point que ce ne

Jugemens qu'on en porte.

1707. fussent des fourbes, dont le des
étoit d'obliger les Puissances à
voier une armée dans les Cevenn
suivant le projet qui en avoit
fait l'année précedente.

Cette Prophétie de Marion du
Septembre les confirma dans
pensée. "Le Diable s'en va dét
„ Les belles promesses que j'ai à
„ faire! La Trompette va sonn
„ le feu, les foudres, & les
„ reaux sont prêts pour les en
„ mis. Comme il y a beaucou
„ gens qui ne viennent que pa
„ esprit de curiosité, je ne veux
„ que ma parole soit manifestée à
„ tel Peuple. Prépare toi à pa
„ bien-tôt de ce Païs, pour a
„ vers tes fréres afin d'y comba
„ plus que jamais.

Anglois qui les favorisent, ou les imitent.

Quelques Anglois donné
dans les visions des Inspirés. L
les suivit avec tant d'ardeur & d
siduité qu'il devint bien-tôt
même un Prophète des plus i
minés. *Misson* si connu par ses v
ges d'Italie, fut encore un de le
plus ardens zélateurs, & leur p
zélé Apologiste.

L'E

L'Evêque de Londres ſouhaitant d'être informé du caractére & de l'état de ces gens là, donna ordre à Meſſieurs du Conſiſtoire de la Savoie d'en prendre connoiſſance & de lui en rendre compte. Les trois Prophètes Camiſars parurent en conſéquence pluſieurs fois devant le Conſiſtoire; entre une multitude de queſtions qu'on leur fit, on leur demanda quelle étoit leur religion, & s'ils ſeroient prêts à mourir pour elle. Il arriva même à Elie Marion le 7. d'Octobre, étant tous les trois chés Armand Dubourdieu Moderateur pour lors du Conſiſtoire, d'être viſité de l'Eſprit; ce ſont ſes termes. 1707.

Acte publié contr'eux.

Ils paroiſſoient fort contens les uns des autres, lorſque les trois Camiſars aprirent que la plupart des membres de cette Compagnie parloient en public ſur leur compte de la maniére la plus deſavantageuſe. Trouvant ce procedé *cruel & injuſte*, ils refuſérent conſtamment d'y comparoitre de nouveau.

Le Conſiſtoire irrité, dreſſa le 2. Janvier 1707. un acte par lequel il déclaroit que les mouvemens de ces

1707. Inſpirés, n'étoient que l'effet d'une habitude volontaire, tout à fait indignes de la ſageſſe du St. Eſprit; & qu'il y avoit dans leurs diſcours des prédictions déja refutées par l'événement, & des blaſphèmes très dangereux à la Religion.

Et cet Acte fut lu publiquement en chaire le Dimanche 5. du même mois, dans l'Egliſe de la Savoie & dans deux autres qui en dépendent.

Ecrits & Troubles qu'il occaſionne.

Une telle demarche, blamée des uns & extrêmement aplaudie par d'autres, attira une infinité de troubles & enfanta une foule d'Ecrits. Miſſon prétendoit qu'on eut pu faire un gros volume de tous les maux & de tous les déſaſtres qui marchérent à la ſuite de cet acte.

Nous nous propoſions d'abord d'en rendre un compte impartial: on y eut vu des exemples étonnans de ce dont eſt capable la paſſion & le préjugé: mais il faut une fois arriver à la fin de cet ouvrage.



HISTOIRE DES TROUBLES DES CEVENNES.

LIVRE SEIZIEME.

SOMMAIRE.

Soulévement dans la Province du Vivarais. Manifeste des Mécontens: leur intrépidité dans divers combats, où ils se battent un contre vingt. Billard tué. Mouvemens dans l'Etranger en faveur de ce soulévement quand il est déja dissipé. Nouvelles fourberies de Sallier. Gens arrêtés dans les Cevennes & exécutés. Assemblée religieuse surprise & écharpée. Descente des Alliés en Languedoc

N 5 pour

pour affoiblir l'armée de Catalogne: ils réussissent & se rembarquent. Nouveau fourbe sur la scéne: ruses qui le tirent d'intrigue. Malheureuse fin de plusieurs Chefs des Mécontens & de l'Abé de la Bourlie. Paix d'Utrecht. Nouvel ordre de personnes qui s'élévent en Languedoc & qui font disparoitre tout esprit de revolte.

1709. Mars.

Précautions de Baville. *B. T. IV. p.* 217.

LE calme dont on jouissoit depuis quelque tems en Languedoc, n'étoit pas capable de tranquilliser les Puissances qui y commandoient: on craignoit toujours quelque nouvel orage. Pour le prévenir, Baville entretenoit sans cesse à Geneve & dans les Païs Etrangers, des gens affidés qui l'avertissoient de toutes les démarches de ceux qui auroient pu rallumer le feu de la revolte; il s'attachoit sur tout à faire garder soigneusement tous les passages du Rhône.

Tant de soins furent inutiles: dès le commencement de cette année, trois fameux Camisars partis du fond de la Hollande pénètrérent en Vivarais

rais & y rallumérent un feu mal éteint & si dangereux dans les circonstances actuelles. 1709. Mars.

Trois Camisars rentrent en France.

MSS. ibid.

C'étoient *Daniel Gui* dit Billard Lieutenant Colonel de Cavalier, *Dupont* qui avoit été son secretaire & *Abraham Mazel*. Ce dernier s'étoit trouvé à la mort de l'Abé du Chaila, & ne doutoit point d'avoir été apellé à mettre en fuite les Prêtres: il avoit fait gloire en 1702. d'avoir soulevé les Cevennes en obéissant à ces mêmes inspirations: il s'étoit échapé lui 17me. de la Tour de Constance; & avoit eu le sécret de faire sa paix & de se retirer en 1705. dans l'Etranger, aux dépens du Roi & escorté par son ordre.

Ils étoient envoiés par Miremont & par Cavalier qui se proposoit même de les suivre, si les Puissances Maritimes, entrant dans ses vues, le mettoient en état de les remplir. En passant à Geneve, leur confrére Atgier dit la Valette avec qui ils eurent des conférences, leur procura de l'argent (*a*)

N 6 &

(*a*) Le reçu qu'ils en firent & que j'ai en

1709. Mars. & un guide nommé *Antoine Salier* (*a*).

Ils partirent de cette Ville le 26. Mars; & ne marchant que la nuit, ils arrivérent en cinq jours sur les bords du Rhône: un Batelier refusa de les passer à des heures indues. La Baume garde à Valence fut plus complaisant: il leur fit traverser sur le soir ce fleuve, vis-à vis de Soyon. A peine furent ils embarqués, qu'un orage impétueux obligea les gardes qui étoient de l'autre côté, de se retirer: ce qui leur évita la peine de disputer le passage aux Camisars, qui

en original, étoit conçu en ces termes. *Nous soussignés declarons avoir reçu de M. Henri Paut la somme de trente Louis d'or que promettons de lui paier à sa volonté: fait à Geneve le 8. Mars* 1709. Signé Billard, Abraham, Dupont, la Valette.

(*a*) Salier eut quatre Louis de recompense, qui devoient lui être paiés à Geneve à son retour par le Marquis d'Arzeliers: *Nous soussignés déclarons*, disent-ils dans leur reçu, *devoir au nommé Antoine Salier résident à Lausanne la somme de quatre Louis d'or, d'argent qu'il nous a prêté, que promettons de lui paier à la première réquisition; à Geneve le* 25 *Mars* 1709. Dupont, la Valette, Abraham.

qui étoient déja resolus de se bien défendre. 1709. Avril.

Arrivés en Vivarais, ils s'adressérent à *Paul Ebrui* dit S. Paul, le Prédicant le plus renommé dans ce tems là de ces contrées. Ils s'ouvrirent à lui de leur dessein, dans l'espérance non seulement qu'il l'aprouveroit, mais encore qu'il aideroit efficacement à son exécution; ils se trompérent: le Prédicant qui n'osa pas leur dire tout ce qu'il pensoit, les assura néanmoins qu'ils ne réussiroient pas: qu'ils ne sauroient subsister dans le Païs faute de vivres, & qu'ils trouveroient peu de personnes qui voulussent les suivre, & entrer dans leurs vues.

Ces raisons ou quelques autres leur firent prendre le chemin des Cevennes; mais en traversant Vals lieu renommé par ses eaux minerales, ils y trouvérent le nommé *Justet* qui suspendit leur marche. Justet étoit un Païsan de Vals, mais homme brave, qui avoit du service, qui souffroit avec impatience les mauvais traitemens qu'on exerçoit depuis tant d'années contre les Protestans & qui soupi-

Ils font un soulévement en Vivarais.

1709. Avril. ſoupiroit avec ardeur après le retabliſſement de leurs anciens Priviléges. Il ne fut pas plutôt informé du deſſein qui avoit ramené les Camiſars en France, qu'il l'aprouva & qu'il promit de les ſéconder de tout ſon pouvoir; & d'avoir bien tôt nombre de jeunes gens à ſes ordres, pleins de courage & de bonne volonté.

Ils convinrent auſſi tôt enſemble de tout ce qui leur parut propre à favoriſer l'entrepriſe. Ils n'avoient ni armes, ni munitions; & ſe trouvoient dans une impoſſibilité preſque totale de ſe procurer des vivres, la rigueur de l'hyver aiant fait perir les blés: mais pleins de confiance en la Providence, dans la juſtice de leur cauſe, & dans les ſecours qu'ils attendoient des Païs Etrangers, ils oſérent ſe flater de ſurmonter tous ces obſtacles, quelque difficile que cela leur parut à eux mêmes. Ils eſperérent de trouver des armes & des munitions dans quelques Châteaux où ils crurent pouvoir pénêtrer; & par celles-ci d'en avoir bien-tôt d'autres, en déſarmant les Troupes qui oſeroient les attaquer, ou en remportant ſur elles des Victoires com-

complettes. A l'égard des vivres, ils comptérent beaucoup ſur la frugalité de ceux qui ſe joindroient à eux pour une ſi bonne cauſe, ſur les proviſions qu'ils pourroient enlever aux Troupes, & ſur l'argent qu'ils recevroient des Païs Etrangers, & qui les mettroit en état d'en acheter à haut prix. 1709. Avril.

Exprès qu'ils envoient dans les Cevennes dans les mêmes vues

Ils jugérent de plus qu'il étoit abſolument néceſſaire de faire ſou lever les Cevennes, en même tems que le Vivarais; & qu'il faloit par conſéquent envoier des exprès à Cla ry, & à ce petit nombre de Camiſars qui s'y tenoient cachés depuis les ſuplices de Ravanel & de Catinat. L'on chargea de la commiſſion deux filles Prédicantes & Prophêteſſes, nommées *Marie Deſubas* & *Eliſabeth Catalon.*

Lettre qu'ils écrivent dans l'Etranger.

Ces réſolutions priſes, Billard & ſes Camarades parcoururent le bas Vivarais pour y ſonder les diſpoſi tions des eſprits, & y faire des en rolemens. A ſon retour, il écrivit la lettre ſuivante en datte du 18. Avril à ſon ami la Valette; & celui

ci

1709. Avril. ci devoit la faire parvenir à Flottard en Hollande, ou à Cavalier lui même.

„ Vous ſaurés que j'ai fait le tour
„ du bas Vivarais : j'y ai trouvé
„ de bonnes ames. La jeuneſſe me
„ paroit toute de feu pour ſecouer le
„ joug. Je vai dans le haut Viva-
„ rais, & ſi je trouve là les mê-
„ mes diſpoſitions que dans le bas,
„ je ne manquerai pas d'en profiter,
„ d'y aſſembler la jeuneſſe & tous
„ les bien intentionés. J'en ai déja
„ une centaine de prêts au premier
„ ſignal. J'envoie des exprès à Cla-
„ ris, afin qu'il travaille de ſon
„ coté, & qu'il ſe diſpoſe à ſe join-
„ dre à nous lors qu'il le faudra,
„ ce qui me paroit facile. Si les
„ Puiſſances Proteſtantes nous en-
„ voient de l'argent, les choſes
„ réuſſiront bien mieux : car je pour-
„ rai armer facilement les bien in-
„ tentionnés, au lieu que je ſerai
„ contraint de faire déſarmer les
„ Anciens Catholiques, ce qui ſe-
„ roit pour nous un ſurcroit d'en-
„ nemis. Ainſi je ſuis perſuadé, que
„ vous ferés ſentir aux perſonnes
„ qui veulent nous aider, le bien

„ qu'un

„ qu'un peu d'argent produiroit ſi 1709. Mai.
„ on nous l'envoioit. Les Papiſtes
„ ſeroient les premiers à ſe déclarer:
„ & tel qui auroit eu envie de nous
„ vendre, nous recevra chés lui,
„ ſi nous leur paions ce qu'il fau-
„ dra prendre pour nôtre ſubſiſ-
„ tance".

Meurtre de Vocance Gentilhomme du Vivarais.

Juſtet amena aux trois Chefs Camiſars trente jeunes hommes pleins de bonne volonté, tous de la Paroiſſe de Vals, & que la faim autant que leur zéle pour la Religion avoit fait ſortir de leurs chaumiéres. Tous enſemble, ils parcoururent les Boutiéres: leur premier exploit fut de ſe deffaire vers la fin de Mai d'un Gentilhomme nommé de *Vocance*, qui à la tête des Milices ou des Compagnies franches avoit ſouvent maſſacré les Proteſtans dans leurs aſſemblées, & leur avoit fait beaucoup de mal dans diverſes occaſions. Ils lui dreſſérent une embuſcade à ſon retour de la foire de Mezillac, & le tuérent avec un Proteſtant nommé Dubay qui ſe mettoit en devoir de le défendre.

Ce meurtre fut comme le ſignal de

C'eſt le

1709. Mai.

signal de la guerre. B. T. IV. p. 223.

de la revolte, & les Puiſſances ne doutérent point qu'il ne fut venu dans le Vivarais des Etrangers, pour ſoulever le Païs. Elles eurent d'autant plus lieu de s'en convaincre qu'il leur tomba entre les mains deux lettres interceptées, venues des Païs Etrangers en datte du 11. & du 12. Avril de la même année 1709. La premiére étoit conçue en ces termes.

Lettres aux Rebelles interceptées.

„ Les perſonnes que Cavalier vous
„ a envoié, ſont les fréres Billard
„ & Dupont; il a reçu des nou-
„ velles de leur arrivée: faites moi
„ ſavoir tout ce qui ſe paſſe, & je
„ vous inſtruirai de tout ce que je
„ ſaurai ".

Cavalier diſoit dans l'autre: "je
„ n'ai jamais douté, ma chére ſœur,
„ du zéle & de la bonne affection
„ de nos Compatriotes. Il ne tien-
„ dra pas à moi, qu'ils n'aient plei-
„ ne ſatisfaction: mais à la vérité,
„ je crois que la Paix arrêtera tous
„ nos bons deſſeins; on la croit
„ comme faite: cependant, il faut
„ toujours avoir eſpérance en Dieu,
„ & implorer ſon ſecours. J'eſpére
„ qu'on parlera de nous dans la
„ Paix

„ Paix : cette grande Reine est 1709. Juin.
„ pieuse. Donnés moi des nouvelles
„ de mes parens & du cher frére
„ Claris. Vous avés vû les person-
„ nes dont je vous ai parlé par ma
„ précedente, ou vous les verrés
„ bien-tôt : conduisés vous par eux.
„ Je vous souhaite toute sorte de
„ benedictions".

Le Duc de Roquelaure qui commandoit en Languedoc & Baville, allarmés, ordonnérent incessamment & de la maniére la plus pressante à tous ceux qui gardoient les entrées de la Province, de redoubler leur vigilance : mais il étoit trop tard.

Un soulévement dans les conjonctures leur faisoit tout craindre. Autres sujets d'allarmes. *ib. p* 243.
„ La France étoit alors, dit Brueys,
„ dans le plus fort d'une longue &
„ cruelle guerre : la Campagne alloit
„ commencer : les pertes que nous
„ avions faites avoient reveillé l'esprit
„ de revolte parmi les Religionnai-
„ res : les espérances de Paix dont
„ on se flatoit de tems en tems,
„ s'évanouissoient presque en naissant.
„ Nous sortions d'un Hiver terri-
„ ble qui avoit ravagé la terre, &
„ annon-

1709. Juin. „ annoncé la famine: les Peuples, „ sur-tout ceux des Montagnes, se „ sentoient déja pressés de la faim. „ Tous ces malheurs ensemble faisoient apréhender, que des Gens „ à qui la vie étoit à charge, ne „ se laissassent facilement entrainer „ dans la rebellion; & que les agitations sanglantes, qui avoient „ désolé le Languedoc, ne vinssent „ à recommencer.

„ Nous étions d'ailleurs peu en „ état dans la Province, de soutenir une affaire si dangereuse. Dans „ le Vivarais, nous n'avions que „ trois Compagnies de Suisses, & „ le Régiment de Boulay, qui n'étoit „ guéres en état de bien servir. M. „ le Duc de Roquelaure n'avoit dans „ le Languedoc, que le Régiment „ de Dragons de la Province, deux „ Compagnies d'Irlandois, & quelques méchantes Milices. Il attendoit des Troupes; mais il n'avoit „ ni bled pour les nourrir, ni argent pour les paier. M. Courten, „ qui commandoit les Suisses en „ Vivarais, faute de paie, n'osoit „ se fier à eux: les soldats com-

„ men-

„ mençoient à déserter, & les Peu- 1709.
„ ples crioient ". Juin.

Après le meurtre de M. de Vocance, les Camisars s'allérent cacher dans un profond Ruisseau, bordé de toute part de rochers & de précipices, au dessous d'une maison nommée *le Mounet* : de là ils s'en furent au bout de quelques jours du côté de Groson, enlever les armes du Château de Bots apartenant au Marquis de Brison. Ils s'y munirent de plusieurs armes offensives, fusils, pistolets, hallebardes, de poudre & de plomb.

Les Mécontens enlevent les armes du Chât. de Bots. *M SS.*

Ils se retirérent ensuite dans une maison nommée *Tachais*. On s'aperçut de leur marche; & on en avertit de Rapine qui commandoit un Détachement de Suisses à Vernoux: il se mit aussi-tôt en mouvement pour leur donner la chasse. Il y a aparence que les Camisars l'eussent laissé passer tranquilement, si un soldat de son Avant garde ne se fut avisé de vouloir entrer dans la maison où ils étoient cachés. Ils en sortirent si brusquement & avec tant de resolution, que Rapine & le

Ils mettent en fuite un Détachement. *B. T. IV. p. 227.*

1709. Juin.

le corps de Troupes qu'il commandoit étourdis & consternés ne pensérent qu'à la fuite. Ils furent poursuivis par les Camisars près d'une heure & jusqu'au village de Gilhoc, où l'Officier prudent se retrancha derriére des murailles, dans l'Eglise & dans le Clocher. C'est de là qu'il commença à faire feu, mais sans succès (*a*).

ccidens ui dérangent eurs lans. *MSS.*

Les Camisars n'àvoient point voulu paroitre jusques ici publiquement, parce que lur nombre étoit excessivement petit, n'allant pas à cent personnes; & parce qu'ils attendoient d'être

(*a*) De Brueys assure qu'on se tira les uns sur les autres depuis dix heures du matin jusqu'à la nuit, & qu'il n'y eut de la part des Troupes qu'un soldat tué & deux légérement blessés: & de la part des Camisars, cinq ou six hommes tués. Ce dernier fait n'a aucun fondement, & n'a été avancé que par Brueys.

Cet Historien ajoute que le Chef de la Troupe Camisarde fut vû de fort près, qu'il étoit vétu de bleu, avec une plume au Chapeau de même couleur; qu'il n'avoit qu'un pistolet à la main; & qu'il crioit de tems en tems aux Suisses, » Messieurs, rendés vous, on vous fera » bon quartier.

d'être informés du ſuccès de leur ambaſſade auprès de Claris : trois choſes dérangérent ce plan & ſauvérent la France d'un ſoulévement qui pouvoit avoit des ſuites. La premiére fut la démangeaiſon de ſe défaire de Vocance ; ce qui mit aux écoutes les Puiſſances, l'Officier, & le ſoldat. La 2de. l'imprudence des deux Prophèteſſes envoiées dans les Cevennes. Elles voulurent le 8. Juin convoquer une aſſemblée à la Maiterie de *Cornon* près de Nimes : cette aſſemblée fut découverte. Les ſoldats tombérent deſſus, & firent quatre vingt douze priſonniers, qui furent le 18. du même mois condamnés, les hommes aux Galéres, les femmes à être enfermées dans les priſons d'Aygues-Mortes, & les filles dans celles de Carcaſſonne. Cet événement repandant la terreur dans les eſprits, retint ceux qui auroient été diſpoſés à ſe joindre à Clary. Enfin la curioſité de ce ſoldat qui vouloit entrer dans la maiſon où s'étoient cachés les Camiſars & qui les força à paroitre, déconcerta entiérement leurs vues. Dès lors

1709. Juin.

Mécon-
tens.
B. T. IV.
p. 231.

Camilars publierent une es[...]
Manifeste, dont ils firent r[...]
une copie à de Rapine: tel é[...]
écrit au raport de Brueys [...]
l'avoir copié sur l'original, [...]
rien changer.

„ Dieu benisse nôtre ent[...]
„ & préside en nos Conseil[...]
„ que nous ne puissions jam[...]
„ entreprendre, qui ne soit [...]
„ gloire, pour l'édification [...]
„ Prochains, & pour l'avan[...]
„ de son Regne, Amen.

„ Vous ne serés pas [...]
„ Messieurs du Clergé, de [...]
„ vous arrive aujourdhui, [...]
„ avoir servi de Langues [...]
„ lées, & de boutefeux, no[...]
„ fraudé la foi: vous qui se[...]

,, quel ordre que vous puiſſiés être, 1709. Juin.
,, que je m'en prens à vous en perſonne, & à tous vos Emiſſaires, comme étant les ſeuls Perturbateurs du repos public, pour vous faire reſtituer tout ce que vous & vos Ancêtres nous avés uſurpé, & à nos péres : vous déclarant que nous prétendons & que nous voulons être remis dans nos anciens Privileges ; & voulons nôtre liberté, qui eſt les Edits de Nantes, de la maniére qu'ils étoient lorſque vous les avés violés par vos enchantemens diaboliques, ne prétendant rien paier à l'avenir, que les deniers qui ſeront légitimement dus.

,, Nous voulons auſſi abſolument l'élargiſſement de tous les priſonniers, galériens & exilés ; en un mot tous ceux & celles qui ſouffrent pour cauſe de Religion, ſans diſtinction de perſonne.

,, Je déclare, & nous déclarons avec une promeſſe inviolable, à tous les anciens Catholiques, qu'il ne leur ſera fait aucun tort préjudiciable, ni à toute autre ſecte,

1769. Juin. „ ou Religion, à la reserve qu'ils
„ ne viennent en armes contre nous;
„ car s'il y en avoit qui fussent assés
„ foibles que de se laisser persuader
„ aux Emissaires, je veux dire aux
„ ennemis du repos public, nous
„ leur déclarons qu'ils n'ont point
„ de grace à espérer, ni tous ceux
„ qui seront contre nous, de quelle
„ Religion qu'ils soient.

„ Nous voulons aussi servir Dieu,
„ chanter ses immortelles louanges,
„ & faire annoncer sa parole par-
„ tout où nous passerons.

„ Je remonte à la source de nôtre
„ mal, parlant à tous les Vicaires,
„ Prieurs & Prêtres, & autres qui
„ causent la désunion & veulent
„ détruire l'Empire de Nôtre Sei-
„ gneur Jesus-Christ, qu'ils aient
„ à se retirer de parmi nous, sur
„ peine de la vie; & aux Paroissiens
„ qui les garderont dans leurs Com-
„ munautés, d'être traités suivant
„ les Loix militaires, qui sont d'être
„ pillés & brulés, faute d'obéissance.

„ Assurant à tous les Peuples,
„ qui liront ou entendront parler
„ de la susdite entreprise, que nous

„ ayons

„ avons jetté les foureaux de nos 1709.
„ épées en arriére, avec promesse Juin.
„ de ne les plus remettre, que les
„ demandes ci dessus ne soient ac-
„ cordées. Fait au Désert le 12. Mai
„ 1079. *Abraham* signé ”.

Cet écrit qui fut imprimé dans la suite contenoit outre ce que l'on vient de voir cette déclaration que Brueys a retranché, *que les armes qu'ils avoient pris n'étoient point pour se soustraire de l'obéissance & fidélité qu'ils devoient au Roi, ni pour s'exempter de paier la Taille, mais pour se décharger des Impots nouveaux dont ils étoient accablés; invitant les Catholiques de se joindre à eux pour le même sujet.* Cet Article étoit peut-être le plus dangereux du Manifeste, par les encouragemens qu'il pouvoit donner aux Catholiques, & Brueys nous aprendra les craintes que l'on eut à cet égard.

Après l'affaire de Gilhoc, Courten qui commandoit en Vivarais les Bataillons Suisses, dépêcha un courier au Duc de Roquelaure, pour l'avertir de ce soulévement; & du Molard Subdelégué de Baville dans ce Païs

1709. Juin. là, donna à cet Intendant les
mes avis & lui envoia l'écrit q
viens de raporter.

Circonstances qui augmentent la fraieur. ib. p 238. A cette nouvelle qui parut
derniére conséquence, de Ro
laure & Baville formérent le de
de se rendre en personne da
Vivarais, pour y étouffer le mal
sa naissance.

Un soldat qui avoit été pris
les Camisars & renvoié par eux
aucun mal, acrédita le bruit qui c
roit déja que Cavalier étoit le
de la Troupe; il assuroit lui a
parlé, & en faisoit un portrait
ressemblant: ce qui suposé vrai,
doit dans l'esprit des Puissance
soulévement beaucoup plus da
reux. Pour augmenter encore
B. T.IV. p. 239. craintes, Baville se rapella q
1702. trois Officiers Reformés
nus de Hollande aiant été arrêté
passant le Rhône, l'un d'eux
déclara que le Pensionnaire Hei
les avoit envoiés avec un proje
Revolte, dans lequel il leur
noit pour principale instruction
ne point tuer, ni bruler; mais
ment de promettre aux Peuple
dé

décharge des Impots & le rétabliſſement de la Religion Proteſtante: enſorte qu'il ne pouvoit s'empècher de conclure que le préſent ſoulévement ne fut un plan de Revolte corrigé ſur celui des Cevennes, & formé ſur le modéle de celui qu'Heinſius avoit autre fois dicté à ces trois Officiers. D'où Baville & le Duc tiroient cette funeſte conſéquence, qu'il *étoit à craindre que ce nouveau ſoulévement ne fut plus dangereux que celui des Cevennes, par cela même qu'il étoit plus moderé; & qu'il ſollicitoit également à la Revolte & les Catholiques & les Religionnaires, en promettant à ceux là la décharge des Impots, & à ceux-ci le rétabliſſement de leurs anciens Priviléges.* 1709. Juin.

Ajoutons à tous ces ſujets de fraieur la ſituation du Vivarais & la ruſticité de ſes Habitans.

„ Ce qui rendoit, dit Brueis, ce ſoulévement encore plus à craindre, c'eſt que le Vivarais eſt un Païs plus rude que les Cevennes; & par conſéquent plus favorable à des Revoltés: il eſt vrai que les Cevennes ont des Montagnes & *ib. p.* 241.

1709. Juin. „ des bois, qu'on ne pénètre qu'a-
„ vec peine; mais on y trouve de
„ beaux Valons, & en plusieurs
„ endroits des routes assés commo-
„ des: au lieu que dans le Viva-
„ rais, les Montagnes sont plus
„ hautes, les bois plus épais, les
„ Valons affreux; en sorte que la
„ seule vûe de ce Païs sauvage fait
„ horreur aux voyageurs.

„ De plus, comme les Peuples
„ tiennent ordinairement quelque
„ chose de la nature des Païs qu'ils
„ habitent, les Vivarois étoient
„ beaucoup plus à craindre que les
„ Cevenols: ceux ci par le commer-
„ ce qu'ils ont avec leurs voisins
„ du bas Languedoc, ont un peu
„ adouci la rusticité de leur natu-
„ rel, & quoi qu'ils soient demeu-
„ rés légers & malins, ils sont néan-
„ moins devenus assés faciles & so-
„ ciables: ceux-là qui ne sortent
„ jamais de leurs Montagnes, ont
„ conservé toute leur férocité, &
„ sont farouches & intraitables.

Roquelaure & Baville. C'est le 15. de Juin, que Baville & Roquelaure se mirent en marche pour le Vivarais: en partant, ce der-

dernier écrivit au Duc de Berwick qui étoit en Dauphiné de lui envoier des Troupes: & l'Intendant qui s'occupoit du soin de garantir la Province de la famine, & qui pour cela avoit envoié querir du bled au Levant, ordonna qu'on prit une partie de celui qu'il avoit déja fait amasser dans Montpelier pour ses Habitans, & il en fit faire promptement de la farine qu'on transporta incessamment en Vivarais pour nourrir les Troupes. Outre cela, il emprunta tout l'argent qu'il pût trouver dans la bourse de ses amis, afin de pourvoir aux besoins les plus pressans.

1709. Juin.

vont en Vivarais. *B. T. IV. p.* 245.

Cependant rien ne résistoit aux Camisars. Il n'étoit point de Détachemens ou de Corps de Troupes, quelques nombreux qu'ils fussent, qu'ils ne missent en fuite. Autant d'attaques, autant pour eux de victoires complettes.

Avantages que remportent les Mécontens. *M S S.*

Courten Colonel des Suisses, les attaqua du côté de St. Fortunat; il fut reçu avec tant de bravoure, qu'il fut aussi tôt mis en fuite; & il eut bien de la peine à sauver les débris

Ils défont plusieurs Compagnies Suisses, à S. Fortunat.

1709. Juin. débris de sa Troupe dans St. Fortunat, où il se retira en désordre.

Et à S. Pierre-ville, un corps plus considerable. Quelques jours après le même Colonel avec un corps de Troupes beaucoup plus considerable que le précedent, les attaqua de nouveau du côté de St. Pierre Ville : sa défaite fut encore plus complette que la premiére fois. Les Camisars cependant ne faisoient pas quatre vingt hommes, tandis que le nombre de leurs ennemis étoit au moins quatre fois plus considérable : il est vrai qu'on accusa les Suisses, lors qu'il falut aller à la charge, non seulement de n'avoir pas voulu tirer, mais de n'avoir pas même présenté leurs armes, & qu'ils furent à cause de cela renvoiés à leurs Bataillons, où on les décima en arrivant : mais quand tous les Suisses auroient tenu cette conduite, il restoit encore à leur Colonel beaucoup plus de Troupes, qu'il n'en falloit pour exterminer les Camisars. Brueys convient qu'il avoit avec lui la Compagnie Colonelle du Régiment de Hessy, & deux autres Compagnies franches, ce qui faisoit dit-il, près de trois cens hommes ; &

B. T.IV. p. 244.

& il ajoute que les Camisars n'étoient qu'environ six vingt. Ainsi tout l'avantage restoit encore du côté des Troupes : elles avoient encore celui de la situation, aiant, selon le même Historien, gagné les hauteurs ; & tenant les Camisars serrés de si près, qu'ils ne pouvoient éviter ce semble d'être taillés en piéces : & cependant *on fut obligé*, dit Brueys, *de se retirer, & de laisser remporter cet avantage à cette Canaille sur des Troupes réglées qui devoient les écraser.* 1709. Juin.

Perte des Troupes.

Il resta en particulier dans cette malheureuse affaire deux Officiers d'un très grand mérite, & qui furent fort regrettés : Muller Capitaine Suisse, & Massillan du lieu de Bay en Vivarais ; ce dernier avoit longtems servi, & commandé un des Régimens de fusiliers de Languedoc.

Brueys observe fort judicieusement, que rien n'est plus à craindre au commencement d'une Revolte, que de *laisser remporter quelque avantage à des séditieux ; sur tout quand on a à faire à des Fanatiques, qui s'imaginent d'abord que le Ciel se déclare pour eux.*

1709. Juin.

„ Et il eſt certain, ajoute-t'il, que „ cet échec arrivé aux Troupes du „ Roi, à la premiére occaſion, étoit „ capable d'entrainer tout le Païs „ dans le parti des Rebelles, ſi M. „ le Duc de Roquelaure n'y eut „ promptement remédié.

Diſcours de Roquelaure & de Baville aux Communautés. *ib. p. 255.*

Ce Commandant en Chef du Languedoc attendoit tous les jours un puiſſant ſecours, qui devoit lui venir du Dauphiné: ainſi il differa de marcher aux Camiſars, *pour ne point commettre encore une fois l'honneur des armes du Roi contre des gueux:* ce ſont les termes de l'Hiſtorien dont j'emprunte ce trait. Mais il parcourut en diligence, avec Baville, toutes les Communautés du Païs: leur dénonçant, que ſi elles fourniſſoient des vivres aux attroupés, il les feroit punir avec la derniére ſévérité. Il ſe fit donner les noms de tous les jeunes gens qui avoient quité leurs maiſons pour ſe joindre à eux; parla lui même à leurs Parens; & leur déclara que s'ils n'obligeoient leurs enfans à revenir, & à raporter leurs armes

armes dans quatre jours, il s'en prendroit à eux mêmes. 1709. Juin.

A l'égard de la Nobleſſe Huguenote, il ne fut pas néceſſaire de l'exhorter à faire ſon devoir. Brueys lui rend ce témoignage qu'on ne ſauroit jamais aſſés louer le zéle, qu'elle témoigna dans cette occaſion pour le ſervice du Roi.

Ces précautions étoient d'autant plus néceſſaires, *qu'on avoit craint que les Catholiques, flatés de l'exemption des Impots n'augmentaſſent le nombre des Rebelles.* Pour l'empêcher, le Duc de Roquelaure & de Baville leur adreſſérent dans tous les lieux de leur paſſage, les exhortations les plus vives & les plus preſſantes *à demeurer fermes dans leur devoir.* Ces exhortations furent efficaces, parce que ceux qui auroient voulu ſe déclarer n'en eurent pas le tems.

60 à 80. Mécontens pourſuivis par ſix mille hommes.

Les Troupes arrivoient de tous côtés, & bien-tôt tout le Pais en fut rempli: lors que le Duc crut en avoir ſuffiſamment, il ſe mit en campagne. L'on vit alors une petite armée compoſée de plus de ſix mille hommes, aiant à leur tête des Gé-

1709 néraux, des Officiers de marque,
Juillet. un Intendant & toute la Noblesse du Païs, aller à la quête d'une soixantaine de *Gueux*, pour nous servir du terme dont Brueys décore les Rebelles, la plupart sans armes & sans autres munitions, que celles qu'ils avoient trouvé parmi les dépouilles des soldats, qu'ils avoient déja tués.

On aprit qu'ils étoient le 8. de Juillet sur la Montagne des Isserlets près de Vernoux, où s'étoient assemblés quelques Protestans du voisinage, pour assister à un exercice de Religion qu'il y eut ce jour là. On aprit de plus, *que leurs Chefs avoient hautement déclaré qu'ils y vouloient attendre les Troupes: & qu'ils avoient eu l'insolence d'envoier ordre à tous les Curés des environs, de sortir de leurs Paroisses sur peine de la vie.*

Il y eut aussi tôt Conseil de Guerre: on y décida d'aller attaquer les Camisars sur cette Montagne, par trois differens endroits. Le Chevalier de Miromenil avec deux Bataillons du Régiment de Quercy dont il étoit Colonel, eut ordre de marcher

cher à Vernoux ; le Régiment de Dragons du Languedoc, à St. Julien ; & le Duc de Roquelaure avec le reste de la petite armée se rendit du côté du Cheilar, & de Gluiras.

1709. Juillet.

Ils sont attaqués par deux Bataillons. Leur valeur étonnante.

L. T. IV. p. 258. *MSS.*

Les Mécontens ne tardérent pas d'être informés de ces mouvemens, & de cette résolution ; & comme il y avoit ce jour là parmi eux grand nombre de femmes & d'enfans qui étoient venus assister à leurs dévotions, ils ne voulurent pas les exposer au combat en les retenant, ni au danger d'être arrêtés par les Troupes en leur donnant congé ; ils abandonnérent donc cette Montagne & escortérent jusqu'en lieu de sureté cette Cohue désarmée de femmes & d'enfans. Ils se retirérent ensuite sur la cime de la Montagne de Leiris, qui est très haute & de très difficile accès, & au pied de laquelle coule la petite Riviére de Bresson. C'est là qu'attaqués le même jour à six heures du soir, ils firent des actions de bravoure que leurs ennemis même élevoient au dessus de celles des Anciens Romains : telle est l'idée que du Molard présent à ce com-

1709. Juillet. combat, en donnoit à un Gentilhomme Protestant de qui je le tiens. En effet quatre vingt hommes au plus, mal armés & presque sans munitions, ont l'audace non seulement d'attendre les Troupes, mais même d'abandonner un poste avantageux pour aller au devant d'elles, & de les attaquer: & ils sont assés intrépides pour en venir avec elles à la mélée & aux armes blanches, pour les enfoncer, pour les faire plier, & pour ne point abandonner le champ de bataille, qu'au moment qu'envelopés de toutes parts, ils vont être accablés par le grand nombre.

Brueys, l'infidéle & le partial Brueys n'a pu s'empècher de convenir d'une partie de ces vérités: il mèle son recit de quelques mensonges, augmente le nombre des Camisars d'un peu plus du double: & use de plus d'une réticence; mais tel qu'est ce recit, il mérite d'être raporté.

B. *Hist. du Fanat. T. IV. p. 262. & suiv.*

„ Le Chevalier de Miromenil, „ dit cet Historien, eut ordre de „ suivre les Revoltés à la piste avec „ les deux Bataillons de Querci: il „ les

„ les joignit à ſix heures du ſoir 1709. Juillet.
„ près d'un lieu apellé Barjac au
„ pied de la Montagne de Leiris,
„ il paſſa à leur vue la petite Rivié-
„ re de Breſſon qui coule au pied
„ de cette Montagne, & commença
„ à monter par leur droite pour les
„ attaquer. Dès qu'ils s'aperçurent
„ qu'on marchoit à eux, ils firent
„ tout d'un coup un mouvement,
„ qui fit croire qu'ils s'alloient jetter
„ dans un bois de l'autre côté de
„ la montagne; mais un moment
„ après, on les vit revenir dans
„ leur premier poſte: ils s'y ran-
„ gérent en bataille, préparérent
„ leurs armes & ſe mirent à chan-
„ ter leurs Pſeaumes.

„ On étoit aſſés près d'eux pour
„ juger qu'ils n'étoient qu'environ
„ deux cens; cependant quoi qu'ils
„ fuſſent en ſi petit nombre, ils ne
„ voulurent pas ſe ſervir de l'avan-
„ tage de la hauteur, que nous
„ n'avions pu encore gagner ſur
„ eux: ils vinrent fiérement à nous,
„ s'aprochérent à dix pas des Ba-
„ taillons, & firent leur décharge,
„ un genou à terre, avec cette au-

„ dace

1709 Juillet. „ dace que le Fanatifme donne à „ ceux à qui il a fait perdre la raifon.

„ Nos foldats effuiérent leur feu „ fans fe rompre, & quoi qu'ils „ euffent encore à monter, ils allé„ rent fur eux d'une maniére fi vi„ ve & fi prompte, qu'ils ne leur „ donnérent pas le tems de rechar„ ger; mais les enfoncérent de tous „ côtés, la baionnete au bout du „ fufil, tuant tous ceux qu'ils pou„ voient joindre.

„ Les Revoltés ne laiffèrent pas „ encore, quoi qu'accablés de tou„ tes parts, de fe deffendre jufqu'à la „ derniére extrémité & de combat„ tre en défefperés, les uns à coups „ d'épées, les autres avec des faux „ enmanchées à rebours; & ceux „ qui n'avoient pas d'autres armes, „ fe fervoient de pierres que le champ „ du combat leur fourniffoit abon„ damment".

De tels aveux doivent avoir beaucoup couté à un Hiftorien tel que Brueys; & la bravoure des Camifars doit avoir été bien au deffus de celle qu'on exalte à l'ordinaire, pour avoir forcé cet Auteur à en dire autant. Il ajou-

ajoute un trait d'un de ces braves qui fait bien voir ce que les Troupes auroient eu à craindre, si le nombre des Camisars eut été tant soit peu plus considerable; & ce que les Princes ont à redouter, lors qu'ils ont à combattre des gens que la persécution a réduit au désespoir, & qu'ils reclament des libertés qui leur sont plus chéres que la vie même. 1709. Juillet.

„ Ce fut alors, dit cet Historien, „ qu'on vit faire à Justet de Vals, „ une action qu'on auroit de la „ peine à croire, si plusieurs n'en „ avoient été les témoins. Cet hom„ me féroce, n'aiant plus d'armes „ à la main, & se voiant pressé par „ deux Grénadiers, qui ne lui don„ noient pas le tems de lever des pier„ res, les saisit tous deux par les „ cheveux: & comme il étoit extré„ mement fort, il se mit à les secouer „ l'un contre l'autre, avec tant de „ violence, qu'il les auroit peut„ être assommés, si un de leurs „ Officiers n'étoit survenu qui le „ perça de plusieurs coups d'épée „ au travers du corps, sans lui pou„ voir faire lacher prise, qu'après *B. T. IV. p.* 266.

„qu'il

1709. Juillet. „ qu'il les eut entrainés tous deux „ par terre avec lui, & qu'il eut „ expiré ſur eux".

Mém. Manuſ. Pour être tout à fait ſincére, l'Hiſtorien auroit du ajouter, que ces deux malheureux Grénadiers expirérent ſous leur vainqueur: que celui-ci avoit percé pluſieurs rangs pour ſe ſaiſir d'un Drapeau; qu'il l'enleva à l'Officier qui le portoit, en le bleſſant: qu'il ſe faiſoit jour de nouveau en faiſant mordre la pouſſiére à tout ce qui ſe préſentoit devant lui, lors qu'étant aux priſes avec ces deux Grénadiers, il fut envelopé de tous côtés & percé enfin de pluſieurs coups d'épée au travers du corps.

Il fut heureux pour les Troupes, & malheureux pour les Camiſars, qu'Abraham qui paſſoit pour leur Général, & qui ne cédoit ni en force, ni en bravoure au brave Juſtet, ne put pas combattre ce jour là: il en fut empêché par deux bleſſures, qu'il avoit reçu dans un combat précedent, & il ne put qu'être ſpectateur de loin. Avec Juſtet, les Camiſars perdirent Dupont un autre de leurs Chefs,

Brueys. Hiſt. du Fanat. T. IV. p. 268.

efs, qui selon Brueys passoit pour le s habile, & une trentaine de leurs is. Les autres se firent jour à tra-s la multitude, qui les envelo-t; & le firent avec tant de réso-on & de courage, qu'on n'osa les suivre dans leur retraite. — 1709. Juillet.

La perte des Troupes fut très con-rable. Le Chevalier de Mirome-fut blessé d'un coup de pierre à tête, & eut le bras cassé d'un p de fusil: les deux Capitaines Grénadiers de son Régiment fu-t tués: d'autres Officiers éprou-ent le même sort: un plus grand nbre furent blessés, les uns mor-ement & d'autres plus légérement: érit des soldats à proportion (*a*). On

Perte considérable des Troupes. *B. T. IV. MSS.*

(*a*) De Brueys ne convient que de soldats tués & d'une quarantaine de lés. Mais les calculs de cet Historien furent jamais fidéles: il convient nmoins que cette action toute com-te qu'elle fut *ne laissa pas de couter*, *par la résistance opiniâtre*, dit-il, *firent des gens, à qui la faim, le poir, & le Fanatisme, inspiroient dace, la fureur & le mépris de la t.*



tensécha-
pent aux
Troupes:
leurs
marches
& contre-
marches.

nuit la Riviére d'Eyrie
bre de ſoixante : que Mo
tilhomme de ce Canton
doit une compagnie fra
un Détachement de deu
mes, étoit après eux
Ouilléres, & qu'il eſ
joindre inceſſamment.

Sur cet avis, le Du
laure marcha à Privas
ſupoſition que le deſſe
ſars étoit de s'aprocher
res, il diſpoſa les Tro
niére qu'ils ne puſſent
qu'on ne tombat ſur eux
le tems que ce Génér
diſpoſitions, il aprit q
en étoient l'objet, av
la Riviére d'Eyrieu &

differens endroits, avec ordre de ne laisser dans leur marche, ni bois, ni Cavernes, ni Hameaux sans les fouiller, avec la derniére exactitude: tous ces mouvemens furent inutiles. On ne pût aprendre ce qu'étoient devenus ceux que l'on cherchoit avec tant de soin: l'on sut seulement par un homme qui les avoit quité, *qu'ils étoient réduits à la derniére nécessité, parce que les Habitans du Païs, qui jusques là malgré leur misère, s'étoient retranchés de leur subsistance pour les nourrir, ne vouloient plus leur fournir des vivres: que néanmoins ils protestoient qu'ils combattroient jusqu'à la derniére goute de leur sang, & qu'ils étoient dans l'attente de quelque secours qui devoit bien-tôt arriver.*

1703. Juillet.

Cette résolution & ces espérances donnérent de l'inquiétude à Roquelaure & à Baville: ils apréhendoient surtout que Cavalier ne fut introduit dans le Vivarais, soit par le Dauphiné avec un corps de Réligionnaires qu'il eut été facile d'y assembler, soit par une descente sur les côtes.

Nouvelles précautions du Duc & de Baville. *B. T. IV. p. 271.*

Afin de prévenir un événement aussi



été plus néceſſaires.

2°. Ils écrivirent à c
mandoient en Dauphiné
de près les Religionnaire
vince; & donnérent de
veiller avec plus d'exact
n'eut encore fait ſur tou
où l'on pouvoit traverſ
depuis ſon embouchure

Enfin, ils reſoluren
tout en uſage, pour faire
tement le reſte des R
que ſi Cavalier ou d'a
paroient à les venir joi
perdiſſent l'envie, en a
avoient été entiérement

Cette réſolution, dit
rapidement de l'eſprit
l'avoient conçue dans

[L]'état des Camisars étoit des plus [dép]lorables. Pressés par la faim qui [les] poursuivoit par tout, & talonnés [par] les Troupes qui ne leur laissoient [pas] le tems de respirer, ils couroient [de] Montagne en Montagne, & de [bois] en bois, par des Païs horribles. [Ré]duits à un très petit nombre, [ma]l armés & sans munitions, tou[jou]rs relancés par des corps nom[bre]ux qui leur offroient pour le moins [cin]quante hommes contre un, ils [n'os]oient quelque grand que fut leur [cou]rage, en venir à une nouvelle [acti]on. Ils y furent forcés néanmoins [le 1]9. de Juillet; & avant que de [succ]omber, ou d'être mis en dé[rou]te, ils firent des prodiges de [vale]ur. 1709. Juillet.

Triste état des Mécontens.

[C]ourten qui commandoit à Ver[nou]x eut avis, qu'ils avoient paru [le 1]8. vers Ste. Agreve: il en in[for]ma aussi-tôt le Duc de Roque[laur]e, qui marcha d'abord du côté [des] Boutiéres pour deffendre le Païs [qui] lui paroissoit le plus exposé; & [par] son ordre, de Cheviré partit de [Ver]noux avec cent cinquante Dra[gon]s à pied du Régiment de Lan-guedoc,

cher cette poignée de Ca

Ils font envelopés.

Il les joignit à Fontr
de Chalencon dans la Par
Jean Chambre, le 19. à
res après midi. Brueys af
voulurent d'abord se retir
ter d'en venir aux mains;
Cheviré avoit si bien pris
res, qu'ils furent obligés
tre, malgré qu'ils en euss

Valeur avec laquelle ils se battent

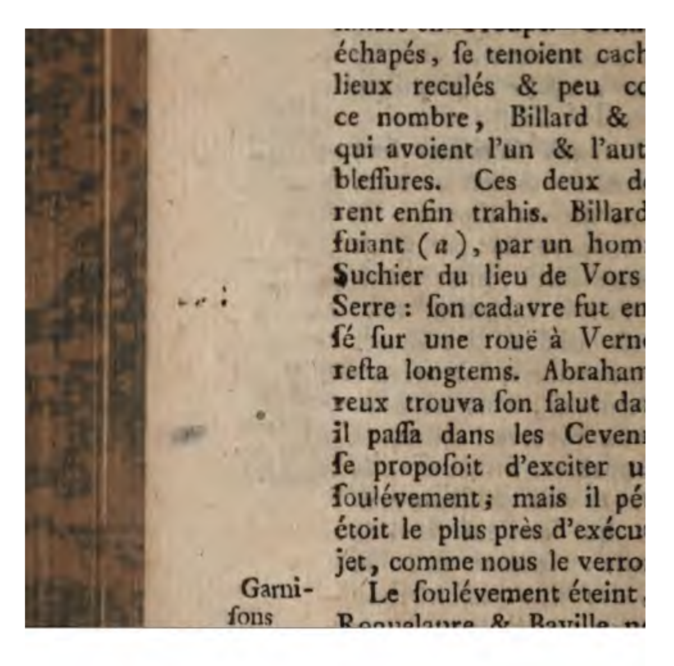
Ils le firent; & ils le
un courage qui étonna
fois leurs ennemis : & s'il
eu le malheur de se laiss
per de toutes parts, ils a
core donné bien de la pe
un combat des plus opini
plusieurs heures, ils fure
désordre & dispersés. L

le furent aux ſuivantes. Un plus grand nombre furent bleſſés, & il reſta beaucoup de Dragons & de ſoldats ſur le champ du combat. *Il n'étoit pas poſſible*, dit Brueys, *de forcer des déſeſperés à combattre, qu'il n'y eut du danger à eſſuier, & quelque perte à faire.*

1709. Juillet.

La diſperſion des Camiſars leur fut fatale: pluſieurs furent arrêtés, & conduits au dernier ſuplice: un plus grand nombre de perſonnes eurent le même ſort, pour avoir été accuſées d'avoir été parmi eux, ou de les avoir aſſiſtés. Il y en eut ainſi une quarantaine qu'on exécuta les jours de marché, dans les principaux lieux du Vivarais: quelques uns moins coupables, furent envoiés aux Galéres. On raſa pluſieurs maiſons accuſées qui avoient ſervi de lieu de retraite, ſurtout dans la Paroiſſe de Vals: elle paſſoit pour la plus coupable, parce que c'étoit dans ſon ſein, que le ſoulévement avoit pris naiſſance. Les malheureux Proteſtans de cette infortunée Paroiſſe furent contraints de recevoir chés eux des Garniſons à diſcrétion,

Ils ſont diſperſés, & pluſieurs d'entreux condamnés à divers ſuplices. *B. T IV. p. 271. à 287. MSS.*



échapés, ſe tenoient cach
lieux reculés & peu co
ce nombre, Billard &
qui avoient l'un & l'aut
bleſſures. Ces deux d
rent enfin trahis. Billard
fuiant (*a*), par un hom
Suchier du lieu de Vors
Serre : ſon cadavre fut en
ſé ſur une rouë à Vern
reſta longtems. Abraham
reux trouva ſon ſalut da
il paſſa dans les Ceven
ſe propoſoit d'exciter u
ſoulévement; mais il pé
étoit le plus près d'exécu
jet, comme nous le verro

Garni-
ſons

Le ſoulévement éteint,

ceſſaire, dit Brueys, pour veiller à la deffenſe des côtes. Mais afin d'aſſurer la tranquilité du Vivarais, ils firent déſarmer tous les Religionnaires; & mirent de groſſes Garniſons à Ste. Agreve, à Vernoux, à St. Pierre Ville, & à Privas, avec ordre de veiller ſans ceſſe, & de marcher au premier avis qu'on auroit de la moindre émotion. Le Commandement de toutes ces Garniſons fut laiſſé avec toutes les Inſtructions néceſſaires à Courten, qu'on ſupoſoit connoitre parfaitement le Païs. 1709. Août.

Cependant ceux qui avoient eu part à l'envoi de Billard, d'Abraham & de Dupont n'eurent pas plutôt apris leurs premiers exploits, qu'ils en donnérent avis aux Puiſſances Maritimes. Ils leur repreſentérent cette entrepriſe comme pouvant devenir conſiderable, ſi elle étoit ſoutenue; & capable de procurer une diverſion très utile aux Alliés, par le grand nombre de Milices & de Troupes réglées qu'elle occuperoit.

Mouvemens qu'on ſe donnoit dans l'Etranger en faveur des Mécontens du Vivarais. *M S S.*

D'Arzeliers fut celui qui en donna les premiers avis: dès le 5. Juillet,

 il

1709. Août. il en informa Cardonnel Secretaire de Marlborough. Ce Général étoit alors campé devant Tournai : charmé de ces nouvelles, il fit repondre à d'Arzeliers (*a*), qu'il importoit d'encourager les soulevés ; & que depuis quelques jours il avoit écrit à Milord Godolphin Grand Trésorier d'Angleterre, afin qu'il fournit l'argent nécessaire.

Wander-Meer Ministre de LL. HH. PP. à la Cour de Turin, prit aussi cette affaire extrêmement à cœur ; il demanda le 3. Juillet à d'Arzeliers, de ne lui rien laisser ignorer de tout ce qui concerneroit les mouvemens du Vivarais & des Cevennes : il ajoutoit que les ennemis en étoient fort intrigués ; & aprenoit au Marquis d'Arzeliers que
„ l'armée des Alliés en Italie étoit
„ enfin rassemblée, qu'elle étoit
„ belle & nombreuse, que dans deux
„ jours elle se mettroit en marche
„ pour ouvrir la Campagne, &
„ pour exécuter les projets qu'on
„ avoit formés, & à l'occasion desquels

(*a*) Le 22. de Juillet.

„ quels le Duc de Savoie avoit fait „ des préparatifs extraordinaires ". 1709. Août.

Inftruit de l'état des chofes par ce Marquis, il en conçut les plus belles efpérances ; & afin que fon attente ne fut pas vaine, il pria d'Arzeliers (*a*), d'aprendre aux Mécontens " que l'armée Alliée étoit „ entrée en Savoie ; qu'elle avoit „ défait une bonne partie de l'ar„ mée ennemie près de Conflans ; „ & qu'elle fe préparoit à pénêtrer „ plus avant dans le Roiaume de „ France : qu'ainfi ils ne perdiffent „ point courage ; mais que plutôt „ ils fe pourvuffent de vivres, & fe „ miffent à couvert de toute fur„ prife : & qu'ils devoient être per„ fuadés que les Alliés leur procu„ reroient ce qu'ils fouhaitoient.

Sommes qu'on leur deftine.

Ils fe donnoient du moins de grands mouvemens pour cela. Milord Townfend Ambaffadeur d'Angleterre à la Haye avoit déja reçu ordre de regler avec les Etats Généraux, les Contributions convenables pour fecourir les Mécontens.

(*a*) Par fa lettre du 3. Août.

1709. Août — On les fixa le 9. Août à soixante mille Florins de Hollande, dont l'Angleterre fournissoit les deux tiers.

Clignet en informa le même jour d'Arzeliers par un billet de deux lignes, où la Reine Anne étoit designée par le nom de *Mathieu*, dont Townsend étoit le *Commis*. *Les gros arbres* y designoient les Etats Généraux.

Lett. de Marlborough, de Godolphin, & de Clignet à d'Arzeliers.

Le contingent de la Reine devoit se paier par des lettres de change, que d'Arzeliers tireroit sur le Chevalier Jansen; & Clignet devoit aquitter celles qu'il tireroit sur les Etats Généraux.

C'étoit trop tard: les Camisars, comme nous l'avons vu, avoient déja été entiérement defaits, & n'étoient plus en état de tenir la Campagne.

On veut rétablir leurs affaires délabrées. *MSS.*

Les Puissances Maritimes en furent très fachées. Aussi leurs Ministres à la Cour de Turin ne négligérent rien pour mettre sur la scéne des Acteurs nouveaux, & pour faire revivre encore une fois le soulévement s'il étoit possible.

Le Marquis d'Arzeliers de son côté croioit

croioit que le moien le plus effica- *1709.*
ce pour cela étoit, que le Maréchal *Août.*
Daun à la tête de l'armée des Alliés entrat en Dauphiné & s'avançat vers le Rhône.

Les lettres suivantes de Vander-Meer & de Chetwind au Marquis d'Arzeliers, serviront de preuve à l'un & à l'autre fait. Le 1re. en datte du 14. Août est conçue en ces termes.

„ J'ai reçu l'honneur de vôtre
„ lettre du 7me. de ce mois dans
„ laquelle j'ai vû ce qu'on publie des
„ affaires du Vivarais : qu'on les dé-
„ bite pour finies, & que vous croiés
„ que l'aproche de l'armée de S. A.
„ R. vers le Rhône feroit l'unique
„ moien de les animer de nouveau.
„ Mais quand vous aurés considéré
„ M. le grand nombre de Troupes
„ qu'ont les ennemis, & celles qu'ils
„ attendent encore dans ce voisina-
„ ge, de même que la posture où
„ ils se sont mis pour nous empê-
„ cher de pénétrer dans le Dauphi-
„ né, vous tomberés d'accord avec
„ moi, qu'il ne nous est pas si fa-
„ cile de faire ce que nous sou-
„ haiterions, & vous pouvés être

 „ per-

1709. Août.

„ persuadé qu'on n'oubliera rien de
„ ce qui se pourra faire. Le jour
„ que S. A. R. doit partir pour l'ar-
„ mée n'est pas fixé, mais à ce
„ que je puis juger elle ne tarde-
„ ra gueres à s'y rendre: M. le
„ Général & Envoyé Palmes pren-
„ dra aujourdhui ou demain le de-
„ vant, & part pour l'armée".

La 2de. lettre en datte du 28. du même mois d'Août, contient ce qui suit.

„ Une petite incommodité que j'ai
„ eu la semaine passée m'a empêché
„ de repondre à la lettre, que vous
„ m'avés fait l'honneur de m'écrire
„ le 14. de ce mois dans laquelle
„ vous me marqués, comme si l'affai-
„ re du Vivarais étoit finie: cepen-
„ dant vous aurés apris par M.
„ Clignet, l'attention que sa Majesté
„ Britannique & leurs Hautes Puis-
„ sances ont fait à cette affaire;
„ & les sommes qu'elles ont desti-
„ né pour être emploiées au sou-
„ tien de ces gens là. Des avis poste-
„ rieurs au vôtre, que j'ai vû, ne
„ donnent pas cette affaire pour
„ finie, mais pour assoupie, & le
„ feu prêt à se ralumer. Si cela est,

„ je

» je suis persuadé M. que vous ta- 1709. Août.
» cherés d'y contribuer autant qu'il
» vous sera possible, & que vous
» voudrés bien me communiquer
» vos pensées : de quelle maniére
» vous croiés, qu'on pourroit non
» seulement soutenir le soulévement
» dans ce Païs là, mais même le
» faire augmenter par celui des Ce-
» vennes, où l'on croit que le feu
» caché pourroit aisément se rallu-
» mer. Et comme mes Maitres m'ont
» chargé de correspondre avec vous
» sur ces affaires, je vous prie de
» m'aprendre de quelle maniére vous
» jugés qu'on devroit se gouver-
» ner pour l'un & pour l'autre ;
» & comment on devroit disposer de
» l'argent que S. M. B. & LL. HH.
» PP. ont destiné pour cet effet, afin
» que M. l'Envoié de S. M. B. &
» moi vous puissions aussi faire part
» de nos considerations sur l'un &
» l'autre, & faire les choses de con-
» cert. Je sens la difficulté qu'il y
» a de faire tenir de l'argent à ces
» gens là ; mais je ne doute point
» que vous ne puissiés trouver des
» expédiens ; & même des gens à

1709. Août.

„ Geneve de ce Païs là, assés zélés „ & assés bien intentionnés pour y „ servir ".

Cette lettre se terminoit par une apostille, où l'on prioit d'Arzeliers de correspondre sur ces matiéres, avec Palmes Lieutenant Général des Alliés en Italie.

Tous ces soins & tous ces mouvemens étoient désormais inutiles; on ne pouvoit plus retablir les affaires en Vivarais : la plupart des Mécontens étoient péris dans les combats ou par les suplices, & les autres n'étoient plus en état de former des entreprises.

Nouveaux artifices de Saliier & de ses Associés. *M SS.*

Il n'en fut pas de même des mouvemens que se donnérent des imposteurs, pour profiter de l'empressement avec lequel les Puissances Maritimes cherchoient à exciter des nouveaux troubles en France.

Il seroit aussi long qu'ennuieux de suivre ces Chevaliers d'industrie dans leurs differens tours de souplesse, & de raporter les piéces originales que j'ai en main & qui demontreroient ce que j'avance : mais ces faits sont trop liés avec cette histoire,

histoire, & ils intéressent trop la vérité pour les passer entiérement sous silence. 1709. Août.

Le fourbe Sallier entretenoit toujours correspondance avec le Marquis d'Arzeliers; & ne cessoit de lui promettre des prodiges de la part du pretendu Descroses ou d'Aubigni, avec qui de concert il forgeoit des lettres qu'il faisoit ensuite parvenir au Marquis.

Dès le mois de Juillet, & lorsque les Camisars faisoient parler d'eux par leurs exploits, Descroses se repandit en plaintes améres de ce que l'on n'avoit pas profité de l'occasion pour leur envoier trente à quarante mille livres *qui se trouveroient à present*, disoit l'Auteur de la lettre, *très utiles & très à propos.*

Afin d'accélerer les effets qu'on se promettoit de ces plaintes, on écrivit d'autres lettres par lesquelles on s'attribuoit toute la gloire du soulévement du Vivarais, quoiqu'on n'y eut aucune part; on demandoit des finances, & pour en obtenir, il n'étoit point de mensonge qu'on n'inventat.

1709. Août. D'Aubigni repréſentoit à Sa[illegible]
que ſans argent, on alloit p[illegible]
& que tout le monde murmuro[illegible]
voir évanouies les magnifiques p[illegible]
meſſes qu'on leur avoit fait; [illegible]
que l'on en repondroit devant Di[illegible]

Sallier de ſon côté, en commu[illegible]
quant ces lettres, entroit dans [illegible]
grand détail ſur ſes craintes & ſ[illegible]
fraieurs: il voioit les Mécontens da[illegible]
le plus grand découragement: la vi[illegible]
même de ſes parens & celle de d'Au[illegible]
bigni expoſée à toutes les fureu[illegible]
d'une populace qui ſe croit jouée.

Depuis aſſés longtems, d'Arzeliers
ſoupçonnoit de la fraude dans ces
diverſes démarches: très peu ſatisfait
de ces derniéres, il ne put s'empê-
cher de témoigner ſon méconténte-
ment aux Alliés & à Sallier lui mê-
me: auſſi-tôt arrive de la part de
Deſcroſes, une lettre remplie d'artifi-
ces & d'impoſtures.

D'abord on ſe juſtifioit, de ce que
l'on n'avoit pas paru ouvertement à
la tête des revoltés; mais on étoit
entiérement denué de vivres & d'ar-
gent; celui qu'on avoit reçu, aiant
été emploié tout entier à acheter des

armes;

armes ; & il eut été facheux que des personnes de considération & de mérite se fussent exposées, uniquement pour se faire pendre ou rouer. On recriminoit ensuite, en se plaignant que l'armée de S. A. R. ne s'étoit pas avancée, comme on l'avoit promis. Enfin, on faisoit espérer qu'avec le plus léger secours, le soulévement seroit général, & l'on promettoit les plus grands succès ; puisqu'une poignée de gens avoient occupé en Vivarais plus de quatre mille hommes, & leur avoient tenu tête *avec les armes que Descroses avoit fait cacher dans le bois de Sorlier.* 1709. Décemb.

Cette lettre commença de produire quelqu'impression favorable : mais l'on souhaitta que Descroses & ses Associés se liassent avec les Mécontens des Cevennes. Ils écrivirent donc le 20. Décembre, qu'ils leur avoient envoié des Exprès, & qu'ils avoient déja mis dans leurs intérêts plusieurs Chefs Catholiques.

Ils renchérirent dans une nouvelle lettre du 12. Janvier 1710. Ces Chefs Catholiques étoient des personnes de crédit & élevées en autorité ;

1710. Janvier.

rité: l'on avoit eu même avec eux des conférences, dans lesquelles on étoit convenu de demander aux Alliés: 1°. qu'ils envoiassent d'abord 4. mille livres pour se pourvoir des choses nécessaires. 2°. Qu'ils tinssent de l'argent prêt à être livré, suivant les occurrences. 3°. Que l'armée d'Italie entrat en Dauphiné. " Les
„ peuples sont dans une grande di-
„ sette, ajoutoit on: la plupart meu-
„ rent de faim: les gens de guerre
„ ne sont point paiés: le plus grand
„ nombre se rangera de notre cô-
„ té, si nous avons du pain à leur
„ donner.

Tout ce détail paroissoit si sincére, que l'on donna ordre à d'Arzeliers, de compter jusqu'à quatre mille livres à Sallier, suivant qu'il le jugeroit convenable.

Tous leurs projets s'evanouissent. Mort du Marquis d'Arzeliers.

Mais les bruits de paix qui se repandirent dans ce tems là & la mort du Marquis d'Arzeliers (*a*) rompirent toutes les mésures de ces fourbes, qui avoient cependant déja obtenu près de deux mille livres.

Ainsi

(*a*) Il mourut à Geneve le 24. Mars 1710.

Ainsi disparurent de dessus la scéne ces Chevaliers d'industrie, & ainsi s'évanouirent toutes leurs espérances, après avoir amusé les Alliés plusieurs années, qui leur valurent des sommes assés considerables. 1710. Janvier.

D'autres prirent bien-tôt leur place; plus fourbes que ceux ci, si la chose est possible, ils jouérent un role encore plus heureux: mais avant que de parler de ce qui les regarde, je ne dois pas laisser entiérement ignorer ce qui se passoit dans les Cevennes.

Abraham Mazel aiant perdu son ami Billard, ne pensa plus qu'à se retirer du Vivarais, & à joindre Claris & les autres Mécontens cachés dans les Cevennes; afin d'exciter avec eux un soulévement, qui put procurer aux Protestans cette liberté de conscience objet de tous leurs vœux. Mazel passe dans les Cevennes. *MSS.*

Mazel arriva dans cette Province dès le mois de Novembre 1709. il eut des conférences sécretes avec Claris, & plusieurs autres: il leur aprit ce qu'ils ne savoient pas encore, ou ce qu'ils ne savoient que fort con- Il rassemble plusieurs Mécontens.

1710. Janvier. confusément Que les Puissances Maritimes avoient des desseins favorables sur leur compte, & qu'Elles avoient destiné de l'argent pour les sécourir, & pour les mettre en état d'acheter les armes & les munitions nécessaires pour un soulévement ; si du moins leur zéle & leur attachement pour la Religion, étoient capables de leur en faire naitre l'envie & de leur en inspirer le courage. Un pareil discours embrasa le cœur de tous ceux qui l'entendirent : il n'en fut aucun, qui n'aplaudit au dessein d'un soulévement & qui ne promit d'y contribuer de tout son pouvoir.

Aussi tôt ils se repandirent de tout côté pour sonder les dispositions & pour les encourager ; & dans peu, ils furent en état d'aprendre au Marquis d'Arzeliers, que la Jeunesse ne pouvoit être mieux disposée qu'elle l'étoit, tant en Languedoc qu'en Cevennes, en Vivarais, & en Rouergue. Que ces dispositions se trouvoient même chés les Catholiques, & qu'il ne s'agissoit que d'avoir de l'argent ; qu'avec ce secours, on ne manqueroit ni d'armes ni de munitions.

Ils

Ils confirmérent la même chose dans plusieurs autres lettres. Ils ajoutoient dans l'une que des gens de condition étoient même prèts à donner des marques de leur valeur, si les Puissances Protestantes promettoient de les soutenir & de faire comprendre tous les Protestans de France dans la Paix qui se négocioit : ils concluoient d'avoir pitié d'un Peuple rempli de zéle & de courage pour secouer le joug de l'Antechrist. Abraham ajoutoit en son particulier qu'il étoit prêt d'aller en Vivarais chercher *ses bien intentionnés*, & de les amener dans les Cevennes, Païs plus propre, disoit-il, pour le soulévement. 1710.

Toutes ces assurances paroissoient fort sincéres, & si elles n'étoient pas aussi solides qu'elles le paroissoient à ceux qui les donnoient, aumoins partoient-elles d'un cœur qui ne cherchoit ni à séduire, ni à tromper.

Elles flatérent les Agens des Puissances Maritimes. Mais les mouvemens qu'elles produisoient n'étant pas si cachés qu'il n'en transpira quelque chose, ils commencérent d'intriguer le Gouvernement. Le Neveu du

Agent des Mécontens arrêté à Geneve.

connus ; il découvrit mêm
fonne qui leur servoit d'
Geneve, & sollicita le Ma
le faire arrêter ; à quoi
si efficacement, que ce mis
put obtenir son élargissem
la paix, malgré toutes les
tions de Stanian Ministre
B. auprès du Corps Helvé
ne tint pas au même Neve
sident que le Marquis d'Arz
fut inquiété aussi ; mais il é
bien apuié.

Trois Mécontens pris & exécutés.

L'attention toujours plus
toujours plus vigilante, que
vernement donnoit à tout
avoit pour objet les Ceven
bas Languedoc, fit que l'o
au mois d'Août 1709. chés

1710.

nt condamnés à Montpelier qua- jours après à être pendus.

La même attention fit découvrir arrêter à Alais le 25. d'Avril de te année 1710. *Salomon Sabatier* i avoit été Camisard, & passoit ur être Prédicant : il fut conduit Montpelier, où on le condamna être roué vif: ce qui fut exécuté 29. Avant que de sortir des pri- ns d'Alais, des Dames de cette lle eurent la curiosité de le voir de l'entendre. Dans ce dessein, es priérent de la Lande de le faire êcher devant elles. L'Officier ga- nt & officieux s'empressa de leur corder cette satisfaction. Le pri- nnier par son ordre fut amené dans ie chambre, où l'on lui signifia le sir qu'on avoit de l'entendre : quoi- ie le Prédicateur s'aperçut bien que étoit par dérision qu'on vouloit lui ire cet honneur, il ne laissa pas se mettre en devoir de satisfaire ce qu'on exigeoit de lui. Il prit ur le sujet de son discours ces pa- les d'un Prophète. *Le bras de 'Eternel n'est point racourci qu'il ne uisse délivrer, & son oreille n'est point bou-*

Prédicant arrêté: on le fait prêcher avant son exécution. Effet que produit son discours.

1710. *bouchée, qu'elle ne puisse ouïr:* lui fournirent l'occasion de p de l'état déplorable, où la per tion avoit réduit les Eglises R mées de France; des sujets de tr phe qu'en retiroient leurs enne & des espérances de ces Eglises tes abbatues qu'elles étoient, fo sur les promesses de Dieu, sa compassions, sa bonté & sa pu ce. Le Prédicateur émut, tou attendrit l'Auditeur. La Land aperçut & lui ordonna de se t blamant la curiosité des Dam fort mécontent de sa complai pour elles.

Assemblée religieuse surprise & écharpée.

C'est à la même vigilance & même attention dont je parlois à l'heure, que fut due la déco te d'une Assemblée de dévotion voquée dans un petit Hameau Cevennes; & à laquelle Brue donné des vues qu'elle n'avoit rément point.

La prise de Douay, dit-il, *re les espérances* des Protestans; *i treprirent aussi tôt de convoquer assemblée dans les Cevennes s Montagne de l'Irou près de Sain*

prise de Douay par les Alliés voit pas plus de part à cette assemble qu'à celles qui s'étoient faites la Révocation de l'Edit de Nan- 1710. Juillet.
Brueis n'avoit pas pû ignorer elles n'avoient point discontinué s ce Païs là, depuis cette époque le pour la France en général & r les Protestans en particulier: rquoi donc suposer sans preuve la prise de Douay fut l'occasion celle ci? Cet Historien décéle par une passion qui le condamne, qui doit le rendre extrêmement ect.

Cette assemblée fut convoquée au de Millerines la nuit du 12. au de Juillet par un jeune homme nommé *Mathieu Mazel* de Sougues. Elle fut trahie & dénoncée *Armand* de Vanels & surprise *Masmejan* d'Alais, Commandant aumane. On tira sur les Reforà bout touchant (*a*): le Prédicant, *Mém. Manus.*

(*a*) Brueys dit qu'il y avoit dans cette blée des gens armés, & qu'ils firent résistance: il n'y en avoit point res que le Prédicant, qui pour sa sureté,

furent arrêtés, du nomb
Gaches du lieu même de
& un Profelite Montagr
fous le nom de *Prince*, fob
lui avoit donné parce qu'i
Ils furent pendus à Mont
Juillet.

Brueys a fait fur cett
une remarque qui mérite
ce ici. " Il eft remarqua
„ Hiftorien, que le m
„ à la même heure que
„ de Montpelier avec M
„ étoient affemblés pour
„ leur Jugement (de ces
„ mes), une Flotte enn
„ pofée de vingt fix V
„ Guerre & de plufieur

& fut vuë de tous les habitans de Montpelier. 1710. Juillet.

» Comme toute la Ville en fut d'abord allarmée, & que les mal-intentionnés parmi les Religionnaires s'attendoient à un grand événement, quelques gens timides conseillérent à M. de Baville, de differer le Jugement de ce procès; mais il trouva au contraire, qu'il étoit à propos de témoigner de la fermeté, & de ne donner aucune marque de crainte. Il fit condamner à la mort ces prévenus, & les fit exécuter sur le champ à l'Esplanade : en sorte que ces deux miserables, du lieu où l'on les faisoit mourir, pouvoient voir cette Flotte qu'on leur avoit tant promis ; de même que de la Flotte, nos ennemis pouvoient voir le suplice de ces sujets rebelles, pour lesquels ils faisoient cette entreprise.

Flotte des Alliés qui paroit sur les côtes.

Une Flotte ennemie étoit en effet [ar]rivée sur les côtes du Languedoc : [m]ais toutes ses démarches démon[tr]ent qu'elle avoit des vues fort differen-

1710. Juillet.

différentes de celles que supose ici Brueys.

Mém. du tems. MSS.

Elle étoit arrivée à Barcelonne, dans le tems que l'Archiduc Charles se préparoit à attaquer Philippe son Concurrent: dans cette vue, il devoit renforcer son armée; & il ne pouvoit se passer des Troupes Palatines, qui faisoient tête à celles du Duc de Noailles; mais il étoit à craindre que ce Maréchal profitant du départ de ces Troupes, n'entrat dans le Lampourdan. Il fut donc résolu de lui susciter des affaires ailleurs: dans ce dessein, on proposa une descente sur les côtes de Languedoc. Le Général Saissan qui connoissoit le Païs, étant né à Beziers, promit de l'effectuer, & de la faire réussir.

Les Alliés prennent Cette. *B. T. IV. p. 307.*

Il tint parole, & jetta dans de vives allarmes toute la Province: il se rendit maitre de la petite Ville de Cette, le 25. de Juillet malgré les efforts de la Vergne, Lieutenant de Galéres, Capitaine Général de la garde côte, & Commandant de cette Place.

Ils vont

Le même jour, il marcha droit à Agde,

de, Ville Episcopale sur les bords 1710.
la mer à l'embouchure de la Ri- Juillet.
re d'Heraut, & à quatre lieues
couchant de Cette. Il ne prit avec à Agde.
que peu de gens; mais l'épou- *ib. p.* 308.
nte étoit si grande, & elle mul-
lioit si fort les objets, qu'on crut
il venoit au moins avec un Corps
trois mille hommes.

Il se contenta de demander des
res en paiant; & promit, si on
en donnoit, de ne point entrer
is la Ville, & de n'en point ra-
ger les dehors: & il tint parole.
Brueys, fondé sur une lettre qu'il
is a conservé & que je raporterai
ès lui sans la garantir, ajoute que
Général Anglois commençoit à se
nner des airs de Conquerant, ca-
sant tout le monde, promettant
onneur de sa protection à ses com-
riotes, faisant des honnêtetés aux
mes, & méditant de leur don-
des fêtes galantes.

Voici cette lettre: elle s'adressoit
un habitant de Beziers.

A Agde le 26. *Juillet* 1710.

„ Ma destinée, Mr. m'aiant ren- Lettre du

„ voié Général

1710. Juillet.

Saiſſan à un habitant de Beziers B. T. IV.

„ voié en Languedoc dans une ſitua-
„ tion qui donne de l'effroi à tout
„ le monde, je vous prie de raſſu-
„ rer les habitans de Beziers; afin
„ que ſi j'étois obligé d'aller de ce
„ côté là, ils ſoient perſuadés d'avan-
„ ce, qu'ils n'ont aucun dommage
„ à craindre des Troupes que je com-
„ mande, & de la Diſcipline deſquel-
„ les je ſuis ſans ceſſe occupé. Les
„ Peuples de cette aimable Provin-
„ ce, & ſur tout mes Compatrio-
„ tes, n'ayant aucune part à l'in-
„ juſtice des Miniſtres (*a*) à mon
„ égard, je ſerois injuſte moi mê-
„ me ſi j'avois quelque volonté de
„ leur nuire. Les habitans de *Cette*
„ & ceux de cette Ville n'ont rien
„ ſouffert: j'eſpére qu'il en ſera de
„ même de ceux de Beziers. Les
„ Dames d'Agde, qu'on m'a dit y
„ être allées, peuvent revenir chés
„ elles en toute ſureté avec leurs
„ effets:

(*a*) Brueys croit que Saiſſan étoit paſſé dans le Païs Etranger pour quelque mécontentement, qu'il prétendoit avoir reçu des Miniſtres de la Cour de France dans le tems qu'il étoit Lieutenant Colonel. *B. T. IV. p.* 298, 299.

effets: vous pouvés les aſſurer, qu'elles y ſeront reſpectées, par un grand nombre d'Officiers polis, & fort bienfaits. Mes voyages & mes travaux ne m'ont point oté l'idée de celles de Beziers: je ſuis, je vous le jure, autant leur ſerviteur, & de tous les honnêtes gens qu'il y a dans cette ville, que je l'aye jamais été. Pour les en convaincre, je leur épargnerai ſi je puis l'horreur de me voir. J'étois aſſurément né pour la vertu: les Miniſtres injuſtes m'ont entrainé dans le crime, avec une violence à laquelle je n'ai pû réſiſter. Au reſte, on veut me régaler ici d'une Joûte le 3. du mois prochain; les Dames de Beziers y peuvent venir: ſi ma préſence leur fait de la peine, je me priverai de ce plaiſir là, & ne ſerai point de cette Fète. Je ſuis &c."

1710. Juillet.

La frayeur étoit d'autant plus grande, qu'il y avoit peu de Troupes dans le Païs. On s'étoit toujours flatté à la Cour que les Alliés n'entreprendroient rien ſur les côtes de Languedoc, à cauſe des Vents du

1710. Juillet.

Sud, qui y regnent ordinairement : ainsi elles [illegible] [illegible] [illegible].

Dispositions du Duc de Roquelaure.

Le Duc de Roquelaure envoya aussi-tôt des Couriers & des ordres de tous côtés, pour faire aprocher de la Mer toutes les Troupes qu'il y avoit dans la Province : il envoya aussi incessamment demander du secours au Duc de Noailles.

Il s'avança lui même vers Frontignan, accompagné de l'Intendant, de tous les Officiers qui servoient auprès de lui, de la Noblesse de Montpelier & des gens de bonne volonté, qui s'offrirent de le suivre.

Frontignan est une petite Ville, sur le bord des Etangs, & éloignée d'une lieue du Port de Cette. C'étoit le passage par où les Troupes de débarquement auroient pu entrer dans le Païs, si elles en avoient eu quelque dessein, par une Digue appellée la *Peirade*, qui joint la Plage à la terre ferme.

De Roquelaure munit ce Poste important de tout ce qui étoit nécessaire pour le bien deffendre, exhorta les Habitans de ce lieu à faire leur devoir si l'on venoit jusqu'à eux ; & y laissa

les

les Troupes, ſous le commandement du Lieutenant Colonel de Geiſen. Il ſe rendit de là à Meze, Village ſitué ſur le bord de l'Etang de Thau, pour être à portée d'empêcher les ennemis de jetter des gens à terre avec leurs Chaloupes.

1710. Juillet.

Ils l'auroient pu s'ils l'avoient voulu, non ſeulement à Meze, mais à Marſillan, à Bouſigues, à Balaruc & dans pluſieurs autres Villages, ſur le bord de cet Etang.

Plus d'une fois ils feignirent de l'entreprendre, faiſant voguer de tous côtés leurs Chaloupes, ce qui achevoit de jetter la conſternation par tout: elle fut extrême un matin en particulier à Meze; & de Baville n'en fut point exempt.

Cet Intendant travailloit dans ſa chambre, lorſque tout d'un coup on vint lui dire que les ennemis paroiſſoient ſur l'Etang, & que tout le lieu étoit en allarme; il craignit une deſcente, & il ſe propoſa de ne rien négliger pour l'empêcher.

Il ſortit auſſi tôt, & vit les Habitans effrayés, fuyant avec leurs famil-

1710. Juillet.

les, sans qu'on pût les rassurer. Il courùt au Port, rassembla incessamment une cinquantaine de Cavaliers restés pour la défense du lieu, les posta sur les bords de l'Etang, le sabre à la main ; & rangea en ordre de bataille tout ce qu'il trouva de Milices, tandis que les tambours & les trompettes faisoient par ses ordres un bruit de guerre qui rétentissoit de toutes parts. Foibles ressources ! si les ennemis avoient eu quelque dessein sérieux d'aborder, & de mettre des gens à terre. Ils n'y pensoient pas: leur unique dessein, comme nous l'avons dit, étoit d'atirer en Languedoc le Duc de Noailles, afin qu'il ne put profiter de l'éloignement des Troupes Palatines. Jamais dessein n'a eu un succès plus heureux.

Ce Général François se disposoit à entrer dans le Lampourdan, lorsqu'il reçut au Camp du Boulou le Courrier qui lui aportoit la nouvelle de l'Aparition de la Flotte sur les côtes, & du dessein d'une descente.

e Maré-ʼal de oailles *urche*

Cette nouvelle parut trop intéressante au Maréchal Duc pour ne pas renoncer au projet d'entrer dans le

le Lampourdan. " Confiderant, dit Brueys, de quelle conféquence il étoit d'empècher les ennemis de s'établir fur les côtes du Languedoc, & d'entrer de là dans un Païs, où les feux de la Revolte fumoient encore & pouvoient aifément fe ralumer, il prit le parti d'aller lui même en perfonne au fecours de la Province ".

1710. Juillet.

aufecours de la Province. *B. T. IV. p.* 320.

Il détacha d'abord de fon armée mille Grenadiers ou foldats choifis, & neuf cent Cavaliers ou Dragons, avec douze piéces de Canon, dont quelques-uns étoient de vingt quatre. Il ordonna à ces Troupes de marcher fans interruption jour & nuit quatre heures de fuite, & de fe repofer autant de tems alternativement jufqu'à Beziers, où elles recevroient fes ordres.

Ce fecours ayant marché, il partit auffi-tôt lui même en pofte, & le devança, ordonnant fur fon paffage, que les vivres & les rafraichiffemens fuffent prêts pour les Troupes qui le fuivoient, & qu'on fit bonne garde fur toutes les côtes du Rouffillon.

1710. Juillet.

Parti du Camp du Boulou, à six grandes lieues au delà de Perpignan le 25. du mois à dix heures du soir, il arriva à Meze le 26. sur le midi, trois heures après qu'on eut anoncé sa venue ; & dès qu'il fut arrivé on tint Conseil pour aller attaquer les ennemis à Agde, lorsque toutes les Troupes seroient réunies.

De Noailles partit le lendemain avec le Duc de Roquelaure, deux heures avant le jour, pour reconnoitre les lieux par où ils pourroient passer pour aller aux ennemis ; & comme ils ne pouvoient faire cette découverte sans s'aprocher d'eux, ils se firent escorter de toute leur Cavalerie & de toute l'Infanterie qui fut en état de les suivre.

Les Alliés se rembarquent.

Saissan ne fut pas plutôt informé que son but étoit rempli, & que le Duc de Noailles avoit quité le Roussillon & s'étoit rendu en Languedoc avec un Corps de Troupes, qu'il abandonna les environs d'Agde, & se rendit incessamment à Cette pour rembarquer tout son monde.

Cependant les deux Généraux François firent marcher le 29. tou-

tes

tes leurs Troupes de ce côté là, après 1710.
avoir fait prendre les devans à un Dé- Juillet.
tachement de quatre vingt Dragons, commandés par de Pierre Levée.

L'Infanterie étoit commandée par de Chatillon & d'Estraires Maréchaux de Camp, Planque, d'Auseville & Sandricourt Brigadiers. La Cavalerie avoit à sa tête le Comte de Fimarcon & le Marquis de Cailus Maréchaux de Camp; & le Comte & le Marquis de Noailles, qui avoient suivi leur Frére: tous les Officiers & Gentilhommes, de même que les Volontaires venus de Montpelier, accompagnoient les uns le Duc de Roquelaure, les autres le Duc de Noailles.

L'armée ainsi disposée s'avança vers Cette, en cotoiant le Rivage de la Mer: elle marchoit avec précaution, & s'attendoit à une vigoureuse resistance. Les avis redoublés qu'elle eut que les ennemis se rembarquoient avec diligence ne lui faisoit pas changer d'idée, parce que ce pouvoit être une ruse. Elle eut bientôt lieu de se détromper, n'arrivant que pour être spectatrice de

1710. Juillet. l'Embarquement, & pour faire quelques prisonniers sur les plus paresseux. Le peu de fermeté de l'Officier qui étoit resté dans le Fort augmenta les Triomphes de cette armée, déja fort glorieuse d'avoir chassé l'ennemi : cet Officier se rendit avec quelques soldats, qui furent faits prisonniers de guerre.

MSS. Il seroit difficile de dire qui s'aplaudissoit le plus ou de la Flotte qui avoit jetté l'allarme sur toutes les côtes de la Province, attiré de ce côté là le Maréchal de Noailles, & fait ainsi une diversion avantageuse à l'Archiduc, qui profitant de l'absence du Maréchal, battit l'armée du Roi Philippe & la poursuivit jusqu'à Lerida ; ou de l'armée Françoise qui avoit chassé des ennemis si redoutables, & dont les desseins qu'on lui suposoit pouvoient avoir des suites si funestes.

Projet d'un soulévement en Dauphiné. *B. T. IV. p.* 300.

La joie auroit été encore plus grande, si l'on avoit pu lire dans l'avenir, & qu'on eut découvert alors, ce que l'on crut avoir découvert un mois après, que le dessein de cette descente étoit lié avec un plus grand projet,

projet, concerté entre tous les ennemis de la France, afin de faire revolter en même tems, le Dauphiné, la Provence, le Vivarais, & les Cevennes. 1710. Juillet.

Baville, qui avoit toujours des Espions dans les Païs voisins de son département, fut averti qu'on tramoit depuis longtems en Dauphiné quelque chose contre le service du Roi. Il en donna aussi tôt avis à Dangervilliers Intendant de cette Province: mais il étoit alors auprès de Berwick, qui commandoit l'armée de France au Camp du Pont de Serviéres. Il écrivit à Dubeuf son Subdélégué, de veiller à cette affaire, d'informer Baville de ce qu'il pourroit découvrir, & de suivre exactement toutes les instructions qu'il lui donneroit.

Dubeuf n'y manqua point; & l'on découvrit, à ce que dit Brueys, par un des Conjurés même, appellé *Deglise*, qui de son pur mouvement revela tout ce qu'il sut, *que depuis cinq ou six mois, on se préparoit dans le Dauphiné à un grand soulévement; que le Duc de Savoie & les Hollan-* Déclarations d'un Conjuré. B. T. IV. p. 343.

1710. Juillet.

dois y avoient envoié beaucoup d'argent; que Riffier, Freau, Déjeans, Chapon, Boiscalade, & quelques autres Religionnaires de la Ville de Die & des environs, conduisoient cette entreprise: qu'ils avoient déja engagé secrétement dans leur parti trois ou quatre mille hommes; expédié des commissions pour lever des Compagnies, acheté des armes & des munitions; & que le Duc de Savoie devoit envoier un corps de Troupes, commandé par le Comte de la Barre (a), au Col de Cabres, où les Revoltés devoient l'aller joindre.

Il y a dans cet exposé du vrai & du faux; & le fait intéresse trop l'Histoire que j'écris, pour n'être pas dévélopé & mis dans son jour.

Discussion de ce fait. *M S S.*

Le désir de nuire à la France, ou d'occuper une partie de ses Troupes dans les Provinces, regnoit toujours

(a) Il n'y avoit point de Comte de la Barre au service du Duc de Savoie: ni aucun de ses sujets n'étoit connu sous ce nom là, qu'un seul Gentilhomme Savoyard qui se trouvoit détenu au Château de Pierre-Cize; & qui dans la suite tua le Gouverneur de ce Château & se sauva de prison.

jours dans l'eſprit des Puiſſances en guerre avec Elle. Ce deſſein fourniſſoit un beau champ aux Chevaliers d'induſtrie qui en vouloient profiter. Nous en avons déja vu quelques uns ; en voici d'autres, qui avec de nouveaux projets pas plus ſincéres, les trompent encore, & ont le ſécret d'attraper par là des ſommes aſſés conſiderables.

1710. Juillet.

Et Piéces originales.

Il s'agiſſoit ſelon l'expoſé de Degliſe d'opérer un ſoulévement en Dauphiné, qui ſeroit ſoutenu par le Duc de Savoie. Le principal Auteur de ce projet étoit Riffier, fils d'un Procureur de Die en Dauphiné.

Hiſtoire de Riffier, auteur de ce nouveau projet.

Riffier avoit ſervi dans la Guerre de 1689. en qualité de Capitaine dans les Régimens Réligionnaires, au ſervice de S. A. R. le Duc de Savoie. A la Paix, il fut du nombre des Officiers penſionnés en Hollande ; mais par légéreté il quita ſa penſion, & retourna en France, où il entra au ſervice. Au commencement de la Guerre de 1702. il abandonna de nouveau ſa patrie, & paſſa en Suiſſe. Il s'y joignit à une Troupe de gens de ſon eſpéce qui cour-

1710. Juillet.

courroient en parti tant ſur le Lac Leman que ſur terre du côté de Verſoi, faiſant partout pluſieurs priſes. L'Ambaſſadeur de France s'étant plaint à Leurs Excellences de Berne de ce que de telles gens trouvoient retraite dans leurs Païs, & Leurs Excellences ayant fait des pourſuites contre ces gens là, Riffier ſe retira en Saxe, & de là en Angleterre.

C'eſt là que pour ſe procurer du pain dont il manquoit, il forma le prétendu projet d'un ſoulévement dans ſa Province; il ſut l'aſſaiſonner de raiſons ſi ſpécieuſes, que Milord Godolphin s'y laiſſa ſurprendre. Riffier, décoré d'un Brevet de Colonel, eut ordre de ſe rendre auprès des Miniſtres Extraordinaires des Puiſſances Maritimes à la Cour du Duc de Savoie.

Le Duc de Savoie aperçoit ſa fourberie.

Riffier eut avec ſon Alteſſe Royale & avec les Miniſtres de ces deux Puiſſances, diverſes Conférences ſur ſon projet & ſur les moiens de le faire réuſſir. Son Alteſſe Royale ne tarda pas d'en connoitre la vanité & les motifs; mais elle fit ſemblant de

de ne pas s'en apercevoir, parce que ce projet, tout frauduleux qu'il étoit, pouvoit ſervir à ſes deſſeins. 1710. Juillet.

Ainſi Riffier eut ordre de mettre la main à l'œuvre. Pour mieux cacher ſon jeu, il mit dans ſon ſécret des gens de ſon calibre, *Freau* ſon oncle, *Dejeans* ſon parent, & les autres dont il eſt parlé dans l'Expoſé qu'on a vu ci deſſus. C'eſt avec eux qu'il concerta tout ce qu'il falloit pour perſuader, que la Nobleſſe du Dauphiné & les peuples de cette Province ne demandoient pas mieux que de ſecouer le joug de ce Prince, & de rentrer dans leurs Anciens Priviléges. Delà des lettres & des liſtes ſupoſées qu'il fit venir, & par leſquelles il paroiſſoit que tout ſe diſpoſoit à un ſoulévement, & qu'on n'atendoit pour agir que le moment où l'armée de S. A. R. ſe mettroit en campagne.

Pendant que Riffier jouoit ſon role à Turin, ſes Agens jouoient parfaitement le leur en Provence : ils s'attribuoient beaucoup de mouvemens, les uns comme s'ils enroloient de toutes parts du monde ; les autres comme

foient toutes les corresp
& Tresorier (*a*) d'une
fommes qui devoient paffe
vince.

On ne fauroit dire en
qui de tous ces fourbes
mieux fon role: car il eft
& je puis l'affurer comme
de fource (*b*), qu'il n'y

(*a*) Ulfon de Villette, Ge
Refugié du Dauphiné, & frér
de Villette Sr. de la Colombi
Arrêt du Parlement de Grenob
damné à mort, & exécuté à
Trieves l'an 1685. pour avoir
la perfécution & fortir du Roia
de l'Edit de Nantes T. V. liv.
956. *Hift. apol. ou, defenfe des*

la Province ni Conjurés, ni dispositions à l'être, ni amas d'armes, ni pro- 1710. Juillet.

ment de 70. hommes envoiés à Coni dont il sera parlé bientôt, & celui-ci, Capitaine au même Régiment, m'ont instruit de toutes ces particularités, qui regardent Riffier & ses manœuvres, & qui sont parfaitement conformes aux piéces originales que j'ai en main. De Beaulieu en étoit d'autant mieux informé qu'il tenoit tout ceci des Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande qu'il voioit fréquemment; & même de S. A. R. qui lui témoignoit la mauvaise opinion qu'Elle avoit de Riffier. De Beaulieu connoissoit cet Avanturier depuis la précedente guerre, & malgré tous ses empressemens il ne voulut avoir aucune relation avec lui pendant le sejour qu'il fit à Turin: Riffier vouloit même lui communiquer ses plans, mais de Beaulieu non seulement ne l'écouta pas, mais le pria de ne pas trouver mauvais qu'il ne le vit point, & le suplia de ne faire mention de lui, ni de près, ni de loin dans toutes ces affaires: c'est aussi ce qu'il dit à S. A. R un jour qu'Elle lui en parloit: ce que ce Prince aprouva fort. De Montrond tint la même conduite que de Beaulieu son oncle. Leur aprobation étoit recherchée avec d'autant plus d'empressement qu'outre leur habileté & leur crédit, ils tenoient à la Province du Dauphiné par leur origine & leurs alliances.

1710. Juillet.

provisions, ou telle autre chose de toutes celles qui sont nécessaires à un soulévement; d'ailleurs Riffier & tous ses satellites, étoient des gens meprisés dans la Province, & en qui la Noblesse n'auroit jamais pris de la confiance.

Celle des Alliés étoit cependant si parfaite, que nous voions par la lettre suivante de Chetwynd & Wander-meer, Ambassadeurs des Puissances Maritimes, en datte du 2. Juillet, que toutes les mesures étoient prises, le Manifeste prêt; les Commissions pour les Officiers, venues d'Angleterre; ceux qui devoient avoir quelque Commandement, nommés; l'argent pour l'expédition, déja livré.

„ Nous n'avons pu Messieurs, „ disent les Ambassadeurs dans cette „ lettre, repondre plutôt aux lettres „ que vous avés pris la peine de „ nous écrire le 20. du mois passé, „ auxquelles étoit joint le Mémoire „ contenant le raport que les deux „ amis venus à Geneve, vous avoient „ fait de la situation où se trouvoit „ l'affaire projettée; ce que nous

„ avons

„ avons été bien aiſes d'aprendre, avec „ la diſpoſition où tout eſt par ra- „ port à l'affaire ; & les meſures „ que ces deux Mrs. avoient priſes : „ bien que nous euſſions eſpéré d'a- „ prendre auſſi en même tems les „ meſures que leurs autres amis „ avoient priſes avec eux, pour être „ d'autant plus informés de la ma- „ niére qu'ils avoient concerté en- „ ſemble, pour pouvoir mieux juger „ de la réuſſite & de la ſolidité de „ leur deſſein, pour prendre auſſi „ de nôtre côté pour cela les meſu- „ res néceſſaires : nous eſperons que „ les amis que vous attendés enco- „ re, vous donneront là deſſus de „ plus grandes ouvertures ; & que „ vous aurés la bonté de nous en „ informer inceſſamment.

1710. Juillet.

„ Cependant bien que nous n'a- „ yons pas encore toute cette ſureté „ qui eſt néceſſaire dans cette affai- „ re, nous n'avons pas voulu man- „ quer, pour témoigner la confian- „ ce que nous prenons dans ce que „ ces deux amis vous ont dit, de „ vous remettre cinq cens piſtoles, „ dont vous pourrés remettre au

„ Sr.

1710. Juillet.

„ Sr. Chapon quatre cens, à compte „ de ce qu'il a acheté ; & les autres „ cent vous ferviront pour en paier „ les fraix & autres chofes néceffai- „ res, pour ceux qui viendront, ou „ feront venus, fur le fujet de cette „ affaire, comme vous trouverés „ à propos.

„ Nous ne favons pas au jufte „ ce que le dit Chapon aura pu em- „ ploier, & nous aurions été bien „ aifes qu'il nous eut fait un petit „ compte de ce qu'il a débourfé, ce „ qui nous eft abfolument néceffai- „ re, & de favoir comment il fera „ diftribuer ce qu'il a acheté ; mais „ en cas qu'il trouvat que la fomme „ n'eft pas proportionnée, il peut „ fe tenir pour affuré que nous lui „ ferons tenir le refte, auffi-tôt „ qu'on aura vû, que ce qu'on a „ promis aura été fuivi de l'effet ; „ & s'il fait difficulté de nous croi- „ re, nous lui en donnerons des „ furetés fufifantes à Geneve, ce „ que nous vous prions de lui dire „ de nôtre part : comme il y veut „ laiffer fon fils, il n'a qu'à lui „ donner là deffus fes ordres, fans

„ que

„ que cela retarde ſon retour au „ Païs. 1710. Juillet.

„ Pour ce qui regarde le paye- „ ment des Dragons, comme il „ nous eſt dificile d'entrer dans ce „ détail, il faut que ceux qui com- „ manderont réglent ces ſortes de „ choſes ſuivant le beſoin.

„ Pour ce qui eſt des Commiſ- „ ſions, M. de Riffier en ſera char- „ gé & les remettra à ceux à qui „ elles apartiendront; nous paroiſ- „ ſant dangereux de les envoyer au- „ paravant, parce que ſi quelqu'un „ étoit ſurpris, ou pris avec un tel „ Acte, toute l'affaire ſe découvri- „ roit; & on rendroit inutile tous „ les ſoins & ménagemens qu'on „ a emploié juſques à preſent avec „ tant de ſécret.

„ Nous avons apris avec beau- „ coup de ſatisfaction, ce que ces „ Mrs. ont dit touchant les perſon- „ nes qu'ils ont déclaré être de „ leur intelligence: nous ne repé- „ tons point ici leurs noms, crain- „ te de quelque accident qui peut „ arriver aux lettres; mais vous „ pouvés les faire aſſurer par ces

„ deux

1710. Juillet. „ deux amis, qu'ils auront lieu „ d'être contens de nous & que nous „ tacherons de leur faire tout le „ plaisir qui dépendra de nous. „ M. Freau sait ce que nous lui „ avons dit, & dequoi il pouvoit „ assurer le premier de ces Mrs. „ nommés dans le raport que vous „ nous avés envoyé, ce que nous „ lui réiterons encor ici. & que „ nous comptons sur lui, aiant „ toute la confiance en son mé- „ rite, sa qualité, son expérien- „ ce & zéle pour nôtre Ste. Reli- „ gion; & nous avons pour lui „ toute l'estime imaginable. Nous „ sommes aussi bien aises, qu'on „ ait agréé & qu'on soit convenu „ unanimément de la personne (a) „ que vous nous marqués pour le „ commandement des premiéres dix „ Compagnies; car nous comptons „ beaucoup sur lui, & sur sa capa- „ cité & bravoure.

„ Et pour ce qui est du dernier „ de ces Messieurs nommé dans le „ raport, vous pouvés bien l'assu- „ rer que c'est avec beaucoup de

„ plaisir

(a) Dejeans.

„ plaisir, que nous avons vû l'assu- 1709.
„ rance qu'il nous a fait donner; & Juillet.
„ que de nôtre part, nous sommes
„ prêts à concourir à ce qui pourroit
„ être de sa satisfaction.

„ Au reste, quand on aura bien
„ cimenté toute chose, & qu'on
„ aura pris les mesures nécessaires,
„ le plus secrétement qu'il se pour-
„ ra, & en ayant la connoissance
„ que nous avons besoin; nous
„ vous ferons savoir par ledit M.
„ Riffier le tems qu'il faudra agir;
„ & comme le tems s'avance, il
„ n'y aura point de tems à perdre,
„ pour profiter des mouvemens que
„ nôtre armée va faire, de crainte
„ que finalement cette affaire ne
„ puisse demeurer secrette; & on
„ aura soin de faire parvenir par
„ le dit M. Riffier, *les Manifestes*
„ nécessaires, lors qu'on aura com-
„ mencé d'agir, *contenant les pro-*
„ *messes demandées dans leur raport;*
„ *ne souhaitant rien tant que de pou-*
„ *voir afranchir une Noblesse & un*
„ *peuple né avec tant de prérogati-*
„ *ves & liberté, & retablir les*
„ *Temples abattus,* dont nous vous

„ prions

1710. Juillet.

,, deux amis, [redacted]
,, d'ètre contens d[redacted]
,, tacherons de
,, plaiſir qui d
,, M. Freau fa
,, avons dit,
,, aſſurer le
,, nommés
,, nous a
,, lui ré
,, nous noue
,, tou naire. Ri
,, rit e de lui,
,, c que pour nom
,, qui le fut réell
,, miſerable, qui n'av
,, toute cette intrig

1°. Il fit donner
avis ſous main &
lettres, à l'Evêque
ſieurs Catholiques
jour de la St. Lau
jour de foire à Die
vince devoit ſe ſoul
en fut ſi allarmé qu'i
re en Cour pour l

...er moien, Riffier 1710.
...qui donnoit à Juillet.
... l'efficace
...t au
...nces
... indi-
...es infailli-
...ochain, des
... à l'insçu des
... quelques armes
...itions ; & exhor-
...es à faire fouiller
... à se hater, si on
du fait & prévenir
malheurs. Ces avis
s pris en conside-
suivis de perquisi-
erches, funestes en
granger de *Patius*
iés qui l'on trouva
quantité d'armes
ue Chapon, com-
dire, y avoit in-
furtivement : & ce
oique Catholique &
du sans misericorde.
moien fut la dénon-
e Deglise fit du pré-
nt ; & qui devoit
R d'au-

1709. Juillet.

„ prions de bien aſſurer ces Meſ-
„ ſieurs, qui ſont venus, & qui
„ pourroient encore venir; & que
„ c'eſt avec plaiſir, que nous tra-
„ vaillerons pour leur procurer *leur*
„ *liberté*, dont ils peuvent aſſurer
„ leurs Compatriotes. Nous ſom-
„ mes &c. Signés *Chetwynd* & *Wan-*
„ *der-Meer.*

Trahiſons de Riffier pour ſe tirer d'intrigue.

Les choſes étant parvenues à ce point, un dénouement étoit abſolument néceſſaire. Riffier en imagina un digne de lui, qui faillit à être tragique pour nombre d'innocens, & qui le fut réellement pour un miſerable, qui n'avoit aucune part à toute cette intrigue.

1°. Il fit donner par ſes Agens des avis ſous main & enſuite par des lettres, à l'Evêque de Die & à pluſieurs Catholiques Romains, que le jour de la St. Laurens qui eſt un jour de foire à Die, toute la Province devoit ſe ſoulever. Le Prélat en fut ſi allarmé qu'il ne ceſſa d'écrire en Cour pour lui faire part de ſes craintes; & à Berwick, qui étoit en Savoie, que s'il ne ſe hatoit de venir au ſecours de la Province, tout étoit perdu.

2° A

2°. A ce premier moien, Riffier en ajouta un autre qui donnoit à celui là toute la force & l'efficace qu'il pouvoit avoir, en prétant au prétendu foulévement les aparences de lá plus grande réalité: il indiqua donc, comme des preuves infaillibles d'un foulévement prochain, des maifons où Chapon, à l'infçu des maitres, avoit caché quelques armes & quelques munitions; & exhortat les Puiffances à faire fouiller ces maifons, & à fe hater, fi on vouloit s'affurer du fait & prévenir les plus grands malheurs. Ces avis & ces inftances pris en confideration, furent fuivis de perquifitions & de recherches, funeftes en particulier au granger de *Patius* ou *de Pacy*, chés qui l'on trouva une affés grande quantité d'armes & de poudre, que Chapon, comme on vient de dire, y avoit introduit & caché furtivement: & ce malheureux, quoique Catholique & innocent, fut pendu fans mifericorde. 1710. Juillet.

Un troifiéme moien fut la dénonce volontaire que Deglife fit du prétendu foulévement; & qui devoit

1710 Août. d'autant plus servir aux fins que l'on se proposoit, que le Délateur se disoit un des Conjurés. Quel moien restoit-il après cela de mettre en exécution un projet décelé par tant d'endroits, & sur lequel ceux qui pouvoient le traverser avoient aquis tant de lumiéres ? Aucun sans doute; & la trame étoit ainsi parvenue heureusement à sa fin.

Mais pour donner encore toutes les aparences du vrai aux desseins les plus fourbes, tandis que ce que l'on vient de voir se passoit en Dauphiné, Riffier pressoit S. A. R. de faire avancer l'armée des Alliés du côté d'Embrun ; & ne cessoit de demander un Détachement qui lui aidat à pénêtrer dans le Dauphiné, afin de s'aller mettre à la tête des conjurés. On fit l'un & l'autre: l'armée se mit en marche, & Riffier eut un Détachement de soixante & dix hommes tous Réfugiés du Régiment de Portes, qui fut envoié le 5. Août à Coni, où il attendit Riffier: celui-ci arriva quelque tems après, pour recevoir les ordres du Général en chef; mais à peine y fut il

il qu'on aprit que le projet étoit éventé, & qu'ainsi il n'y avoit plus rien à faire (*a*). 1710. Sept. & Octobre.

Tel fut le dénouement de cette intrigue d'iniquité, & tel, le fameux projet que l'Historien Brueys a prétendu être lié avec la descente de *Cette*.

Je ne dois pas omettre que tous les Agens de Riffier passérent dans les Païs Etrangers, comme des gens poursuivis & recherchés dans leur Province, & à qui le Gouvernement

(*a*) J'aurois pu ajouter que de Villette se morfondoit de son côté pour faire agir incessamment ceux du Dauphiné. „ Nous leur écrivons toujours, disoit-il „ dans sa lettre à Clignet du 19. Août: „ & pour les presser, nous avons en- „ voié un exprès il y a huit jours; & le „ 8. du courant un autre exprès pour „ porter au Major à Die (Dejean) en- „ core cent Pistoles, ayant reçu son aquit „ de deux cent, ci devant envoiées: „ & ainsi M. comme j'ai eu l'honneur „ de vous marquer, nous avons rempli „ nôtre devoir par *l'envoi d'argent*, *des* „ *Commissions*, *des Instructions & du Ma-* „ *nifeste*, espérant qu'ils accompliront „ leurs promesses à leur tour".

1710 Octobre. ment destinoit les plus rudes supli-ces; qu'ils firent beaucoup valoir leur zéle & les services qu'ils avoient voulu rendre aux dépens de leur vie, à la cause des Alliés. Qu'ils visoient par là aux gratifications, & aux recompenses, même à des pensions fixes; & que s'ils ne furent pas assés heureux pour obtenir ces derniéres, ils le furent assés pour obtenir les secours d'une honorable subsistance; jusques à ce que ce Mistère d'iniquité fut enfin entiérement mis au grand jour.

Mademoiselle de Beaufort qui étoit à Geneve auprès de la Marquise d'Arzeliers sa tante, fut une des premiéres qui soupçonna de la fraude dans la conduite de Riffier. Elle en écrivit dès le commencement du mois de Septembre à Nicolas Clignet à Leide: celui-ci lui repondit le 30. du même mois en ces termes.

„ Tout ce que vous avés pris la
„ peine de m'écrire en confidence
„ touchant Riffier & sa conduite,
„ a été dit aux Ministres qui avoient
„ pris confiance en lui. Nous con-
„ noissions le personnage, mais l'on

„ a

„ a voulu pouſſer outre juſques à ſa „ méchante fin”. 1710. Octobre.

Quand Riffier ſe vit décrié, il paſſa en Hollande & en Angleterre pour ſe juſtifier, & il eut l'effronterie d'envoier de là une eſpéce de Manifeſte ou d'Apologie aux Miniſtres des Puiſſances Maritimes à Turin: mais il ne fut pas cru; & dès lors toutes les ſources tarirent & pour lui & pour ſes adhérens.

Ces derniers ne ceſſoient de ſe plaindre à Chetwynd & à Wander-meer, & leur faiſoient des recits tragiques de leur état; mais ils n'étoient point écoutés, ou ils étoient toujours renvoiés à celui qui les avoit mis en œuvre. Voici de quelle maniére s'exprimoit à ce ſujet le premier de ces Miniſtres dans ſa lettre à de Villettes, en datte du 20. Juin 1711.
„ Depuis que M. de Riffier eſt allé
„ en Angleterre & en Hollande,
„ je n'ai pas eu d'ordre touchant
„ l'affaire en queſtion, de ſorte que
„ ſi M. Freau & ſes amis ont quel-
„ que choſe à prétendre depuis ce
„ tems là, ils n'ont qu'à s'adreſſer
„ à lui; car pour moi, je ne puis

1710. Octobre. „ plus m'en mêler ". Ainfi s'exprimoit le Miniftre Britannique. Celui de Hollande ne tenoit pas un langage plus fatisfaifant. On en pourra juger par cette lettre qu'il écrivit au même de Villette dattée du Camp au Marchés le 2. Août 1711.

„ Le Sr. Chalat porteur de la préfente m'a remis une lettre venue
„ de Suiffe, pour fe plaindre de
„ l'état où ils font; mais comme on
„ a déja ci-devant écrit au S. Freau
„ & qu'on lui a dit de bouche,
„ que mon ami (M. de Chetwynd)
„ & moi ne pouvions plus rien dans
„ cette affaire, & qu'il falloit que
„ fon Neveu Riffier, leur rendit
„ fervice, ils n'ont qu'à s'adreffer
„ à lui dorenavant. C'eft tout ce
„ que je puis repondre, n'ayant au-
„ cun ordre fur leur fujet. Le Ne-
„ veu (c. à. d. Riffier) m'a envoïé
„ un grand *Manifefte*, pour juftifier
„ fa conduite & détruire ce qu'on
„ a publié à fon égard au fujet du
„ paffé & de la derniére affaire;
„ mais je n'ai pas eu le tems de
„ l'examiner ".

Chefs des Pendant que ceci fe paffoit en Dauphiné

phiné & dans les Païs Etrangers, il y avoit des gens en Vivarais & dans les Cevennes beaucoup plus sincéres, qui méditoient de nouveaux soulévemens: tels étoient entre plusieurs autres pour le Vivarais, *Chambon* homme riche & de beaucoup de zéle pour sa Religion, & pour les Cevennes Abraham Mazel, & Claris: mais les uns & les autres avoient beaucoup plus de bonne volonté, que de pouvoir. J'ai plusieurs de leurs lettres en original, où ils marquent cette bonne volonté, & l'état où il avoient acheminé les choses, lors qu'ils les écrivoient: mais ils eurent le malheur d'être trahis par Saussine un de leurs Confidens; & leur capture & leur mort qui en fut la suite, mit fin à tous leurs projets. 1710. Octobre. Mécontens trahis.

Abraham & Claris avec un Marchand de la Ville d'Usés nommé *Coste*, qui leur avoit aporté quelque argent venu pour eux des Païs Etrangers, furent investis par une Compagnie de Miquelets le 17. Octob. 1710. dans une maison de campagne appellée *le Mas de Couteau*, à un petit quart de lieue d'Usés. Abraham & Claris, surpris. *B. T. IV. p.* 346. *MSS.*

1710. Octobre.

Abraham tué.

Abraham & Coste furent tués sur le toit, d'où ils faisoient sur les Miquelets un feu très vif qui en jetta plusieurs par terre. Claris fut blessé & pris en vie, sautant par une fenêtre un pistolet à la main. On leur trouva quatre cens écus dont ils venoient de recevoir la plus grande partie: & l'on aprit par les papiers qu'ils avoient sur eux, qu'on leur faisoit esperer des sommes (*a*) plus considerables; & que le Sr. Chambon du Vivarais entroit dans leurs projets.

On fit sur les lieux mêmes le procès à la mémoire de ceux qui avoient été tués & à leurs cadavres:

(*a*) Ulson de Villettes rendant compte à Clignet par sa lettre du 19. Août 1710. de ce qu'il avoit fait à l'égard des gens des Cevennes & du Vivarais lui dit, „ les premiers ont reçu les 900 livres „ que nous leur avons fait compter, & „ j'en ai fait remettre 300. pour les derniers; & demain, une autre remise „ de 600. L'on écrit aux uns & aux „ autres qu'on continuera, pourvû qu'ils „ agissent incessamment; & qu'en ce cas, „ si l'on n'avoit pas des voies sures pour „ leur envoier de l'argent, qu'ils emprun„ tent sans abus, & que nous acquite„ rons leurs billets ".

vres : la tête de Coſte fut expoſée ſur un poteau & brulée à la place publique d'Uſés. On envoia à Vernoux celle d'Abraham, & elle y fut expoſée & brulée publiquement. 1710. Octobre.

Suplice de Claris.

Claris fut conduit à Montpelier ; huit jours après (*a*) le Préſidial de cette Ville le condamna à la rouë. Il expira en Héros, ou avec cette fermeté que ſont capables d'inſpirer le Fanatiſme, & la perſuaſion que l'on ſouffre pour une juſte cauſe.

De Chambon.

Le 28. du même mois, Chambon fut arrêté chés lui, & pendu à Montpelier le 13. Novembre ſuivant.

Et de S. Julien.

Il reſtoit encore un Acteur nommé S. Julien qui donnoit de l'inquiétude à Baville : il avoit fait divers voiages des Cevennes en Suiſſe, & de Suiſſe dans les Cevennes, pour y porter les lettres reſpectives que s'écrivoient de Villettes Agent des Puiſſances Maritimes, & Abraham, Claris & les autres Camiſars ; & pour recevoir les ſommes qu'on envoioit à ces derniers, de la part des dites Puiſſances. Il n'eſt point de ſoins

(*a*) Le 25. Octobre.

1711. que Baville ne ſe donnat pour faire arrêter un homme qui lui paroiſſoit ſi dangereux. Tout autre moien lui manquant, il ne craignit pas d'attenter ſur la Juriſdiction des Puiſſances voiſines, & de faire enlever ce malheureux au mois d'Avril 1711. ſur le Lac de Geneve vis à-vis de Verſoi.

B. T. IV. p. 349. Il eſt vrai que l'Hiſtorien Brueys dit que *d'Arquier* Lieutenant d'Infanterie qui l'enleva, prit ſi bien ſes meſures, que l'endroit où il le força de ſortir de la Barque ſur laquelle il étoit, *n'intéreſſoit ni les Cantons Suiſſes ni la Republique de Geneve:* mais il avoit paſſé pour conſtant juſques là que le Lac Leman étoit de la Juriſdiction de Leurs Excellences de Berne, & la France elle même n'en doutoit pas.

Quoi qu'il en ſoit, l'infortuné St. Julien fut conduit à Montpelier, où Baville eut la ſatisfaction de le juger & de le faire condamner à la roue.

Fin tragique du Marquis de Guiſcard. Il périt à peu près dans ce tems là à Londres, d'une maniére tragique auſſi, un autre Acteur d'un plus haut calibre, l'Abé de la Bourlie,

lie, soit le Marquis de Guiscard. Il figuroit beaucoup en Angleterre, où il avoit obtenu un Régiment de Dragons, & ensuite une pension de cinq cens livres Sterlings. Son Ecuyer nommé *Molié* qui avoit été Cornéte dans son Régiment, s'étant brouillé avec lui, donna quelques avis contre sa conduite; ils furent apuiés par une lettre d'un Proselyte, qui avoit été aussi Abé en France. Le Gouvernement en conçut des soupçons d'autant plus grands, que le Marquis dans les conversations tenoit le parti de la France, d'une maniére fort oposée à toute sa conduite, depuis son Refuge. On diminua sa pension de quelque chose, & l'on crut ensuite que le chagrin qu'il en conçut, lui avoit fait former non seulement le dessein de faire sa paix avec la France; mais de la faire à la faveur d'un crime éclatant, en immolant la Reine même à son ressentiment, & à celui de la Cour de France.

1711.

Lamberti T. VI. Mém. du tems. M S S.

Ce qui fortifioit ce dernier soupçon, c'est l'empressement qu'il témoignoit depuis quelque tems pour avoir un

1711. entretien tête à tête avec la Reine; & que le matin même du jour qu'il fut arrèté, le Duc d'Ormond lui avoit refusé de s'emploier pour cela.

Enfin, ce qui acheva de le perdre dans l'esprit du Ministére Anglois, fut une lettre suposée ou véritable & que l'on intercepta, adressée à la Cour de Versailles, & qui devoit contenir des Mystéres fort suspects; mais dont le public n'eut jamais connoissance.

Pour toutes ces raisons, fausses ou vraies, le 19. de Mars 1711. deux Messagers d'Etat arrètérent l'Abé dans le Parc de St. James: ils le fouillérent, le désarmérent, & l'amenérent sur le champ au Bureau du Sécretaire d'Etat St. Jean, chés qui un Commité du Conseil étoit assemblé.

Là, il fut examiné sur sa Correspondance criminelle avec la France; mais il nia d'en avoir jamais établi de pareille avec une Cour, contre laquelle il avoit toute sorte de Griefs: & il demanda qu'il lui fut permis d'avoir un entretien particulier avec M. de St. Jean, ce qui lui fut refusé.

A ce

A ce refus, de Harley joignit les reproches les plus vifs : il taxa l'Abé de la plus noire ingratitude envers une Reine qui l'avoit comblé de bienfaits, & dépeignit avec les couleurs les plus noires, la grandeur du crime dont il étoit accusé. C'en étoit trop pour un esprit fier & pour un cœur aussi élevé que celui de l'Abé. Armé d'un Canif qu'il trouva sous sa main, il se jetta sur de Harley, & lui en donna plusieurs coups dans la Poitrine jusqu'à ce que le Canif se rompit. A cet aspect, le courroux des Membres du Conseil s'enflama; chacun tira son épée, & chercha à porter des coups mortels à un homme dont le désespoir & la fureur leur faisoit tout craindre; ils le percérent en plusieurs endroits, & leurs domestiques qu'ils appellérent à leur secours achevérent en l'amenant, de les délivrer d'une personne si dangereuse. 1711.

Pendant que l'Abe fut trainé dans les prisons de Newgate, de Bussiere sondoit les plaies de Harley : il les trouva légéres, ce qui n'empècha pas ce Seigneur d'ètre longtems entre les

1711. La chose paroît d'autant plus vrai-semblable, que Burnet assûre qu'on ne sut point au juste les particularités de la lettre de cet Abé interceptée; car il en courut, dit ce Prélat, differens bruits, & l'on ne fut pas plus informé de ce qu'il avoit confessé.

Il restoit encore quelques petits Chefs des Mécontens en Cevennes, qui remplis toujours de la meilleure volonté s'engageoient de produire un nouveau soulévement; & promettoient dès le mois d'Avril 1711. de mettre en campagne dans moins de deux mois plus de mille hommes armés. Quelqu'un pour eux avoit même dressé une espéce de Manifeste pour repandre dans les Provinces; & qui, par les avantages qu'il présentoit, devoit infailliblement operer & chés les Catholiques & chés les Protestans, des mouvemens très pernicieux au Gouvernement. *MSS.*

Fin des troubles; & causes de leur cessation.

Mais le changement de Ministére & de systême en Angleterre: la Paix d'Utrecht qui suivit bien-tôt après, & plus que tout cela des Personnes d'un caractére nouveau qui s'élevérent dans les Cevennes & dans le Languedoc,

guedoc, qui eurent l'entiére confiance des Peuples, & dont l'esprit & les maximes étoient entiérement oposés à ceux qui avoient eu la vogue dans ce Païs là depuis longtems, changérent l'état des choses (*a*), continrent les Peuples, & sauvérent la France des mouvemens & des secousses, qui tôt ou tard n'eussent pas manqué de lui être funestes. 1711.

C'est ainsi que la Providence garantit ce beau Royaume d'une partie des maux qu'il s'étoit attiré en accablant les Peuples d'impots; & en opprimant la conscience de plus de deux millions de sujets qui, quoiqu'en ait voulu dire la partialité, le bigotisme & le mensonge, ont toujours conservé beaucoup d'attachement

(*a*) En 1713. L'Histoire de ces Personnes & de leurs travaux seroit fort intéressante: il en est une surtout qui influa beaucoup sur tous ces nouveaux événemens, & dont les Mémoires feroient un contraste bien frapant avec la malheureuse histoire que nous achevons: nous nous proposons d'en donner bientôt un Essai au public: nous le devons à la vérité, à la reconnoissance & à l'amour de la Patrie.

1711. ment pour leur Patrie; & pour leur Prince une fidélité inviolable, qui s'est manifestée chés ceux même qui avoient les armes à la main, & dans les occasions les plus critiques: c'est le témoignage que n'a pu leur refuser Brueys, tout injuste & tout partial qu'a toujours été cet Historien.

Fidélité des François pour leur Roi à toute épreuve. B. T.IV. p. 316.

Après avoir dit que les ennemis qui s'étoient emparés de *Cette*, ne parloient que d'exemptions de toute sorte de charges, & de l'avantage qu'il y avoit d'être sous l'Empire de la Reine Anne; après avoir ajouté que ces mêmes ennemis avoient cru que les sujets du Roi les plus fidéles, ébranlés par ces offres, & charmés des grandes qualités d'une Princesse, qui avoit porté la gloire des Anglois encore plus loin que leur Elisabeth, se rangeroient de leur côté, il ajoute: *mais ils furent bien étonnés de voir que tout le monde demeura ferme dans le devoir; & que plusieurs même de ceux qui, tandis qu'ils étoient encore loin* (les Anglois) *avoient peut-être souhaité leur venue, les regardoient alors de près avec horreur:* d'où l'historien tire cette conclusion

lusion si juste : *tant il est vrai qu'en* 1711.
*France, la fidélité pour le Prince &
l'amour de la Patrie se reveillent au
besoin dans le cœur des plus mécontens.*

FIN.

TABLE

TABLE
DES
MATIERES
DE L'HISTOIRE DES
CAMISARS,
par ordre alphabétique.

Les Tomes 1. 2. & 3. ſont deſignés par les lettres *a*, *b*, *c*.

Second

tê

discours

Eglises

Camisars pendus

Camisars tués.

Capitaines tués.

de

Liste des Eglises brulées.

H.

I.

de

Nouveaux

O.

P.

Brunel

Protestans pendus.

Protestans tués.

Protestans condamnés aux Galeres.

R.

S.

T.

Traitres punis par les Camifars.

V.

Z.

ERRATA.

Pag. 9. *lig.* 17. étouta, *lis.* écouta
12. *lig.* 23. n'avoit, *lis.* n'avoir
22. *lig.* 3. aux, *lis.* au
46. *lig.* 18. ils, *lis.* il
56. *lig.* 2. mois, *lis.* moins
60. *lig.* 7. Gazcon, *lis.* Gascon
68. *lig.* 7. mencent, *lis.* mencement
156. *lig.* 9. une, *lis.* un
169. *lig.* 25. Ravavel, *lis.* Ravanel
284. *lig.* 27. cessat, *lis.* cessa
402. *lig.* 8. qu'a, *lis.* qu'ait

